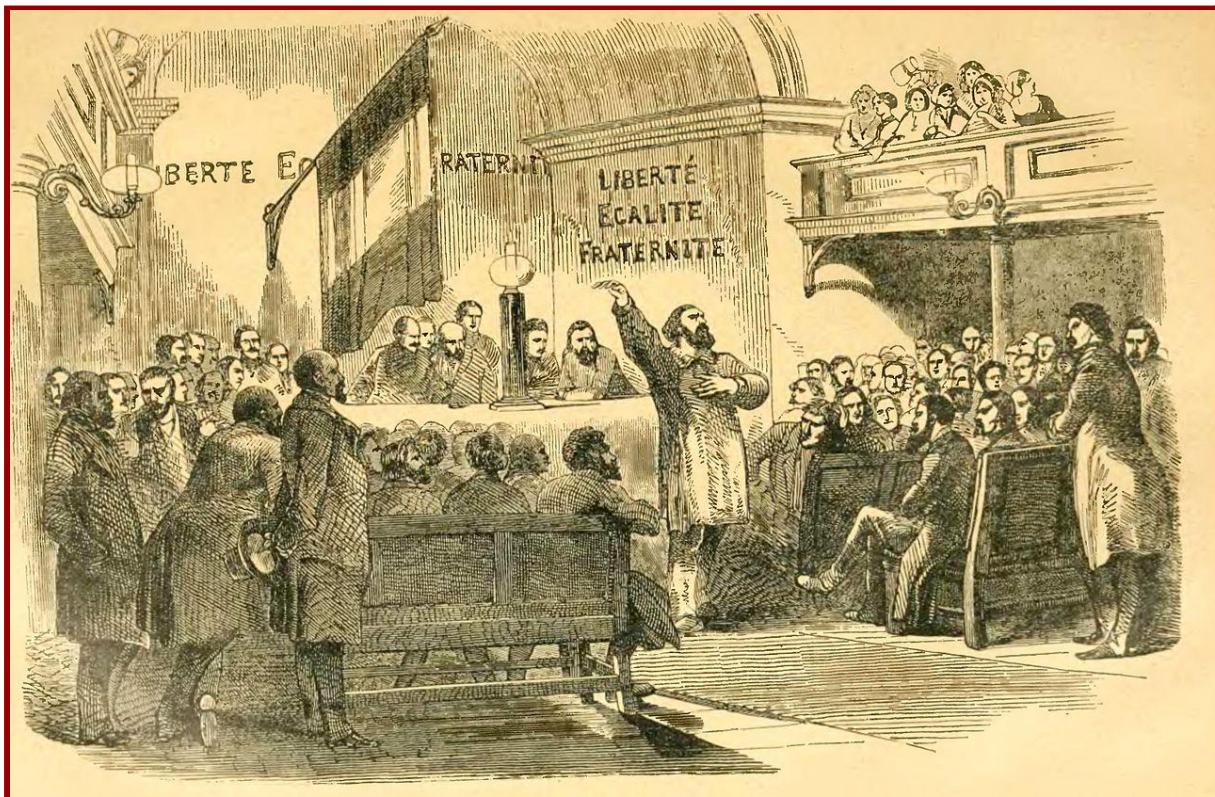


*Master d'Histoire moderne & contemporaine  
à l'Université de Toulouse II  
Tome I*

***Engagement politique et violence populaire :  
évolution des pratiques contestataires à Pézenas  
& dans les plaines de l'Hérault  
1789-1852***



*Présenté par Robin Duthu*

*Sous la direction de Valérie Sottocasa, professeure d'Histoire moderne*

*Avec le concours de Philippe Foro, maître de conférences en Histoire contemporaine*

*Années universitaires 2019-2021*

Illustration page de garde <sup>1</sup>

*L'illustration représente l'assemblée d'un club républicain-socialiste en 1848.*

*Au rez-de-chaussée, plusieurs dizaines d'hommes entourent un orateur.*

*La devise républicaine « Liberté - Egalité - Fraternité » orne plusieurs pans des murs,  
et le drapeau tricolore domine la salle.*

*Sur une courtine en retrait, plusieurs femmes assistent également au discours,  
bien qu'elles ne semblent pas participer aux débats.*

---

<sup>1</sup> Jean-Jaurès, « Intérieur d'un club en 1848 » In *Histoire socialiste* (Vol. 9), 1908, p. 37  
[en ligne] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Clubs\\_cr%C3%A9%C3%A9s\\_en\\_1848](https://fr.wikipedia.org/wiki/Clubs_cr%C3%A9%C3%A9s_en_1848)

Nota Bene : les notes de bas de page sont séparées en deux dans leur continuité entre les deux parties du mémoire suite à une maladresse informatique.

*Engagement politique et violence populaire :  
évolution des pratiques contestataires à Pézenas  
& dans les plaines de l'Hérault  
1789-1852*

## **Remerciements**

*J'adresse mes sincères remerciements à ma directrice de recherche, Valérie Sottocasa, pour son encadrement et sa constance dans le suivi de mes recherches. Un tel travail n'aurait pas été possible sans ses recommandations. Je suis aussi reconnaissant envers Philippe Foro pour avoir assisté à mes soutenances et avoir su me donner un avis professionnel extérieur.*

*Je remercie chaleureusement Myriam & Alain Sirventon de Pézenas, et plus généralement l'association des Amis de Pézenas, pour m'avoir cordialement accueilli à plusieurs reprises dans leur demeure, et pour m'avoir laissé consulter leur bibliothèque. Sans leur soutien et les ouvrages qu'ils ont mis à ma disposition, ce mémoire n'aurait pas été le même.*

*Je tiens à remercier personnellement mes proches et en particulier Cloé, ma petite amie et partenaire de confinement qui m'a soutenu moralement au quotidien et a toujours su prêter une oreille attentive à mes questionnements.*

*Je remercie également ma famille et mes ami.es, et spécialement mon colocataire Mathieu, pour leurs relectures assidues de mon travail et leurs précieux conseils.*

## Table des abréviations

ADH: Archives Départementales de l'Hérault

AMP: Archives Municipales de Pézenas

BNP: Bibliothèque Numérique Patrimoniale

CdA: Cliché de l'Auteur

Cf: *Confer*

CHCLMR: Centre d'Histoire Contemporaine du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon

CNRS: Centre National de la Recherche Scientifique

CRHRFLR: Commission Régionale d'Histoire de la Révolution Française  
Languedoc-Roussillon

CTHS: Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

Dir. : Directeur d'ouvrage

EFR: Ecole Française de Rome

EHESS: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Fasc. : Fascicule

Fig. : Figure

Ibid. : *Ibidem*

INALF: Institut National de la Langue Française

IHRF: Institut d'Histoire de la Révolution Française

Op. Cit. : *Opus Citatum*

PU(F) : Presses Universitaires (de France)

T. : Tome

Vol. : Volume

# *Les institutions*

## *1789 – 1852*

### *Institutions de la Révolution française (1789-1799) :*

Pour comprendre les sources dépouillées, il fallait envisager le contexte de production de celles-ci, c'est-à-dire concevoir les institutions révolutionnaires qui fabriquent ces sources. Il faut donner corps à leurs rouages, à leurs représentants et à leur hiérarchie, et constater leur application au niveau national et local. C'est pourquoi les pages suivantes traitent des valeurs de la Révolution française et de son contexte historique à l'échelle nationale ainsi que de ses bouleversements administratifs et judiciaires. Cette contextualisation permet de mieux comprendre la politisation citoyenne et la nouvelle pratique électorale qui s'inscrivent au sein des sociétés populaires et des comités de surveillance, sujets qui sont développés au sein de cette étude.

La Révolution française est apparue comme un tournant irréversible à bien des égards pour ses contemporains : dès la fin de l'année 1789, le terme d'Ancien Régime apparaît, comme pour balayer d'un revers les injustices et l'absolutisme royal. En moins de dix ans (1789-1799), c'est tout un édifice politique, social et culturel qui est mis en place et qui perdure encore aujourd'hui. Ces valeurs nouvelles inspirent la création de nouvelles institutions, qui posent les fondations de l'État libéral et démocratique : ce temps court s'inscrit dans la durée.

Ces nouvelles valeurs aspirant aux droits naturels imprescriptibles de l'Homme s'expriment en premier lieu dans la constitution en Assemblée Nationale (17 juin 1789) des députés des États généraux convoqués le 5 mai par Louis XVI, dans l'espoir de résoudre la crise fiscale latente du royaume. Sous l'impulsion des représentants du Tiers-Etat<sup>2</sup>, les députés des trois ordres se réunissent, abolissant

---

<sup>2</sup> Cf. Glossaire

symboliquement la société d'ordres. En préambule de la constitution qu'ils se jurent de rédiger avant de se séparer, ils écrivent la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, adoptée par l'Assemblée Constituante<sup>3</sup> entre le 20 et le 26 août 1789. Cette déclaration met en lumière les aspirations aux droits naturels, inspirées par l'effervescence intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle : les constituants français étaient alors imprégnés des idéaux des Lumières, de Rousseau à Voltaire en passant par les Encyclopédistes<sup>4</sup> ; idéaux de liberté, d'égalité et d'universalité. Cette déclaration reconnaît également la propriété comme « un droit inviolable et sacré » et la résistance à l'oppression comme corollaire de la liberté. En analysant les nuances apportées à chaque déclaration des droits, on peut en partie saisir l'état d'esprit révolutionnaire, ainsi que l'urgence et les priorités de chaque période selon les différents acteurs<sup>5</sup>.

Dans la déclaration des droits montagnarde votée le 23 juin 1793, on ajoute des éléments à celle de 1789, précisant les libertés, et on accentue certains aspects : ainsi « le but de la société est de garantir le bonheur commun » et le désir d'égalité surpassé alors le respect des libertés individuelles, bien qu'elles soient prises en compte. L'importance accordée aux droits sociaux — droit au bonheur, à l'assistance ou encore à l'instruction — et au devoir d'insurrection souligne cette évolution, plus à l'écoute des revendications populaires qui n'ont cessé de s'élever entre 1789 et 1793.

Adoptée le 22 août 1795, la déclaration des droits du Directoire<sup>6</sup> tourne résolument le dos à celle de 1793, trop sociale et jugée dangereuse, et essaie de retrouver l'esprit de celle de 1789, voulant clore définitivement l'épisode de la Terreur<sup>7</sup> et des initiatives populaires. Les droits sociaux de 1793, malheureusement jamais appliqués, disparaissent du préambule. Le droit à l'insurrection est également retiré. C'est même un recul par rapport à la déclaration de 1789 : la référence aux droits naturels de l'Homme est enlevée. On y substitue une déclaration des devoirs, insistant sur le principe représentatif et le respect des lois. Ainsi, tandis que les

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> D'Alembert, Diderot & Jaucourt, articles : *liberté politique*, *liberté naturelle*, *liberté civile*, *égalité naturelle*, *représentant*, *peuple*, *propriété* In *L'Encyclopédie*, parmi les 17 volumes de texte, Paris, édition de Diderot et d'Alembert, 1751-1772 [en ligne]

<sup>5</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, pp. 53 - 62

<sup>6</sup> Cf. Glossaire

<sup>7</sup> *Ibid.* (voir « Terroriste »)

déclarations de 1789 et 1793 s'inscrivent dans l'optique de « continuer » la Révolution, celle de 1795 veut résolument la terminer et seulement entériner les acquis de 1789. Cette grille de lecture nous permet de mieux concevoir l'état d'esprit dominant chaque période, et ainsi de mieux comprendre l'évolution des institutions durant la période révolutionnaire.

L'Etat assure dorénavant une mission de service public, pour l'intérêt général et le bonheur commun : le fameux « contrat social » de Rousseau est entendu, et s'intègre progressivement aux nouvelles institutions<sup>8</sup>. C'est dans ce souci de cohérence et d'égalité à l'échelle nationale que l'on supprime les anciennes provinces — trop spécifiques dans leurs exemptions et droits particuliers — et que l'on découpe administrativement la France : rationaliser et uniformiser, tels sont les maîtres mots face aux distinctions — fiscales, religieuses ou judiciaires — imposées par les provinces.

La nuit du 4 août 1789, la Constituante met fin au système féodal, et par extension aux anciennes provinces. De septembre 1789 à février 1790, la Constituante débat sur les nouvelles divisions à donner à la France. Le 15 février 1790, 83 départements d'ampleur comparable voient le jour, dans un souci de préserver les anciennes divisions historiques. Il en va ainsi du département de l'Hérault qui reprend plus ou moins les anciennes sénéchaussées<sup>9</sup> de Béziers et Montpellier, érigées en chef-lieu. Chaque département est divisé en districts — lesquels sont supprimés en 1795 par le Directoire, puis rétablis en 1800 sous le nom d'arrondissements — l'Hérault en comptant quatre : Saint-Pons, Lodève, Béziers et Montpellier. Chaque district est lui aussi divisé en cantons : l'Hérault en compte 30, puis 38 à partir du Directoire. Chaque canton correspond à une étendue d'environ 4 lieues carrées — 20 km carré — avec à sa tête un chef-lieu de canton qui domine les autres municipalités. Enfin, la plus petite autorité administrative — et qui présente le réseau le plus dense — est établie à l'échelle de la commune avec la constitution d'une municipalité.<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> Godechot Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, Dito, 1951, pp. 112-173

<sup>9</sup> Cf. Glossaire

<sup>10</sup> Fournier Georges, « Structures sociales et révolution dans quelques villes languedociennes », In *Annales du Midi* (N°168), Toulouse, Privat, 1984, pp. 401-432 [en ligne]

Le département est dirigé par une assemblée de 36 membres, divisée entre le conseil de département (28 membres) et le directoire de département (8 membres), élus lors d'une élection au second niveau parmi ses membres. Ceux-ci sont élus pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans. Le conseil siège un mois par an et prend des arrêtés qui seront appliqués sur l'ensemble du territoire par le directoire qui siège en permanence. Le procureur-syndic assiste le directoire dans sa tâche, veille à la stricte application de la loi et incarne l'unique lien entre les deux chambres départementales. Le même schéma se trouve appliqué à l'échelle du district, dans des proportions réduites : un pouvoir administratif composé de 12 membres, siégeant deux semaines avant le conseil départemental, et un pouvoir exécutif de 4 membres siégeant en permanence assisté également d'un procureur-syndic rendant des comptes au conseil départemental. L'organisation municipale est quant à elle fixée dès le 14 décembre 1789, établissant un conseil municipal proportionnel aux habitants. Le maire, assisté d'un procureur (élus pour deux ans) exécutent les délibérations du conseil. En plus de l'élection du maire et des officiers municipaux, il faut aussi élire un nombre considérable de notables — environ le double — qui réunis aux municipaux forment le conseil général de la commune.

Ces pouvoirs locaux se chargent d'attributions très larges, en matière militaire — garde nationale, levée des troupes — mais aussi en matière civile et fiscale, comme l'assistance et les travaux publics. Dans les campagnes, il manque souvent un personnel qualifié d'hommes de loi présent dans les villes, ce qui rend ce fonctionnement parfois bancal en milieu rural. Cette spontanéité institutionnelle encourage les initiatives politiques locales, peu à peu domestiquées par le pouvoir central : en 1793, les agents nationaux et les représentants en mission<sup>11</sup> veillent à l'exécution des mesures révolutionnaires à toutes les échelles. On se méfie des départements et de leur désir d'autonomie — depuis l'insurrection fédéraliste de 1793 — et on donne le rôle de première main aux districts. Le Directoire inverse à son tour en 1795 les mesures prises par la Convention montagnarde<sup>12</sup> : les départements sont réhabilités, les districts supprimés — car soutenus par les

---

<sup>11</sup> Biard Michel, *Missionnaires de la République : les représentants du peuple en mission : 1793-1795*, Paris, CTHS, CTHS-Histoire, 2002, 623 p.

<sup>12</sup> Cf. Glossaire

jacobins<sup>13</sup> — au profit d'une municipalité de canton, qui fragmente peu à peu l'autonomie municipale. La direction est également simplifiée au détriment du principe délibératif : cinq administrateurs élus dirigent le département et le procureur-syndic — qui se nomme désormais le commissaire du directoire — gagne en pouvoir décisif. On observe le même schéma dans les municipalités, le conseil municipal se résumant dorénavant à un maire et un adjoint élus au profit d'une municipalité de canton étoffée. Il se produit alors un repli des cadres de la vie politique locale sur une étroite élite modérée, de plus en plus encadrée par l'Etat et ses agents depuis 1793.<sup>14</sup>

Tout au long de la Révolution, les institutions de 1789-1790 évoluent en parallèle des régimes qui les créent ou les modifient au gré des circonstances ; mais leur fonctionnement — plus ou moins — démocratique fait appel à la participation active des citoyens, qui apprennent ces pratiques politiques peu à peu en côtoyant ces institutions. Elles mettent en place un maillon administratif cohérent et égalitaire au niveau national — dans sa volonté de respecter une étendue comparable pour les départements — et répètent leur fonctionnement à toutes les échelles hiérarchiques s'accompagnant toujours d'un représentant du pouvoir central — les différentes fonctions de procureur — pour surveiller les initiatives locales et faire respecter le cadre imposé par l'Etat.

Pour connaître avec plus de précision les événements étudiés il convenait d'analyser également les sources judiciaires. La position des autorités judiciaires est aussi porteuse de sens, selon le contexte local et national.

Dès la déclaration du 26 août 1789 le nouveau droit révolutionnaire est mis en place, bien qu'il soit constamment étoffé et modelé. Comme pour les institutions administratives, on veut unifier et rationaliser : un droit unique, une justice égalitaire, mettant à bas les coutumes régionales et la justice seigneuriale. Le code pénal de

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Atlas de la Révolution française, tome 4 : Le territoire, Réalités et représentations*, Paris, EHESS, 1989, pp. 12 - 106

1791 promulgué par la Législative<sup>15</sup> reprend les principes fondamentaux du droit inspirés par les écrits de Beccaria, juriste italien rattaché au courant des Lumières. On rompt avec les procédures arbitraires de l'Ancien Régime : on aspire à la libération des individus, au rejet de toute cruauté inutile et au refus de toute peine non-nécessaire. D'inspiration humaniste, le code pénal redéfinit les délits — on supprime les « délits imaginaires », qualifiés ainsi par les révolutionnaires, comme le crime de lèse-majesté — et les hiérarchise.

La vénalité des charges étant supprimée, le personnel judiciaire est lui aussi soumis à l'élection : des juges élus rendent la justice assistés — dans les affaires criminelles — d'un jury de citoyens actifs. Concrètement, l'institution judiciaire se traduit localement par les mêmes échelons que l'administration : un tribunal criminel siège au chef-lieu du département composé d'un président, de trois assesseurs et d'un accusateur public, nommé par le gouvernement et chargé de poursuivre l'accusation au nom de celui-ci. Il est également un rouage de la surveillance révolutionnaire, ici pour le personnel judiciaire. Le tribunal criminel a aussi recours à un jury d'accusation, et à un jury de jugement si la procédure est poursuivie : la démocratisation de la justice se révèle efficace, se traduisant par des peines généralement plus souples. Il existe également un tribunal par district jugeant en première instance les affaires civiles : il est divisé en deux bureaux, entre le tribunal de simple police et pour les affaires plus graves, un tribunal correctionnel. Il est composé de cinq juges élus et d'un ministère public aux mêmes fonctions que l'accusateur public. Enfin, un juge de paix siège par canton, endossant un rôle de conciliateur dans les affaires civiles minimes, et de juge si nécessaire. Si l'affaire est d'une certaine gravité, il lui revient également l'initiative des procédures qu'il transmet aux instances supérieures.<sup>16</sup>

Le déroulement d'une procédure judiciaire aboutie se résumerait à ceci : le juge de paix émet un mandat d'arrêt et transfère le suspect à la maison d'arrêt près le tribunal de district. Ce dernier est interrogé par le jury d'accusation (huit membres), et si les preuves de l'accusation sont jugées recevables, le suspect est mis en

---

<sup>15</sup> Cf. Glossaire

<sup>16</sup> Robert Allen, « La procédure criminelle dans le système judiciaire de 1791 », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire : 1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 23-53 [en ligne]

accusation et son procès est mis en œuvre. Si son affaire relève d'un cas grave — comme une sédition armée — elle est transférée au tribunal criminel qui se charge d'organiser le procès.

L'institution judiciaire connaît peu de bouleversements dans son évolution révolutionnaire si ce n'est l'épisode d'une justice d'exception<sup>17</sup> durant la Terreur.<sup>18</sup> Au cours de la « radicalisation »<sup>19</sup> révolutionnaire, la justice se charge de plus en plus de crimes relevant du politique : c'est dans le contexte de la crise du printemps 1793 qu'est créé le Tribunal révolutionnaire de Paris qui centralise les crimes politiques de grande envergure. Épurant politiquement la société des « ennemis de la République » ses lois se durcissent : la loi de la Grande Terreur (10 juin 1794) signe un retour temporaire à une justice arbitraire et expéditive supprimant les interrogatoires et l'audition des témoins. Lorsque le régime de Terreur rouge s'effondre, l'activité du Tribunal révolutionnaire est considérablement réduite, tout comme celle des comités de surveillance : il est définitivement supprimé le 31 mai 1795, sous la Convention thermidorienne. Avant leur suppression, cet arsenal répressif est employé par les thermidoriens pour instaurer par réaction une Terreur blanche en 1795. Les lois d'exception ne sont retirées que tardivement sous le Directoire et le Consulat.

Le Directoire procède ensuite à une rationalisation du code pénal de 1791 dans le même objectif de réduire les prérogatives des districts : le tribunal de district est supprimé au profit d'un tribunal civil au niveau du département, étoffé de tribunaux correctionnels d'arrondissements en 1800 sous le Consulat<sup>20</sup>. Le seul changement significatif porte sur l'accusateur public qui gagne en pouvoir depuis le code des délits et des peines de 1795. Avec le code de Merlin — intégré au code des délits et des peines — la procédure spéciale gagne en ampleur, concernant une gamme beaucoup plus large de délits notamment politiques. L'accusateur public placé au sommet de la procédure spéciale pouvait mobiliser le directeur du jury d'accusation contre les suspects politiques de son choix. Ainsi, les pouvoirs de l'accusation

---

<sup>17</sup> Robert Allen, « La justice d'exception », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire : 1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 231-266

<sup>18</sup> Fournier Georges, « La Terreur en procès : Justice et politique : la Terreur dans la Révolution française », In *Annales du Midi* (N°225), Toulouse, Privat, 1999, pp. 94-96 [en ligne]

<sup>19</sup> Il s'agit là d'un concept politique complexe et abstrait : le phénomène du militantisme mène à une forme de radicalisation idéologique, qui entretient souvent un rapport décomplexé à la violence.

<sup>20</sup> Cf. Glossaire

publique sont accusés — durant la procédure préparatoire — manifestant le souci d'ordre du Directoire après la Terreur, mais usant des mêmes méthodes arbitraires.

Toutes ces nouvelles institutions, et surtout les municipalités — 40 000 communes — nécessitent un corps de fonctionnaires publics considérable qu'il faut élire rapidement : il convient donc d'aborder maintenant le système électif de représentation<sup>21</sup> et la politisation progressive de la population. La Constituante opte pour un mode d'élection censitaire, excluant de fait environ un tiers des citoyens. Ainsi se met en place la distinction entre citoyen actif — détenant le droit de vote — et citoyen passif. En effet, il faut payer une contribution directe équivalente à trois journées de travail et être un homme libre de plus de 25 ans. Il faut également adhérer au nouveau système politique en prêtant serment sur la Constitution de 1791 et en s'inscrivant sur les listes de la Garde nationale<sup>22</sup>. L'impératif de défense de la Révolution et de ses acquis s'impose à tous les citoyens actifs : la Garde nationale se présente comme une milice citoyenne — plus ou moins spontanée selon les endroits — sous la tutelle des municipalités, malgré leur part d'autonomie de fait. Elle joue un grand rôle dans l'apprentissage politique et la militarisation des français. Dans les milieux ruraux qui avaient déjà acquis une tradition politique à l'échelle communautaire, les citoyens actifs constituent une majorité, tandis que les citoyens passifs sont bien souvent majoritaires en ville dû à l'indigence répandue ou au statut de domestique, exclu du vote<sup>23</sup>.

De plus, il s'agit d'un suffrage à deux niveaux : le corps des citoyens actifs élit des électeurs parmi ceux qui paient un impôt de dix journées de travail. A leur tour environ 5.000 électeurs — soit 1% des citoyens — élisent les députés et les administrateurs locaux. Ceux-ci doivent être propriétaires et payer une contribution d'un marc d'argent, somme très élevée pour l'époque, pour être éligibles. Le suffrage censitaire « hiérarchise » les individus selon leur contribution et certains députés — comme Robespierre — dénoncent le risque de constituer une « aristocratie des riches ». Le 20 septembre 1792 l'Assemblée Législative laisse sa place à la Convention chargée de rédiger une nouvelle Constitution : le lendemain même la

<sup>21</sup> Reboul Fanny, « Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879 » In *Etudes Héraultaises* (N°54), Montpellier, Association Etudes sur l'Hérault, 2020, pp. 93-110

<sup>22</sup> Dupuy Roger & Bianchi Serge, *La Garde nationale entre nation et peuple en armes : mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Actes du colloque de l'Université Rennes 2 (24 & 25 mars 2005), PU de Rennes, 2006, 561 p.

<sup>23</sup> Dupuy Roger, « Les paysans et la politique, 1750-1850 », In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 139-142 [en ligne]

France devient une République. Les nouveaux députés sont toujours élus à deux degrés mais au suffrage universel (masculin), ce qui reflète une volonté de démocratie directe qui s'est développée dans les communes à travers les assemblées primaires des sections<sup>24</sup>. En 1795 le Directoire revient à un suffrage censitaire semblable à celui de 1791 ; certes le corps actif est légèrement plus accessible, mais le corps des électeurs est encore plus restrictif. Ceux-ci doivent être propriétaire d'un bien équivalent à 100 ou 200 journées de travail. Ainsi le corps électoral — environ 30.000 citoyens — est composé de grands propriétaires disposant seuls des droits civiques décisifs. Tout est fait pour saper les autonomies locales et la démocratie directe pourtant conséquences de la politisation des français, encouragée par les institutions révolutionnaires.

Le niveau de participation relativement fort jusqu'en 1791 baisse sensiblement lors de l'élection de l'Assemblée Législative en septembre 1791. Il présente ensuite une remontée en 1793 alors même que le corps électoral est élargi au suffrage universel. Sous le Directoire, on assiste à une progressive désertion électorale inspirée par le climat de corruption et le système censitaire restrictif de la Constitution de l'An III (1795). De manière générale, les français se mobilisent davantage pour les élections locales qui concernent leurs intérêts directs, que pour les scrutins nationaux. Néanmoins, malgré un apprentissage politique incomplet et sélectif — laissant en marge certaines franges des populations paysannes et urbaines — la Révolution parvient à dynamiser les structures politiques locales et à éveiller une certaine conscience politique nationale.

Les sources administratives dépouillées amènent également à étudier les comités de surveillance et les sociétés populaires, fortement liés entre eux, et qui participent beaucoup à l'éveil politique des localités. En analysant les sources laissées par ces assemblées, nous nous rapprochons des sociabilités politiques citoyennes. La définition des sociétés politiques<sup>25</sup> n'est pas directement évoquée — bien qu'elles constituent un élément majeur des sociabilités démocratiques — puisqu'elles sont absentes du corpus de sources.

---

<sup>24</sup> Cf. Glossaire

<sup>25</sup> *Ibid.*

D'inspiration anglaise — et des Lumières — les « clubs »<sup>26</sup> se multiplient sous la Révolution et ne concernent plus seulement les élites. Dès 1789 de nombreux députés de la Constituante fondent des sociétés politiques dans lesquelles ils se retrouvent par affinités pour débattre : mais seul le club des Jacobins s'assure un rayonnement national, multipliant les filiales provinciales et les correspondances. Plus ouvert aux composantes populaires que la majorité des clubs, il compte près de 2.000 sociétés affiliées en province en 1793. Ces sociétés politiques se présentent bien souvent comme un noyau d'informations et de politisation dans les communautés rurales parfois décalées des événements nationaux et isolées du pouvoir central. Ce militantisme se retrouve au sein des sections qui s'autonomisent progressivement face à la Convention et aux grands clubs. Ces unités électorales à l'échelle d'un quartier offrent un cadre d'échange quotidien, incluant parfois les citoyens passifs dans le débat politique. De plus, les plaines littorales méridionales offrent un terreau particulièrement fertile aux sociétés populaires.

Les comités de surveillance sont liés aux sociétés populaires : ses membres les plus zélés se retrouvent dans ces comités. Dans le climat de suspicion généralisée de l'hiver 1792-1793 (guerres extérieures, insurrections intérieures, émigration, ...) ces comités voient le jour de manière spontanée — ils émanent pour beaucoup d'initiatives des sections ou des sociétés populaires locales — et sont officiellement reconnus par la Convention le 21 mars 1793. Composés de 12 membres par commune, ils ont pour mission de dresser la liste des étrangers sur leur territoire désignés suspects dans un climat fébrile. Sous la Convention dite montagnarde — comprendre que l'aile gauche de l'Assemblée domine alors le cadre politique — la loi des suspects du 17 septembre 1793 élargit leurs compétences. Les comités dressent désormais la liste des contre-révolutionnaires potentiels et obtiennent le droit d'arrêter et de saisir la correspondance des suspects en collaboration avec la municipalité. La loi du gouvernement révolutionnaire du 4 décembre 1793 renforce encore ce climat et encourage la délation. Après le 9 Thermidor An II (26 juillet 1794) qui signe la chute de Robespierre et de ses plus fervents partisans réunis dans les Comités de la Convention, les comités de surveillance — particulièrement soutenus par les institutions du gouvernement révolutionnaire — se voient réduits en nombre et en compétence sous la Convention thermidorienne. Dès le 24 août 1794 il ne

---

<sup>26</sup> *Atlas de la Révolution française, tome 6 : Les sociétés politiques*, Paris, EHESS, 1992, 132 p.

siège plus qu'un comité de surveillance par district établi au chef-lieu. Ils sont épurés des membres les plus zélés, associés à des « terroristes », et leur influence baisse peu à peu jusqu'à leur suppression définitive par le Directoire en octobre 1795.

Ces sources m'intéressent particulièrement car elles mettent au jour les minorités populaires agissantes et motivées. De plus, la saisie des correspondances privées me renseigne sur le quotidien et les sociabilités des individus désignés suspects, personnes souvent militantes. Ainsi toutes ces sources administratives me renseignent sur les événements insurrectionnels locaux : sur leurs acteurs et leurs sociabilités, leurs revendications, ainsi que sur la réception de ces révoltes par les différentes autorités.

L'explication institutionnelle des structures administratives et judiciaires révolutionnaires permet ainsi de comprendre le contexte de production des sources étudiées. A travers l'analyse des nouvelles valeurs politiques et leurs expressions locales, j'appréhende mieux les sociabilités politiques quotidiennes et le rapport des autorités aux violences populaires. Tous ces éléments sont nécessaires pour servir mon corpus de sources sur la commune de Pézenas et ses alentours.

## Les institutions du XIX<sup>e</sup> siècle (1799-1852) :

Il convient maintenant d'aborder l'évolution de ces institutions révolutionnaires à travers les quatre régimes de ce premier XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir le Ier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet et la II<sup>e</sup> République, de 1799 à 1852. Ces différents régimes s'accommodeent de l'héritage politique révolutionnaire avec plus ou moins de ferveur : certains veulent modérer son influence et se montrent particulièrement conservateurs et autoritaires, comme la Restauration, tandis que d'autres voudraient prolonger ses acquis notamment sociaux, comme la II<sup>e</sup> République. La mémoire révolutionnaire imprègne donc toute la sphère politique et ces régimes composent avec.

Ces gouvernements héritent tous de l'édifice institutionnel de Napoléon Bonaparte introduit sous le Consulat et l'Empire, qui demeure inchangé dans ses fondements. La loi du 17 février 1800 établit les arrondissements au sein des départements : l'Hérault compte toujours quatre arrondissements qui restent identiques aux districts de la Révolution. De nouveaux fonctionnaires voient également le jour : les préfets et sous-préfets — respectivement chargés de l'administration d'un département et d'un arrondissement — s'affirment comme de véritables représentants territoriaux sous les ordres directs de l'exécutif. L'Etat se déconcentre sur la base départementale et rompt définitivement avec les certaines parts d'autonomie accordées aux collectivités pendant la Révolution<sup>27</sup>.

Ce mouvement de déconcentration de l'Etat est à l'œuvre dès les décennies 1770-1780 et permet de mettre au pas les autorités locales, dorénavant sous la tutelle directe du gouvernement. Les préfets et sous-préfets sont placés en haut de la hiérarchie locale, au-dessus des maires. Le sous-préfet détient un pouvoir d'approbation des délibérations et arrêtés municipaux ; il contrôle l'administration communale, les attributions de police, l'urbanisme et la salubrité publique, etc.. L'administration communale est ainsi placée sous tutelle des agents de l'Etat, préfets et sous-préfets. Pendant la Monarchie de Juillet, ils jouent le rôle d'agent électoral du gouvernement : ils promeuvent les candidats officiels de l'Etat pour les élections

---

<sup>27</sup> Ponteil Félix, *Les institutions de la France de 1814 à 1870 (T. III)*, Paris, PUF, 1966, pp. 235-289

locales. Pendant le gouvernement provisoire de 1848, leur dénomination change pour celle de commissaire et sous-commissaire, mais rien ne change dans les faits : ce changement est éphémère et ne dure que quelques mois.

Le 30 mai 1814, la Restauration est proclamée : Louis XVIII s'auto-proclame roi avec le soutien des puissances étrangères et reconnaît dès son entrée à Paris qu'il faut faire un compromis avec les changements de la Révolution<sup>28</sup>. Ce régime se veut donc représentatif d'un régime hybride, libéral par son héritage révolutionnaire et conservateur de par son retour à une monarchie de droit divin. Malgré une instabilité profonde du régime des mois de mars à juin 1815 — qui marque le retour temporaire de Napoléon, nommé les Cents-Jours, jusqu'à sa défaite finale à Waterloo face aux coalisés — la Restauration parvient à s'imposer aux français.

Elle est héritière des institutions révolutionnaires et impériales : le Code civil de 1804 reste d'actualité et établit le droit civil français, c'est-à-dire les normes qui déterminent le statut des personnes, des biens et des relations entre les personnes privées. La charte constitutionnelle de juin 1814 représente l'hybridation du régime : la monarchie est de droit divin et le catholicisme devient de nouveau religion d'Etat, mais la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen figure dans les premiers articles, ainsi que le droit à la propriété. L'amnistie est proclamée : Louis XVIII adopte la figure d'un roi réconciliateur aspirant à la paix civile. Malgré un épisode ultra-royaliste en 1815-1816 — dû au retour de Napoléon, ce qui provoque de vives tensions en province entre partisans impériaux et royalistes : la Terreur Blanche<sup>29</sup> — le régime est peu à peu dominé par les libéraux qui gagnent l'opinion publique. Le retour de Louis XVIII en 1815 marque la Seconde Restauration.

Le choix est fait d'un régime bicaméral établi sur le modèle anglais : le pouvoir législatif est partagé entre le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés. La chambre haute — des pairs — rassemble la noblesse du royaume : ils sont nommés par le roi et leur titre est héréditaire. La chambre basse est élue au suffrage

---

<sup>28</sup> Barjot, Chaline, Encrevé, *La France au XIXe siècle (1814-1914)*, Paris, PUF, Quadrige Manuels, 2014, pp. 135-155

<sup>29</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche : 1814-1815*, Toulouse, Privat, 2017, pp. 65-86

censitaire : il faut donner une contribution de 1.000 francs pour être éligible, et de 300 francs pour être électeur. Cette hybridation des pouvoirs mécontente la majorité royaliste, partisans d'une monarchie absolue, tandis que la majorité des libéraux se voient confortés dans le choix d'une monarchie tempérée : ils trouvent leur place dans la chambre des députés. Le régime parlementaire s'implante peu à peu et relaie des débats politiques au sein de la population, malgré une opposition croissante des deux chambres, entre l'aristocratie et la bourgeoisie<sup>30</sup>.

Le règne de Charles X (1824-1830), frère de Louis XVIII, est caractérisé par une politique réactionnaire ultra-royaliste menée par le roi et ses pairs, tandis que l'opinion est acquise à la cause libérale<sup>31</sup>. Aux élections législatives de 1830, l'opposition l'emporte sur le parti du roi : le 26 juillet, Charles X suspend la liberté de la presse, dissout la chambre basse et instaure un nouveau système électoral. La bourgeoisie libérale est écartée du pouvoir ; en réaction, une révolution bourgeoise — les Trois Glorieuses, du 27 au 29 juillet — met à bas la monarchie légitimiste.

Le système administratif impérial survit à l'Empire : le territoire reste divisé en départements puis en arrondissements. Le roi nomme le personnel administratif, tandis que le préfet choisit le personnel communal au nom du souverain. Les notables<sup>32</sup> sont renouvelés tous les cinq ans. Plusieurs projets de réformes sont proposés mais aucun n'aboutit réellement : ces réformes portent sur le principe électif et la décentralisation. Un premier projet en 1819 est abandonné suite à l'assassinat du duc de Berry en 1820. Deux autres réformes échouent en 1821 et 1829 ; elles proposent d'introduire le principe électif des conseils départementaux et communaux<sup>33</sup>.

L'administration demeure donc souveraine : la centralisation du régime politise les débats de l'opinion publique, qui s'attaquent à l'arbitraire royal. Les nominations sont de moins en moins acceptées, et on accuse ce système de plonger les pouvoirs locaux dans la somnolence et la soumission. Les préfets cristallisent ce débat, car ils sont les représentants directs du pouvoir royal dans les provinces. En 1819, les

---

<sup>30</sup> Ponteil Félix, *Les institutions de la France*, Op. Cit., pp. 235-289

<sup>31</sup> Luis Jean-Philippe (dir.), *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne (1814-1830)*, Rennes, PU de Rennes, Histoire, 2015, pp. 164-196

<sup>32</sup> Cf. Glossaire

<sup>33</sup> Luis Jean-Philippe (dir.), *Rien appris, rien oublié ?, Op. Cit.*, pp. 164-196

préfets rentrent dans les conseils généraux d'arrondissement et obtiennent une voix consultative : leur contrôle est étendu à tous les échelons locaux.

Le principe électif n'est jamais appliqué malgré les multiples tentatives de réforme, ce qui sert de fait les propriétaires fonciers — les plus imposables — détenant les postes de pouvoir à l'échelle territoriale. Sous la Seconde Restauration, la centralisation se poursuit, tandis que la gauche libérale fait campagne autour du projet de décentralisation, abandonné par les ultras-royalistes : le mécontentement libéral progresse<sup>34</sup>.

La structure judiciaire de l'Empire reste également inchangée : le 14 mars 1800 est créé le tribunal de première instance qui siège au chef-lieu d'arrondissement<sup>35</sup>. Il a une double compétence civile et correctionnelle et succède aux tribunaux révolutionnaires de district. Il juge en correctionnel tous les délits nécessitant des peines supérieures aux peines délivrées par le tribunal de simple police, c'est-à-dire par le juge de paix. Les délits de presse sont quant à eux déférés directement au tribunal criminel — la cour d'assises — qui siège au chef-lieu de département. La décision rendue par la cour d'assises peut être contestée et renvoyée en cour d'appel. La cour de cassation s'assure de l'application correcte de la loi par les tribunaux de première instance et d'appel.

Le pouvoir judiciaire est indépendant, mais les juges sont nommés par le roi. Le code pénal de 1810<sup>36</sup> remplace celui de 1791 et réintroduit des peines abolies à la Révolution comme la prison à perpétuité ou la marque au fer rouge. Les tribunaux d'exception mis en place en 1804 et 1808<sup>37</sup> — les cours criminelles spéciales et les cours prévôtales<sup>38</sup> — sont prolongés jusqu'en 1818 : ils jugent les crimes politiques comme les rébellions, les assassinats politiques, les réunions séditieuses. Le prévôt est un militaire d'obédience royaliste ; il est assisté d'un procureur, d'un président et de quatre juges nommés. Le caractère séditieux d'une affaire donne lieu à interprétation personnelle des juges : sur plus de 2.000 affaires menées par cette cours, seulement 300 environ relèvent vraiment d'une attribution politique.

<sup>34</sup> Barjot, Chaline, Encrevé, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., pp. 135-155

<sup>35</sup> Godechot Jacques, *Les institutions de la France*, Op. Cit., pp. 112-173

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Robert Allen, « La justice d'exception », Op. Cit., pp. 231-266

<sup>38</sup> Vidal Michel, « La cour prévôtale du département de l'Hérault » In *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* (T. 87/N°123), Toulouse, Privat, 1975, pp. 289-311 [en ligne]

La Restauration marque une certaine régression des acquis de la Révolution, notamment sur le principe électif : tous les fonctionnaires sont désormais nommés par le gouvernement. Le pouvoir judiciaire, bien qu'officiellement indépendant, se trouve ainsi en situation de dépendance vis-à-vis du pouvoir royal.

Le XIX<sup>e</sup> siècle assiste au développement de la police<sup>39</sup> : la préfecture de police créée en 1800 perd son rôle politique au profit de la direction générale de la police créée en 1814. Celle-ci est rattachée au ministère de l'Intérieur en 1818. C'est avant tout une police politique qui s'incarne dans des agents provocateurs et agents électoraux au service des préfets. En parallèle de cette police politique, la police régulière surveille l'application de la morale et des bonnes mœurs. Ils surveillent la fraude commerciale, la salubrité publique, les cabarets et les jeux de hasard, etc.

Son organisation demeure lacunaire sous la Restauration, par manque de moyens et d'effectifs. En 1829, la direction de la police est supprimée et revient à la préfecture de police pour tout le territoire : le premier ministre Martignac veut réformer la police et en faire une véritable institution, en créant notamment les sergents de ville et un uniforme standardisé. Ces efforts n'aboutissent réellement que sous la Monarchie de Juillet.

La gendarmerie s'est rendue particulièrement impopulaire en milieu rural sous le Ier Empire<sup>40</sup> : elle était alors chargée de la conscription, de la restriction des charivaris et des droits de chasse. Elle est l'héritière de la maréchaussée d'Ancien Régime, renommée gendarmerie en 1791. Elle est réorganisée en 1820 en légions et compagnies et se voit progressivement revalorisée, en lui confiant notamment des missions politiques<sup>41</sup>. Cependant, elle reste faible numériquement et mal organisée sous la Restauration.

L'institution médiatique est constamment ballottée<sup>42</sup> : la liberté de la presse initialement proclamée par la charte de 1814 est suspendue dès octobre 1814 jusqu'en 1816. La censure royale recommence à fonctionner : vingt censeurs sont

<sup>39</sup> Ponteil Félix, *Les institutions de la France*, Op. Cit., pp. 324-358

<sup>40</sup> Lignereux Aurélien, « La violence d'une force de l'ordre : la gendarmerie et la répression des rébellions (1800-1859) », In *Déviance et Société* (Vol. 32), Paris, Médecine & Hygiène, 2008, pp. 47-59 [en ligne]

<sup>41</sup> Zauberman Renée, « Jean-Noël Luc (dir.) : Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle » In *Crime, Histoire & Sociétés* (Vol. 7/n°2), Genève, Librairie Droz, 2003, pp. 107-116 [en ligne]

<sup>42</sup> Droz Jacques, *De la Restauration à la Révolution 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1970, 287 p.

nommés et une feuille doit obtenir l'autorisation de la police avant d'être publiée. La loi de novembre 1815 place la presse sous régime d'exception : tout écrit considéré comme séditieux est censuré, son auteur et imprimeur risquent jusqu'à la déportation.

La loi de 1819 instaure une certaine libéralisation de la presse par le cautionnement des journaux politiques. Ils doivent obtenir l'autorisation du roi et payer une caution pour être publiés. Cette relative liberté est de courte durée puisque la censure est rétablie en 1824 jusqu'en 1828, date à laquelle le cautionnement redevient d'actualité. L'abolition de la liberté de la presse en juillet 1830, qualifiée d'« instrument de désordre et de sédition »<sup>43</sup>, provoque en partie l'insurrection parisienne des Trois Glorieuses, et par extension la chute de la Restauration.

La révolution de 1830 porte au pouvoir Louis-Philippe d'Orléans de la branche cadette de la famille royale et libéral de longue date, partisan de la Révolution à ses débuts. Il est proclamé « roi des français »<sup>44</sup> par les deux chambres. Le régime adopte le drapeau tricolore et se rallie ainsi à la tradition révolutionnaire et impériale. Le roi-citoyen, comme on le nomme alors, accepte la charte de 1814 révisée par l'Assemblée. Il y est précisé que la proposition des lois appartient au roi et aux deux chambres — pouvoir unique du roi sous la Restauration — et qu'un veto de ces trois entités suspend la proposition : le parlement rééquilibre ainsi les pouvoirs exécutifs et législatifs en sa faveur.

La charte de 1830 est conçue comme un contrat entre le roi et son peuple et perd son caractère sacré de droit divin. Le mandat des députés est réduit à cinq ans, leur renouvellement est intégral ; ils sont toujours élus au suffrage censitaire. Les présidents des chambres sont élus par leurs membres. Les pairs sont toujours nommés par le roi, mais ils perdent leur hérédité : l'aristocratie de naissance n'est plus majoritaire. Malgré cette libéralisation parlementaire, le roi demeure l'élément de stabilité du gouvernement : il nomme toujours le personnel de justice et les pairs et a le pouvoir de dissoudre la chambre des députés. Il nomme ses ministres qui agissent comme des intermédiaires entre l'Assemblée et le roi<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> Ponteil Félix, *Les institutions de la France*, Op. Cit., pp. 324-358

<sup>44</sup> Barjot, Chaline, Encrevé, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., pp. 135-155

<sup>45</sup> *Ibid.*

Le principe électif censitaire est progressivement introduit dans les institutions départementales et communales : la loi municipale de 1831 permet aux électeurs d'élire leurs conseillers municipaux, mais les deux-tiers du conseil doivent être pris parmi les plus imposés de la commune. Ils sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Les maires et adjoints sont toujours nommés par le préfet pour les villes de plus de 3.000 habitants. Malgré l'élargissement modéré du suffrage censitaire, les propriétaires terriens, les fonctionnaires et les gens des professions libérales prédominent toujours aux postes de pouvoir. La seule différence est idéologique : la bourgeoisie libérale acquise aux idéaux de 1789 remplace la bourgeoisie conservatrice et légitimiste<sup>46</sup>.

Les critiques de la gauche abondent face à l'exercice du privilège de la richesse et de la nomination des maires et adjoints. Ceux-ci sont censés être des organes de leurs concitoyens et non du gouvernement, et risquent donc de se faire les représentants de l'Etat au même titre que les préfets. Les républicains réclament donc l'élection directe des maires et adjoints et l'élargissement du suffrage.

Le régime se refuse à rendre ces fonctions éligibles car le maire est considéré comme un agent du gouvernement faisant le lien entre le pouvoir et les administrés. La centralisation administrative reste en place et met les libertés locales sous servitude, en plus d'encombrer les ministères de problématiques communales. Malgré l'encouragement à développer les sociétés locales — comme les sociétés d'agriculture qui gagnent en ampleur — les sociétés politiques demeurent interdites depuis 1834 et se développent dans la clandestinité<sup>47</sup>.

L'épuration du personnel administratif et judiciaire lance une course aux places. Le mouvement de révocation pour complaisance légitimiste atteint tous les échelons des institutions : leurs anciens opposants, libéraux et bonapartistes, accèdent à leurs charges. L'institution judiciaire ne voit pas de réforme profonde sous la Monarchie de Juillet : certaines réformes tentent de diminuer le nombre de cours sur le territoire ainsi que le traitement des magistrats mais n'aboutissent qu'inégalement.

---

<sup>46</sup> Hobsbawm J. Eric, *Aux armes, historiens : deux siècles d'histoire de la Révolution française* (trad. de l'anglais : Julien Louvrier), Paris, Fayard, Pluriel, 2014, 153 p.

<sup>47</sup> François Étienne, Reichardt Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (T. 34, N°3), 1987, pp. 453-472. [en ligne]

La nomination des magistrats tend à créer de véritables dynasties grâce au cumul des charges : certains députés se voient attribuer de hautes fonctions judiciaires. Ce clientélisme du gouvernement permet de s'attacher de nombreux soutiens au sein des chambres. En 1834, cinquante-huit magistrats sont également députés à la chambre basse<sup>48</sup>. L'indépendance judiciaire s'en voit altérée. C'est une caste relativement fermée, fortunée et propriétaire pour la plupart — ce sont donc des électeurs, pour certains des élus — à l'esprit traditionaliste et royaliste.

La police connaît une grande réorganisation sous la Monarchie de Juillet : le président du conseil Casimir Perier augmente les effectifs des sergents de villes et des agents politiques en 1831-1832. Cette nouvelle efficacité leur permet de réprimer efficacement les soulèvements de 1832<sup>49</sup>, avec l'aide de la garde municipale parisienne — qui vient d'être créée — et de la garde nationale. Le préfet de police Delessert, en poste de 1836 à 1848, rationalise l'institution policière et l'exporte peu à peu en province, bien qu'elle reste centralisée à Paris. Elle comptabilise 4.500 agents à la fin du régime, ce qui reste relativement faible pour les 750.000 habitants de Paris.

La police s'établit donc de façon durable sous la Monarchie de Juillet. Elle est progressivement affectée à la surveillance des sociétés secrètes et à la répression des rassemblements politiques. Face à l'émergence de plus en plus fréquente de mouvements de grèves et de soulèvements politiques, le régime accentue l'efficacité répressive de sa police face à l'accroissement démographique des « classes laborieuses et dangereuses »<sup>50</sup>.

La gendarmerie voit également ses effectifs augmenter à partir de 1835 : à la fin du régime, l'Hérault recense trois ou quatre gendarmes dans chaque chef-lieu de canton. Les populations locales voient d'un mauvais œil l'arrivée d'étrangers, représentants la force répressive du gouvernement, dans leur commune.

---

<sup>48</sup> Ponteil Félix, *Les institutions de la France*, Op. Cit., pp. 360-385

<sup>49</sup> Bouchet Thomas, *Le roi et les barricades : Une histoire des 5 et 6 juin 1832*, Paris, Seli Arslan, 2000, 221 p.

<sup>50</sup> Procacci Giovanna, *Gouverner la misère : la question sociale en France 1789-1848*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 1993, 358 p.

Les institutions de prévoyance se développent sur tout le territoire et contribuent à la création d'un intérêt collectif. Ces sociétés de secours mutuels se constituent des fonds de réserve à partir des cotisations de ses membres pour encourager l'entraide économique et alimenter les grèves ouvrières. En 1847, plus de trois-cents caisses d'épargne existent sur tout le territoire, comprenant plus de 700.000 déposants.

Ces sociétés participent à l'éveil d'un état d'âme collectif, le prolétariat, en promouvant l'organisation du travail par l'association de travailleurs. En 1834, une loi reprend celle de 1810 sur l'interdiction des associations politiques et la durcit face à l'activité des sociétés secrètes. Ces sociétés mutualistes présentent souvent un but de résistance non avoué — et se fondent parfois en sociétés secrètes — et mobilisent l'opinion publique lors des mouvements ouvriers : elles sont donc un vecteur de politisation important<sup>51</sup>.

La presse connaît son âge d'or sous la Monarchie de Juillet de 1830 à 1835. Les premières lois, très libérales, réduisent le cautionnement et les droits de timbre ; la presse politique s'épanouit et rend compte de l'affrontement des doctrines. L'attentat de Fieschi contre le roi en juillet 1835 mène au durcissement de cette politique, avec les lois de septembre 1835 : les charges financières augmentent et de nouveaux cautionnements apparaissent. Le gérant-responsable doit signer chaque édition d'un journal politique. Les journaux restent relativement chers et n'accumulent pas beaucoup d'abonnements ; de nombreux journaux font alors faillite.

Ce prix élevé encourage en réaction la constitution de cercles littéraires, ou la lecture collective dans les cafés. Les journaux élargissent leurs publicités et intègrent des romans-feuilletons à leurs feuilles pour augmenter leur audience et leurs revenus. La loi de 1835 introduit un nouveau motif de poursuite judiciaire : l'excitation au mépris et à la haine du gouvernement. Cette définition très vague permet des poursuites très larges, et les journaux d'opposition sont souvent perquisitionnés par la police.

La presse à grand tirage survit à cette répression : trois journaux parisiens — *Le Siècle*, *La Presse*, *Le Constitutionnel* — représentent à eux seuls 58% du tirage

---

<sup>51</sup> *La politisation des campagnes au XIXe siècle : France, Italie, Espagne et Portugal*, Rome, Actes du colloque international de l'Ecole Française de Rome (20, 21 & 22 février 1997), EFR, 2000, 376 p.

national<sup>52</sup>. Les petits journaux et feuilles d'opposition mettent la clé sous la porte sous le poids des amendes et des sanctions.

En février 1848, la crise politique et économique est grande dans tout le pays. La crise de subsistance, le chômage règnent ; le fossé ne cesse de se creuser entre classes populaires et classes privilégiées<sup>53</sup>. Le gouvernement décide de rester ferme et interdit la tenue de banquets d'opposition dans la capitale : la réaction est immédiate et évolue en insurrection républicaine parisienne du 22 au 25 février 1848. Louis-Philippe est contraint d'abdiquer ; le régime s'effondre, la république est proclamée par le gouvernement provisoire sous la pression populaire.

Malgré des débats houleux, le choix est fait d'une Assemblée unique dans la tradition révolutionnaire : le bicamérisme est perçu comme un élément aristocratique et conservateur. Cette nouvelle Assemblée est chargée de la rédaction d'une constitution, promulguée en novembre 1848 : la république est démocratique, une et indivisible. Le peuple est souverain, mais il exerce son pouvoir à travers ses représentants. Pour équilibrer les pouvoirs — les modérés craignent le despotisme d'un parlement unique — il est décidé de déléguer un pouvoir fort à l'exécutif et au Président de la république. Les démocrates voudraient qu'il soit élu par l'Assemblée pour échapper au despotisme personnel et respecter la souveraineté populaire, mais c'est le vote populaire qui est finalement choisi<sup>54</sup>.

Le système électoral est réglé par la loi de mars 1849 : le suffrage universel (masculin) est proclamé pour tous les citoyens détenant leurs droits civiques et politiques. Le recensement se fait par échelle, de la section au canton, du canton au département. L'esclavage — rétabli par Bonaparte en 1802 — est définitivement aboli, les libertés de la presse et de réunion sont reconnues.

---

<sup>52</sup> Ponteil Félix, *Histoire des institutions*, Op. Cit., pp. 360-385

<sup>53</sup> Procacci Giovanna, *Gouverner la misère*, Op. Cit., pp. 125-164

<sup>54</sup> Barjot, Chaline, Encrevé, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., pp. 169-201

L'illusion d'une république sociale et démocratique est vite balayée dans le sang avec les journées de juin 1848. Dès mars 1848, une politique sociale est lancée par le gouvernement provisoire : des ateliers nationaux sont établis sur tout le territoire par la commission de Louis Blanc afin de pallier au chômage généralisé et d'encourager l'organisation du travail par l'Etat. Pour financer cette mesure, le gouvernement crée l'impôt des 45 centimes qui se traduit par une augmentation de l'imposition générale de 45% sur le foncier, le mobilier et les portes & fenêtres. Cet impôt est très impopulaire et désolidarise notamment une partie de la paysannerie provinciale de la république : de nombreux ouvriers et paysans se tournent vers le candidat populiste Louis-Napoléon<sup>55</sup>.

En avril 1848, l'Assemblée constituante est élue avec une forte majorité conservatrice et modérée. Elle décrète la fermeture des ateliers nationaux et l'arrêt des mesures sociales initiées par le gouvernement provisoire, ce qui provoque une nouvelle insurrection parisienne ouvrière du 23 au 26 juin : la répression se fait dans le sang, plusieurs milliers de morts sont à signaler du côté insurgé. En décembre 1848, Louis-Napoléon est élu Président ; les démocrates-socialistes sont en déroute. L'Assemblée constituante se dissout en mai 1849 et cède la place à l'Assemblée législative, dans laquelle les partis se forment : les conservateurs monarchistes y sont majoritaires ; légitimistes, orléanistes et bonapartistes se rassemblent dans le parti de l'Ordre<sup>56</sup>.

Suite à cette insurrection, le parlement réactionnaire s'affermi : il suspend la liberté de la presse, ferme les clubs. En mai 1850, le suffrage redevient censitaire : près de trois millions de citoyens sont exclus du vote. Les populations précaires — et donc potentiellement les plus radicalisées — sont les plus touchées par cette mesure, car pour prouver son domicile, il faut prouver sa contribution à l'impôt. La presse socialiste est étouffée par la loi de juillet 1850 qui augmente le cautionnement et le droit de timbre. Les libertés civiles promises par la révolution de février s'estompent rapidement, tandis que la crise économique et le mécontentement populaire continuent de gronder<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Huard Raymond, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage », *Op. Cit.*, pp. 15-30

<sup>57</sup> Caron Jean-Claude, « Révoltes populaires et révoltes étudiantes au XIXe siècle » **In** *Savoir/Agir* (N°6), 2008, pp. 85-99 [en ligne]

Au printemps 1852, les mandats présidentiel et parlementaires s'achèvent à la même période, laissant présager une perspective de crise : le prince-président veut réviser la constitution et prolonger son mandat. L'Assemblée refuse et pressent un coup d'État. Effectivement, le coup d'Etat du 2 décembre 1851<sup>58</sup> de Louis-Napoléon consacre la victoire de l'exécutif sur le législatif : le parti républicain d'opposition est disloqué, soumis à l'exil et à la déportation. Un an plus tard, le II<sup>e</sup> Empire est proclamé ; la II<sup>e</sup> République, en confiant un pouvoir fort à l'Assemblée et au Président, ne pouvait qu'assister à l'affrontement des deux entités au nom de la souveraineté populaire.

La vie départementale et municipale reste étouffée : les maires et adjoints sont toujours nommés par l'exécutif pour les villes de plus de 6.000 habitants. En dessous de ce seuil, c'est le conseil municipal qui élit. En contrepartie, les conseils municipaux et généraux sont élus au suffrage direct. L'administration départementale est remaniée par Ledru-Rollin afin de rapprocher les élus locaux des administrés : les conseils cantonaux remplacent les conseils d'arrondissements, mais cette mesure ne s'applique quasiment pas par manque de moyens financiers. Le cumul des charges est supprimé : un député ne peut plus être fonctionnaire public. Un projet de décentralisation administrative est avorté dû au coup d'Etat de 1851. En libérant l'administration municipale, l'esprit public et politique se voit encouragé, mais ces mesures restent inégales et difficiles à appliquer par manque de moyens<sup>59</sup>.

L'institution judiciaire demeure inchangée : la plupart des magistrats sont maintenus, quelques-uns sont suspendus car hostiles au nouveau régime. Leur inamovibilité est confirmée. Ils restent donc nommés à vie, ce qui ne bouscule pas l'effet dynastique des charges judiciaires. Après le soulèvement de 1851, une justice d'exception — une commission mixte, puis une commission militaire — est spécialement mise en place pour juger les insurgés.

---

<sup>58</sup> Bonet Gérard, « Document pour servir à l'histoire du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à Montpellier » In *Etudes sur l'Hérault* (fasc. 2, N°3), Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1986, pp. 89-99

<sup>59</sup> Ponteil Félix, *Histoire des institutions*, Op. Cit., pp. 360-385

La police profite des réformes issues de la Monarchie de Juillet : les services sont réorganisés, les sergents de ville sont brièvement suspendus après la révolution de février au profit de gardes civiques, les Montagnards. Ils sont rapidement rétablis et tous les commissaires soutiennent le coup d'Etat de Louis-Napoléon, procédant aux arrestations des représentants républicains.

Une loi de 1850 fixe l'objectif d'installer une brigade de gendarmerie par canton : cette dynamique est enclenchée sous la Monarchie de Juillet ; elle est pratiquement aboutie dans l'Hérault avant cette date. En 1851, plus de 16.000 gendarmes sont répartis sur tout le territoire<sup>60</sup>.

Des mesures législatives encadrent les sociétés de secours mutuels : elles ne peuvent pas dépasser les 2.000 membres, par crainte de reconstitution de clubs politiques hostiles. Elles doivent être autorisées et peuvent être dissoutes par le gouvernement le cas échéant, faisant figure de société secrète. En 1848, 233 sociétés sont officiellement autorisées ; mais beaucoup demeurent non-autorisées et politiques<sup>61</sup>. La révolution de 1848 inaugure un grand mouvement sociétaire de clubs républicains, comme le *Club de la Révolution* de Barbès ou la *Société Républicaine centrale* de Blanqui qui proposent une éducation politique républicaine. Certains clubs féminins — animés par Gay, Niboyet — ouvrent également les affaires politiques aux femmes. Après les journées de juin 1848, la réglementation se durcit et les clubs sont surveillés de près par l'autorité : cette répression aboutit à la loi de juin 1849 qui interdit les sociétés politiques pour un an, renouvelée les années suivantes.

En parallèle, une loi de 1850 établit une caisse des retraites subventionnée par l'Etat : c'est la première forme d'intervention du gouvernement dans le registre de l'assurance. Les établissements de bienfaisance sont réorganisés en 1849 ; l'assistance publique est assurée par l'Etat et le clergé, dans une conception conservatrice de la charité publique. Ces avancées sociales restent néanmoins timides et empreintes de charité chrétienne.

Les événements de février provoquent la libération de la presse et proclame l'amnistie de tous les délits de presse. De très nombreux journaux populaires et

---

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Barjot, Chaline, Encrevé, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., pp. 196-201

socialistes voient le jour : les lois de septembre 1835 sont abolies, le droit de timbre supprimé. La presse et les clubs conquièrent alors un public plus large, l'éducation politique s'élargit. Comme pour les clubs, la répression ne tarde pas à s'abattre sur la presse afin de contrer la propagande socialiste : dès les journées de juin, plusieurs journaux socialistes réputés dangereux pour l'opinion publique sont perquisitionnés.

Plusieurs lois de 1848-1849 rétablissent le cautionnement des journaux, jusqu'à son augmentation en 1850<sup>62</sup>. Les lois de juillet 1849 rétablissent de fait les lois de septembre 1835 : la presse peut être poursuivie pour excitation au mépris ou à la haine des citoyens, le colportage est soumis à l'autorisation du préfet. Les lois de mars 1850 viennent clore l'édifice répressif de la presse en frappant les romans-feuilletons d'un droit de timbre et en exigeant la signature de tous les rédacteurs et imprimeurs d'un journal politique. Le IIInd Empire hérite de ces lois républicaines répressives et les renforcent dans la constitution de 1852 : l'Etat autoritaire est en marche.

---

<sup>62</sup> *Ibid.*

# Introduction

La Révolution française reste encore aujourd’hui fortement ancrée dans la mémoire collective : ces moments exceptionnels apparaissent comme des catalyseurs qui font surgir les tensions et les impasses de tout un système politique et social, révélant le double tranchant de toute révolution. C'est en partie pour cela que toutes les époques révolutionnaires demeurent des sujets de controverse. Durant la Révolution française, certains se positionnent pour continuer ce processus révolutionnaire et considèrent davantage l'aspect qu'ils jugent positif de ce phénomène — fête révolutionnaire et sensibilités exaltées, acquis sociaux, changement radical de système politique — cherchant à le renouveler malgré le prix du sang, de la destruction et de l'incertitude générale. Au contraire, leurs opposants souhaitent « terminer » au plus vite cette Révolution — maintenant que leurs intérêts sont acquis et protégés — et voudraient que les foules expressives reviennent à une apathie idéale, mais qui n'est que fiction. Car c'est bien cela qui divise principalement les partisans de l'un ou l'autre camp : l'espérance et la peur.<sup>63</sup>

L'usage de la force est-il fondé pour parvenir aux fins désirées par les différents partis ? Entre quelles mains est-elle justifiée ? Jusqu'à quel point ? Entre ces deux conceptions, le caractère imprévisible de toute période de crise est aussi à considérer : l'incertitude générale renforce d'autant plus les positionnements et la radicalisation politique de chacun, nourrissant l'affrontement. La Révolution ne survient pas spontanément<sup>64</sup> et ses acteurs ne se réveillent pas avec une conscience politique soudaine : elle est le produit du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les réponses apportées pendant la Révolution en sont issues. Les tensions accumulées au cours du régime monarchique mènent à des réflexions et à des actions populaires progressives au long du siècle qui trouvent leur point d'orgue pendant la Révolution. En ce sens, elle est certes un point de rupture considérable, mais également un point de continuité trop souvent mésestimé.

---

<sup>63</sup> Vovelle Michel, « The Revolutionary Mentality », In *Historyka*, T. XXI, 1991, pp. 3–14 [en ligne]

<sup>64</sup> Nicolas Jean, *La rébellion française ; 1661-1789*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2008, pp. 170-173

A partir de notre étude sur la Révolution française présentée en volume un, nous prolongeons la même démarche de recherche sur le premier XIXe siècle dans le volume deux, jusqu'en 1852. Ce siècle est profondément marqué par la mémoire de la Grande Révolution, et il hérite de ses nombreux débats et pratiques politiques.

Le premier XIXe siècle témoigne d'une alternance de régimes progressistes et conservateurs — de la Restauration à la IIe République, en passant par la Monarchie de Juillet — et est ainsi qualifié de « laboratoire d'expérimentation politique »<sup>65</sup> par de nombreux historiens. C'est un siècle caractérisé par un apprentissage politique populaire : cette période se démarque comme le siècle des révolutions et de la bourgeoisie, entre progrès sociaux et conservatisme autoritaire. C'est également le siècle de l'industrialisation et des progrès techniques, le siècle de la culture de masse et de la presse, le siècle de l'effervescence artistique et du Romantisme ; enfin, le siècle où se construisent les valeurs républicaines héritées de la Révolution. Il s'agit de relier la Révolution et ce premier XIXe siècle à travers l'étude de la politisation populaire par les sociabilités et les révoltes, en incluant tous les facteurs précédemment cités.

Nous orientons notre étude historique sur trois axes : l'imprévisibilité (qui naît de toute crise révolutionnaire), la légitimité (qui s'incarne dans une multiplicité d'acteurs), et la violence des affrontements (qui naît de ces luttes pour imposer une légitimité). C'est la dialectique individu / événement révolutionnaire qui se fond dans le collectif que nous nous proposons d'étudier. Ces angles de réflexion offrent ensuite un large panel d'études sociales sur la Révolution, le XIXe siècle et leurs acteurs locaux : comment des hommes du commun qui ne s'intéressent qu'à leurs intérêts personnels ou communautaires s'impliquent subitement dans la geste révolutionnaire pour servir des intérêts qui les dépassent, pour servir une idéologie ? De quelle manière l'enthousiasme de leur participation à l'événement révolutionnaire traduit l'infiltration du domaine politique dans l'ordinaire, assistant progressivement à l'émergence d'une politique du quotidien ? En quoi ces expériences personnelles et collectives de la participation politique mènent-elles à une pratique militante active,

---

<sup>65</sup> Fureix Emmanuel, *Le siècle des possibles (1814-1914)*, Paris, PUF, 2014, p. 12

impliquant une culture du soupçon et donc des antagonismes ainsi qu'une violence sociale progressive ?

Par engagement politique, nous entendons la politisation de la population, c'est-à-dire l'implication personnelle et collective de citoyens lambdas qui s'associent à la Révolution — puis à une opinion, une idéologie au XIXe siècle — jusqu'à l'incarner en un mouvement de masse. Le processus de politisation s'intéresse ainsi aux rapports des individus aux institutions, mais aussi au développement de comportements et de pratiques politiques. Ces pratiques diffèrent et évoluent selon le contexte géo-historique et les sociabilités fréquentées.

Ce phénomène de politisation, encouragé par les sociabilités méridionales<sup>66</sup> et le développement d'idéologies structurées, mène à la construction de revendications sociales de plus en plus abouties. Ces revendications s'expriment au sein de pratiques contestataires, parfois violentes : les franges populaires rurales deviennent militantes dans leurs actions et attitudes<sup>67</sup>. Au XIXe siècle, protester signifie « assurer quelque chose publiquement »<sup>68</sup> à l'encontre de l'autorité politique, avec violence ou non. Ces pratiques contestataires peuvent donc recouvrir divers événements, de la célébration politique ritualisée — fêtes et banquets populaires, charivaris — à l'insurrection armée et violente : ce terme englobe tout autant les actions d'adhésion politique que celles d'opposition, notamment envers les représentants et les symboles de l'ordre établi. Ces deux aspects, au premier abord antinomiques, sont à étudier conjointement pour rendre compte de la diversité du processus de politisation.

---

<sup>66</sup> Agulhon Maurice, « Les Chambrées en Basse-Provence : histoire et ethnologie » **In** *Revue Historique* (T. 245, Fasc. 2), Paris, PUF, 1971, pp. 337-368 [en ligne]

<sup>67</sup> Root L. Hilton, « Politiques frumentaires et violence collective en Europe au XVIIIe siècle » **In** *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations* (n°45/1), Paris, Armand Colin, 1990, pp. 167-189 [en ligne]

<sup>68</sup> Fureix Emmanuel, « Les émotions protestataires » **In** *Histoire des émotions, tome II : Des Lumières à la fin du XIXe siècle*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 2016, pp. 299-318

Ces pratiques contestataires apparaissent comme des événements privilégiés de l’émotion : le dictionnaire de l’Académie française de 1835 définit encore l’émotion comme « des mouvements populaires qui annoncent une disposition au soulèvement »<sup>69</sup>. Ces émotions jouent un rôle déterminant dans les rituels et les soulèvements politiques : elles sont motrices de cohésion et de solidarité, ou de haine et de violence déchaînées. La dimension de la violence est omniprésente à l’échelle de la société humaine, des institutions aux émeutes populaires. L’étude des émotions et en particulier de la violence protestataire enveloppe le processus de politisation. Il s’agit donc de mettre en valeur les traces des sociabilités et de la violence politique présentes dans les sources locales.

Toutes les sources consultées proviennent des Archives Départementales de l’Hérault situées à Montpellier et des archives municipales de Pézenas. Afin d’appréhender au mieux ces sources, une compréhension précise des institutions révolutionnaires et des régimes du premier XIXe siècle est nécessaire. Elles sont détaillées dans la partie précédant l’introduction pour faciliter la lecture du contexte géo-historique de l’Hérault et de Pézenas, de la Révolution française à 1852.

Afin d’expliciter le contexte économique et social du territoire correspondant à l’Hérault dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, nous nous servons des départements comme références géographiques, bien que ceux-ci ne voient le jour qu’à la Révolution. D’un point de vue temporel, nous utilisons le calendrier grégorien pour une meilleure compréhension du processus révolutionnaire.

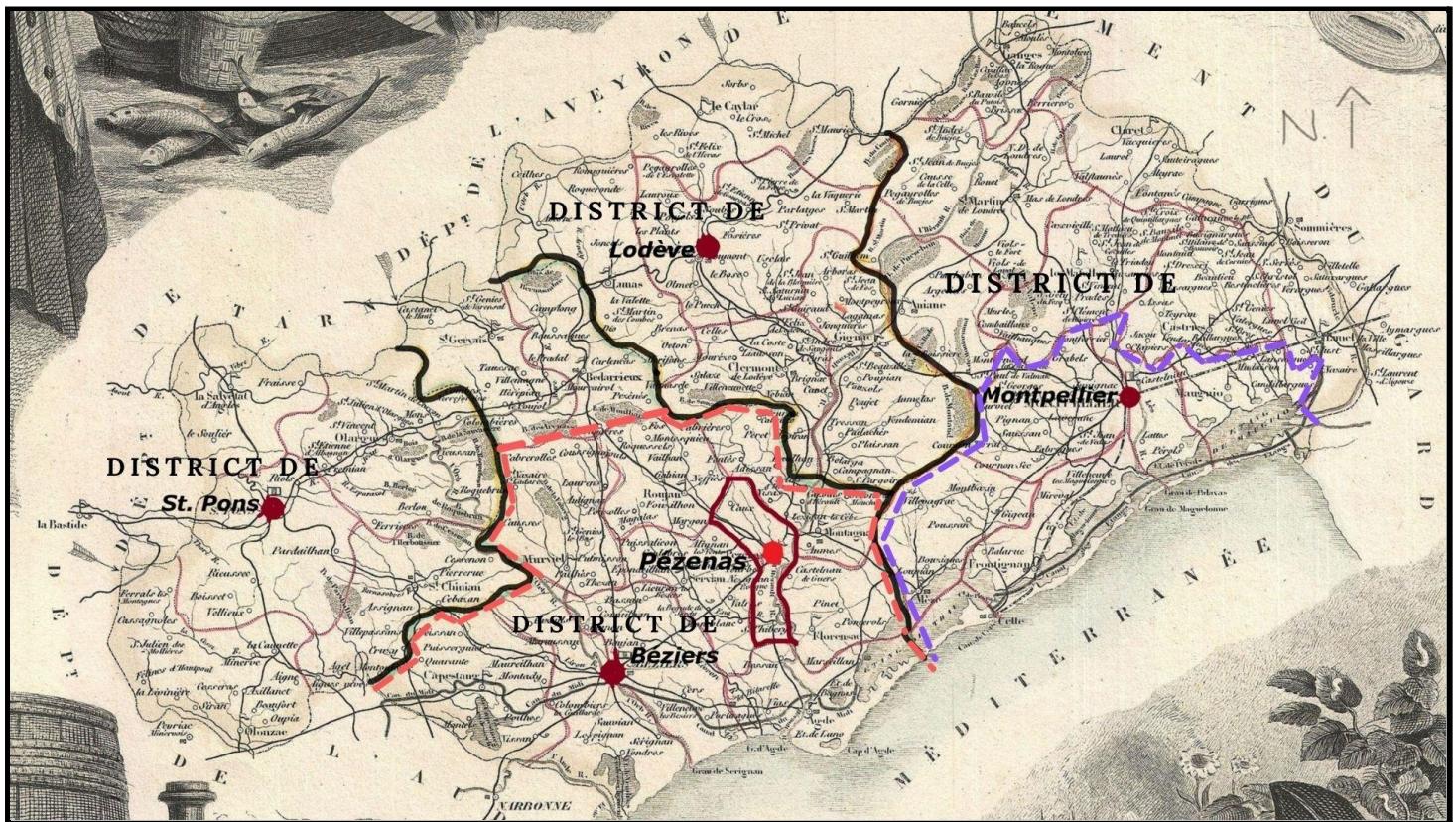
Nous intégrons également une carte du département de l’Hérault pour donner une meilleure visualisation de cet espace méditerranéen ainsi que de ses limites administratives : la carte est largement postérieure à la Révolution puisqu’elle est éditée en 1852 — planche n°33 de l’Atlas national illustré — mais elle présente l’avantage d’offrir un horizon détaillé du département, puisque celui-ci conserve pratiquement les mêmes frontières extérieures et intérieures depuis le découpage de 1790. Cette carte délimite notre zone d’études ainsi que les cantons et arrondissements prioritairement étudiés.

---

<sup>69</sup> Dictionnaire de l’Académie française T. I, *article « émotion »*, Paris, Firmin-Didot frères, 1835, p. 626 [en ligne : BnF Gallica]

Fig. 1 :

Carte du département de l'Hérault, par Victor Levasseur, 1852 <sup>70</sup>



Points rouge : chefs-lieux de districts

Tracé pointillé rouge : zone prioritaire d'études

Tracé noir : délimitations des districts

Tracé pointillé bleu : zone secondaire d'études

Tracé rouge : délimitations du canton de Pézenas

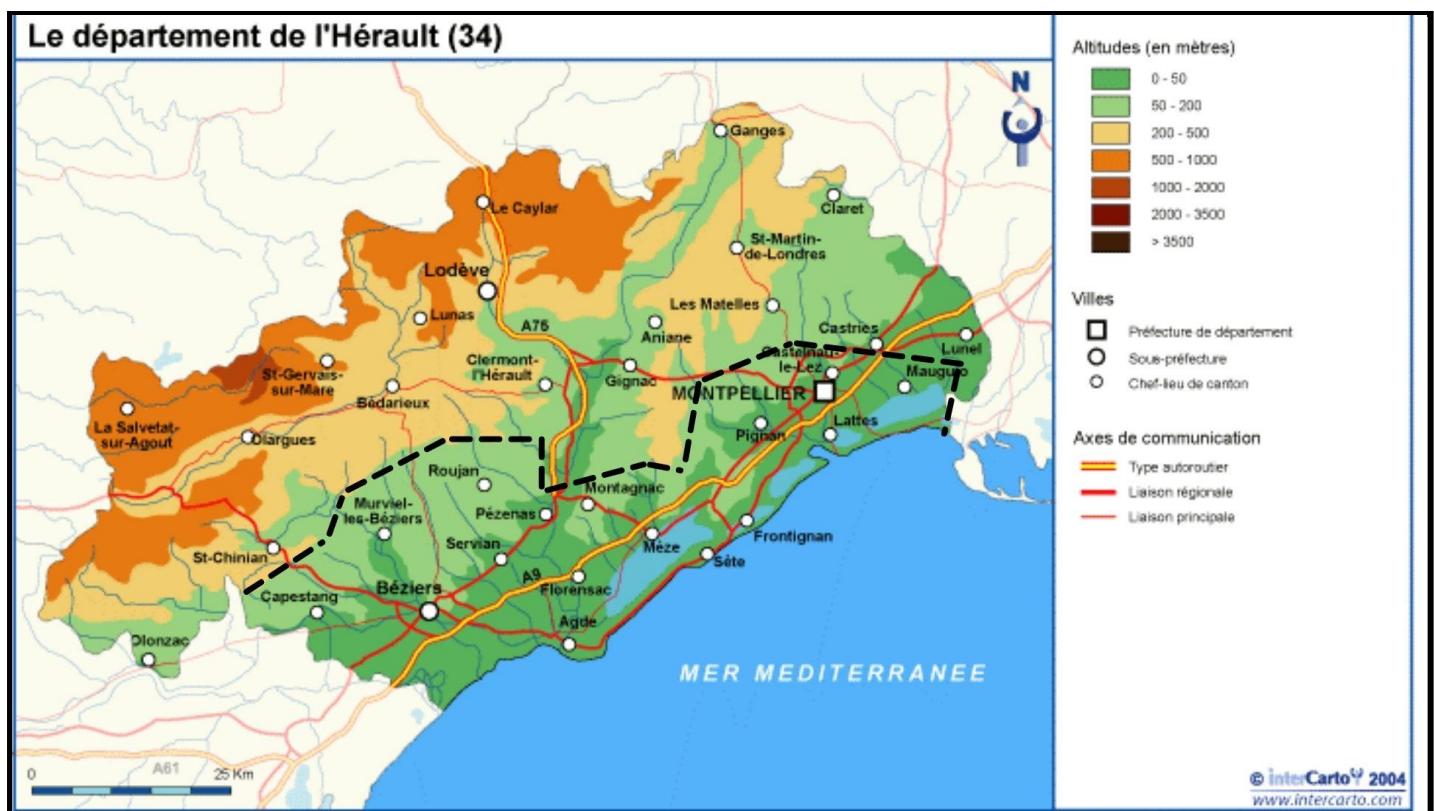
Nous avons choisi un critère géographique pour délimiter les zones de recherche: les espaces montagneux sont exclus — comme le district de St. Pons, le district de Lodève et les cantons du nord des deux autres districts — pour ne préserver que les espaces de plaines littorales et de collines. Nous estimons que les dynamiques sociales peuvent différer selon l'espace. L'espace étudié trouve ainsi sa cohérence géographique, comprenant seize cantons sur vingt-cinq parmi les deux districts étudiés, dans l'ordre de priorité : Béziers puis Montpellier.

<sup>70</sup> Wikipédia : Levasseur V., *Atlas National Illustré des 86 Départements et des Possessions de La France Divisée par Arrondissements, Cantons et Communes avec La Trace de Toutes Les Routes, Chemins de fer et Canaux.*, 1852 édition [en ligne]

Afin de mieux visualiser cet espace géographique correspondant aux plaines littorales, nous présentons une carte contemporaine du département qui rend compte de l'altitude. Nous pouvons ainsi constater que notre zone d'études comprend l'ensemble des plaines littorales de l'Hérault, en excluant néanmoins la vallée de l'Hérault — entre Clermont-l'Hérault et Gignac — et l'extrême Est, aux alentours de Castries et Lunel. Le pointillé noir indique la délimitation de notre espace d'études :

*Fig. 2 :*

*Carte touristique du département de l'Hérault, InterCarto, 2004*<sup>71</sup>



Le département de l'Hérault forme une société profondément rurale où l'agriculture domine, mais quelques centres de proto-industrialisation se démarquent dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle comme l'industrie textile de Lodève. Pézenas se présente donc comme un des principaux espaces agricoles du département en complément de celui de Béziers. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Hérault profite du renouveau démographique du Languedoc : la vigne s'y développe, de

<sup>71</sup> CanalMonde [en ligne]

nouvelles cultures sont introduites et un mouvement de concentration foncière est élancée par les privilégiés, la noblesse et le clergé. Les prix du blé augmentant progressivement depuis le début du siècle, ceux-ci entrent dans une logique de rentabilisation de la terre. La bourgeoisie aspirant aussi à « vivre noblement » des rentes foncières suivent leur élan. Ils s'accaparent ainsi depuis 1750 les terres des plaines fertiles autour des villes, où ils trouvent l'assise de leur pouvoir dans les administrations et le commerce.

Les privilégiés sont d'ailleurs riches et influents dans le département : l'Église possède plus d'un quart du territoire du diocèse de Béziers (27%)<sup>72</sup>, et les évêques-seigneurs sont nombreux, comme dans les villes côtières d'Agde et de Sète. Les propriétés nobles se retrouvent principalement aux alentours de Montpellier, capitale administrative du Bas-Languedoc. Aux alentours de Béziers — Pézenas y compris — la propriété ecclésiastique domine, jouxtant des propriétés bourgeoises sur la plaine littorale : la propriété noble y est minoritaire.

Ainsi, les ordres privilégiés concentrent peu à peu les propriétés les plus fertiles et les pouvoirs locaux, et développent ainsi leurs réseaux de clientèles. En Bas-Languedoc dans la décennie 1780, les paysans représentent 71% des propriétaires<sup>73</sup>, mais pour seulement 34% de la superficie totale des terres cultivables. Leurs propriétés sont petites et morcelées, aux terres ingrates : elles se situent généralement dans la garrigue, correspondant à des étagements de végétation au sol calcaire, impropre à la culture. Cet accaparement des meilleures terres par les plus privilégiés force les cultivateurs et les laboureurs<sup>74</sup> — soit les petits paysans propriétaires — à rentrer dans la dépendance de grands propriétaires notables et privilégiés : ils constituent alors une main d'œuvre bon marché et leur statut économique s'abaisse à celui des brassiers<sup>75</sup> et journaliers<sup>76</sup>. Un fossé économique et social se creuse donc entre les propriétaires citadins privilégiés et bourgeois et les propriétaires ruraux paysans, de plus en plus affaiblis, aux terres dispersées dans la garrigue. Les profits des privilégiés augmentent avec les prix du

<sup>72</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Etienne, Horvath, 1989, pp. 80 - 152

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> Cf. Glossaire

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Ado Anatoli, *Paysans en révolution : terre, pouvoir et jacquerie : 1789-1794*, Paris, Société des études robespierristes, 1996, 474 p.

blé tandis que les paysans plongent dans une situation de plus en plus précaire, victimes d'un lent processus de « prolétarisation ». Les classes intermédiaires — artisans, petits paysans propriétaires ou laboureurs — sont certes légèrement mieux protégées face à ce processus, mais ils en sont aussi les victimes ; en bref, les inégalités se creusent, de plus en plus criantes.

Ces aspirations populaires à plus d'égalité sociale s'expriment à plusieurs reprises dans la région avant la Révolution<sup>77</sup>, preuve des tensions accumulées au cours du système d'Ancien Régime. Le 11 septembre 1766<sup>78</sup> une émeute éclate à Narbonne — située dans l'Aude, département voisin à l'Hérault — apparemment inspirée par les émeutes de Pézenas et Béziers survenues quelques jours plus tôt. La foule pille des charrettes de subsistances et veut empêcher toute exportation de blé. Les corps de métiers s'allient aux paysans pour empêcher le départ des vivres. L'hôtel de ville est envahi et les consuls prennent la fuite. Cette émeute au caractère frumentaire se fond avec les revendications politiques des franges populaires de la paysannerie et des corps de métiers : face à la liberté du commerce et aux exportations spéculatives de plus en plus nombreuses, les prix des denrées locales augmentent inévitablement. Les insurgés luttent contre leur appauvrissement et cherchent à s'imposer aux autorités locales, par des négociations ou par l'émeute.

Ces revendications s'enrichissent d'une coloration politique progressive, alors que la précarité populaire continue d'augmenter : en avril 1789 — soit quelques semaines avant la réunion des états généraux — des matelots débarqués à Agde répandent la nouvelle des concessions cédées aux émeutiers de Provence à Marseille et Toulon. Dès le 18 avril, des ouvriers agricoles réclament la baisse des prix des denrées (du pain et de la viande notamment) ; leurs revendications sont acceptées par l'évêque-comte et ils profitent alors des circonstances en leur faveur pour étendre leurs revendications politiques. Ils demandent la diminution voire la suppression des taxes sur certaines denrées de première nécessité comme le sel, le savon ou l'huile. Ils détruisent également des registres fiscaux et exigent la nomination de nouveaux consuls parmi les classes populaires.

---

<sup>77</sup> Bec Casimir, *La situation du Languedoc à la veille de la Révolution*, diplôme d'études supérieures d'Histoire, Montpellier, Faculté de Lettres & Sciences Humaines, 1949, 84 p.

<sup>78</sup> Nicod Jean-Claude, *Séditieux en Languedoc ; 1750-1790*, mémoire d'Histoire, Montpellier, Faculté d'Economie, 1969, pp. 72 - 94

L'émeute enflamme les villes voisines, comme à Sète où les émeutiers obligent les consuls à signer un avis de suppression des impôts du comte-évêque. Ces émeutes sont sévèrement réprimées. Le pouvoir royal rétablit les droits cédés et quatre insurgés de Sète sont suppliciés ; leurs cadavres sont exposés sur la route de Sète à Montpellier : dans une société au pouvoir violent, les revendications populaires ne s'expriment qu'avec une surenchère de violence. Ces insurrections révèlent l'émergence progressive de certaines mentalités et d'une politisation des franges populaires, s'approchant d'un idéal d'autonomie et de liberté communautaire face à la perte progressive des libertés communales. Elles soulignent aussi la paupérisation des populations paysannes et ouvrières face à l'exploitation extensive des terres par les privilégiés, puis par les notables bourgeois.

Ainsi, en parallèle des privilégiés qui maintiennent ou relèvent leurs droits seigneuriaux, la bourgeoisie négociante et parlementaire s'intègre aux pouvoirs fonciers et municipaux. Le pacte social de la société d'ordres se brise encore plus profondément, et un nouveau système social s'incarne peu à peu dans les mentalités populaires.

La situation pré-révolutionnaire de l'Hérault témoigne donc déjà de cette effervescence des esprits face aux inégalités grandissantes et c'est pourquoi ses acteurs se mobilisent particulièrement pendant la période révolutionnaire : esquissons maintenant le contexte social et politique du département et l'inscription populaire de ses habitants dans le processus révolutionnaire.

Dès les premiers événements de la Révolution, la « Révolution municipale » bouscule les pouvoirs en place : les autorités de tutelle de la monarchie s'effondrent — intendants, gouverneurs, évêques, etc. — et sont remplacées par des bourgeois élus par les municipalités fortes du soutien de leurs milices. A Pézenas, la milice bourgeoise est réactivée en avril 1789 suite aux premières insurrections régionales. Les corps municipaux s'élargissent aux composantes populaires, comme à Béziers qui accueille pour la première fois dans son conseil des artisans et quelques brassiers. C'est surtout la bourgeoisie négociante aisée ou la noblesse libérale qui prennent les rênes du pouvoir local. Le district de Béziers est le plus peuplé : avec plus de 100.000 habitants sur les presque 300.000 résidents du département, il détient la majorité de la représentation politique (182 électeurs sur les 499 au total).

Le Directoire durcit les conditions d'éligibilité à partir de 1795, et seuls 20% des citoyens actifs du département sont assez riches pour être éligibles<sup>79</sup> : le pouvoir se resserre dans la sphère des nouveaux privilégiés.

La Constitution Civile du Clergé de 1790 divise les ecclésiastiques de l'Hérault : une majorité se détache et refuse la constitution (58%) suivant peut-être la tendance de leurs supérieurs : parmi les cinq évêques locaux, quatre refusent également de prêter serment. En 1792, plus de 200 prêtres réfractaires s'exilent en Espagne ou en Italie en partant du port d'Agde. Cette dissension se fait ressentir dans les franges populaires qui s'opposent souvent aux prêtres réfractaires locaux dans l'espace étudié, et plus rarement aux prêtres constitutionnels. Cela peut s'expliquer par un militantisme patriote affirmé dans la région.

L'émigration touche relativement peu l'Hérault avec moins de 1.000 émigrés durant toute la période révolutionnaire : ce phénomène concerne principalement le clergé — 51% des émigrés — et en moindre mesure la noblesse, qui refuse d'émigrer dans sa majorité<sup>80</sup>. L'Hérault compte ainsi parmi les départements où les ventes de biens nationaux<sup>81</sup> ont été les plus faibles, concernant principalement les biens ecclésiastiques : c'est le district de Béziers qui enregistre le plus de biens vendus, majoritairement achetés par la bourgeoisie urbaine et patriote. La paysannerie parvient à s'acheter des petits lots notamment en 1793-1794, mais cela reste un phénomène minoritaire : elle est flouée dans la redistribution du pouvoir et des biens. De plus, la guerre éclate avec l'Espagne à partir de mars 1793 : le Roussillon est envahi et la flotte anglaise progresse en Méditerranée. Le département participe alors beaucoup à l'effort de guerre<sup>82</sup>, fournissant des hommes — sur le front des Pyrénées Orientales — et surtout en logeant les soldats de passage et les prisonniers de guerre : c'est un lieu de communication pour les fronts du sud (Espagne, puis Italie) et de nombreux hôpitaux militaires voient le jour notamment celui de Pézenas, le plus important du département.

---

<sup>79</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault*, Op. Cit., pp. 80 - 152

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Cf. Glossaire

<sup>82</sup> Alzas Nathalie, *La liberté ou la mort : l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution française, 1789-1799*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université de Provence, PU de Provence, Le Temps de l'histoire, 2006, 296 p.

Dès 1790, la multiplication rapide des sociétés des amis de la constitution dans le département<sup>83</sup> offre un nouveau cadre pour les sociabilités politiques encourageant les échanges d'idées au sein de la population. Cette implication politique des petites gens les pousse à la participation active, au « protagonisme » décrit par Haïm Burstin<sup>84</sup> : suite à la proclamation de la *patrie en danger* le 11 juillet 1792, 17 fédérés piscénois partent pour Paris et certains participent à la journée du 10 août 1792<sup>85</sup>. Un simple citoyen de l'Hérault s'intègre alors à l'histoire nationale et se l'approprie. Certains clubs se positionnent résolument du côté jacobin, comme ceux d'Agde et de Béziers, mais certaines sociétés se divisent lors de la crise fédéraliste du printemps 1793.

Les soulèvements populaires de l'Hérault semblent s'inscrire dans la tradition contestataire de la paysannerie et des artisans locaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ils gagnent en revendications politiques et en armes idéologiques pendant la Révolution. Ces expressions politiques révolutionnaires sont encore renforcées par le sentiment d'appartenance à l'histoire nationale et à l'unité de la souveraineté populaire. C'est pourquoi nous aimerais reconstituer la force politique des émeutes révolutionnaires et de ses acteurs à Pézenas et dégager le temps long des mentalités populaires du temps court des événements.

Historiquement, on retient Pézenas comme « la petite ville du Grand Siècle »<sup>86</sup> : la commune est bordée de plaines couvertes d'arbres fruitiers (vignes, oliviers, mûriers, ...) et de fermes éparses, et un affluent de l'Hérault — la rivière de Peyne — longe la ville. C'est une ville étape fréquentée située sur la route royale de Béziers à Montpellier. Elle jouit également d'un statut de ville commerciale : au début du XIX<sup>e</sup> siècle la foire de Pézenas demeure parmi les plus considérables du Languedoc après celle de Beaucaire. Son statut politique est également de poids car durant l'Ancien Régime, les Etats de la province de Languedoc se tenaient à Pézenas : c'est en grande partie pour cela que se fait connaître la ville ainsi que pour sa résidence — la Grange des Prés — des princes de Montmorency au XVI<sup>e</sup> siècle puis des princes de Conti au XVII<sup>e</sup> siècle, gouverneurs de la province durant ces

<sup>83</sup> Cf. Annexe II

<sup>84</sup> Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme » révolutionnaire » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (n°57), Paris, Belin, 2010, pp. 7-24 [en ligne]

<sup>85</sup> Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault*, Op. Cit., pp. 80 - 152

<sup>86</sup> Alberge Claude & Flipo Emmanuel, *Pézenas*, Pézenas, Éditions Domens Pézenas, 1992, pp. 7 - 54

deux siècles. Les séjours réguliers de Molière de 1647 à 1657 contribuent également au dynamisme et à la mémoire de la commune. En bref, tous les récits de voyage qualifient la ville comme un havre de paix au creux de la campagne<sup>87</sup>.

Sa population s'élève entre 7.000 et 8.000 habitants : le recensement de 1793 comptabilise 7.149 habitants<sup>88</sup>. Le schéma urbain méditerranéen se caractérise par un habitat groupé en grands villages dispersés dans la garrigue et les plaines littorales. Cette spécificité fait de Pézenas un habitat aux attributs urbains et ruraux, comportant à la fois un centre-ville dense, mais dépendant aussi de son implantation agricole. C'est donc une petite ville semi-rurale bien intégrée à l'espace languedocien et dynamique sous tous ses aspects : elle offre un cadre idéal pour notre étude de l'engagement politique méditerranéen pendant la Révolution française puis au XIXe siècle. Pendant la décennie révolutionnaire l'architecture de la ville reste identique, et ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que de grands travaux urbains seront menés tout en préservant son centre historique. Il est nécessaire de présenter les principaux espaces publics sur lesquels se déroulent les événements exposés ici : ce sont des lieux de vie et de rencontres intéressant les sociabilités politiques locales. Nous renvoyons aux cartes de Pézenas présentées dans les annexes, dans lesquelles la géographie urbaine et les bâtiments de pouvoir sont détaillés.<sup>89</sup>

Pendant la Révolution, les citoyens de Pézenas s'engagent vivement dans le débat politique : le cahier du Tiers de la ville revendique l'égalité devant l'impôt et la loi et demande le libre accès aux hautes fonctions de l'Etat<sup>90</sup>. Ces revendications sont partagées par l'ensemble du Tiers au niveau national. La récession économique frappe l'Hérault dans la dernière décennie de l'Ancien Régime — faillite de l'industrie textile locale, déclin du commerce — qui de plus dépend d'importations de subsistances en provenance du Toulousain et de la vallée du Rhône : la faim et la précarité s'installent, et Pézenas n'y échappe pas. La commune compte environ un tiers d'« indigents » pendant la Révolution<sup>91</sup> et ce malgré le dynamisme de ses

<sup>87</sup> Christol Michel (dir.), *Etudes sur l'Hérault : Images du Sud* (fasc. 1, N°4), Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1985, 48 p.

<sup>88</sup> L 932, A.D.H., administration de Pézenas

<sup>89</sup> Cf. Annexe I

<sup>90</sup> Donnadieu Frédéric, *Etats généraux de 1789 : sénéchaussées de Béziers et Montpellier : procès-verbaux et cahiers de doléances*, Montpellier, ADH, 1989, pp. 428 - 431

<sup>91</sup> Alberge, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Pézenas, Editions de la Tour Gile, 2004, pp. 52 - 126

petites industries artisanales comme les distilleries, filatures de soie, savonneries, tanneries, etc.. Ainsi, nombreux sont les artisans et les travailleurs de terre à Pézenas ainsi qu'une part notable de cafetiers et boutiquiers, mélangeant souvent les deux rôles. Les notables forment le gros du conseil municipal, mais des artisans accèdent aux fonctions municipales à partir de 1793-1794. Plusieurs notables piscénois font d'ailleurs une carrière politique à l'Assemblée Nationale comme Marc Antoine Mérigeaux (Constituant), Henri Reboul (député à la Législative) ou Jean Pascal Rouyer : élu maire de Béziers en 1790 puis député à la Législative en 1791, il est réélu député de l'Hérault à la Convention en 1792. Une poignée de notables locaux concentrent ainsi les charges locales et nationales.

De nombreux citoyens assistent aux débats des sociétés populaires de la commune : une société des amis de la constitution est créée dès 1790 et se renomme « société populaire montagnarde et régénérée des sans-culottes » après la chute de la monarchie. C'est le club le plus fréquenté de Pézenas avec plus de 600 membres<sup>92</sup> ; une société dite du salut public est aussi à notifier, mais son existence est brève. Pézenas est également reconnu localement pour son engagement dans le mouvement fédéraliste aux côtés de Montpellier durant l'été 1793 : de nombreux notables et membres de la municipalité participent à des assemblées fédéralistes<sup>93</sup>, et la vague répressive — destitutions et arrestations — est ensuite menée par le comité de surveillance de la commune et les représentants en mission<sup>94</sup> locaux<sup>95</sup>. De 1796 à 1798 la vie piscénoise est scandée par l'affrontement des partis et une insécurité croissante jusqu'à la mise en état de siège de la commune. Ces exemples sont approfondis dans le développement du mémoire, mais ils fournissent déjà un aperçu de la situation révolutionnaire de la commune.

Le premier XIXe siècle dans le Bas-Languedoc héraultais est marqué par une accentuation des phénomènes à l'œuvre dès la fin du XVIIIe siècle : après une courte période de prospérité au début du siècle, la crise économique persiste et se

<sup>92</sup> Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques », *Op. Cit.*, p. 414 [en ligne]

<sup>93</sup> Cf. Glossaire

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> Représentant de Boisset (mission d'octobre 1793 à février 1794) / représentant Perrin-Goupilleau (mission de l'été à l'automne 1794)

renforce sous l'effet de divers facteurs. Le petit peuple — cultivateurs, artisans, boutiquiers et ouvriers — se paupérise tandis que les élites bourgeoises — propriétaires, rentiers — continuent de monopoliser les terres et les postes de pouvoir. En parallèle et en réaction, le processus de politisation populaire s'intensifie : en pleine mutation, il devient souvent clandestin<sup>96</sup>. Il polarise encore davantage les idéologies opposées dans le département, jusqu'à constituer des aires géographiques implantées dans un bord politique au milieu du XIXe siècle.

Le paysage social du département est toujours majoritairement composé de paysans et cultivateurs<sup>97</sup> qui forment 54% de la population active au milieu du siècle. Ils sont suivis par la population ouvrière et les artisans, petits boutiquiers et autres qui composent 27% de cette population active. Les 19% restants correspondent aux professions libérales et aux propriétaires-rentiers, qui composent donc une part notable de la population active<sup>98</sup>.

Dès la décennie 1820, l'étude des cadastres locaux prouve déjà la tendance à la constitution de grandes propriétés foncières rurales, détenues par la bourgeoisie citadine locale<sup>99</sup>. Ce mouvement s'accentue au fil du siècle, et notamment à partir de 1850 sous les effets de la crise économique. Ces grandes propriétés passent souvent aux mains d'acteurs extérieurs à la région dans la deuxième moitié du siècle, avec l'industrialisation progressive de la production et du négoce de vin. Sous l'effet de la crise, la polyculture encore dominante malgré l'avancée du vignoble se métamorphose en monoculture : le Bas-Languedoc devient progressivement une « usine à vin »<sup>100</sup>, au détriment des autres cultures et des petites industries locales.

Ce paysage de monoculture viticole augmente paradoxalement les effets de la crise économique : la surproduction entraîne des méventes. L'hectolitre de vin ne se vend plus que cinq francs en 1850, alors qu'il en valait une quinzaine en 1810. En conséquence, les salaires des travailleurs sont aussi dévalués. La plaine de l'Hérault

<sup>96</sup> Tardy Jean-Noël, « Des catacombes à l'insurrection. Signes de reconnaissance, signes de ralliement des sociétés secrètes en France (1821-1851) », In *Hypothèses* (n°10), 2007, p. 45-54 [en ligne]

<sup>97</sup> Fabre Daniel & Lacroix Jacques, « La vie quotidienne des paysans du Languedoc au XIXe siècle » In *Etudes sur Pézenas et sa région* (fasc. V, n°3), Pézenas, Association Les Amis de Pézenas, 1974, pp. 31-36

<sup>98</sup> Sagnes Jean, *Le Midi rouge : mythe et réalité*, Paris, Editions Anthropos, Études d'histoire occitane, 1982, 310 p.

<sup>99</sup> Dugrand Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc (le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen)*, Paris, PUF, 1963, pp. 102-106 [en ligne]

<sup>100</sup> *Ibid.*

devient donc essentiellement un pays de rente foncière viticole. L'industrialisation et la mécanisation de la production de vin prennent une proportion nationale à la fin du XIXe siècle, dans les décennies 1880-1890 : suite à la crise du phylloxéra dans la décennie 1870 — une maladie de la vigne causée par un insecte — la monoculture s'étend encore davantage et se renouvelle pour prendre des proportions capitalistes<sup>101</sup>. La succession de mauvaises récoltes dans les décennies 1850-1860 contribue également au déclin économique généralisé : trois inondations se suivent en 1857, 1860 et 1865 à Pézenas et ravagent les cultures<sup>102</sup>.

Outre le vin qui fait les heurts et les malheurs du pays, la production d'eau-de-vie — surnommée les trois-six, pour désigner le mélange de trois mesures d'alcool et de trois mesures d'eau — et la distillerie font aussi la fortune de certains négociants. En conséquence de la transformation du pays en région viticole et du développement de la distillerie, la tonnellerie prend son envol tandis que d'autres activités artisanales sont sur le déclin, comme la tannerie ou la chapellerie, autrefois très productives à Pézenas.

La crise économique est également amplifiée par le très impopulaire impôt indirect sur les boissons — qui touche ainsi le vin et l'eau-de-vie — mis en place du Directoire au Ier Empire. Les réformes fiscales de la Révolution n'aboutissent que temporairement : les barrières de l'octroi, supprimées en 1791, sont rétablies sous le Directoire en 1798. Par la suite, les politiques d'allègement fiscal de la Monarchie de Juillet sont hésitantes et n'aboutissent pas. Une première fois supprimé en 1849, l'impôt sur les boissons est rapidement rétabli par la majorité conservatrice quelques mois après. Il faudra finalement attendre 1897 pour que les droits d'entrée sur les boissons soient définitivement abolis<sup>103</sup>.

L'impôt égalitaire et consenti inauguré par la Révolution est encore loin d'être accepté par les populations, d'autant plus si elles dépendent essentiellement d'une économie viticole, comme c'est progressivement le cas dans l'Hérault. La constitution de grands domaines viticoles perpétuent la crise économique pour la

---

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Alberge Claude, « Une chronique piscénoise du XIXe siècle : le "journal" d'Etienne Mascou » In *Etudes sur Pézenas et sa région* (VI, n°2), Montpellier, Association Etudes sur l'Hérault, 1975, pp. 21-30.

<sup>103</sup> Bogani Lisa, « À bas les rats ! À bas les contributions ! ». Les résistances à l'impôt des boissons dans le département du Puy-de-Dôme au cours du premier XIXe siècle (1811-1851) In *Revue d'Histoire du XIXe siècle* (n°48), Paris, La Société de 1848, 2014, pp. 125-143 [en ligne]

petite paysannerie dépossédée, sortant ainsi de leur statut indépendant pour rentrer dans le salariat. Ce déclin est encore aggravé par la charge fiscale et une surproduction viticole qui dévalue les prix.

Dans le nord du département, l'industrie textile subit également les effets de la crise<sup>104</sup> : les manufactures de Lodève, Bédarieux et Clermont-l'Hérault perdent de leur monopole face à la concurrence internationale croissante. La manufacture de Lodève demeure la plus importante grâce à son contrat avec l'armée de fabrication de draps et d'uniformes militaires. La constitution progressive de syndicats et de coalitions ouvrières impulse de nombreuses grèves à partir de la décennie 1830, qui trouveront leur apogée dans la décennie 1840<sup>105</sup>.

La foire de Pézenas maintient son activité malgré un déclin continu tout au long du siècle, déclin notamment accéléré par l'inauguration de la ligne ferroviaire Montpellier-Sète — puis Montpellier-Bordeaux en 1857 — qui choisit finalement le tracé littoral par Agde en 1854 et évite l'intérieur des terres, et donc la ville de Pézenas. La loi sur les chemins de fer de 1842 impulse la construction du réseau ferroviaire sur tout le territoire national. En compensation, Pézenas est doté d'un chemin de fer en 1863 en direction de Lodève et du nord du département. Le marché des trois-six et la vente de laine et de draps fins permettent à la foire de garder une certaine attractivité locale<sup>106</sup>.

La démographie du département se trouve fortement impactée par ces multiples difficultés : à partir de 1830, les décès surpassent les naissances. Face à la crise économique, de nombreux jeunes gens décident d'émigrer dans les métropoles du Sud, comme Toulouse ou Marseille ; l'exode rural débute. La succession d'épisodes épidémiques contribue également à ce déclin démographique : Pézenas est atteint de la suette en 1851, qui fait trois cents victimes dans la ville et cause de multiples départs. En 1855, c'est le choléra qui frappe la localité. Pézenas ne dépasse pas

---

<sup>104</sup> Caliste Lisa, « Faire des draps à Lodève, Clermont-l'Hérault et Bédarieux. Apports de l'archéologie industrielle à l'histoire de l'industrie lainière en Languedoc (1650-1900) », In *Patrimoines du Sud*, 2016, 99 p. [En ligne]

<sup>105</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge : Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, Collection historique, 2002, 341 p.

<sup>106</sup> Alberge Claude, « Le Languedocien : 1845-1917 » In *L'Ami de Pézenas (n°29)*, Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 9-16

ainsi les 8.000 habitants — 8.295 habitants recensés en 1826 à son apogée — et perd même des résidents : ils ne sont plus que 7.000 en 1886<sup>107</sup>.

Au niveau départemental, ce sont environ 400.000 habitants en 1848 qui se répartissent majoritairement dans les grandes villes : 50.000 pour Montpellier, 20.000 pour Béziers et Cette, 10.000 pour Agde, etc. . Cette perte démographique est partiellement compensée par une immigration venue des montagnes du Massif Central, qui profite alors au besoin de main-d'œuvre croissant des grandes villes et des bourgs viticoles<sup>108</sup>.

Sous la Restauration, le personnel politique de Pézenas est nommé par ordonnance royale : on y retrouve des figures modérées de la Révolution et des propriétaires et rentiers locaux, comme les de Juvenel, Brun, Bourbon, de Grasset, Gontié, etc. qui comptent également parmi les membres les plus imposés de la commune.

Les de Juvenel fournissent deux maires à la commune : Pierre-Antoine de Juvenel, maire de 1818 à 1826, et Félix de Juvenel, maire de 1834 à 1848 après une période d'instabilité politique. Trois municipalités se succèdent en effet — pour cause de démissions en raison d'affinités politiques — de 1830 à 1832, et la ville reste sans municipalité officielle de 1832 à 1834 suite à des troubles à l'ordre public<sup>109</sup>.

Une constante se distingue néanmoins : ce sont les mêmes familles de propriétaires qui cumulent les charges politiques locales de maire, d'adjoints ou de conseillers municipaux sur ce premier XIXe siècle, et ce malgré les bouleversements apportés par les révolutions de 1830 et 1848. Un remplacement partiel des familles aux postes de pouvoir est tout de même à considérer pour la Monarchie de Juillet, ce qui est dû à leurs opinions politiques légitimistes. En 1848, Félix de Juvenel est réélu malgré une forte opposition socialiste incarnée par Jean Pierre Lagarde<sup>110</sup>, promu maire sur acclamation de la foule en février 1848<sup>111</sup>.

---

<sup>107</sup> Alberge Claude, *Pézenas par les rues et les places*, Op. Cit., p. 123

<sup>108</sup> Dugrand Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Op. Cit., pp. 102-106

<sup>109</sup> Alberge Claude, « La "Revue hebdomadaire" ou le testament d'un homme des Lumières (1833-1834) » In *L'Ami de Pézenas* (n°28), Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 11-20

<sup>110</sup> Cf. Annexe VIII

<sup>111</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Paris, Editions études & communication, 2001, 208 p.

Pézenas est hissé au rang de chef-lieu de circonscription électorale<sup>112</sup> à partir de 1831, sur les quatre circonscriptions que comptent alors l'Hérault. Malgré le fait que Béziers reste son chef-lieu d'arrondissement, cette nouvelle circonscription comprend le centre du département du nord au sud, de Bédarieux à Agde. Son rôle politique s'en trouve alors accru.

Malgré cette prédominance des conservateurs — légitimistes et orléanistes confondus — aux élections législatives de l'Hérault, la tradition républicaine s'implante peu à peu dans l'ouest et dans le nord du département, dans les arrondissements de Béziers et Lodève. Aux élections législatives de 1831 les républicains l'emportent dans le département, jusqu'en 1834, date à laquelle les orléanistes prennent la main. Le Dr. Haguenot de Pézenas est un de ses représentants à l'Assemblée. Aux élections de 1842, les légitimistes arrachent la victoire, et c'est cette fois-ci de Grasset de Pézenas, également conseiller municipal de longue date et ancien maire de 1826 à 1830 qui est élu député<sup>113</sup>.

Les élections législatives de 1849 voient une sensibilité accrue de l'opinion envers les républicains-socialistes<sup>114</sup>, qui obtiennent deux sièges dans l'Hérault, se partageant les huit sièges au total avec les élus légitimistes (4) et les bonapartistes (2), encore influents. Les républicains obtiennent la majorité absolue dans les cantons de Pézenas, Mèze, Sète et Lodève. L'élection présidentielle de décembre 1848 voit aussi une majorité de voix se démarquer pour le républicain-démocrate Ledru-Rollin<sup>115</sup> dans ces mêmes cantons<sup>116</sup>.

On peut ainsi distinguer l'émergence de traditions politiques implantées localement : l'ouest et le nord du département, régions respectivement viticoles et industrielles les plus touchées par la crise économique, se démarquent par leur vote républicain et socialiste. Les « nouveaux » républicains y sont majoritaires : la politisation populaire s'est accélérée sous l'effet d'une propagande active de la presse socialiste et des sociétés secrètes, fortement implantées dans ce pays. A

---

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> Christian Michel & Kott Sandrine, « Sphère publique et sphère privée dans les sociétés socialistes. La mise à l'épreuve d'une dichotomie » *In Histoire@Politique* (n°7), 2009, 30 p. [en ligne]

<sup>115</sup> *Avocat et homme politique français, il est républicain progressiste et un des acteurs majeurs de la révolution de 1848 : il est nommé ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire.*

<sup>116</sup> Sagnes Jean, *Le Midi rouge : mythe et réalité*, Op. Cit., pp. 74-98

l'est du département, les légitimistes sont majoritaires : en étant la capitale du département et la plus grande ville locale, Montpellier concentre les postes de pouvoir et ainsi les résidences de la bourgeoisie de rente. Une minorité de républicains s'y manifeste néanmoins, plus associée aux républicains « de la veille » — c'est-à-dire aux républicains de 1830 — mais aussi plus légaliste<sup>117</sup>.

Cette réalité est à nuancer : s'il est vrai que l'on distingue une opposition Ouest - Est dans la coloration politique du département, les républicains-socialistes sont néanmoins minoritaires. Leur forte activité et leur organisation souterraine les place au premier plan de la répression.

Cette politisation rapide dans la décennie 1840 est le fruit d'une propagande active des réseaux démocrates et de l'effervescence de la presse régionale des deux côtés de l'échiquier politique. Pézenas voit éclore de nombreux journaux dans cette période : *Le Languedocien* est un journal économique à tendance conservatrice créé en 1845 par Eugène Richard. Il y relate les débats sur le chemin de fer, les cours du marché des trois-six et les activités régionales commerciales et agricoles.

La révolution de 1848 et la liberté de la presse provoquent la création de nouveaux journaux : *Lou Tarribari*<sup>118</sup> de Jean-Pierre Lagarde se proclame journal révolutionnaire, *Le Tintamarre de l'Hérault*<sup>119</sup> des frères Bénézech propose des caricatures politico-comiques. Ces deux derniers journaux reprennent d'ailleurs dans leur titre la tradition carnavalesque, fortement liée à la tradition protestataire.

L'ouverture de clubs accompagne ce mouvement médiatique : des clubs des travailleurs unis sont créés dans tout l'Hérault, notamment à Pézenas et Béziers, et sont affiliés à la société centrale de Paris. Ce sont des sociétés mutualistes d'entraide économique entre ses membres, mais aussi de hauts lieux de politisation républicaine, à travers l'organisation de banquets. Ces clubs s'amalgament souvent avec les sociétés secrètes selon la répression politique. Ils entretiennent une

---

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> Alberge Claude, « Lou Tarribari de Pézenas » In *L'Ami de Pézenas* (n°33), Pézenas, Editions Domens, 2004, pp. 21-30

<sup>119</sup> Alberge Claude, « Le Tintamarre de l'Hérault » In *L'Ami de Pézenas* (n°31), Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 17-25

correspondance active et permettent un rapprochement idéologique à l'échelle du département entre ses différentes composantes, surtout dans l'Ouest du département. Entre 1848 et 1850, les sociétés secrètes sont estimées au nombre de 3.000 par le procureur du tribunal correctionnel rien que dans l'arrondissement de Béziers<sup>120</sup> ; même si ce chiffre semble exagéré, cette déclaration prouve la vigueur de ces réseaux souterrains.

Malgré cette politisation et opposition populaires réelles, les soulèvements armés se font plus rares que sous la Révolution<sup>121</sup>, si ce n'est l'insurrection de décembre 1851 contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte. Pourtant ce processus de politisation issu en grande partie de la Révolution progresse dans les couches populaires, accentué par la paupérisation.

Au XIXe siècle, cette politisation se fait majoritairement dans le secret — au vu de la censure de la presse, de l'interdiction des sociétés politiques — et il en résulte une moindre visibilité. L'engagement se rend visible lors des périodes électorales, à travers certains rituels comme les campagnes de banquets. Il se disperse en de multiples actions d'intégration ou de résistance politique, il est moins visible que dans un contexte révolutionnaire de l'urgence et de l'émotion exacerbée. Il convient néanmoins d'étudier l'évolution des formes de la politisation au XIXe siècle selon l'héritage révolutionnaire.

Ainsi, Pézenas semble être un bon exemple à étudier dans le cadre de ces recherches : c'est un chef-lieu de canton puis de circonscription électorale urbanisé — détenant ainsi un rôle politique conséquent — implanté dans un milieu rural tout en restant connecté à celui-ci. C'est également une ville prospère au passif politique conséquent, particulièrement touchée par la récession économique de la fin du XVIIIe siècle et qui se renforce au XIXe siècle, ce qui en fait une étude de cas représentative de la situation du département. Ses sociétés politiques, son comité de surveillance et la presse locale montrent un engagement assumé ainsi que ses acteurs qui s'intègrent au débat national.

---

<sup>120</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit., 208 p.

<sup>121</sup> Lignereux Aurélien, « 1800-1859. Comment naissent les rébellions », In *Revue d'histoire du XIXe siècle* (n°35), 2007, 90 p. [En ligne]

La crise fédéraliste puis les dissensions des partis démontrent cet engagement politique progressant jusqu'à la violence collective et reflètent les événements nationaux dans un climat de guerre sociale. Bien que les tensions semblent s'apaiser au XIXe siècle, la politisation populaire poursuit son œuvre et l'engagement individuel et collectif prend de nouvelles formes. L'Hérault, et plus particulièrement Pézenas et les plaines littorales de l'Hérault, illustrent ainsi leur investissement actif dans le processus révolutionnaire à l'image d'une ruralité dynamique et politisée aux aspirations communautaires.

Les réflexions conceptuelles présentées dans ce mémoire se fondent sur des lectures historiographiques éclectiques et pluridisciplinaires. Des concepts comme la politisation populaire — éclairée par d'autres notions tel que le protagonisme, ou la sentimentalisation de la sphère politique — se nourrissent d'une forte dimension sociologique<sup>122</sup> et anthropologique<sup>123</sup>. Il s'agit ainsi d'intégrer ces travaux à la présente étude afin de les interpréter sous un nouvel angle et de leur rendre hommage.

La politisation est le concept-clé de ce mémoire. C'est une notion problématique de par sa nature abstraite : comment analyser concrètement la conscientisation politique et idéologique d'un individu ? Étudier son engagement militant demeure plus simple à faire, mais s'intéresser aux racines de cet engagement n'est pas dénué de sens.

Le processus de politisation est lié à la construction idéologique de l'individu. C'est un ensemble de pratiques, d'attitudes et de comportements qui influencent la personnalité de l'individu, sa vision sociale et politique<sup>124</sup>. Cette perception mentale évolue sous l'effet du réseau de sociabilité de l'individu ; son entourage peut l'infléchir vers une certaine idéologie. Ce réseau de sociabilité est aussi la conséquence directe de cette nouvelle perception idéologique : l'individu se définit

---

<sup>122</sup> Hamidi Camille, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation » *In Revue française de science politique* (Vol. 56), Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 5-25 [en ligne]

<sup>123</sup> Vovelle Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*, Archives de Sciences Sociales des Religions (N°36), Paris, CNRS, 1973, pp. 219 - 220 [en ligne]

<sup>124</sup> Soulard Nicolas, *Pouvoir(s), conflits et recompositions sociopolitiques : L'exemple du couloir rhodanien (1750-1820)*, Avignon, PU d'Avignon, collection Histoire, 2017, 245 p. [en ligne]

par rapport à ses affinités sociales. La politisation et la sociabilité idéologique sont donc à double effet : l'un peut entraîner l'autre et réciproquement.

Ces interactions modèlent également une certaine sensibilité influençant les mentalités et les comportements. Par l'étude des sociétés politiques et de ses réseaux nous nous rapprochons de cette notion et de ses expressions dans un temps long. Il s'agit donc d'étudier la politisation populaire à travers les lieux de sociabilités idéologiques — clubs, cafés, banquets — constituant une sphère sensible propre à l'affinité politique de l'individu.

L'ascension du militantisme parmi les classes populaires peut s'expliquer par une sentimentalisation progressive de la sphère politique, qui s'inscrit au sein de processus d'adhésion et d'opposition<sup>125</sup>. Ces processus se développent au sein de collectifs — publics ou secrets — et sous l'influence grandissante de la presse et des débats d'opinion. Toutes ces pratiques et ces influences peuvent mener à la réaction populaire qui s'exprime dans la violence de l'insurrection armée, créant un nouvel échelon de commun et de mémoire politique. Cette violence est ritualisée, tout comme les différentes expressions politiques de ce XIXe siècle<sup>126</sup>.

Les contestations populaires se révèlent d'ailleurs à double tranchant : si ce n'est pas pour s'opposer à l'autorité pour des questions politiques, sociales ou morales — comprenant des revendications communautaires de démocratie directe, héritage des Communes révolutionnaires et des sans-culottes — elles se manifestent pour exprimer leur désir de s'intégrer au processus démocratique et à la représentation nationale au nom de la souveraineté populaire. Cette dialectique intégration - opposition des pratiques contestataires se rapproche du concept d'économie morale de la foule de Thompson<sup>127</sup> : la foule insurgée agit dans la légalité de la souveraineté populaire. Elle justifie son action par une intuition morale et communautaire du juste, affirmant ainsi son droit à s'exprimer, à juger, et à décider de leurs normes.

---

<sup>125</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions, tome II : Des Lumières à la fin du XIXe siècle*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 2016, 470 p.

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> Thompson Edward, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century » In *Past & Present* (N°50), Oxford, PU d'Oxford, 1971, pp. 76 - 136 [en ligne]

Burstin s'approche de cette notion d'économie morale de la foule, de perception du juste et de l'injuste, par le concept de « protagonisme » :

« C'est justement cette dialectique individu/événement, caractérisée par un échange spécifique d'énergie, que contribue à éclairer l'étude des trajectoires personnelles des militants. Ce phénomène s'avère encore plus intéressant lorsqu'il concerne les couches populaires : la découverte d'un « soi historique » non pas dans le passé, mais dans le présent, par quelqu'un qui était traditionnellement exclu de toute possibilité d'intervenir sur la réalité, est un élément d'auto-gratification nullement négligeable, et qui contribue à attacher de plus en plus les individus à la Révolution. Dans les milieux populaires, «protagonisme» et militantisme s'avèrent donc strictement liés. »<sup>128</sup>.

Sous l'effet de la découverte du soi individuel et collectif au sein d'événements contestataires et insurrectionnels, l'individu se sent emporté par ses émotions et s'engage d'autant plus dans le militantisme. Face à l'événement, les individus font des choix à tous les niveaux et expriment peu à peu leur autonomie individuelle, collective et politique. L'émotivité de l'engagement politique issu de sociabilisations idéologiques reflète ce processus de sentimentalisation du politique.

Lors de l'événement révolutionnaire, la peur et l'incertitude de la violence peuvent motiver la sociabilité et l'alliance politique. Face à une violence d'Etat structurée s'oppose la violence populaire spontanée et émotive. L'étude de la violence occupe donc une place à part au sein des recherches sur le sensible et les émotions, de par sa prédominance dans les actions de revendication collective<sup>129</sup>.

Les émeutes figurent comme les événements privilégiés de la violence revendicative et répressive<sup>130</sup> : elles sont étudiées en priorité dans le premier volume correspondant à l'épisode révolutionnaire. Une émeute peut se définir comme un attroupement d'individus dans l'espace public — de trois personnes à plusieurs centaines — provoqué par des revendications ou un refus<sup>131</sup>. Ces revendications peuvent s'exprimer avec violence matérielle et physique face à l'autorité publique ou une faction. La violence déployée par les deux partis opposés peut comprendre toutes les intensités : elle peut être seulement symbolique et idéologique —

<sup>128</sup> Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur », *Op. Cit.*, pp. 7-24 [en ligne]

<sup>129</sup> Sofsky Wolfgang, *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, NRF essais, 1998, pp. 9-26

<sup>130</sup> Nicolas Jean, *La rébellion française*, *Op. Cit.*, pp. 170-190

<sup>131</sup> Vandeplas Bernard, « Le problème de la conscription dans la première moitié du XIXe siècle » In *Annales historiques de la Révolution française* (n°329), 2002, pp. 17-40 [en ligne]

chansons partisanes — comme armée et brutale. Si l'émeute perdure dans le temps et se propage dans l'espace géographique, ne concernant plus qu'un seul espace, on parle plutôt de soulèvement ou de mouvement insurrectionnel.

Une frise chronologique correspondant aux bornes du sujet propose de répertorier les cas d'émeutes et d'insurrections qui touchent Pézenas et les plaines littorales de l'Hérault, de 1789 à 1852 :

*Fig. 3 :*

Frise chronologique de la politisation et des émeutes à Pézenas, 1789-1852<sup>132</sup>



<sup>132</sup> Illustration : Jean-Pierre-Marie Jazet, *Combat dans la rue Saint-Antoine, 28 juillet 1830.*

Cette infographie met en parallèle les événements insurrectionnels des périodes qui ont contribué à politiser les populations locales. La révolte fédéraliste de 1793 ne laisse pas indifférents les piscénois : il s'ensuit un fort épisode de répression par le comité de surveillance, ce qui contribue à politiser ses membres et par extension les franges populaires de la ville. Le dynamisme de la presse locale en 1848, allié aux sociabilités politiques en pleine expansion à travers les clubs et sociétés secrètes, participe également à politiser en profondeur les populations locales.

Il gravite autour du concept central de la politisation de nombreuses autres notions : l'idéologie, la sociabilisation politique, la sentimentalisation de l'action militante et le protagonisme, la violence etc.. Ces concepts sont appliqués au sujet à différentes échelles d'étude : les relations individu - collectif, Paris - Province intéressent tout autant ces notions.

En proposant d'étudier la politisation des classes populaires, le phénomène de violence s'est imposé à ce mémoire, bien que cette violence ne soit pas un aboutissement de la politisation. Il convient de comprendre les différents tenants de ce processus : trois sont retenus bien qu'il y en aurait plus à étudier. Ces trois concepts nous semblent être les principaux catalyseurs de la politisation ; ce sont les notions d'idéologie, de sociabilisation politique, de protagonisme. La politisation est également conjointement analysée avec le phénomène de violence : sous le poids croissant de la frustration et de la colère, les composantes populaires ne voient parfois pas d'autre issue que la violence pour affirmer leurs revendications, leur légitimité, leur désir de reconnaissance. La violence est un élément facultatif du dispositif de politisation, qui peut surgir selon la conjoncture de l'événement. La part des émotions n'est donc pas à exclure de ces recherches, mais à intégrer pleinement pour appréhender au mieux ce processus abstrait et complexe.

Cette recherche se fonde également sur des travaux de sociologie pour éclairer les sources<sup>133</sup> notamment de sociologie interactionniste<sup>134</sup> pour comprendre les actions révolutionnaires et par là concevoir les mentalités et les sensibilités d'une

---

<sup>133</sup> Gresle François, « Introduction à une sociologie de l'histoire révolutionnaire. Quelques observations sur un bilan », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 371-403 [en ligne]

<sup>134</sup> Chazel François, « Idéologie et processus révolutionnaires », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 431-454 [en ligne]

société en révolution. Ces renseignements permettent ensuite de visualiser les structures sociales de la Révolution, d'interroger la légitimité du mouvement populaire et ses représentations et d'évaluer son influence dans la société post-révolutionnaire. Il s'agit de questionner la Révolution française et sa considération progressive de l'opposition et de la divergence — qui s'intensifient au XIXe siècle — malgré ses incompréhensions et réticences à l'origine des éclats de violence<sup>135</sup>.

L'héritage politique de la Révolution imprègne toute la société française du XIXe siècle et il faut donc partir de ce postulat. C'est à ce moment de crise révolutionnaire que se constitue l'embryon idéologique des différents partis. Cet héritage évolue et se transforme sous l'effet de la massification ouvrière du XIXe s., du romantisme, ou des divers régimes qui ponctuent le siècle<sup>136</sup>. L'engagement populaire et les pratiques contestataires s'adaptent ainsi à leur temps, tout en gardant une mémoire vive des événements de la Grande Révolution et une certaine tradition révolutionnaire.

Ce premier processus est caractérisé comme un processus de politisation citoyenne fondé sur des actions collectives qui mettent en avant une idéologie. Pendant la Révolution la norme idéologique éclate par sa redéfinition constante que lui apporte les individus, eux-mêmes influencés par le cours des événements et leur sensibilité face à celui-ci. Le rapport collectif / individu fait émerger des processus affectifs qui sont une des forces motrices des événements historiques, bien que ces processus soient absents des sources. En conséquence l'idéologie se constitue et s'affirme, et des groupes se forment sans pour autant entrer en lutte directe ; c'est encore une phase d'union relative inspirée par l'enthousiasme des premiers moments révolutionnaires.

Ces processus — de politisation individuelle et de politisation collective — sont étudiés dans le premier volume à travers les exemples d'émeutes et d'insurrections populaires locales. Ces événements sont nécessairement articulés aux événements révolutionnaires régionaux et nationaux : il s'agit ici de mettre en valeur le processus

---

<sup>135</sup> Révolte et Société ; Tome I & II, Paris, Actes du IV<sup>e</sup> colloque d'Histoire au Présent, Éditions de la Sorbonne, Sources, 1988, 309 & 334 p.

<sup>136</sup> Fureix Emmanuel, *Le siècle des possibles*, Op. Cit., 240 p.

d'engagement citoyen dans le Midi méditerranéen qui se traduit par une lutte active et donc par une légitimation de la violence et des revendications populaires. Ce moment là se présente comme une phase de basculement. Ainsi il convient de distinguer les motivations des différents groupes socio-politiques qui s'opposent dans le cadre de la Révolution par le biais des regroupements et des actions directes. Nous pouvons ensuite examiner l'émergence d'une spécificité méridionale au XIXe siècle qui s'affirme dans ses formes et actions politiques populaires à partir de l'exemple du Bas-Languedoc<sup>137</sup>.

L'instabilité politique de la période révolutionnaire s'explique en partie par une radicalisation progressive de l'idéologie révolutionnaire et républicaine. Certains patriotes<sup>138</sup> tolèrent de plus en plus la violence populaire et la voient même comme un moyen légitime de conquérir et d'exercer le pouvoir dans un cadre exceptionnel comme la Révolution.

Tous ces éléments participent concrètement à la politisation des citoyens puis à une seconde échelle à leur engagement idéologique, qu'il se concrétise ou non dans l'action révolutionnaire : ainsi, chaque individu se sent directement concerné ne serait-ce que par les bouleversements du rythme quotidien et la dégradation de la situation économique et matérielle précipitée par la Révolution. Un paradigme révolutionnaire à plusieurs facettes s'installe — chaque faction en lutte détenant sa propre « vérité » du pouvoir et de ses intérêts — et il est alors difficile pour tout individu intégré à la société de ne pas s'y impliquer ou du moins de ne pas se développer une opinion sur ces événements. A l'inverse pour les personnes effacées et marginalisées par l'ancien pouvoir, ce changement de paradigme leur donne un pouvoir d'expression et d'action considérable et cette visibilité les met sur un pied d'égalité : cette légitimité nouvelle peut ainsi renverser leur statut et les engager au militantisme.

---

<sup>137</sup> Sagnes Jean, *Le Midi rouge*, Op. Cit., 310 p.

<sup>138</sup> Cf. Glossaire

Le premier XIXe siècle hérite de ces pratiques protestataires révolutionnaires et fait évoluer ces rituels. La constitution de sociétés politiques populaires se poursuit au XIXe siècle, mais souvent dans le secret pour échapper aux lois répressives. Le charivari politique se généralise aux fenêtres des opposants politiques.

En Europe, on qualifie ce siècle de « siècle des révolutions »<sup>139</sup> : la France en connaît trois en 1830, 1848 et 1871. La Révolution n'en finit pas de nourrir les mémoires et les imaginaires. La répression politique des différents régimes — sur le droit de censure, l'interdiction des réunions politiques, les répressions meurtrières des grèves ouvrières — accule les français à une politisation souterraine. Les idéologies se forgent au sein de sociétés secrètes, ou dans les cafés de village tard le soir, malgré les arrêtés répétés qui décident de leur fermeture en début de soirée. En parallèle, on exprime ses idées politiques en public et en collectif, lorsqu'on participe à une grève, à un banquet ou même à une procession funéraire. Cette politisation publique est alimentée par les débats d'opinion relayés par la presse<sup>140</sup> et produits au sein des sociabilisations souterraines.

La formation progressive d'une police et d'une gendarmerie structurées en font les cibles privilégiées de la colère populaire<sup>141</sup> : ils deviennent les symboles locaux de l'oppression étatique. Ce premier XIXe siècle voit donc une politisation élargie et intensifiée dans ses actions. Les revendications populaires s'expriment avec force face à l'autoritarisme, confortées par la mémoire nostalgique de la Révolution, qui a su donner de l'assurance et de la légitimité aux acteurs populaires. Malgré une intensification de la politisation populaire, les mouvements de révoltes sont moins réguliers que pendant la Révolution, qui offrait un contexte exceptionnel. La puissance de la répression étatique, les divisions politiques et la misère grandissante éloignent temporairement les individus de ces formes d'actions violentes et spontanées.

---

<sup>139</sup> Fureix Emmanuel, *Le siècle des possibles*, Op. Cit., 240 p.

<sup>140</sup> Ambroise-Rendu Anne-Claude, « Les journaux du printemps 1848 : une révolution médiatique en trompe-l'œil » In *Revue d'Histoire du XIXe siècle* (n°19), Paris, Société d'Histoire de la révolution de 1848, 1999, pp. 35-64 [en ligne]

<sup>141</sup> Lignereux Aurélien, « La violence d'une force de l'ordre », Op. Cit., pp. 47-59 [en ligne]

C'est pourquoi notre sujet s'intéresse à la politisation citoyenne de l'espace rural du canton de Pézenas au sein de l'arrondissement de Béziers, afin d'éclairer la mobilisation politique éclectique et croissante des français qui ont changé leur veste de sujet pour celle de citoyen. Ce processus est à l'œuvre dès 1789 et même dans les dernières décennies qui précèdent la Révolution et non pas seulement à l'avènement de la république. Nos recherches insistent donc sur la mise en valeur des actions politiques sur la période révolutionnaire et dans leur continuité au XIXe siècle, à Pézenas et ses alentours. Il s'agit d'analyser les éléments de rupture et de continuité de l'action militante, entre la Révolution et ce premier XIXe siècle, mais aussi entre celui-ci et notre époque actuelle.

Ce sujet soulève ainsi plusieurs questions : il faut d'abord mesurer quelle est l'influence de la Révolution française dans le processus de politisation populaire et dans la construction de rituels politiques post-révolutionnaires. La radicalisation et la bipolarisation politique marquées dans notre zone d'études nous questionnent sur une éventuelle spécificité de l'engagement militant dans l'espace méridional, et plus particulièrement dans les basses plaines littorales de l'Hérault. La particularité géographique s'ajoute à cette question : ce processus de bipolarisation politique est-il caractéristique des espaces de plaines littorales méditerranéennes ?

L'interrogation porte également sur l'importance du processus émotif dans la sociabilisation et l'engagement politique, qu'il soit d'adhésion ou d'opposition. Au-delà de cette politisation, quelle est l'emprise des émotions dans la violence protestataire ? La constitution d'une citoyenneté combattante et de rituels de violence au XIXe siècle questionnent une certaine légitimation de la violence : dans quelle mesure la puissance des revendications et de la misère populaire impacte-t-elle cette légitimation ?

C'est là le paradoxe apparent de ce premier XIXe siècle : malgré une politisation élargie et intensifiée, les révoltes ouvertes sont moins fréquentes comparé à l'épisode révolutionnaire, bien qu'elles semblent plus abouties. De l'émeute piscénoise de 1792 à l'insurrection de 1851, on ne peut que constater la progression de l'engagement militant.

Le corps du mémoire est divisé en deux parties chronologiques. La première se focalise sur la période révolutionnaire (1789-1799) à Pézenas et ses alentours et traite du processus d'engagement citoyen à travers différents types d'émeutes rencontrés dans les sources. Ces épisodes de révolte permettent de retrouver les traces de la violence et des acteurs populaires.

Cette première partie est organisée en quatre chapitres chrono-thématiques autour de quatre exemples de soulèvements politiques à Pézenas entre 1792 et 1798. Ces études de cas sont particulièrement intéressantes car chacune fait écho aux événements régionaux et nationaux. De plus, chacune implique des revendications différentes, ce qui nous rapproche un peu plus de l'expression populaire et de ses désirs. En 1792, on peut observer une émeute à caractère religieux. À partir des sources du comité de surveillance de Pézenas, l'étude se porte ensuite sur l'inscription de la ville et de son canton dans la révolte dite fédéraliste du printemps 1793 : c'est le dossier le plus imposant de ce chapitre et qui interroge plus largement le sujet. Puis en 1795 c'est une émeute s'opposant à la conscription qui éclate dans la ville ; et en 1798 une émeute à caractère purement politique.

Ainsi cette étude de cas de l'engagement citoyen à Pézenas pendant la Révolution française est diversifiée et permet d'analyser les enjeux de pouvoir et les luttes qu'ils impliquent, entre passivité et autonomie des acteurs populaires. Cela amène à donner un aperçu scientifique de la politisation et des actions populaires des citoyens de l'Hérault, et d'observer comment la Révolution participe à donner des armes idéologiques à tous.

La seconde partie poursuit cette réflexion sur le processus de politisation au XIX<sup>e</sup> siècle (1799-1852) en se fondant sur l'héritage révolutionnaire. La zone géographique d'étude est élargie aux basses plaines littorales de l'Hérault, tout en réservant une place d'honneur à Pézenas. Au vu de l'étendue chronologique que couvre cette partie, elle est organisée de manière thématique.

Cette partie est répartie en deux chapitres : il ne s'agit plus seulement d'étudier la politisation à travers des épisodes insurrectionnels, mais à partir de ses diverses expressions populaires. Le premier chapitre s'intéresse ainsi à l'héritage politique de la Révolution et à son influence sur la constitution de rituels militants. Il s'agit ensuite de traiter des actions militantes d'intégration ou de résistance politique, à partir de phénomènes tels que la Terreur Blanche de 1815.

Le deuxième volet se penche sur la sentimentalisation de la politisation à travers le collectif, à partir d'études de cas sur la presse régionale ou les sociétés politiques, parfois secrètes. Il se concentre sur un événement majeur de la politisation méridionale : l'insurrection de décembre 1851, particulièrement vigoureuse dans l'Ouest de l'Hérault. Il s'agit de faire ressortir de cet événement les indices d'une crise de la légitimité populaire, tout en considérant les effets de la répression sur la mémoire politique du Midi.

# *Historiographie*

Ce mémoire interroge la politisation et l'évolution des pratiques contestataires populaires entre volonté d'opposition et d'intégration. Il s'agit d'étudier ce processus sur plus d'un demi-siècle (1789-1852) dans une aire géographique cohérente qui correspond au littoral du Bas-Languedoc dans le département de l'Hérault, avec une focale sur la ville de Pézenas. Ces pratiques d'engagement politique sont diverses et progressives : il peut s'agir d'oppositions directes envers les représentants de l'autorité publique, individuelles ou collectives dans le contexte insurrectionnel. Cela peut aussi désigner l'adhésion à un club, à un journal politique ou à une société secrète, ou la participation à divers rituels politiques collectifs, parfois clandestins.

Tous ces niveaux et ces formes d'engagement militant sont analysés sous le prisme des émotions, qui agissent comme des moteurs de la politisation individuelle et collective. Ils sont également expliqués à travers le prisme de l'idéologie, indissociable de l'étude de la politisation. Les émotions peuvent impulser les actions idéologiques, tandis que l'idéologie peut servir d'élément d'émancipation et de revendication ; elle est donc centrale dans la politisation et ouvre la voie de l'émancipation populaire.

L'idéologie est un prisme d'analyse de la réalité sociale par une structure d'idées cohérentes : Michel Vovelle la définit comme « le rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence.<sup>142</sup> ». En d'autres mots, il en parle comme un ensemble de représentations, de pratiques et de comportements conscients ou inconscients. Elle est souvent mise en opposition à la perception sensible et intuitive de la réalité. Pourtant ces deux visions entrent en collusion et se complètent : l'idéologie comme la sensibilité peuvent expliquer l'engagement militant. Les individus sont investis de valeurs idéologiques, mais ils agissent et mettent en œuvre cette idéologie sous l'influence de leur environnement et du contexte de l'événement auxquels ils participent. Ces deux prismes méritent donc d'être travaillés conjointement. Ce processus de politisation populaire au XIXe siècle est

---

<sup>142</sup> Vovelle Michel, *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1982, p. 14

aussi influencé par l'héritage sensible et émotionnel de la Grande Révolution, qui instaure une véritable tradition révolutionnaire.

Nous estimons que tout historien.nes doit apporter un témoignage engagé et scientifique : l'objectivité historienne n'est pas indissociable d'un engagement mesuré. Par engagement, nous entendons le fait d'assumer son positionnement idéologique vis-à-vis des différents courants historiographiques. Cette démarche s'effectue tout en préservant une objectivité scientifique, sans dénigrer une partie de la recherche. Concernant l'historiographie de la Révolution française, nous nous rangeons du côté de Michel Vovelle, historien français, qui soutient l'engagement historien et la transdisciplinarité afin de répondre aux nouvelles interrogations de l'historiographie révolutionnaire. La Révolution est encore un objet d'histoire chaud — notamment pendant le débat historiographique du bicentenaire de la Révolution<sup>143</sup> — qui s'inscrit dans le temps long de par son héritage sensible, démocratique et social. Il intégrait l'histoire des mentalités à l'histoire culturelle de la Révolution comme complémentaire de l'histoire sociale : ainsi il dégageait et soutenait une interprétation sensible de la Révolution française qui n'est pas encore un objet froid dans l'historiographie.

La chaire d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, créée en 1886, perdure jusqu'en 1968. Alphonse Aulard est le premier historien à occuper la chaire jusqu'en 1922 : il inaugure une tradition d'historiens engagés que l'on nommera à posteriori *l'école jacobine*. Ses successeurs, comme Georges Lefebvre ou Albert Soboul, inspirent des recherches internationales sur la Révolution. Son récit entre en résonance avec les événements contemporains : avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 le débat autour de la question religieuse occupe la première place au début du XXe siècle.

La période de la Terreur<sup>144</sup> en 1793-1794 nourrit également un débat historiographique perpétuel. Aulard initie une lignée d'historiens qui justifient la Terreur et sa violence malgré les excès commis, notamment par la théorie des circonstances. Cette réflexion vise à justifier le système d'exception mis en place

<sup>143</sup> Trebitsch Michel, « Les enjeux du bicentenaire : entretien avec Michel Vovelle », In *L'Homme et la société. Les droits de l'homme et le nouvel occidentalisme* (N°85-86), Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 143-151 [en ligne]

<sup>144</sup> Cf. Annexe III : *Intérieur d'un comité révolutionnaire sous la Terreur*

durant la Terreur au nom de la « légitime défense » de la jeune République, en proie aux dangers intérieurs — le soulèvement de la Vendée, le péril fédéraliste — et extérieurs avec les invasions étrangères.

Dans les années 1920-1930, Mathiez oriente l'historiographie révolutionnaire vers les études sociales et économiques, notamment à travers sa revue fondée en 1908, les *Annales révolutionnaires*. La revue prend son nom définitif en 1924 : les *Annales historiques de la Révolution française*. Lefebvre à sa suite s'engage dans cette histoire sociale — en étudiant la paysannerie — et signe les premiers travaux sur l'histoire des mentalités et des représentations. Il mène des recherches sur la Grande Peur de 1789 ainsi que sur les foules révolutionnaires, travaux qui inspirent toute une nouvelle génération dans les années 1950.

Ses héritiers reprennent cette étude des structures sociales sous l'angle quantitatif : Soboul mène une large recherche<sup>145</sup> sur le mouvement populaire urbain (la sans-culotterie parisienne) et ses expressions en s'intéressant au profil social de ces révolutionnaires, et ainsi à leur personnalité collective. Il est également un des premiers héritiers de l'*école jacobine* à s'attaquer au mouvement révisionniste qui se développe, contestant la lecture sociale de la Révolution menée jusque-là. Tandis que les thèses révisionnistes gagnent en ampleur dans les années 1960-1970, les partisans d'une histoire sociale concentrent désormais leurs travaux sur les études de longue durée. Ils s'intéressent de plus en plus à cette imaginaire collectif construit par la Révolution en questionnant ses points de continuité et de rupture. L'histoire sociale et politique est vue sous l'angle du culturel et du mental et interroge désormais les représentations et les héritages de la Révolution : cette nouvelle sensibilité historienne mène aux études de l'émotion et encourage les recherches régionales et la micro-histoire<sup>146</sup>.

Tout le monde s'accorde pour dire que la Révolution française est un événement contemporain majeur. La communauté historienne dans son ensemble reconnaît à la Révolution sa signification profonde et son brusque bouleversement politique et social de l'Europe qui inaugure le XIXe siècle et la période contemporaine. La nature

---

<sup>145</sup> Soboul Albert, *Les sans-culottes parisiens en l'an II : mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire*, Paris, Seuil, 2004, 256 p.

<sup>146</sup> Vovelle Michel, *La mentalité révolutionnaire*, Paris, Messidor, Histoire, 1985, 290 p.

à la fois dramatique et spectaculaire de l'événement ont longtemps — et encore aujourd'hui — divisé les historien.nes, mais l'historiographie révolutionnaire s'accorde dorénavant sur une périodisation commune des événements et sur l'influence majeure de la Révolution sur les sociétés européennes, pour le meilleur ou pour le pire.

Les partisans du pire s'inscrivent dans le mouvement révisionniste qui prend de l'ampleur dans l'historiographie révolutionnaire depuis les années 1960-1970. Ils s'opposent ainsi au courant majoritaire de *l'école jacobine*, critiquant l'interprétation sociale de la Révolution française. Cette bifurcation historiographique se construit en réaction au discours marxiste dominant qualifiant la Révolution de « bourgeoisie ». François Furet et ses partisans estiment que cette vision réduit l'histoire de France des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à une simple lutte des classes entre une bourgeoisie libérale en pleine ascension sociale et une aristocratie féodale au pouvoir. Cette interprétation détient une part de vérité car effectivement la Révolution française inaugure une prise de pouvoir progressive de la bourgeoisie, mais il ne faut pas tout lui attribuer : d'autres facteurs — émotifs, idéologiques — sont à considérer. La notion de *dérapage* de la Révolution entre 1791 et 1794 avancée par François Furet dans *La Révolution française* (1965) puis dans *Penser la Révolution française* (1978) suppose que les événements révolutionnaires auraient pu être contrôlés alors que tout processus révolutionnaire implique une perte de contrôle liée à une émotivité accrue, qui mène par extension à des réactions idéologiques d'autant plus vives. Les libéraux du début du XIX<sup>e</sup> siècle contemporains de la Révolution en étaient déjà conscients. L'historien et journaliste François Mignet déclare :

« La révolution a eu beaucoup d'obstacles à vaincre, ce qui a produit des excès passagers à côté de ses bienfaits durables. [...] elle n'a pu ni mesurer ses efforts, ni modérer sa victoire. [...] malgré l'anarchie et malgré le despotisme, l'ancienne société a été détruite pendant la Révolution, et la nouvelle s'est assise sous l'Empire. »<sup>147</sup>.

---

<sup>147</sup> Mignet François, *Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814*, Paris, Firmin Didot père & fils, 1824, 472 p. [en ligne]

Joseph de Maistre, homme politique savoyard et fervent contre-révolutionnaire, surenchérit dans ses *Considérations sur la France* (1796) : « Ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes. ». Ces citations donnent l'image d'une Révolution déferlante, qu'on ne pouvait ni éviter, ni conduire. Malgré la violence et le déchaînement des passions de cette période, les libéraux conservateurs ne la rejettent pas, bien qu'ils désapprouvent l'épisode populaire de 1793-1794. Il faut dire qu'avant les Trois Glorieuses de 1830, ces mêmes libéraux pensaient qu'une révolution était toujours nécessaire face à la Restauration<sup>148</sup>.

La nouvelle sociabilité démocratique activée par le processus révolutionnaire serait « matrice du totalitarisme » car les masses populaires intègrent progressivement le pouvoir entre 1791 et 1794. C'est cette intrusion populaire qui est dénoncée par les révisionnistes car elle ne porterait que des revendications passées, et cela aurait conduit jusqu'à la Terreur et même jusqu'aux régimes totalitaires du XXe siècle. Pourtant, comme de nombreuses recherches le démontrent, les revendications politiques portées par les franges populaires sont relativement nouvelles et s'affirment dans de nouveaux rituels protestataires. Les révisionnistes rejettent donc la Révolution et son héritage bien qu'ils le reconnaissent comme un événement fondateur mais profondément négatif. C'est pour cela qu'à la veille du bicentenaire, Furet déclare que « la Révolution est terminée » et qu'il s'efforce de « tuer » l'historiographie jacobine enfermée dans le dogmatisme pour qu'un renouveau historiographique soit possible. Preuve de la victoire des révisionnistes dans les médias, le bicentenaire célèbre l'année 1789, la « bonne » Révolution, en occultant les héritages controversés des années qui suivent.

Pourtant l'école jacobine a su constamment se renouveler dans ses champs de recherche, toujours dans une compréhension d'une révolution bourgeoise à soutien populaire. En parallèle des études culturelles sur les mentalités et les représentations, la décennie 1990 redécouvre le champ politique, toujours intimement lié au champ social : l'histoire qualitative se trouve progressivement favorisée face à l'histoire quantitative et l'étude de l'événement reprend les devants.

---

<sup>148</sup> Hobsbawm J. Eric, *Aux armes, historiens*, Op. Cit., p. 53

A partir de l'événement et de ses répercussions la recherche s'intéresse aux conséquences de longue durée, au poids des mentalités. E. P. Thompson, historien britannique, construit ainsi le concept « d'économie morale de la foule » pour justifier les revendications populaires et leurs actions insurrectionnelles par un besoin de reconnaissance et de légitimité, les foules révolutionnaires s'emparant au premier degré du concept de souveraineté populaire :

« [C'est] une vision traditionnelle des normes et des obligations sociales, des fonctions économiques appropriées par les diverses parties de la communauté - ce qui, pris ensemble, peut être considéré comme constituant l'économie morale des pauvres. »<sup>149</sup>.

Face à une tradition contre-révolutionnaire qui reconquiert une vigueur intellectuelle ces dernières décennies et qui intègre les discours des médias, la tradition révolutionnaire jacobine réinvestit le champ de la recherche : la Révolution et ses sensibilités, en marquant l'imaginaire collectif français jusqu'à nos jours, est loin d'être terminée.<sup>150</sup>

La Révolution n'est pas inutile comme peuvent le penser de nombreux révisionnistes, elle lègue au contraire de nombreuses représentations et idéologies durables dans la société du XIXe siècle. Elle incarne encore ce modèle de révolution sociale lors des insurrections contemporaines. Pour certains, c'est une source d'inspiration ; pour d'autres, c'est un danger à éviter. Ce qui est sûr, c'est qu'elle est un catalyseur de politisation et de radicalisation — comme toute période de crise — pouvant mener au repli autoritariste (l'Empire de Napoléon Ier) dont il faut certes se méfier, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut la renier.

---

<sup>149</sup> Thompson Edward, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century » *In Past & Present* (N°50), Oxford, PU d'Oxford, 1971, pp. 76 - 136

<sup>150</sup> Vovelle Michel, *Combats pour la Révolution française*, Paris, La Découverte, Société des études robespierristes, 1993, 381 p.

Il faut aussi intégrer à notre analyse la place du Midi dans l'historiographie révolutionnaire, observer son implication dans la Révolution et les potentielles spécificités méridionales. Pour ce qui est du département de l'Hérault, il semble que les structures sociales s'apparentent plus à celles de la région sud-est. Ce département se présente comme une frontière entre l'espace sud-ouest et sud-est de la France de par sa position centrale au sud : il nous reste à démontrer si ces structures sociales relèvent vraiment d'une spécificité locale.

Le Midi est de plus en plus considéré comme un espace de vif engagement révolutionnaire dans les débats historiographiques, insufflé par un jacobinisme paysan répandu. En parallèle de ce Midi rouge on retient aussi le Midi blanc<sup>151</sup> comme un des espaces privilégiés de la Contre-Révolution<sup>152</sup> : ces deux aspects coexistent et s'affrontent tout au long de la Révolution, se renforçant réciproquement par réaction. Jean Sagnes avance une tradition contestataire du Midi en s'appuyant notamment sur la résistance républicaine populaire au coup d'état de 1851<sup>153</sup>.

Les facteurs pouvant expliquer cet engagement sont multiples : la thèse de Maurice Agulhon<sup>154</sup> avance une forme « clanique » des relations sociales fondée sur un clientélisme imprégnant les structures sociales. Cela aurait pour effet d'accentuer les ressentis populaires et la logique de vengeance lorsque des affrontements éclatent entre les différentes clientèles. Bien que ce clientélisme — liant les bourgeoisies municipales à des groupements populaires — prédomine dans l'espace méridional, rien ne prouve que le vif engagement politique du Midi dépend de ce facteur. De plus, cette thèse insiste beaucoup sur la manipulation populaire par les bourgeoisies locales et n'insiste pas assez sur les initiatives personnelles des acteurs populaires.

Cependant d'autres données peuvent expliquer ces constatations : le Midi correspond au schéma d'une société rurale prédominante, où la propriété paysanne reste encore considérable malgré son morcellement. Les pôles d'engagements et d'affrontements se retrouvent généralement dans les zones où la bourgeoisie et les

<sup>151</sup> Duport Anne-Marie (dir.), *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi : 1789-1799*, Actes du colloque international de Nîmes (27 & 28 janvier 1989), Éditions Jacqueline Chambon, 1990, 218 p.

<sup>152</sup> Sentou Jean, *Révolution et Contre-Révolution dans la France du Midi : 1789-1799*, Toulouse, PU du Mirail, 1991, 204 p.

<sup>153</sup> Sagnes Jean, *Le Midi rouge*, Op. Cit., 310 p.

<sup>154</sup> Agulhon Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Thèse de doctorat en Lettres, 1970, 531 p.

privilégiés sont les mieux lotis, c'est-à-dire les espaces de plaines fertiles, ce qui cristallise les tensions avant même l'événement révolutionnaire : ce schéma se retrouve dans ma zone d'étude qui correspond au district de Béziers<sup>155</sup>. L'industrialisation — bien qu'assez faible dans l'Hérault — gagne également du terrain au XIXe s. au nord du département avec les manufactures textiles de Lodève, Bédarieux et Clermont-l'Hérault, ce qui contribue à l'élargissement de la classe ouvrière et à sa paupérisation. Ainsi les luttes de classes sont rarement absentes des sociabilités méridionales.

Le schéma urbain du Midi correspond au village urbanisé, ce qui favorise la communication entre les aires rurales et urbaines<sup>156</sup>. La stimulation révolutionnaire part des foyers urbains pour se répercuter ensuite rapidement dans les campagnes. La forte densité du réseau de sociétés populaires peut aussi justifier ce militantisme par une forte politisation villageoise : dès 1791-1792 environ 70% des communes des plaines du Midi possèdent au moins une société populaire<sup>157</sup>. L'âpreté des luttes du Midi poussent aux compromis de classe au sein de la sans-culotterie rurale : d'abord composée essentiellement de paysans, elle s'associe ensuite aux artisans puis en dernier lieu aux notables. Ainsi, les trois pôles sociaux des villages urbanisés du Midi entrent en collusion : ce clientélisme brouille les affrontements de classe. Les réseaux de sociabilités occupent une place majeure dans l'espace méridional, ce qui peut motiver un militantisme précoce<sup>158</sup>.

Nous essayons de distinguer un processus abstrait et mental, à la fois individuel et collectif, qui est celui de la politisation. On pourrait définir ce terme comme l'inscription de l'individu dans une mentalité politique, dans une démarche politique graduelle : l'individu se constitue une opinion sur les événements locaux et nationaux, ce qui le mène à prendre progressivement parti. Certains individus expriment publiquement leur opinion à travers des actions militantes. Ce processus

<sup>155</sup> *La Révolution vécue par la province ; mentalités et expressions populaires en Occitanie*, Béziers, Actes du colloque de Puylaurens (15 et 16 avril 1989), Centre International de Documentation Occitane, 1990, 281 p.

<sup>156</sup> Christol Michel (dir.), *Le village Languedocien à l'époque moderne*, Béziers, les Amis de Pézenas, 1979, 82 p.

<sup>157</sup> Vovelle Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution Française : entre jacobinisme et contre-révolution au village » In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (T. 89 n°2), Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 185-204 [en ligne]

<sup>158</sup> Peronnet Michel (dir.), *Adresse de la société populaire de Montpellier à la Convention nationale. ; Les Jacobins du Midi*, Montpellier, Actes des colloques de Barcelone, Florence & Montpellier, CRHRFLR, 1990, pp. 160 - 204

s'accélère avec l'événement révolutionnaire : c'est une période d'intensité émotionnelle accrue, partagée entre l'incertitude, la peur et la joie. Cette étude du politique accompagne le renouveau historiographique des années 1990 sur les mentalités et le sensible<sup>159</sup>. Nicolas Soulard, docteur étudiant le phénomène de politisation et de construction des cultures politiques, donne cette définition du terme, éclairant un autre angle :

« l'une [définition de la politisation], restrictive, qui s'attache aux rapports que les individus entretiennent avec la sphère institutionnelle spécialisée ; l'autre, extensive, qui dépasse cette définition conventionnelle de la politique pour considérer comme politisés des intérêts, des attitudes et des pratiques sans lien avec cet espace institutionnel. »<sup>160</sup>.

Notre étude de la politisation concerne donc la seconde définition, extensive, qui interroge les pratiques et les attitudes des individus. Ce terme fait débat au sein de la communauté historienne, notamment quant aux racines de ce processus. Maurice Agulhon parle de « descente de la politique vers les masses »<sup>161</sup> après 1830, avec des points d'éclats entre 1848 et 1851 : à cette période la sphère politique élargit son influence et imprègne véritablement la vie quotidienne. Michel Vovelle, qui s'inspire des pensées et des travaux de George Lefebvre, remonte ce processus aux sources de la Révolution. On pourrait faire remonter ce phénomène encore plus loin en étudiant les continuités politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution, comme Jean-Clément Martin s'y est essayé<sup>162</sup>. Toutes ces définitions et périodisations détiennent chacune une part de vérité qu'il convient de confronter pour élaborer une vision la plus juste possible.

Ce processus de politisation peut aussi être compris sous l'angle des révoltes populaires : dès la décennie 1960 s'ouvre un débat entre Roland Mousnier et Boris Porchnev sur la question de la signification des troubles populaires dans la société française d'Ancien Régime. Depuis ce débat, ce thème est repris dans de nombreux

<sup>159</sup> Hincker Louis, « La politisation des milieux populaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle : constructions d'historiens. Esquisse d'un bilan (1948-1997) » In *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* (Cinquante ans de recherches sur 1848 ; T. 14), Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 1997, pp. 89-105 [en ligne]

<sup>160</sup> Soulard Nicolas, *Pouvoir(s), conflits et recompositions sociopolitiques*, Op. Cit., pp. 342-366 [en ligne]

<sup>161</sup> Agulhon Maurice, *La République au village*, Op. Cit., pp. 45-80

<sup>162</sup> Martin Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Tempus, 2019, 875 p.

travaux : Yves-Marie Bercé, Emmanuel Leroy-Ladurie reprennent ces études dans les années 1970<sup>163</sup>.

Plus récemment, Jean Nicolas a mis en œuvre une étude complète des troubles populaires dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles<sup>164</sup> et met en avant une culture populaire vivante. Alors que le spectacle de l'inégalité progresse au XVIIIe siècle, le Tiers-Etat adopte progressivement la revendication d'une liberté personnelle face au mépris des classes supérieures. Depuis les décennies 1730-1740, et encore plus à partir de 1760 sous l'effet de la crise économique, l'effervescence populaire est en action croissante : la contestation et la méfiance explosent. Ces décennies de « radicalisation » populaire préfigurent la Révolution et les mobilisations des classes laborieuses du XIXe siècle, perçues comme un danger croissant par les différents gouvernements.

Cette radicalisation crée un clivage d'autant plus grand entre les différentes idéologies — que l'on peut classer sommairement en deux partis, les conservateurs et les libéraux — elles-mêmes progressivement constituées par cette radicalisation citoyenne à l'échelle de la société. Selon le contexte historique, la frontière se décale : lors de l'avènement de la IIe République en 1848 les républicains — perçus comme libéraux — deviennent majoritaires, mais ils sont peu à peu considérés comme conservateurs face à la radicalisation politique. La multiplicité des partis au sein de chaque idéologie rend d'autant plus complexe ces étiquettes politiques : c'est donc une frontière poreuse en constante évolution.

Il s'agit de percevoir une évolution de ce processus entre la Révolution et 1853, notamment en ce qui concerne les pratiques contestataires populaires, entre participation et résistance active aux pouvoirs. Ces pratiques sont fortement influencées par la sentimentalisation de la politique, surtout au début du XIXe siècle où se forgent des rituels populaires hérités de la Révolution, tels que les banquets ou les réunions en clubs. Ces rituels et pratiques politiques se transforment et évoluent sous l'effet de la compénétration des idéologies et des émotions.

---

<sup>163</sup> Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte ; des mentalités populaires du XVIIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1994, 253 p.

<sup>164</sup> Nicolas Jean, *Mouvements populaires et conscience sociale XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Actes du Colloque de Paris (24-26 mai 1984), Éditions Maloine S.A., CNRS – Université Paris VII, 1985, 773 p.

Ce processus de politisation précédemment décrit connaît cette énergie grâce à la force des émotions politiques et collectives de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et surtout pendant la Révolution. L'influence significative de ces impulsions collectives — de joie, de peur ou de violence — sur la politisation des classes populaires au XIX<sup>e</sup> siècle en fait un sujet incontournable de ce mémoire. Ces deux phénomènes sont à ce point liés dans les esprits de ce temps qu'ils sont confondus : passions et agitations politiques se provoquent mutuellement.

Ces recherches prolongent la veine exploitée par les historiens du sensible depuis les années 1990, qui s'orientent vers la transdisciplinarité des sciences sociales — sociologie, anthropologie — accordant une attention particulière à ces processus politiques et sociaux travaillant les esprits et la société française dans son ensemble et même au-delà.

Michel Vovelle s'inscrit dans cette voie en étudiant les mentalités et l'idéologie révolutionnaire<sup>165</sup>, dégageant leur héritage jusqu'à notre société contemporaine. D'autres historiens reprennent le flambeau, comme Haïm Burstin — historien italien de la Révolution sous l'angle de l'anthropologie politique — qui traite des événements révolutionnaires comme un choc émotionnel, mettant en avant l'individu en pleine appropriation de l'espace politique et national. Il nomme ce concept « protagonisme »<sup>166</sup>, ce qui lui permet d'éclairer le portrait social et politique des révolutionnaires communs :

« Il me semble important de comprendre la manière dont s'opère, dans le cours des révolutions, une confluence des destins individuels dans un destin collectif. Il faut donc essayer de saisir aussi les choix personnels au cours de l'événement, le rôle des volontés individuelles, l'action consciente, les options à chaud sous la pression du traumatisme ; certains choix aboutissent à changer la vie des individus : alimentés par une pulsion intérieure engageant à se porter sur le devant de la scène, ces choix enclenchent une sorte d'irréversibilité. De ce point de vue, il me semble que ces personnages, ces protagonistes improvisés, mériteraient d'être traités comme les héros révolutionnaires d'Isaac Babel : non pas comme des icônes figées, mais comme des hommes vivants, avec leurs mérites et leurs vices. »<sup>167</sup>.

---

<sup>165</sup> Vovelle Michel, *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1982, 358 p.

<sup>166</sup> Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur », *Op. Cit.*, pp. 7-24 [en ligne]

<sup>167</sup> *Ibid.*

Plus récemment, l'ouvrage sur l'*Histoire des émotions* dirigé par Alain Corbin<sup>168</sup> enrichit considérablement ce champ d'étude historiographique en précisant les régimes émotionnels des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et leurs déclinaisons contestataires. Cette question des émotions englobe également celle de la violence — qu'elle soit institutionnelle ou populaire — et de ses rituels collectifs. Par extension, elle interroge aussi les oppositions politiques et les résistances aux pouvoirs. Ces violences d'opposition ou d'adhésion peuvent surgir dans les conflits confessionnels ou dans le phénomène du banditisme, deux aspects notamment étudiés par Valérie Sottocasa<sup>169</sup>.

Le sociologue allemand Wolfgang Sofsky propose dans son *Traité de la violence* (1998) une étude complète des formes contemporaines de la violence et de son lien resserré avec la culture. Il expose d'abord le mythe de la violence naturelle des hommes et l'établissement du contrat social justifié par Rousseau :

« Quand les hommes étaient libres et égaux, chacun avait tout à craindre d'autrui. [...] Les hommes conclurent donc une alliance pour assurer leur commune sécurité. [...] Ils déposèrent tous les armes [...] et les remirent entre les mains de quelques porte-parole préalablement choisis parmi eux, et chargés d'assurer la sécurité au nom de tous et de prendre des mesures contre ceux qui ne s'y conformeraient pas. »<sup>170</sup>.

C'est ainsi que le contrat social amène au contrat du pouvoir et à l'établissement de l'Etat, de l'ordre. Cet ordre suppose des valeurs qui fondent des normes sociales, qui entraînent elles-mêmes une surveillance et des persécutions de la marginalité ainsi créée. L'ordre et ses représentants perpétuent la violence de la domination pour se maintenir : « La violence crée le chaos, et l'ordre crée la violence. Ce dilemme est insoluble. »<sup>171</sup>. Le pouvoir centralise cette violence et construit l'idéologie du monopole de la violence. Outre la violence sociale de la marginalisation et la violence physique des représentants de l'ordre, la violence est aussi culturelle :

---

<sup>168</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions*, Op. Cit., 470 p.

<sup>169</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées : Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Réseau des Universités Ouest-Atlantique, Histoire, 2004, 409 p.

<sup>170</sup> Sofsky Wolfgang, *Traité de la violence*, Op. Cit., pp. 9-26

<sup>171</sup> *Ibid.*

« Le pouvoir est aussi dresseur en matière de culture ; il produit un univers homogène de représentations, dans lequel les idées dominantes sont les idées de ceux qui dominent [...] l'ordre n'est rien d'autre que la systématisation de la violence. »<sup>172</sup>.

C'est là le paradoxe de la culture, qui entretient les forces de la violence qu'elle essaie de contenir par une civilisation des mœurs. C'est pourquoi la révolte s'en prend également aux formes culturelles et à ses symboles.

L'idéologie comme la culture sont investies par les hommes pour donner du sens à leur existence : en se dévouant ainsi à une cause extérieure, ils se délestent d'une partie de leur souffrance vécue. L'idéologie alimente la révolte, qui est l'événement privilégié de la violence collective. Celle-ci est universelle et s'exprime à travers des rituels répétés, forgés par l'évolution de la culture : la prise des armes face à la violence du pouvoir, la construction de barricades pour ce qui est du XIXe siècle européen. Les insurgés affirment leur liberté perdue et leur souveraineté de la transgression.

Les rituels protestataires sont d'ailleurs marqués par cette inversion des valeurs. Elle s'exprime souvent dans un cadre festif comme le carnaval, encore très fréquenté à Pézenas au XIXe siècle. Il est particulièrement redouté des autorités locales pour son caractère subversif et propice aux agitations.

Des sentiments collectifs naissent ainsi de l'action : la force de la collectivité ôte les peurs individuelles ; cette force commune pousse à la contagion de l'exemple. On retrouve ici l'aspect approché par Haïm Burstin dans sa théorie du protagonisme. L'urgence de l'événement modifie également le rapport des individus à leur environnement et envers eux-même ; les normes morales sont temporairement suspendues. Cette violence collective leur permet ensuite une déculpabilisation individuelle, et par extension une certaine déresponsabilisation lorsque les révoltés sont arrêtés et jugés : il en va après tout de leur vie.

L'aspect sociologique et anthropologique de la violence intéressent donc naturellement l'étude des émotions, liée aux pratiques contestataires. La souffrance de la domination, la colère et les revendications qu'elle suscite sont autant de facteurs sensoriels et émotionnels à intégrer au processus de politisation.

---

<sup>172</sup> *Ibid.*

Guillaume Mazeau — un des contributeurs de l'ouvrage d'Alain Corbin — explique en partie ce processus de radicalisation lors de la Révolution par ces émotions politiques et collectives. Les individus désignés comme patriotes sont souvent caractérisés comme des personnes sensibles et passionnées, leur émancipation politique passant par l'expression de leurs émotions en public. Ces joies révolutionnaires patriotiques s'expriment à de diverses occasions autour des arbres de la liberté, des autels de la patrie ou des feux de joie. Ces expériences émitives communes, mettant en scène publiquement l'adhésion politique, participent à créer des communautés affectives liées à des collectifs politiques.

L'affrontement de ces différentes communautés politiques réveille les rivalités locales et attise de nouvelles rivalités politiques. Après la Terreur et pendant le Directoire, la tendance s'inverse : les excès émotionnels sont condamnés car ils sont associés à la radicalité et aux excès révolutionnaires. Le terme de « fanatique » se politicise à ce moment, ne désignant plus seulement le zèle religieux mais aussi la radicalité politique.

La mise en place du système censitaire aspire à calmer les passions et à évincer la politique et la violence populaire du pouvoir. La Révolution consacre ainsi l'individu et ses émotions et prône une identité subjective et affective : cette période exceptionnelle envahit naturellement les mémoires, provoquant en partie la mélancolie politique de la Restauration en lien avec le mouvement artistique Romantique.

Un autre contributeur, Emmanuel Fureix, traite des émotions contestataires du XIXe siècle héritées de la Révolution. Bien que les manières de protester évoluent considérablement à partir de 1850, on peut déceler une évolution progressive dans la première moitié du XIXe siècle. Les protestations s'ancrent toujours dans un contexte local et symbolique comme durant la période moderne mais elles s'enrichissent de nouvelles émotions insurrectionnelles d'une part, et de nouvelles émotions ritualisées d'autre part, comme la pratique des banquets ou des processions funèbres. L'émeute et l'émotion sont toujours liées dans l'imaginaire collectif et la révolte conserve une nature violente, de moins en moins en accord avec la rationalité critique promue par les Lumières du XVIIIe siècle.

Notre société démocratique occidentale hérite d'ailleurs de cette vision : des revendications exprimées avec violence sont estimées illégitimes. Les rituels contestataires hérités de la Révolution se modifient avec l'évolution des sensibilités bourgeoises : les fêtes sobres du XIXe siècle remplacent les fêtes allégoriques et spectaculaires de 1790, le corps du défunt n'est plus exhibé en martyr, mais occulté par un cercueil<sup>173</sup>. Pourtant ces pratiques révolutionnaires connaissent des réminiscences au XIXe siècle parmi les classes populaires, comme pour affirmer cet imaginaire politique populaire face à la rhétorique des parlementaires.

Cette inadéquation avec la nouvelle société se poursuit au XIXe siècle : Alexis de Tocqueville, philosophe libéral français, comprend les émeutes populaires comme l'expression de leur jalouse envers les classes supérieures, attisant ainsi la « haine des classes »<sup>174</sup>. Un discours aliéniste et psychologisant se développe pour décrire les foules révolutionnaires. Cette analyse paternaliste discrédite ainsi les revendications, violentes ou non, des classes populaires animées seulement de ressentiment dû à leur ignorance. Les élites conservatrices prennent également peur du développement du communisme dans les années 1840.

Ainsi, tout mouvement insurrectionnel devient profondément politique au XIXe siècle : les émeutiers d'une révolte frumentaire exigent une justice distributive et la primauté de leur communauté sur les ressources locales. Ils se réclament souvent du maximum de 1793 ou d'une expérience révolutionnaire quelconque : c'est donc un ensemble de sentiments moraux, d'une mémoire politique et d'une intuition du juste qui politisent ces événements, se rapprochant du concept d'économie morale de la foule d'Edward Thompson. Cette dimension affective et morale que l'on retrouve chez les émeutiers reflète une exigence de justice, d'autonomie et de dignité dans le travail, et non pas seulement un désir de vengeance comme le décrit Tocqueville.

---

<sup>173</sup> Vovelle Michel, *Piété baroque et déchristianisation*, Op. Cit., pp. 219-220 [en ligne]

<sup>174</sup> Alexis de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Folio, 1985, 378 p.

La citoyenneté combattante se développe à travers l'usage des barricades lors des événements révolutionnaires du XIXe siècle : elles deviendront même à terme l'image symbolique de ces soulèvements. La sensibilité romantique du sacrifice et le sentiment d'indignation intensifient également les identités et les engagements des classes populaires. Il se construit ainsi un véritable espace public informel où la politique s'immisce dans toutes les actions : la construction et le développement de nouveaux rituels protestataires font éclater les frontières traditionnelles de la participation politique. Les banquets politiques servent de véritables campagnes nationales d'opinion lors des périodes d'élections, tandis que les charivaris se parent de plus en plus d'une coloration politique et protestataire. Ces pratiques prennent forme dans la décennie 1820 et se démocratisent dans la décennie suivante<sup>175</sup>, puis elles adoptent une forme « moderne » après 1848 et l'adoption du suffrage universel : la protestation est de plus en plus encadrée légalement et les émotions sont moins sollicitées.

Le développement de divers courants artistiques politisés, de la culture médiatique et de la presse de masse contribue à établir une véritable propagande émotionnelle à l'échelle nationale promouvant un romantisme cosmopolitique. Les français s'indignent et sont pris de compassion envers les révolutionnaires du monde entier, comme envers les grecs dans la décennie 1820 ou envers les polonais dans les décennies 1830 et 1840, ce qui inaugure progressivement un espace public transnational. C'est donc un double phénomène — initié par la Révolution — de sentimentalisation de la sphère politique et de renforcement idéologique auquel assistent les contemporains de ce premier XIXe siècle.

---

<sup>175</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions*, Op. Cit., 470 p.

**Partie I :**

***Le processus d'engagement citoyen***

***ou les insurrections populaires piscénoises de la Révolution***

***(1789-1799)***

Alors que le comité de surveillance de Pézenas vient d'être récemment supprimé suite aux nouvelles lois de la Convention thermidorienne, certains de ses ex-membres se réunissent sur le chemin de Castelsec pour jouer au maillet en ce début de mois de décembre 1794. Un ancien collègue de passage les surprend à crier à l'unisson « Vive la Montagne, elle se charge de neige »<sup>176</sup> et les dénonce à la municipalité pour propos séditieux. Ce climat de suspicion et de délation gagne de l'ampleur à Pézenas depuis 1793, révélant l'engagement citoyen et les affrontements politiques qui en découlent.

A travers les émeutes exposées dans ce chapitre, nous souhaitons dégager un processus, c'est-à-dire un temps long d'une évolution progressive des mentalités et des comportements politiques. Cette évolution collective est influencée par la sensibilité personnelle des individus face aux bouleversements religieux, guerriers, politiques et sociaux. La Révolution transforme également la perception de l'individu, désormais considéré du point de vue de ses droits politiques. Il en découle que certains individus s'engagent dans un militantisme affirmé pour exprimer leurs désirs de liberté et d'égalité sociale, se traduisant par leurs sociabilités politiques et leurs actions collectives et militantes, comme l'émeute.

Il s'agit ainsi d'observer l'engagement et les affinités politiques des citoyens de Pézenas. Ces processus sociaux se développent dans les épisodes d'insurrections collectives tout au long de la Révolution et de ses régimes. Il convient également d'étudier l'évolution de l'opinion, d'examiner les processus d'appropriation, de réaction des individus face aux événements révolutionnaires. Enfin, il importe de voir

---

<sup>176</sup> L 5838, A.D.H., déposition près le comité de surveillance

comment ces processus aboutissent à l'expression des revendications populaires dans l'action militante collective et directe.

Le chapitre se compose de quatre parties : il s'agit dans un premier temps d'aborder une émeute patriotique impliquant des facteurs religieux, puis d'étudier ensuite le comité de surveillance et son enquête sur le fédéralisme local. Dans un second temps, il convient de s'attarder sur un soulèvement populaire s'opposant à la conscription, puis sur une révolte électorale des citoyens passifs : ces épisodes sont présentés dans l'ordre chronologique, de 1792 à 1798.

## Chapitre I

### ***La démonstration de la souveraineté populaire : une émeute patriotique (1792)***

« La commune est ouverte à tous »<sup>177</sup> : c'est sur ce genre de déclaration que les émeutiers s'opposent à la municipalité, manifestant par là leur idéal d'égalité et de démocratie directe dans l'exercice du pouvoir.

Une émeute se définit par un soulèvement populaire spontané. Elle est ici qualifiée de patriotique car les citoyens de Pézenas — investis pour certains de droits politiques depuis peu — s'approprient pour la première fois une parcelle de pouvoir et pensent donc incarner légitimement une des réalités du pouvoir : c'est l'idée de souveraineté populaire en action. C'est l'addition des fractions de souverainetés individuelles qui forme la souveraineté nationale, et c'est ainsi que l'entendent les masses populaires. En se soulevant contre la libération de prêtres réfractaires dans la commune, les piscénois font ainsi preuve de patriotisme en soutenant les principes révolutionnaires et en les appliquant localement.

A travers ce soulèvement populaire patriotique, il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse aux rapports de force entre l'autorité municipale et les citoyens de la commune. Cela devrait éclairer les hiérarchies politiques et sociales à l'œuvre, ainsi que le respect attribué à celles-ci par les différents corps sociaux. Il s'agit aussi de voir les contradictions internes des citoyens, soulevées par la Révolution : face à l'ébranlement de la religion catholique, il s'agit de distinguer les différentes réactions populaires et de faire ressortir l'attachement global à ce système de valeurs. Il est fondamental d'observer comment s'allient ces contradictions apparentes, entre militantisme patriotique et tradition catholique.

---

<sup>177</sup> L 932, procès-verbal de l'officier Annequin, A.D.H.

Il est d'abord question de s'intéresser à « une émeute qui avait pour objet l'exercice du culte catholique »<sup>178</sup> et à son déroulement précis. Vient ensuite l'analyse — avec les éléments rencontrés dans les sources — des conflits d'autorité ainsi que de l'implantation ancrée de la tradition catholique dans les plaines de l'Hérault et ses manifestations et réticences face au gallicanisme révolutionnaire de la monarchie constitutionnelle.

### *Des prêtres réfractaires à la source d'un quiproquo entre municipalité et citoyens*

Les événements qui suivent se déroulent le 17 mars 1792. Depuis quelques mois, l'Assemblée Nationale vote des dispositions répressives envers les prêtres réfractaires, c'est-à-dire envers les prêtres qui ont refusé de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé<sup>179</sup> de juillet 1790. Le serment du clergé devient obligatoire en novembre 1791, sous peine d'être désigné suspect et surveillé. Ces mesures répressives accentuent d'autant plus l'émigration volontaire du clergé réfractaire : dès mai 1792 ils sont dénoncés et proscrits, et l'exil leur est imposé en août.<sup>180</sup>

La Constitution est officiellement adoptée le 3 septembre 1791, instituant une monarchie constitutionnelle. Pourtant, cette Constitution apparaît comme un mensonge au sein des démocrates : l'union des premiers moments révolutionnaires — qui s'incarne le mieux durant la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 — s'estompe brutalement avec la fuite du roi à Varennes en juin 1791, marquant son désaveu de la Révolution. Cet événement alimente le conflit grandissant entre Louis XVI et l'Assemblée et marque la rupture de confiance avec l'opinion populaire. La fusillade du champ de mars en juillet 1791 — La Fayette ordonnant à la Garde nationale de tirer sur la foule républicaine — entame également la fracture entre le peuple et les représentants du pouvoir. En mars 1792, le roi a déjà usé trois fois de son droit de veto — en particulier pour la loi sur le serment — et les fissures de la discorde se creusent entre l'exécutif et le législatif. Ces événements déstabilisent

<sup>178</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de la municipalité

<sup>179</sup> Cf. Glossaire

<sup>180</sup> Duport (dir.), *Religion, Révolution et Contre-Révolution dans le Midi*, Op. Cit., 218 p.

autant l'Assemblée que l'opinion populaire, qui se divisent et se radicalisent politiquement.

Ce 17 mars à Pézenas, la population apprend vers les sept heures du matin que les messieurs Babot et Savy, « prêtres non conformistes »<sup>181</sup> sont sortis de détention. Arrêtés par une troupe de citoyens le 13 mars, la municipalité décide alors de les placer en détention pour les protéger, le temps de décider de leur sort :

« Le conseil municipal qui n'avait pas regardé l'entrée des deux prêtres dans les prisons comme une détention, mais seulement comme un azile pour leur sûreté individuelle, avait délibéré la veille [16 mars] de leur expédier des passe-ports pour les états d'Italie où ils avaient témoigné avoir formé la résolution de se retirer ».<sup>182</sup>

Les prêtres, tous deux affectés à la commune et probablement connus pour leur refus du serment, doivent alors se faire arrêter spontanément par quelques patriotes et rentrent dans les prisons seulement par crainte de l'émotion populaire. Cette décision témoigne bien de la vindicte populaire d'un groupe militant et patriote envers le clergé réfractaire.

La nouvelle occasionne des troubles et des groupes se forment sur l'espace public. La foule envoie une délégation à la maison commune où une partie du conseil municipal s'est réunie, sans le maire. Le conseil leur répond alors qu'il a libéré les prêtres de nuit pour ne pas éveiller de troubles, suite à une recommandation du directoire du département par une lettre reçue le 14 mars. L'administration locale semble donc tolérer, voire encourager l'émigration des réfractaires, qui ne font selon leurs avis qu'entretenir le désordre public. Bien que la délégation comprenne cette justification, la foule ne l'entend pas de la même oreille et réclame la lettre du directoire comme preuve : malheureusement, elle est partie avec le secrétaire-greffier qui a pris la fuite dès que des mouvements se sont formés. Pour le peuple attroupé, l'absence de preuve sonne comme la confirmation de la trahison de la municipalité, complaisante avec les réfractaires ; « un grand nombre de personnes de tout sexe »<sup>183</sup> envahissent alors la salle. Le maire Maigret, arrivé depuis peu, ainsi que le premier officier municipal Annequin sont injuriés,

---

<sup>181</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de l'officier Annequin

<sup>182</sup> *Ibid.*

<sup>183</sup> *Ibid.*

bousculés : on réclame leur sang. « ils [les émeutiers] disent qu'ils [le conseil municipal] ont trahi le peuple & la commune entière »<sup>184</sup>. Des femmes coupent les cordes d'appui de l'escalier et recommandent la pendaison du maire. M. Giret, un des commandants de la Garde nationale, tente de s'interposer mais il est malmené. Le peuple exige qu'on lui livre des armes, « qu'il est temps qu'ils gouvernent la ville »<sup>185</sup>. Le neveu du maire et le frère de l'officier prennent leur défense et parviennent à convaincre la foule de les mettre en prison, épargnant ainsi leur vie. Il est environ neuf heures trente.

Pendant que les têtes s'échauffent et que les deux victimes sont menées en prison, le conseil général se réunit — avec quelques adjoints du district et du département — et l'officier Reboul rassemble la force publique : des gendarmes nationaux sont mobilisés pour réquisitionner quatre-cents gardes nationaux. Positionnés sur les places de la ville, il leur est ordonné de charger leurs armes devant les émeutiers. Une autre délégation de citoyens — menée par un certain M. Bois — fait part au conseil de leur désapprobation des événements, et se lie à la municipalité et aux forces armées pour libérer les deux élus. Le maire et l'officier sont alors libérés « lesquels ont été à l'instant revêtus chacun de leur écharpe, et ont été ammenés aux acclamations du peuple à la salle de la maison commune »<sup>186</sup>. Le retour à l'ordre est assuré grâce aux mesures prises par le conseil général, comme l'établissement de patrouilles de la garde et l'exigence d'éclairer les façades du crépuscule jusqu'à l'aube. L'émeute se déroule donc sur une demi-journée, de sept heures aux environs de quinze heures.

On peut interroger la véracité d'une telle fin après la montée progressive des troubles. Le procès-verbal de l'officier Annequin est la source de référence, mais on peut douter de ses propos : emprisonné et dans le feu de l'action, il peut donner de l'ampleur aux événements avec une plume dramatique. L'émeute semble se terminer sans effusion de sang, et même dans la réconciliation collective. Les insurgés peuvent s'être soumis face au déploiement des forces armées. L'hypothèse la plus vraisemblable selon les sources met en avant un quiproquo entre la foule insurgée et la municipalité. Les émeutiers étaient convaincus de la traîtrise du corps

---

<sup>184</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de l'officier Annequin

<sup>185</sup> *Ibid.*

<sup>186</sup> *Ibid.*

municipal agissant seul — faute de preuve du contraire — sans l'aval des autorités supérieures. Ils pouvaient alors croire à une libération des suspects par complaisance : le maire s'avère être un ancien ecclésiastique, ce qui peut aussi alimenter les soupçons dans les esprits. Cette thèse est également soutenue par la présence d'une pétition d'environ soixante citoyens ayant participé à l'émeute et demandant l'indulgence aux administrateurs du département<sup>187</sup> : « ils pensent [les pétitionnaires] en conséquence que la loi ne doit pas agir de rigueur envers les citoyens qui n'ont péché que par un patriotisme égaré »<sup>188</sup>. Aucune poursuite judiciaire ne semble avoir été engagée — ou c'est peut-être le silence des sources — probablement grâce au caractère patriotique de l'émeute et à la pétition d'indulgence.

Ainsi, tandis que la foule doit croire à une libération sans condition des prêtres réfractaires, la municipalité les laisse en fait émigrer en Italie selon leur souhait, décision partagée par les citoyens. Le manque de communication et de preuves — faute au départ du secrétaire-greffier avec les documents — ainsi que le départ des prêtres de nuit sont à l'origine de l'insurrection. Cette action suspicieuse de la municipalité démontre un manque de confiance flagrant entre l'institution municipale et ses administrés. Le procès-verbal qui reste flou sur le dénouement de l'émeute ainsi que la pétition peuvent indiquer que les piscénois dans leur ensemble — insurgés et autorités — veulent sauver l'honneur de la communauté et ne pas s'étendre davantage sur l'événement cocasse, mais néanmoins patriotique. La municipalité — à travers le procès-verbal de l'officier municipal Annequin — insiste cependant sur la violence populaire physique et verbale envers les élus municipaux, tandis que la pétition n'en fait pas part.

---

<sup>187</sup> L 932, A.D.H., pétition de citoyens

<sup>188</sup> *Ibid.*

## *Les germes de la fracture sociale : une tradition catholique encore bien implantée*

« Il me semble que la nation assemblée ne peut recevoir d'ordre » : la réponse de Bailly en juin 1789 — le président de l'Assemblée — au roi, qui exige la séparation des ordres, indique bien ce glissement de mentalité politique vers la souveraineté nationale. Le peuple poursuit sa radicalisation politique vers la souveraineté populaire, inspiré par des insurrections portées en événements glorieux et fondateurs de la Révolution. La prise de la Bastille du 14 juillet 1789 ou les journées des 5 & 6 octobre 1789 où un cortège mené par des femmes transporte la famille royale de Versailles à Paris incarnent ces moments pionniers. En parallèle, beaucoup de députés apparus comme de fervents patriotes demeurent sur leurs positions politiques initiales et figurent ainsi comme des partisans modérés d'une monarchie illégitime face à l'accélération révolutionnaire : c'est le cas de Bailly et La Fayette, compromis dans la fusillade du champs de mars.<sup>189</sup>

Lorsque la nouvelle de la fuite du roi parvient dans les terres du Bas-Languedoc vers le 26 juin 1791, une grande émotion populaire se produit notamment parmi les cantons qui n'ont pas terminé les élections primaires. La fuite du roi alimente le complot aristocratique et la peur d'une répression sanglante. C'est le cas du canton de Montpeyroux dont le château est mis à sac par la foule le jour même, ainsi que le château voisin d'Arboras le lendemain, tous deux situés entre Lodève et Montpellier. Ces attaques populaires sont sans précédent dans la région : rappelons que le Bas-Languedoc fut très peu touché par la Grande Peur de l'été 1789<sup>190</sup>. La confusion entre brigand de droit commun et brigand politique ne se ressent ici qu'à partir des événements de juin 1791, les insurgés étant qualifiés de brigands par les différentes municipalités voisines qui condamnent ces insurrections<sup>191</sup>. Ces intérêts divergents entre les représentants et le peuple sont ainsi accentués par la rupture de la Constitution de septembre 1791, ressentie pour certains comme une trahison après les événements de l'été 1791.

---

<sup>189</sup> Vovelle Michel, « The Revolutionary Mentality », *Op. Cit.*, pp. 3-14

<sup>190</sup> Lefebvre Georges, *La Grande Peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 1970, 272 p.

<sup>191</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, pp. 102-104

Cette émeute piscénoise éclaire les rapports de force entre la municipalité et les citoyens, ainsi que le fossé social qui se dessine. Une partie militante et patriote des habitants s'élève contre l'autorité municipale jugée trop autonome, et également trop modérée et méfiante envers les initiatives populaires. Pourtant, les insurgés semblent respecter le cadre légaliste à une plus large échelle : ils respectent les décisions du département — en lien direct avec l'Assemblée — tandis qu'ils estiment avoir une mission de surveillance directe de la municipalité. C'est le concept de « surveillance du patriotisme » souvent évoqué dans les sources qui imprègne progressivement les mentalités des patriotes : la municipalité elle-même estime avoir une mission de surveillance de ses citoyens.

On peut en partie attribuer les conséquences des éléments précédents à la révolution municipale du Bas-Languedoc : les notables locaux deviennent les nouveaux privilégiés, suivant la logique nationale. Lors des premières élections du printemps 1790, près de 80% des classes aisées — hommes de loi, négociants, nobles et ecclésiastiques — peuvent payer la contribution monétaire pour être éligible : ils constituent également le corps social où la citoyenneté active est majoritaire. Les notables locaux poursuivent ainsi leur conquête du pouvoir administratif par le biais électif, de la commune au chef-lieu de département, avec une grande marge de manœuvre dûe à la décentralisation administrative. Les élections répétées de l'année 1790 réveillent de vieux antagonismes villageois, qui accompagnent la montée des tensions dans la population. Ces oppositions farouches peuvent expliquer les élections de 1791 qui ne renouvellent qu'environ 25% des électeurs de l'année 1790.<sup>192</sup>

De plus, l'espoir des masses populaires envers ses représentants politiques se dissipe rapidement, autant pour le citoyen passif généralement peu concerné par les élections que pour le citoyen actif trop pauvre pour devenir électeur. Par besoin financier, la nation vend dans les années 1789-1792 la plupart des biens nationaux et des droits féodaux. Les droits seigneuriaux ont certes été abolis dans la nuit du 4 août 1789, mais les droits féodaux dits « réels » sont vendus. La plupart de ces ventes ne profitent pas aux masses populaires. Elles bénéficient aux notables locaux, les seuls capables de racheter à un tel prix, qui accumulent ainsi en plus de

---

<sup>192</sup> *Ibid.*

leurs charges politiques récemment acquises davantage de profits fonciers. Ces biens nationaux vendus à des particuliers menacent souvent les droits collectifs des communautés rurales en sacralisant la propriété individuelle. Ajoutés à l'inaccessibilité élective et des fonctions locales, ainsi qu'à l'insécurité frumentaire toujours présente, on peut comprendre la désillusion populaire grandissante. De nombreux patriotes soutiennent pourtant encore le processus révolutionnaire car il reste porteur d'espoirs et de changements. Le portrait social des émeutiers de Pézenas va dans ce sens : ce sont pour la majorité des artisans — tanneurs, tailleurs, perruquiers, serruriers, etc. — et des citoyens sans droits politiques, comme les femmes et les domestiques. Tous ces facteurs mènent à un conflit latent entre les notables locaux et le reste des citoyens, déçus dans leurs espoirs et attachés au système communautaire traditionnel.

L'Hérault est un pays majoritairement réfractaire : 57% du clergé du district de Béziers refuse le serment.<sup>193</sup> L'exemple d'un Pézenas patriote n'apparaît pas comme généralisable à un département encore fortement attaché à la foi catholique. Par exemple, dans la même ville, de multiples désordres surviennent envers l'installation du curé constitutionnel : insurrection populaire, tentative d'empoisonnement en décembre 1791.<sup>194</sup> Les assises réfractaires locales sont rurales : un bloc réfractaire se dessine au nord des Cévennes protestantes. Le conflit confessionnel est peu marqué dans les plaines littorales de l'Hérault de par la faible présence de population protestante, si ce n'est à l'extrême Est du département. Ce n'est pas la même situation dans les Cévennes, où deux blocs — protestants et catholiques réfractaires — s'affrontent avec violence, ou comme la retentissante et sanglante « Bagarre de Nîmes » dans le département voisin du Gard en juin 1790. Le conflit reste donc essentiellement politique dans l'Hérault, et il ne s'effectue pas un croisement des deux terrains. En effet, dans les régions de luttes confessionnelles, la division se crée souvent entre protestants patriotes et catholiques contre-révolutionnaires. L'émigration volontaire des deux prêtres Babot & Savy prouvent bien leur désapprobation du système religieux de l'Assemblée et la crainte qu'ils peuvent éprouver. Sur les trois cents prêtres réfractaires du département (324), une centaine semble émigrer avant la loi sur la déportation de 1792, ou bien

<sup>193</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *Op. Cit.*, pp. 95-101

<sup>194</sup> *Ibid.*

ils restent exercer dans la clandestinité. Cela fait environ un quart des réfractaires du département qui émigre avant août 1792 : c'est un chiffre relativement important qui peut alimenter la peur de l'émigration et du complot.<sup>195</sup>

Cette tradition catholique persiste même chez certains curés assermentés : le 6 mars 1794, le curé Guy est déclaré suspect par le comité de surveillance de Pézenas<sup>196</sup> pour avoir continué à tenir les registres des naissances, baptêmes et mariages de la commune alors que la charge incombe désormais à la municipalité. L'exemple le plus probant est une émeute catholique à St. Thibéry — à quelques kilomètres au sud de Pézenas — le 28 mars 1795<sup>197</sup>. Selon le compte-rendu du département — dressé à partir du procès-verbal de la municipalité et du district — le peuple pousse la municipalité à lui remettre les clés de l'église pour y célébrer une messe catholique. « le cis-devant curé [Brignet] s'est prêté aux volontés de ce peuple attroupé et sans respect pour le [illisible] il a dit publiquement sa messe dans une maison nationale »<sup>198</sup>.

Même le clergé assermenté local semble se plier difficilement aux lois. L'inertie de la municipalité et du district est réprimée par le département qui réclame le passage du représentant du peuple Girot-Pouzol dans le district de Béziers. La complaisance des autorités locales traduit une mentalité dominante encore catholique, tolérance d'autant plus assumée que cet événement survient après la Terreur. Pendant la Terreur, la position des autorités évolue sous l'injonction des directives nationales anticléricales et déchristianisatrices : tout citoyen qui a un lien avec un membre du clergé réfractaire est menacé. L'ex-curé de Pézenas Babot fait indirectement suspecter sa famille en novembre 1793 à cause du maintien de leur correspondance alors qu'il est émigré en Italie<sup>199</sup>.

C'est une situation semblable pour le dénommé Canac résidant à Gabian — à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Pézenas — capitaine d'une compagnie nationale de Roujan. Il est incriminé par des lettres de son cousin datant d'août 1793 : son cousin Torganne a émigré en Italie au couvent de San Susigno. Bien qu'il ne réplique pas aux courriers, il est suspendu de ses fonctions et son

---

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>197</sup> L 932, A.D.H., extrait des registres du directoire du district de Béziers

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

patriotisme est remis en question : il répond ainsi — probablement contre son gré — aux souhaits de son cousin : « N'y a t-il pas moyen mon cher cousin de suspendre ce patriotisme qui vous enflamme »<sup>200</sup>. Le père de l'émigré Savy est également emprisonné pour avoir logé chez son fils curé avant son départ en mars 1792 : il reste en prison plus d'un an, de l'automne 1793 à l'automne 1794.<sup>201</sup>

Ces éléments en apparence contradictoires peuvent s'expliquer par un noyau militant de patriotes — notamment à Pézenas — qui s'affirme d'autant plus qu'il sait être en pays majoritairement réfractaire. Les patriotes peuvent voir le péril partout car ils associent le clergé local au danger de l'émigration, ce qui rejoint le complot aristocratique et la crainte du péril extérieur et intérieur. Face à ce zèle de patriotisme — comme l'émeute de Pézenas le démontre — les réfractaires émigrent volontairement ou se font discrets et entrent dans la clandestinité. L'action de telle faction va ainsi provoquer la réaction des autres partis : cette amplification des luttes sort de l'inertie de nombreux citoyens.

La déconstruction du système des valeurs traditionnelles est lente et progressive, et ce malgré l'influence de la Révolution. Les réticences populaires sont nombreuses face à la métamorphose du clergé : le curé incarne l'intermédiaire traditionnel entre les corps sociaux du village et constitue un lien émotif fort, s'assurant de la mémoire de la communauté. Dans la majorité des cas, le prêtre réfractaire part en exil, ce qui crée un vide émotionnel dans la communauté. En parallèle, les patriotes piscénois s'inscrivent dans une optique légaliste, bien que cela ne les empêche pas d'exprimer leurs revendications. La surveillance des membres de la municipalité, connus et issus de la communauté, expriment déjà ces doutes et cette politisation populaire.

Tous ces facteurs contribuent au climat de suspicion généralisée et à la crainte de la trahison permanente. La politisation populaire se voit alors encouragée et accélérée. Elle se retrouve dans les sociétés politiques ou sur le pavé. Elle participe aussi grandement à la constitution de comités de surveillance au printemps 1793 dans l'optique de prévenir les dangers contre-révolutionnaires.

---

<sup>200</sup> L 5842, A.D.H., dossiers individuels des suspects, comité de surveillance

<sup>201</sup> L 5843, A.D.H., pétition d'élargissement près le comité de surveillance

## Chapitre II

### ***Le comité de surveillance : une micro-institution populaire face au fédéralisme (1793-1794)***

« La bourgeoisie et le peuple réunis ont fait la Révolution. Leur réunion seule peut la conserver. »<sup>202</sup>. C'est ainsi que s'exprime Pétion de Villeneuve, le nouveau maire de Paris, après la fusillade du champs de mars le 17 juillet 1791. Les idéaux de la bourgeoisie représentative, légitimés par les actions populaires, ont fait la Révolution : mais la crise de l'été 1791 divise peu à peu les intérêts des deux entités. Les luttes se multiplient, à l'image de la scission du club des Jacobins : le club des Feuillants, monarchistes modérés, voit le jour en juillet 1791.

L'Assemblée Législative se réunit en octobre 1791 et les forces se multiplient, même en dehors de l'Assemblée : Robespierre à la tête du club des Jacobins influence encore beaucoup les esprits, ainsi que Marat à travers son journal *l'Ami du Peuple*. Les événements de 1792-1793 contribuent à cet éclatement des forces et au caractère paranoïaque des acteurs révolutionnaires : le 20 avril 1792, c'est la guerre contre l'Autriche qui est déclarée, élargie ensuite à une coalition européenne début 1793. La « Patrie en danger » est proclamée en juillet ce qui mène à Paris des milliers de fédérés provinciaux pour défendre la capitale, malgré le veto du roi. Dans cette ambiance guerrière exaltée, et face à l'opposition persistante du roi, le palais des Tuilleries est pris d'assaut le 10 août 1792 par le peuple parisien unis aux fédérés : cette journée révolutionnaire marque la fin de la monarchie. Le lendemain de la première victoire française — la bataille de Valmy — la République est proclamée, le 21 septembre 1792.

---

<sup>202</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Op. Cit., pp. 28-36

Une nouvelle Assemblée est constituée — nommée la Convention — et deux nouvelles factions s'y opposent : Montagne et Gironde, la plupart républicains mais divisés sur la marche à prendre. Pendant les mois qui suivent ces deux partis s'affrontent autour de nombreux débats, comme sur le procès de Louis XVI. Pour les girondins, le retour à l'ordre est nécessaire face à la montée du pouvoir populaire. Pour la Montagne au contraire, il faut s'allier avec le peuple pour défendre la Révolution face au complot aristocratique de l'extérieur. La rupture est dorénavant interne aux républicains qui s'opposent entre la conception d'une république parlementaire décentralisée et celle d'une république centralisée pour faire face aux dangers contre-révolutionnaires. C'est dans cette optique que sont créés au printemps 1793 les embryons des futures institutions du gouvernement révolutionnaire : comités de surveillance, tribunal révolutionnaire et comité de salut public qui s'apparente au nouveau pouvoir exécutif, vacant depuis la mise en procès du roi. Entre ces deux conceptions politiques, le mouvement sans-culotte s'organise en marge — avec le soutien de la Montagne — autour de portes-paroles comme Jacques Roux et ses « Enragés », puis autour d'Hébert et de son journal *Le Père Duchesne*. Se retrouvant dans les sociétés et les sections pour débattre, ils aspirent à une autonomie politique, se lassant des débats idéologiques de la démocratie représentative : la Commune de Paris<sup>203</sup> prend progressivement forme.<sup>204</sup>

Au niveau départemental, ces événements nationaux ont de lourdes répercussions : la crise économique et frumentaire se poursuit durant l'hiver 1792-1793, l'inflation gagnant toutes les denrées, et surtout le pain. La loi du maximum du 4 mai 1793, établissant un seuil maximum du prix du grain afin de pallier à l'agiotage, n'est pas appliquée par les administrateurs locaux hostiles à l'idée de réquisitionner des biens privés et de réguler le marché<sup>205</sup>. L'opposition populaire au durcissement des lois envers les réfractaires progresse : le refus du serment parmi le clergé local poursuit sa hausse (65% par rapport à 57% en 1791)<sup>206</sup>. Depuis l'ouverture du front espagnol en mars 1793, les levées de volontaires — la Convention ordonne la levée de 300.000 hommes sur tout le

---

<sup>203</sup> Cf. Glossaire

<sup>204</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Op. Cit., pp. 28-36

<sup>205</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Op. Cit., pp. 146-174

<sup>206</sup> *Ibid.*

territoire en février 1793 — et les réquisitions sont mal vécues par la population. De plus, les récentes défaites militaires — les Espagnols s'avancent jusqu'à Perpignan en mai 1793 — ajoutées au soulèvement populaire de la Vendée dès mars 1793 inquiètent la population et les administrateurs, sollicités sur tous les fronts.

Enfin, l'exécution du roi le 21 janvier 1793 marque définitivement les mémoires, encourageant les royalistes intérieurs et extérieurs à l'offensive : Marc-Antoine Charrier mène une courte campagne contre-révolutionnaire en Lozère en mai 1793 avec le soutien de la paysannerie, à la tête de « l'armée chrétienne du Midi ». Après quelques succès, il est rapidement dénoncé et guillotiné dans l'été 1793<sup>207</sup> : ce soulèvement marque ensuite l'inertie de la paysannerie languedocienne qui ne se révolte plus jusqu'en 1795. L'élan patriotique de 1792 retombe, harcelé par les périls omniprésents.

Le comité de surveillance<sup>208</sup> est une micro-institution populaire installée à l'échelle d'une commune. Très souvent, ses membres — aux alentours d'une quinzaine — sont issus des sociétés politiques, facteur qui agit comme une preuve de civisme. Patriotes zélés, ils se dévouent à la surveillance révolutionnaire locale en désignant des suspects et en menant des opérations d'arrestations et de saisies des correspondances. Le fédéralisme correspond à un idéal républicain d'états fédérés — les départements — porté par la frange politique des Girondins à l'Assemblée, attachés au principe de décentralisation du pouvoir. Chassés du pouvoir et arrêtés le 2 juin 1793 par les Montagnards avec l'aide du soutien populaire, certains députés Girondins parviennent à regagner leur département d'élection et organisent l'insurrection en province. Ces événements aboutissent à la crise fédéraliste de juin à décembre 1793, touchant particulièrement le Midi : des foyers d'insurrections s'organisent autour de Bordeaux, Marseille et Lyon. L'Hérault, situé entre deux aires de soulèvement fédéraliste, s'engage timidement dans la lutte avant de faire repentance auprès de la Convention.

---

<sup>207</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées*, Op. Cit., pp. 109-116

<sup>208</sup> Cf. Annexe III

Dans cette partie, il s'agit de distinguer les acteurs piscénois portant le mouvement fédéraliste à l'échelle locale ainsi que leur niveau d'engagement dans le soulèvement. L'étude de ces acteurs se fait à partir des sources du comité de surveillance de Pézenas : il convient également d'analyser les actions du comité contre cette révolte et quelles sont ses influences extérieures. Plus généralement, il nous faut observer l'action des patriotes piscénois et leur position vis-à-vis du fédéralisme, voire leur engagement.

Il est d'abord question de l'inscription générale de Pézenas dans la révolte fédéraliste, puis l'étude se penche vers le rôle de la ville et de ses acteurs dans le soulèvement du Midi, en s'intéressant à ses soutiens et affinités. Enfin, l'analyse se porte sur les actions répressives du comité de surveillance face à la survivance du modérantisme.

### *L'inscription de Pézenas dans le « péril fédéraliste »*

Les premiers éléments éclairant le fédéralisme piscénois sont apportés le 21 novembre 1793 par l'enquête du comité de surveillance nouvellement installé : le gouvernement « sera révolutionnaire jusqu'à la paix » (décret du 10 octobre 1793), c'est-à-dire que la Constitution de l'An I (24 juin 1793) ne sera appliquée qu'après la crise révolutionnaire. Ce jour-ci de nombreux interrogatoires sont débutés concernant les assemblées primaires extraordinaires de l'été 1793. Ne sachant pas le motif de ces réunions extraordinaires, des citoyens s'y sont rendus et rendent compte au comité des propos entendus. Les réunions se tiennent dans la chapelle des pénitents noirs, c'est-à-dire dans le local de la société politique du salut public : nous verrons ensuite que cette société est désignée comme un repaire de fédéralistes.

Le nommé Coumoulet aîné dénonce<sup>209</sup> plusieurs membres de la municipalité — Annequin aîné procureur, Fabre neveu, Cavaillé — ainsi qu'un certain nombre de notables s'étant tous rendus à ces assemblées soupçonnées de fédéralisme. Tous les témoignages attestent qu'une lettre circule dans l'assemblée, écrite par Mel

---

<sup>209</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Coumoulet aîné) près le comité de surveillance

l'aîné — député au comité central du département — et faisant savoir qu'une nouvelle Convention se préparait à Bourges et qu'il fallait réunir une force armée pour monter sur Paris. On accuse Marc Brousse aîné notable de vouloir maintenir les députés du comité central à Montpellier dans leur position et de persister dans sa résistance à la Convention : « le comité central était fait pour surveiller la Convention »<sup>210</sup>. Il est également mis en cause pour propos séditieux : « Quel est ce paquet, encore un paquet des jacobins, n'avons-nous pas délibéré de n'en plus recevoir, il faut le mettre au feu »<sup>211</sup> se serait-il exprimé en voyant le courrier adressé au club provenant des Jacobins de Paris. Ces assemblées extraordinaires sont ainsi en lien direct avec le comité central portant l'insurrection, notamment par la correspondance de Reboul, originaire de Pézenas et élu député au comité.

Coumoulet cadet témoigne également, et ajoute quelques précisions : « il fut tenu vers les onze heures & demy une assemblée extraordinaire de commune qui se trouva très nombreuse & principalement composée de muscadins »<sup>212</sup>. Il semble que plusieurs réunions de ce type se tiennent à Pézenas pendant les mois de juin et juillet, la lettre étant lue à plusieurs de ces assemblées. Les interrogatoires se recoupent à deux reprises sur le statut social des participants : ils sont identifiés comme des « muscadins » et des « hommes riches »<sup>213</sup>. Coumoulet accuse également Cabanou de Gabian, lui aussi député au comité central, pour avoir écrit plusieurs courriers au maire de Roujan lui demandant de tenir des assemblées fédéralistes et de former une troupe de quarante hommes pour soutenir l'insurrection « disant qu'il se mettrait le premier à la tête de cette armée pour détruire l'assemblée »<sup>214</sup>. Les deux frères Coumoulet allèguent qu'Annequin aîné aurait parcouru la section du salut public de Pézenas avec son écharpe de procureur pour encourager des volontaires à se constituer en armée départementale. Il aurait aussi passé sous silence des arrêtés de la Convention pour ne pas les faire appliquer. Le frère cadet d'Annequin est autant impliqué que lui dans l'affaire fédéraliste : étant l'un des secrétaires du comité central, il est décrété d'arrestation par la Convention le 9

---

<sup>210</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Sauvy) près le comité de surveillance

<sup>211</sup> *Ibid.*

<sup>212</sup> Cf. Annexe IV ; L 5840, A.D.H., déposition (Coumoulet cadet) près le comité de surveillance

<sup>213</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Pepes) près le comité de surveillance

<sup>214</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Coumoulet cadet) près le comité de surveillance

juillet, et lorsqu'il l'apprend le 14 juillet, il obtient — avec le soutien de son frère — des personnes réunies dans l'assemblée une escorte pour se réfugier à Montpellier :

« ... en faveur du traître Annequin où ils délibèrent que pour le soustraire au juste décret lancé contre lui par la Convention nationale il lui serait accordé un détachement de cavalerie et un autre d'infanterie pour l'accompagner à Montpellier chez Durand maire ou il serait plus en sûreté connaissant que quelque braves montagnards de cette commune voulaient l'arreter »<sup>215</sup>.

Le 26 janvier 1794, « les vrais montagnards de la société des sans-culottes de Pézenas »<sup>216</sup> écrivent une adresse à la société-mère des Jacobins de Paris pour dénoncer Annequin aîné toujours en liberté et le péril fédéraliste qu'il incarne. Le courrier accuse aussi de nombreux notables négociants — Mallaval aîné, Fabre, Rigal — tous membres du tribunal de commerce, et pour certains cumulant une fonction municipale. Ce sont probablement les membres de cette société populaire qui sont appelés « braves montagnards » par Annequin cadet : en pleine crise fédéraliste, ils doivent voir d'un mauvais œil les assemblées extraordinaires de la société du salut public. La déposition du perruquier Pepes est sans équivoque : « Planat aîné [futur député du comité central], place au bureau, fait une motion pour ne plus reconnaître la Convention Nationale depuis le 31 mai. Cette motion [...] fut accueillie »<sup>217</sup>. En plus des municipaux et des notables — dont beaucoup sont membres de la société du salut public — tous les députés du comité central sont mis en accusation, en particulier le président Durand, maire de Montpellier, mais aussi les dénommés Reboul, Planat, Mel et Cabanou qui sont fortement compromis.

Ainsi, tous les témoignages convergent pour rendre compte du fédéralisme avéré du conseil général de Pézenas, suivant le comité central du département. Ces dépositions sont portées par des citoyens moins aisés que les accusés, représentant les franges populaires et artisanes de la ville : ils constituent le noyau militant des sans-culottes piscénois. La plupart réagissent à l'image du citoyen Brunel, plâtrier : « ... voyant que ces assemblées ne tournèrent point au profit des pauvres il se retira »<sup>218</sup>.

---

<sup>215</sup> L 5836, A.D.H., registre des adresses du comité de surveillance

<sup>216</sup> L 5840, A.D.H., copie d'une adresse de la société des sans-culottes

<sup>217</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Pepes) près le comité de surveillance

<sup>218</sup> L 5840, A.D.H., déposition (Brunel) près le comité de surveillance

## *L'Hérault et les villes insurgées du Midi*

En avril 1793, le conseil général de Montpellier avec à sa tête le maire Durand prend des mesures pour assurer la sûreté sur son territoire : un comité central de surveillance est créé au chef-lieu. Le conseil recommande également aux communes du département d'en former un. Un bataillon de 5.000 volontaires de l'Hérault est décrété pour porter main forte à la Convention, mais il ne sera levé qu'après les troubles de l'été 1793. L'Hérault se fait ainsi connaître à la capitale comme un département particulièrement patriotique. De multiples communes et sociétés politiques du département demandent à la Convention l'application immédiate de la Constitution : les pouvoirs urbains et bourgeois doivent observer de loin la mise en danger du parti Girondin à l'Assemblée, et espèrent une proclamation rapide de la Constitution afin de sécuriser leurs fonctions locales.

Pourtant, ce patriotisme réel mais en décalage avec les aspirations populaires s'effrite dès les événements du 31 mai, lors de l'insurrection sans-culotte parisienne visant à renverser les Girondins. Les autorités départementales désapprouvent le coup de force populaire et Montagnard du 2 juin : le 12 juin les autorités de Montpellier convoquent les administrations de district et toutes les assemblées primaires du département « pour se concerter dans les circonstances difficiles où se trouve la République »<sup>219</sup>. A partir du 20 juin, la résistance à la Convention s'organise : un comité central de salut public — dont Annequin de Pézenas est secrétaire — est créé et les décrets nationaux ne sont plus appliqués. Le département entre en sécession, suivant l'exemple du Gard qui demeure à l'initiative.

Dès le début du mois de juin, des délégations de l'Hérault parcourent les villes insurgées du Midi et de l'Ouest (Nîmes, Marseille, Lyon, Bordeaux) pour concerter leurs initiatives. Dès le 1er juin — soit trois jours après l'insurrection lyonnaise du 29 mai — une correspondance est établie entre les notables de Lyon et Pézenas. Les frères Four de Lyon s'adressent à Lauret père et fils, négociants de Pézenas :

---

<sup>219</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Op. Cit., p. 164

« fort heureusement que les parties des braves gens ont eu le dessus sur les méchants, et ont emprisonné tous les chefs des complots, la veille de la Fête Dieu, il y a eu 150 personnes de morts ou blessés, Dieu nous préserve des plus grands malheurs [...] le corps municipal étant en partie arrêté [...] et sommes vos dévoués concitoyens »<sup>220</sup>.

L'insurrection du 29 mai à Lyon renforce un amalgame déjà présent entre fédéralistes et royalistes : une insurrection populaire portée par des assemblées primaires de tendance Girondine renverse le pouvoir municipal Montagnard — « les méchants » — s'étant rendu impopulaire. Il se produit alors l'inverse des événements parisiens à la même temporalité : aux yeux de la Convention, Lyon réagit au renversement politique de la Gironde. La réalité plus subtile comprend divers groupements en action entre fédéralistes, royalistes et sans-culottes autonomistes. A Lyon, des éléments royalistes récupèrent le mouvement populaire et l'encadrent. L'insurrection paysanne et royaliste de Charrier se déroulant dans le même temps en Lozère participe à cette confusion politique. Dans une lettre datée du 4 juin, un certain Constans cadet de Pézenas écrit ceci à Jourdan Magnevat de Lyon :

« plusieurs lettres de chez vous nous avaient annoncés la journée du 29 du passé plus meurrière qu'elle n'est ; on avait porté le nombre des morts à mille, beaucoup de blessés et deux municipaux de morts, le député [Boindecrance] mis en prison avec nombre de citoyens ; on voit avec plaisir que depuis Bordeaux jusqu'à Marseille l'anarchie est à présent chez vous tous les députés les anarchistes sont chassés, dieu fasse que Paris qui est dans ce moment dans la plus grande insurrection [...] vienne à bout d'écraser tous le party maratisme et qu'on nous donne une Constitution »<sup>221</sup>.

Les anarchistes désignent dans ce courrier le parti Montagnard et sans-culotte, tandis que le chaos régional est vu positivement car il renverse les municipalités montagnardes, comme à Lyon ou Marseille. Les rumeurs vont vite, mais elles restent incertaines : les chiffres souvent gonflés — ici par rapport aux morts et blessés — favorisent le climat de peur. Ces courriers confirment un réseau fédéraliste à l'échelle régionale du Midi : les différentes cités déclarées autonomes entrent en collusion et organisent l'insurrection. Les piscénois sont bien informés des événements, de par la communication avec le comité central du département et ses

<sup>220</sup> L 5843, A.D.H., correspondance (Lauret père & fils) saisie par le comité de surveillance

<sup>221</sup> L 5842, A.D.H., correspondance (Constans cadet) saisie par le comité de surveillance

délégations mais aussi grâce aux correspondances privées des notables négociants des différentes villes du Midi : ils partagent les mêmes intérêts commerciaux, et donc souvent les mêmes intérêts politiques. De nature modérés, ils prennent parti pour la Gironde qui apparaît comme plus favorable à leurs affaires que les mesures sociales des Montagnards, comme la loi sur le maximum et les réquisitions de mai 1793. Il s'est donc constitué dans le Midi — et plus particulièrement sur le littoral du Bas-Languedoc — un réseau de républicains modérés, penchant encore pour certains vers le monarchisme, majoritairement représentés dans les administrations et les sociétés politiques modérées comme celle du salut public à Pézenas.

Le comité parle d'une lettre du député Mel envoyée aux sections de Pézenas le 13 juillet, dans laquelle il fait un point sur la situation de la cause fédéraliste au niveau national : on y apprend que le député Dougados — représentant les Pyrénées Orientales à l'Assemblée — aurait fait sortir de Paris le député Biroteau avec un faux passeport, et « que de tous les députés détenus il n'en reste que six dont Verniot et Jensonnet il dit encore que Baile et Henry Reboul députés vers Lyon sont de retour [...] et avec cinq milles hommes ».<sup>222</sup> Ces éléments indiquent le soutien du comité central de Montpellier aux députés Girondins arrêtés le 2 juin — Biroteau, Vergniaud et Gensonné font partie des vingt-neuf députés Girondins décrétés d'arrestation — faisant tout pour les faire s'échapper de Paris afin d'organiser la résistance en province. Les deux députés du comité envoyés à Lyon confirment la tentative de cohésion des différentes régions insurgées du Midi : les cinq-milles hommes promis par Lyon attestent également de la manipulation de l'information, transformée en rumeur dans ce climat d'incertitude et de peur.

Les dits Lauret père et fils sont aussi en correspondance avec un notable de Nîmes, Conil l'aîné. Dans un courrier qui leur est adressé en date du 23 juin, il est dit :

« nos opérations marchent à l'assemblée à grands pas - nous avons délibéré une force armée pour Paris de 1 200 hommes, de plus nous avons établi un comité de salut public avec des grands pouvoirs chargés spécialement de faire arrêter l'effet des lois arbitraires »<sup>223</sup>.

---

<sup>222</sup> L 5836, A.D.H., registre des adresses du comité de surveillance

<sup>223</sup> L 5843, A.D.H., correspondance (Lauret père & fils) saisie par le comité de surveillance

Malgré l'avance de Montpellier sur les initiatives institutionnelles — Nîmes connaît de fortes résistances des sans-culottes et leur comité central n'est établi que le 23 juin — la ville de Nîmes demeure à l'initiative des actions : parvenant à lever environ 600 hommes, elle les envoie occuper le Pont-St-Esprit afin de faire la liaison avec Lyon et Marseille. Début juillet, la force marseillaise occupe Avignon et exécute ses autorités montagnardes, à l'image de Lyon : le « péril fédéraliste » progresse dans le Midi. Mais suite aux premiers échecs de juillet et aux mesures des Montagnards, de nombreux sans-culottes de Lyon et de Marseille abandonnent la révolte, déçus dans leur désir d'autonomie par l'insurrection fédéraliste<sup>224</sup>. Des éléments royalistes en profitent alors pour récupérer le combat.

A Montpellier et Nîmes, les notables au pouvoir se révoltent par réel soutien aux Girondins : dans leur programme présenté fin juin, ils n'expriment pas de revendications régionales mais bien un programme pour une « République une et indivisible »<sup>225</sup>. Ils souhaitent seulement rétablir la situation antérieure au coup de force Montagnard et populaire et voir l'application de la Constitution républicaine. Pourtant, les assemblées primaires de l'Hérault refusent — à la différence du Gard — la levée d'une force départementale. Entre-temps, la Convention vote la Constitution le 24 juin : on ne reçoit la nouvelle à Montpellier que le 13 juillet. Elle est proclamée dès le lendemain par le comité central, mais par ironie du sort, le comité reçoit le même jour les décrets d'arrestation de la Convention contre Durand et ses deux secrétaires, Annequin et Fabreguettes.

Après une amorce de contestation — le comité central arguant qu'étant élu par les assemblées primaires du département, il est légitime et démocratique — Montpellier cède finalement le 28 juillet face aux pressions extérieures qui s'accumulent : Nîmes s'est rétractée après la défaite du Pont-St-Esprit le 14 juillet, Marseille recule et perd Avignon, la confusion politique gagne le mouvement, etc. Appelés à Paris pour être jugés, Durand et Annequin rebroussent chemin début août à Lyon par crainte de la guillotine. Durand n'y réchappe pourtant pas : il est incarcéré en novembre 1793, puis guillotiné l'année suivante. Annequin semble y échapper et retourne à Pézenas où il se fait discret. Le 10 août à Nîmes et Montpellier, alors que Lyon, Marseille et

<sup>224</sup> Vovelle Michel, *Les sans-culottes marseillais*, Aix-en-Provence, PU de Provence, Le temps de l'histoire, 2013, 235 p. [en ligne]

<sup>225</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Op. Cit., p. 168

Toulon sont toujours en résistance, on fête la Constitution et on brûle la bannière fédérale.

L'aventure fédéraliste demeure sans ampleur dans le Bas-Languedoc. Initialement portée par des patriotes modérés proches de la tendance Girondine, le mouvement s'effondre sur lui-même par manque de mobilisation populaire et à cause d'une certaine inertie des administrations de l'Hérault. En Provence, le mouvement est infiltré dans l'été par de nombreux monarchistes qui voient là une chance de s'affirmer localement : cette récupération est possible grâce à la rétractation du mouvement populaire des sans-culottes.

Le moment fédéraliste implique ainsi de nombreuses idéologies politiques, les factions de province s'emparant du moment d'anarchie à Paris pour entrer en sécession avec la Convention : c'est l'un des seuls points convergents des luttes locales. Nîmes, Montpellier, et même Pézenas apparaissent comme les piliers porteurs du fédéralisme dans le Bas-Languedoc, bien que la confrontation de l'Hérault soit uniquement restée institutionnelle et verbale. Dans l'Hérault les administrateurs Girondins tentent ce coup de force envers la Convention, mais leurs actions ne suivent pas : ils adoptent une position attentiste. Leurs effectifs se désolidarisent au cours des événements de juillet. L'absentéisme est de plus en plus marqué aux comités centraux du département, les administrateurs se retirant symboliquement de la lutte au vu des événements en leur défaveur : à Montpellier et Pézenas, on brûle même les cahiers de délibérations des assemblées primaires pour qu'on ne sache pas ce qui fut dit.

Le Midi a vu exploser la confrontation politique et l'investissement populaire et sans-culotte dans l'année 1793 : le transfert de la lutte des factions s'effectue de la capitale à la province, les Girondins espérant y prendre leur revanche de leur défaite à Paris. Tous les partis y prennent part, espérant imposer leurs vues sur un territoire. Dans le Bas-Languedoc dominait ainsi un jacobinisme de modération, marqué par l'emprise Girondine des administrations. Dès les massacres de septembre 1792 — plusieurs centaines de prisonniers contre-révolutionnaires et de droit commun sont assassinés par des patriotes à Paris — les autorités locales se montrent méfiantes envers les initiatives populaires. Au printemps 1793, avant même le coup de force

populaire, ils dénoncent déjà la « dictature de la commune de Paris »<sup>226</sup> : ils sont acquis aux idéaux de 1789 et n'acceptent donc pas l'infiltration des masses populaires dans le champ politique. Il n'est donc pas étonnant que les administrations de l'Hérault se rallient au soulèvement fédéraliste malgré le manque d'initiative qui en résulte : elles veulent préserver leur emprise locale, et donc un état décentralisé.

Les individus interrogés par le comité s'apparentent à des citoyens provenant des franges populaires et de l'artisanat : les frères Coumoulet sont scieurs de long et sont apparemment connus pour être de fervents membres de la société populaire des sans-culottes. Un autre témoin dénommé André est bourrelier, également reconnu pour être membre de la société des sans-culottes et futur membre du comité de surveillance. Rouch est serrurier et on le retrouve dans un procès-verbal de l'hiver 1794 pour « être un partisan du système de Terreur »<sup>227</sup>. La société populaire des sans-culottes se présente comme le vivier des « vrais montagnards » piscénois dans lequel le comité puise ses témoignages pour enquêter sur la municipalité notable. Ce noyau militant et populaire voit peut-être dans cette crise — et le changement de paradigme qui s'opère à la Convention — l'opportunité de se débarrasser de leur municipalité bourgeoise et modérée, en plus de pouvoir prouver leur civisme. Ses membres augmentent ainsi leur chance d'obtenir une fonction dans l'administration locale, renouvelée et de composante plus populaire.

---

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

## *La radicalisation révolutionnaire face au « modérantisme »*

Avant d'aborder la composition et les activités du comité de surveillance jusqu'à sa suppression, il convient de dire quelques mots sur les clubs de Pézenas. Dans un courrier privé de l'été 1791, le piscénois Constans aîné renseigne son correspondant de Bagnols sur les derniers événements de la ville, comme le renouvellement du corps municipal et le statut de ses deux principaux clubs.

« nous avons comme à Bagnols deux clubs, un composé de 100 personnes, qui sont ce qu'il y a de mieux dans la ville, remplis des meilleures intentions, et l'autre club qui est composé des artisans et autres du nombre d'environ 450, et par l'effet de nombre, ils gouvernent aux nominations »<sup>228</sup>.

Les deux sociétés concernées sont celles « des amis de la constitution », créée en 1790 et qui devient ensuite « la société populaire montagnarde et régénérée des sans-culottes » fin 1792. Cette société compte le plus d'adhérents — 651 membres à l'automne 1794 — et comprend les populations populaires de la ville, majoritairement des artisans. L'autre société doit correspondre à la « société du salut public » : ses membres sont beaucoup moins nombreux, ils semblent se rapporter aux riches notables de la ville. Constans concède que « le peuple est prêt à se révolter »<sup>229</sup> suite à « quelque petite crainte »<sup>230</sup> provoquée par les élections municipales : les habitants voulaient « d'autres sujets que ceux qui avaient réglé le club »<sup>231</sup>. Il s'avère que les représentants du club majoritaire s'accaparent les charges municipales, contre la protestation des plus influents :

« Quand aux notables, il n'y a que ceux qui étaient désignés par le club qui aient été nommés, et ce sont à l'exception de deux tous des gens qui n'ont point du bien, nombre des habitants ont attaqué cette nominations [...] si nous sommes assez malheureux d'éprouver le sort de la ville de Montpellier, ses quatre cents personnes nous massacreron, ils sont tous armés et craint de tout le monde, je dis de toute la ville dieu soit bénit de tous »<sup>232</sup>.

---

<sup>228</sup> L 5841, A.D.H., correspondance (Constans aîné) saisie par le comité de surveillance

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> *Ibid.*

Ainsi, le futur club des sans-culottes paraît occuper les principales charges municipales dès 1791 et s'associe des petits notables pour former le conseil général de commune. Les membres du club adverse protestent contre ces nominations, ne voyant aucun de leurs membres accéder aux fonctions municipales. Constans termine son courrier en partageant sa peur des patriotes de la société des sans-culottes, majoritaires, au pouvoir et apparemment zélés : il craint une épuration politique sanglante de leur société, visiblement plus modérée politiquement et présentant des individus plus économiquement aisés. Il semble également qu'une émeute populaire ait lieu à Montpellier : les derniers événements de la Révolution conjugués à la crise frumentaire doivent accentuer la radicalisation et l'engagement populaire, qui se distinguent particulièrement lors des élections municipales à Pézenas. Ces moments citoyens amplifient les rapports de forces villageois et les font clairement apparaître.

En octobre 1793, la crise fédéraliste semble avoir été presque oubliée des piscénois. Le comité de surveillance existe depuis le 1er octobre, mais il ne commence son enquête sur les événements fédéralistes que le 21 novembre. La société du salut public — qui se nomme elle-même « société des amis de la constitution », reprenant une dénomination vague mais courante, rappelant leur attachement au patriotisme de 1789-1791 — fournit cinq membres au comité de surveillance. Cinq autres membres sont issus de la société des sans-culottes, et cinq autres issus de la municipalité. Selon la loi du gouvernement révolutionnaire, le comité doit renouveler ses membres tous les quinze jours : à Pézenas, cette mesure est assouplie au bon vouloir des adhérents, qui se renouvellent le 26 octobre ... mais avec les mêmes membres.

Au même moment, la société du salut public écrit un courrier aux club des Jacobins de Paris, leur demandant de bien vouloir reprendre la correspondance avec le club : si celle-ci est déjà suspendue, c'est probablement que la société-mère a décelé un manque de patriotisme dans cette société au vu des événements fédéralistes de l'été. Sous l'impulsion du représentant en mission Boisset affecté au département fin novembre, l'Hérault épure ses administrations des fonctionnaires compromis dans le fédéralisme, comme le maire Durand. Dès le 6 décembre 1793, le comité de Pézenas est renouvelé par le comité de surveillance général du département par des membres plus zélés, tous issus de la société des sans-culottes

: les membres issus de la société du salut public sont évincés. Le même jour, le comité de Pézenas ordonne la suppression de la société du salut public :

« Le comité considérant que quelques membres d'une société féroce sous le titre de Salut Public composée des modérés, riches, égoïstes, et fédéralistes, levée sur les ruines d'une société des sans-culottes & cassée par Boisset représentant du peuple, se permettent de tenir conciliabule dans une maison appartenant à Mazue située sur les quais, que cet assemblage d'hommes n'est autre chose qu'un foyer de corruption [...] que là se partageaient les emplois publics comme le patrimoine des hommes riches. »<sup>233</sup>.

Suite à la suppression de cette société, seule l'assemblée des sans-culottes est autorisée. Le comité fait appel aux témoignages des citoyens, et on interdit aux ex-membres de se réunir et de préserver leurs écrits. George aîné, membre de la société du salut public et du comité, est arrêté pour avoir été « le fléau & le persécuteur des patriotes »<sup>234</sup>. Le pouvoir du comité est étendu : il est désormais supérieur au conseil général de la commune et peut faire appel à la force armée, compagnies révolutionnaires<sup>235</sup> et Garde nationale. Dès le 4 décembre, une campagne de désarmement est menée dans le canton : les notables piscénois concernés en sont victimes, ainsi que plusieurs citoyens des villages de Roujan, Alignan et Margon connus pour leur mentalité réfractaire à la Révolution.

En décembre 1793, le comité lance une grande campagne d'arrestations envers tous les désignés suspects du canton : ecclésiastiques, nobles, riches notables apparaissent comme les parfaits factieux du complot aristocratique. La plupart sont pourtant libérés dès janvier par le représentant Boisset, « [considérant] qu'un moment d'erreur peut être pardonné à des citoyens plutôt égarés que coupables »<sup>236</sup>. Les municipalités, sociétés et comités suspectés sont dissous et renouvelés. Chaque citoyen dénoncé pour incivisme est arrêté, comme Bedos de Caux pour s'être réjoui des échecs de l'armée des Pyrénées<sup>237</sup>. Un climat de délation s'instaure, encouragée par le comité : les villageois en profitent peut-être pour régler leurs querelles personnelles, enflammant les antagonismes.

---

<sup>233</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>234</sup> *Ibid.*

<sup>235</sup> Cf. Glossaire

<sup>236</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>237</sup> *Ibid.*

Ainsi, toutes ces initiatives semblent indiquer que le mois de décembre 1793 marque un point de rupture supplémentaire au sein de la population, caractérisé par une radicalisation subite. Ce phénomène est sûrement lié au fait que le représentant Boisset est chargé ce mois-ci d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans l'Hérault — selon la loi du 14 Frimaire An II (4 décembre 1793) — après en avoir épuré les autorités durant l'automne. On peut d'ailleurs déceler un changement de style d'écriture significatif dans les registres du comité piscénois entre l'automne et l'hiver 1793<sup>238</sup>. Tandis que les premières séances sont signalées avec les dates du calendrier grégorien, on observe l'adoption progressive du calendrier républicain<sup>239</sup> en novembre et décembre. Les nouveaux membres nommés en décembre adoptent d'ailleurs des surnoms républicains : les signatures annoncent des Brutus, Gracchus, des Rousseau et des Danton<sup>240</sup>.

Le comité est une nouvelle fois renouvelé de l'extérieur par Boisset le 21 février 1794 : lors de la réunion du lendemain, le nouveau comité renouvelé à plus de la moitié ouvre la séance par ces mots « vive la république, vive la montagne, vive tous les sans-culottes. Paix aux peuples, guerre aux tyrans. ».<sup>241</sup> L'épuration est cette fois-ci dûe à une recommandation de la société des sans-culottes au représentant Boisset :

« vu la pétition de la société populaire de Pézenas par laquelle il conste que le comité de surveillance actuellement existans à Pézenas a perdu la confiance quil a été créé par le comité de surveillance départemental vu la loy sur le gouvernement Révolutionnaire arrete que le dis comité de surveillance actuellemens existans est destitué et ordonne quil sera composé ainsy quil suis [...] »<sup>242</sup>.

Les membres du comité sont ainsi remplacés par des individus plus zélés de la société des sans-culottes : la radicalisation de surface et la modération sont épurées au profit de l'engagement militant. Les patriotes sans-culottes se retrouvent pour la première fois à des postes de pouvoir dans les institutions populaires locales, comme le comité de surveillance. Le filtrage constant des institutions locales et la délation décrivent le climat de surveillance omniprésent de la société révolutionnaire

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> Cf. Glossaire

<sup>240</sup> *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815) fascicules 1, 4, 5 et 6*, Paris, Institut National de la Langue Française (INALF), collection Saint-Cloud, 1985, 218 p.

<sup>241</sup> L 5835, A.D.H., cahiers des délibérations du comité de surveillance

<sup>242</sup> *Ibid.*

de 1793-1794<sup>243</sup>. La suspicion se retrouve entre toutes les hiérarchies des institutions départementales et centrales, bien qu'un lien de confiance privilégié émerge entre les sociétés sans-culottes et les représentants en mission. Ceux-ci s'appuient beaucoup sur les sociétés populaires pour surveiller la commune et ses représentants. L'exemple exposé précédemment révèle le pouvoir de fait que concentre la société des sans-culottes en s'alliant le représentant en mission. Le comité de surveillance, censé être la plus haute instance communale de pouvoir sous le gouvernement révolutionnaire, se voit renversé par la société populaire. Cet événement démontre également la méfiance du pouvoir central envers les départements pour leur engagement fédéraliste.

Afin de lutter contre les suspects fédéralistes locaux, les comités de surveillance constituent un réseau étroit de correspondances, s'entraînant dans la tâche. Le comité de surveillance de Pézenas correspond quotidiennement avec les comités de Béziers, d'Agde, de Narbonne ou de Perpignan<sup>244</sup>. La répression se poursuit au printemps 1794 : le 14 avril 1794, les citoyens Fave et Boyer déclarent séparément au comité avoir aperçu à plusieurs reprises des assemblées nocturnes chez un certain Lugagne. Fave annonce qu'elles se sont arrêtées lors de la vague d'arrestations de décembre, mais qu'elles reprennent depuis peu. Boyer n'y aurait aperçu que des « aristocrates »<sup>245</sup> : Annequin aîné et Mazue fils — déjà connus pour fédéralisme — mais aussi le chevalier Degraves fils aîné, le prêtre Giret et l'homme de loi Villebrun. Malgré la suppression de leur société, certains contre-révolutionnaires modérés continuent de se retrouver en privé.

Le 11 mai 1794 le comité de surveillance d'Avignon engage le comité de Pézenas à poursuivre un fédéraliste d'Avignon venu se réfugier dans le canton : il était administrateur du district « lors de la rébellion marseillaise en cette ville, où le sang des patriotes purs a coulé »<sup>246</sup>. Les comités de surveillance communiquent aussi beaucoup avec les sociétés populaires, comme celle de Montpellier qui envoie régulièrement au comité de Pézenas des pétitions et des dénonciations. La chasse au modérantisme est ainsi bien entamée par les comités de surveillance.

<sup>243</sup> Fournier Georges, « La vie politique au village en l'an II », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 271-282 [en ligne]

<sup>244</sup> L 5839, A.D.H., correspondances du comité de surveillance

<sup>245</sup> *Ibid.*

<sup>246</sup> L 5837, A.D.H., opérations du comité de surveillance

« Pour vaincre les bourgeois [...] il faut rallier le peuple [...] il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple. » écrivait le 6 juin Robespierre dans ses carnets. Cette phrase illustre bien la division du mouvement patriote puis la position de la Montagne face à celle-ci. Face à la coupure idéologique de l'Assemblée, la mobilisation populaire en faveur de la Révolution chute, démontrant le malaise des patriotes. Le mouvement populaire revendique du pain, la constitution et la paix sociale, et ne s'intéresse que secondairement aux débats idéologiques de l'Assemblée.

Il est difficile d'évaluer la répercussion populaire de la révolte fédéraliste dans l'Hérault, car elle ne suscite aucun soulèvement. Le poids de la Terreur qui s'ensuit, pouvant taire les témoignages et les idéaux de certains individus par peur de représailles, rend d'autant plus difficile cette évaluation. L'amalgame des forces contestataires contribue aussi à cette difficulté, les autorités rangeant tous les contre-révolutionnaires dans le même sac. Il est vrai que les sans-culottes se servent de l'insurrection fédéraliste comme un tremplin pour accéder aux charges municipales à travers l'exercice du comité et de la société populaire, mais ce n'est que pour un temps. Le gouvernement révolutionnaire s'est servi des rouages populaires pour exercer la surveillance révolutionnaire à toutes les échelles, en lui laissant une part des initiatives locales.

Peu à peu, le gouvernement révolutionnaire élimine les contre-pouvoirs par le biais de ses représentants en mission, contre-pouvoirs incarnés pour une part dans l'autonomie populaire des administrations provinciales. Ainsi, les sociétés populaires et les comités de surveillance sont en équilibre entre l'autonomie des initiatives locales et la dépendance au pouvoir central. C'est dans cette optique que le comité de Pézenas est supprimé en octobre 1794, s'expliquant aussi par son investissement durant la Terreur. Dans les semaines qui suivent sa dissolution ses ex-membres sèment le trouble en ville, désignés comme des partisans du système de Terreur<sup>247</sup>. Le virement de bord politique de la Convention thermidorienne — ainsi nommée après la chute de la Montagne et de Robespierre le 9 Thermidor (27 juillet 1794) — annonce l'intensification de la lutte des factions et de la radicalisation populaire.

---

<sup>247</sup> L 5838, A.D.H., suppression du comité de surveillance

## Chapitre III

### *Le refus de la conscription : une anti-révolution ?*

**(1795)**

Le gouvernement thermidorien signe un retour à l'ordre bourgeois. C'est une période de transition et de compromis marquée par des efforts de normalisation des institutions révolutionnaires. La fin de la Terreur annonce l'ouverture des prisons, le démantèlement progressif du gouvernement révolutionnaire — comités de surveillance, sociétés populaires — et voit un affaiblissement général du dynamisme populaire et des militants sans-culottes, persécutés et arrêtés. La crise de subsistances bat son plein : le gouvernement revient au système du libre marché, tandis que l'assignat<sup>248</sup> termine définitivement sa chute et que de mauvaises récoltes s'ajoutent à ces éléments. Les sans-culottes des sections s'effacent politiquement après les ultimes journées révolutionnaires du 12 Germinal et du 1er Prairial (1er avril et 20 mai 1795).

Les sections parisiennes envahissent la Convention et réclament « du pain et la Constitution de l'An I » exprimant leur désir de renouer avec un gouvernement social et révolutionnaire. Les derniers montagnards de l'Assemblée sont à cette occasion éliminés — Romme et Soubrany se suicident — et les sections parisiennes finalement désarmées. La Convention thermidorienne poursuit l'œuvre guerrière de la Convention montagnarde : dès juin 1794 la Belgique et la Rhénanie sont reconquises aux autrichiens, tandis que le Roussillon est repris à l'Espagne. La Vendée est majoritairement matée, bien que des soulèvements subsistent jusqu'en 1796. En juillet 1795, la paix est signée avec la Prusse et l'Espagne. Une commission constitutionnelle est également mise en place en avril 1795, et la Constitution de l'An III est adoptée en octobre 1795, instaurant le régime directorial<sup>249</sup>.

---

<sup>248</sup> Cf. Glossaire

<sup>249</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Op. Cit., 220 p.

Le Midi est particulièrement touché par la vague de réaction à la chute de la Terreur : la Terreur Blanche ou Contre-Terreur. On dénonce les jacobins du village, tandis que les royalistes reprennent espoir et débutent la chasse aux républicains, se mettant en scène publiquement de manière provocatrice. Dès août 1794, le représentant Perrin est envoyé dans l'Hérault pour épurer les administrations jacobines, tout en restant modéré selon la politique de compromis en vigueur. Il n'élimine que les meneurs « terroristes » trop zélés, supprime les comités de surveillance de canton comme à Pézenas et épure les sociétés populaires. Un noyau de notables-propriétaires et d'anciens fédéralistes sont remis en fonction dans les municipalités, coexistant pour le moment avec des administrateurs jacobins toujours en place.

Ceux-ci sont vite expulsés lors des campagnes anti-jacobines qui débutent dès l'automne 1794 : le club des Jacobins à Paris ferme ses portes et les sociétés provinciales des sans-culottes, victimes de leur réputation, tombent dans son sillage. Les sans-culottes se démobilisent et les clubs ferment peu à peu, saisis d'un engourdissement politique. Au printemps 1795, les mesures se durcissent encore avec l'arrivée du représentant Girot-Pouzol. Les cadres jacobins restants dans les administrations sont définitivement épurés au profit des notables au pouvoir dans les années 1790-1791<sup>250</sup>. Pourtant, leur autonomie recule face au pouvoir gouvernemental de plus en plus centralisé. La Révolution dans le Bas-Languedoc est terminée et ne connaît plus de grandes mobilisations populaires, malgré une résistance aux autorités de plus en plus affirmée, dégénérant en lutte des factions.

Depuis le printemps 1792 — début des guerres extérieures — l'Etat révolutionnaire réquisitionne une partie de sa population pour servir dans les forces armées. C'est une des pratiques de la Révolution française que de mettre en avant une armée de soldats-citoyens comme un instrument de défense républicaine et de politisation de la population. En février 1793, la Convention décrète une levée en masse de 300.000 hommes, à l'origine des réticences populaires à la conscription qui ne font que progresser. Dans l'Hérault, la guerre avec l'Espagne de mars 1793 à juillet 1795 mobilise beaucoup de citoyens appelés au front, mais ce n'est pas l'unique cause de l'appel sous les drapeaux. La conscription de citoyens vise aussi à

---

<sup>250</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Op. Cit., pp. 225-280

former des bataillons départementaux destinés à maintenir l'ordre localement. Certaines unités sont ainsi envoyées réprimer des soulèvements populaires et des actes de brigandage, comme la bande royaliste de Jean-Louis Solier dit « Sans Peur » qui se déploie depuis 1792 dans les montagnes du nord de l'Hérault — et du Languedoc dans son ensemble — du côté de Ganges, et ce jusqu'à son exécution en 1801<sup>251</sup>. Ces résistances à la conscription, d'abord de nature passive, sont progressivement exprimées dans l'action du refus par les piscénois qui s'orientent de plus en plus vers une contre-révolution active pendant le Directoire. Le caractère anti-révolutionnaire couvre largement l'Hérault avant 1795. Selon Vovelle, l'anti-révolution désigne « l'ensemble des attitudes rétives ou réfractaires qui caractérisent les mouvements populaires hostiles au nouveau régime ou à certains de ses aspects (politiques, sociaux, religieux) sans déboucher sur une révolte ouverte. »<sup>252</sup>.

Ce phénomène prend de l'ampleur à Pézenas pendant la période du Directoire, exprimant le désaveu populaire du nouveau régime. Ces actes d'insoumission et de résistance des communautés n'expriment pas forcément leur caractère contre-révolutionnaire : beaucoup de citoyens se voient encore comme des patriotes investis dans le militantisme révolutionnaire. Ces patriotes sans-culottes n'appartiennent plus au même camp que le gouvernement, devenu conservateur et libéral, et affichent leur hostilité tout à la fois aux « patriotes de l'An III » et aux factions royalistes. L'éclatement des luttes politiques sur le terrain populaire contribue à l'amalgame entre délinquance et contestation politique. Il s'agit donc d'étudier ici la transition entre une anti-révolution passive et une contre-révolution active des partis et de voir comment elle prend forme à travers le refus de la conscription.

Il convient en premier lieu d'aborder les diverses manifestations d'hostilité populaire aux forces militaires des différents régimes, affirmant leur caractère anti-révolutionnaire. Il s'agit ensuite d'éclairer le glissement contre-révolutionnaire en analysant une émeute s'opposant à la conscription à Pézenas en 1795.

---

<sup>251</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées*, Op. Cit., pp. 181-189

<sup>252</sup> Vovelle Michel, *La Révolution française*, Op. Cit. , p. 92

## *Brigandage et militantisme*

L'opposition populaire aux forces armées et à l'oppression qu'elles représentent — même si elles sont patriotes — est précoce dans le Bas-Languedoc. Dès juillet 1792, seulement quatre mois après l'insurrection de mars concernant les prêtres réfractaires, la municipalité de Pézenas reçoit une adresse du commissaire du département au sujet « de l'affaire survenue entre la municipalité de Pézenas et le 2nd bataillon de la Haute-Garonne »<sup>253</sup>. On y apprend aucun détail, mais seulement le fait que la municipalité doit appliquer un arrêté et qu'il est joint au courrier une pétition des officiers du bataillon en question. « [le conseil du département] a approuvé votre conduite [la municipalité de Pézenas] et reconnu que votre présence avait opéré le plus grand bien dans cette circonstance »<sup>254</sup>.

Il semblerait donc que la municipalité se soit interposée entre le bataillon et les piscénois pour apaiser les tensions. Les deux entités ont peut-être débuté une rixe suite à des provocations politiques de quelques citoyens. Ou un noyau de citoyens aurait refusé de loger les volontaires de la Haute-Garonne de passage, en direction pour l'armée des Alpes. Quoi qu'il en soit, la municipalité se voit félicitée par le département pour avoir su maîtriser la situation, et la pétition des officiers semble positive. Cet événement révèle des tensions existantes entre piscénois et forces armées gouvernementales.

La lutte contre le brigandage revêt également beaucoup d'ampleur pour les autorités. Une première campagne est menée au printemps 1793, mais elle ne semble concerner encore que des brigands de droit commun. Ainsi, un certain Larmagnal est arrêté pour vols à répétition de linge et d'assignats à des particuliers, ainsi que pour violences armées et voies de fait<sup>255</sup>. Les choses semblent évoluer à la fin de l'année 1794, pendant la Convention thermidorienne. Les brigands désignés s'assimilent plus à des militants sans-culottes qu'à des bandits classiques : cette répression s'inscrit dans le processus de la Contre-Terre. A partir de ce basculement politique les autorités s'attaquent aux réseaux militants informels. Le militantisme politique et ses actions sont considérées comme du brigandage, comme

<sup>253</sup> L 932, A.D.H., cahier d'informations sur le brigandage dans le district

<sup>254</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du département à la municipalité

<sup>255</sup> L 932, A.D.H., cahier d'informations sur le brigandage dans le district

pour mieux le discréditer et le fondre dans la masse des crimes de droit commun. Inversement, ce sont aussi les militants eux-mêmes qui adoptent des méthodes d'actions semblables à celles des brigands<sup>256</sup> : leurs structures officielles étant supprimées — clubs et comités — ils entrent dans la clandestinité. Les militants « néo-jacobins » s'organisent autour de micro-actions politiques s'apparentant au banditisme : sabotages, attaques ciblées, etc. Leur militantisme est désormais informel et suspicieux, et ces noyaux militants s'appuient sur la complaisance et le soutien de leur communauté.

Ces actes de résistance politique deviennent une norme partagée par toutes les factions, tandis que les émeutes spontanées se font plus rares : la base populaire de soutien aux factions s'est rétrécie, et cette action révolutionnaire se concentre désormais dans des noyaux de militants radicaux<sup>257</sup>. C'est dans cette optique qu'est lancée dans le district de Béziers une seconde campagne contre le brigandage à l'automne 1794<sup>258</sup>, accompagnant la répression anti-jacobine. Les représentants en mission demandent aux communes de former des corps de réserve communaux afin d'effectuer la rafle des armes simultanément dans le district. Ces opérations visent le désarmement de tous les séditieux, et en particulier des sans-culottes associés aux « terroristes ».

L'opposition populaire devient progressivement systématique aux levées d'hommes et aux réquisitions militaires. Le 25 mars 1796, un gendarme signale dans son procès-verbal à la municipalité de Pézenas qu'un jeune homme sous son escorte s'est fait libérer par des brigands<sup>259</sup>. Ce jeune homme était réquisitionné pour l'armée avec neuf autres citoyens : sous l'escorte de sept gendarmes, ils sont menés jusqu'à Nîmes. Sur la route de Montagnac, la troupe se fait arrêter par onze brigands masqués et armés. Face à la menace, les gendarmes leur livrent le jeune homme qu'ils réclament. Le soir même à Pézenas, la municipalité signale que vers minuit « un nombre assez considérable de ces jeunes gens a parcouru les rues et les places publiques de notre commune, a renversé un arbre de la liberté et démolí un grand nombre de bancs de pierre adossés aux maisons de divers particuliers

<sup>256</sup> Hobsbawm Eric J., *Les bandits*, Paris, La Découverte, Zones, 2008, 216 p.

<sup>257</sup> Hobsbawm Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, Pluriel, 2012, 318 p.

<sup>258</sup> L 932, A.D.H., cahier d'informations sur le brigandage dans le district

<sup>259</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal d'un gendarme près la municipalité

»<sup>260</sup>. Cette libération témoigne du soutien d'un noyau de militants à leur compagnon réquisitionné et de ce militantisme des factions s'apparentant au brigandage, faisant tout pour saboter les opérations du gouvernement. Les jeunes militants concernés ici doivent être des muscadins, vu qu'ils renversent l'arbre de la Liberté. Les troubles se poursuivent en 1797 : le 1er septembre un soldat de la colonne mobile est tué par des citoyens de Pézenas<sup>261</sup>. Il doit s'agir d'un membre de la colonne mobile des villages alentour — Montagnac, Florensac et Servian — régulièrement envoyée à Pézenas pour apaiser des troubles populaires. Il peut s'agir d'une extension à la lutte des factions, car il s'avère que les colonnes mobiles populaires de l'Hérault sont pour beaucoup noyautées par des éléments royalistes, multipliant alors les désordres et les provocations sur leur passage<sup>262</sup>.

Pendant le Directoire, les militants adoptent des caractéristiques du bandit social. Ils sont enracinés dans le local, soutenus par une communauté et mènent des opérations avec des objectifs clairement politiques. C'est parfois ce manque de mobilité qui cause leur arrestation. Ils s'engagent dans le banditisme social pour faire front au régime, et font ainsi preuve d'anti-révolution par des micro-actions militantes ou par la passivité communautaire. En septembre 1798, Pézenas est en état de siège sous le commandement du 10e régiment de hussards. Le lieutenant fait alors savoir au département que les citoyens de la Garde nationale de Pézenas — censés assister le régiment en faisant office de tambour-instructeur à tour de rôle — « refusent de faire ce service & me donnent jurement leurs démissions »<sup>263</sup>. La résistance populaire est omniprésente à toutes les échelles.

---

<sup>260</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal de la municipalité

<sup>261</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du département au commissaire de Pézenas

<sup>262</sup> Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen, Op. Cit.*, pp. 225-280

<sup>263</sup> L 932, A.D.H., adresse du lieutenant des hussards au commissaire du département

## *L'exigence d'égalité devant la réquisition*

Le 12 août 1795, le directeur du jury de citoyens du tribunal de Béziers reçoit une procédure du juge de paix Fabre en date du 28 juillet, impliquant trois citoyens piscénois. Ce jour-là la municipalité fait « tirer au sort le 10 dudit mois de thermidor les citoyens de la commune de Pézenas de l'âge de 18 à 40 ans pour former le nombre de trente citoyens demandé pour le contingent de la dite commune »<sup>264</sup>. Or il se trouve que les tirés au sort ne se présentent pas à la maison commune pour se transporter à Béziers. La plupart se réunissent apparemment chez le cabaretier Bousquet. Deux tirés au sort, Thomas Ichard brassier et Bertrand Valadon tanneur s'en prennent verbalement au maire Fabre aux alentours de sept heures du soir sur la place d'armes. Ils ameutent les tirés au sort et d'autres citoyens qui partagent leur position et bientôt

« il se forma un rassemblement considérable de personnes de tout sexe armés de sabre, de fourches, de haches et des pierres ; qu'à la tête dudit rassemblement figuraient les dits Ichard et Valadon, ce dernier tenant un sabre nu à la main proférant des propos séditieux dans les rues et places publiques »<sup>265</sup>.

La foule se présente devant la maison de Daniel Gontié négociant : elle le menace et tente d'enfoncer sa porte — « Jacquette frappait avec une grosse pierre à coups redoublés »<sup>266</sup> — sans succès ; les émeutiers ne se dispersent que vers neuf heures du soir. Ils s'attaquent à la propriété de Gontié car il est aussi tiré au sort, mais refuse de partir comme les autres. La foule insurgée revendique l'égalité dans la réquisition : Gontié paraît plus aisé socialement que les insurgés — tous travailleurs de terre ou artisans — étant désigné comme notable et négociant. Le fait qu'il puisse refuser de partir sans répression signale une amorce de privilège social. Il s'est peut-être acheté un remplaçant : c'est une pratique courante chez les personnes aisées que de payer un autre citoyen pour qu'il soit réquisitionné à sa place. Cette mesure impopulaire est vivement contestée par ceux qui n'en ont pas les moyens.

---

<sup>264</sup> L 7109, A.D.H., procès-verbal du directeur de jury au juge du tribunal de Béziers

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> *Ibid.*

Ainsi, Ichard Valadon et Jacquette sont poursuivis en justice pour « crime de sédition, & de provocation à la révolte contre les autorités constituées »<sup>267</sup>. Ils sont également « prévenus d'avoir voulu mettre des obstacles au départ des citoyens tombés au sort pour se rendre à l'Aveyron »<sup>268</sup>. Le contingent piscénois formé, il devait probablement rejoindre les forces armées de l'Aveyron déployées contre les bandes de brigands comme celle de Solier. Dans le procès-verbal du directeur du jury au juge de Béziers le 15 août, les accusés « sont prévenus d'être les auteurs ou complices d'une sédition, et de s'être attroupés avec armes au nombre de plus de 15 personnes »<sup>269</sup>. Jacquette jardinière est acquittée par le jury, mais les deux autres individus sont pris au corps et amenés à la maison de justice du tribunal criminel de Montpellier.

Notons au passage l'implication féminine constante au cours des révoltes populaires et leur rôle mobilisateur dans l'émeute. Lors de l'interrogatoire de Valadon, celui-ci déclare qu'il ne voulait pas partir car il ne connaît pas le maire. Il s'inquiète également du sort de sa femme et de ses deux enfants, pour lesquels aucune pension n'est accordée s'il part. La pension militaire accordée aux parents des volontaires — revalorisée en 1793-1794 par la Convention montagnarde — est insuffisante ou impayée, ou elle l'est en assignats qui ne cessent de perdre en valeur. Cet état des choses est bien connu des citoyens, et c'est une raison de plus qui les mène au refus de partir.

De plus, lorsque Valadon dit ne pas connaître le maire, cela éclaire la conception du pouvoir par les citoyens, qui le personnalisent dans ses représentants. Ne partageant aucune affinité personnelle avec le représentant du pouvoir local, il juge donc ses ordres illégitimes : cela révèle une conception poussée d'autonomie communautaire mais aussi son hostilité envers le régime actuel. Valadon répond au portrait du « patriote de l'An II » : artisan, il était membre temporaire du comité de surveillance pendant la Terreur et également membre de la société des sans-culottes.

---

<sup>267</sup> L 7109, A.D.H., cédule et citation à témoins de l'accusateur public du tribunal criminel

<sup>268</sup> L 7109, A.D.H., procès-verbal du directeur de jury au juge du tribunal de Béziers

<sup>269</sup> *Ibid.*

En août 1796, une procédure du tribunal de Béziers concerne de nouveau les deux mêmes accusés pour « mouvement séditieux »<sup>270</sup> à Pézenas en date du 4 août 1796. Il semble ainsi que ces deux individus font partie du noyau militant sans-culotte piscénois, qui persiste dans son idéologie et ses actions pendant le Directoire. Les deux procédures judiciaires stagnent pendant des mois, et le manque de sources rend silencieux le dénouement judiciaire de ces désobéissances citoyennes.

Ainsi les militants de 1795 à 1799 — qu'ils soient sans-culottes ou royalistes — sont jugés comme des contre-révolutionnaires selon les critères du gouvernement. S'ils s'opposent au gouvernement, cela veut dire qu'ils s'opposent aussi à la constitution et donc à la Révolution dans son ensemble. Mais chaque faction possède une vision différente du régime révolutionnaire, et chaque constitution qui s'effondre entraîne des nostalgiques du régime abattu.

La division croissante du mouvement patriote — d'abord dans ses cadres idéologiques à l'Assemblée puis sa répercussion à l'échelle populaire entraînant une mobilisation militante — contribue à l'éclatement de l'opposition. La loi Jourdan-Delbrel de 1798 officialise ensuite la « conscription universelle et obligatoire » des français âgés de 20 à 25 ans : cette mesure pallie à la démobilisation militaire progressive qui s'ensuit après l'été 1794, les volontaires rentrant chez eux. L'adoption progressive du brigandage signe un retour à des formes primitives de contestation populaire, dorénavant privée de ses cadres<sup>271</sup>. C'est aussi un des révélateurs de la crise du régime.

---

<sup>270</sup> L 7109, A.D.H., inventaire des pièces de la procédure

<sup>271</sup> Hobsbawm Eric J., *Les bandits*, Op. Cit., 216 p.

Karine Rance, historienne de la Révolution française, décrit bien le phénomène de l'anti-révolution :

« l'anti-Révolution en France prit des formes différentes en fonction des ancrages régionaux. Elle résulta d'un faisceau de mécontentements, canalisés parfois par une minorité d'activistes, favorisant une politisation des acteurs, et aboutissant dans certains cas à de véritables guerres civiles. La violence explosa dans l'espace ouvert par la faiblesse de l'État. Dans ces conflits, les femmes furent particulièrement présentes, comme victimes, instigatrices et actrices de violence et de résistance. »<sup>272</sup>.

Comme il est exposé dans cette partie, les militants radicaux s'attaquent au gouvernement par le biais de micro-actions ciblées, mais la plupart des citoyens qui veulent soutenir le mouvement peuvent également rester passifs, entravant ainsi les actions du pouvoir central. Les mêmes conflits se retrouvent aussi entre les partis qui s'affrontent pour imposer leur majorité et leur idéologie.

---

<sup>272</sup> Rance Karine, *La Contre-Révolution à l'œuvre en Europe*, In Martin Jean-Clément, *La Révolution à l'œuvre : Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, pp. 181-192

## Chapitre IV

### **Une subversion électorale : quand le passif devient actif (1796-1798)**

La proclamation de la constitution le 23 septembre 1795 légalise la nouvelle République conservatrice et libérale. Le système électoral est réduit à une poignée de riches propriétaires en devenant étroitement censitaire. Le régime signe également un retour à la liberté économique — avec les conséquences que l'on a vu — et voit une inertie générale de la population. Lassée des troubles révolutionnaires, l'opinion publique s'enfonce peu à peu dans la passivité : l'espoir et la peur ne mobilisent plus autant. La liberté religieuse est toujours en tension, au gré des conjonctures politiques. l'Etat abandonne l'Eglise constitutionnelle avec la séparation des deux entités en septembre 1794.

Parallèlement, le gouvernement est relativement tolérant envers les réfractaires pendant la convention thermidorienne, mais cela ne dure pas. Le retournement de situation politique de l'automne 1797 — qui inaugure la période appelée *a posteriori* le « second Directoire » — atteste d'un retour aux lois répressives envers les réfractaires, condamnés à la déportation en Guyane, la « guillotine sèche ». L'opinion publique et militante est toujours divisée entre les néo-jacobins et leur espoir de revenir au régime de l'An II (1793-1794) et les royalistes aspirant à la restauration monarchique, eux-mêmes opposés entre absolutistes et constitutionnels. Les deux partis refusent de s'unir autour des notables et patriotes de l'An III (1794-1795) de retour aux postes de pouvoir. Ceux-ci recherchent constamment une politique de compromis, à l'image du régime, pour élargir leur majorité aux élections. Le Directoire est d'ailleurs ballotté à chaque élection du corps législatif par les deux partis adverses, jacobins et royalistes.<sup>273</sup>

---

<sup>273</sup> Martin Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Op. Cit., 875 p.

La première poussée est royaliste, en réaction directe à la Terreur. Les premières élections législatives d'octobre 1795 donnent la majorité aux royalistes, et particulièrement en province : les départements de Lozère, de l'Aveyron et de l'Ardèche leur sont gagnés. Parallèlement, une insurrection parisienne royaliste est matée par Bonaparte le 13 Vendémiaire An IV (5 octobre 1795).

Dans l'Hérault, la majorité gouvernementale se maintient mais ses membres éprouvent de fortes sympathies envers la sphère royaliste. Cette montée en puissance provoque une réaction jacobine au printemps 1796 s'organisant autour de Babeuf et de la conjuration des Egaux. La conspiration est rapidement démantelée et ses meneurs exécutés, mais elle initie tout un courant contestataire du jacobinisme qui s'inscrit dans la clandestinité et le complot pour gagner le pouvoir. Les élections d'avril 1797 rangent l'Hérault ainsi que d'autres départements dans le camp royaliste ; les deux Assemblées sont aussi gagnées à ses éléments. Le danger devient imminent pour le régime directorial. En réaction, le pouvoir exécutif initie le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 septembre 1797) cassant les élections dans 49 départements, et voyant de nombreux élus royalistes refusés.

Les directeurs redonnent la main à des notables qui leur sont favorables, et le militantisme jacobin s'organise : les clubs sont de nouveau autorisés, bien que vite suspectés à partir de 1798. Les élections du printemps 1798 marquent à l'inverse une victoire électorale des jacobins, vite déconduits par le Directoire qui casse de nouveau les élections. Des hommes gagnés au gouvernement sont placés, bien qu'ils penchent cette fois-ci vers la sympathie jacobine. La situation s'inverse, au profit d'une faction puis de l'autre : le pouvoir du Directoire qui s'ensuit est très instable et apparaît de plus en plus illégitime en multipliant les coups d'Etat.

De l'autre côté des frontières, l'expansion guerrière poursuit son cours, aidant à remplir les coffres de la République. Le gouvernement directorial s'appuie de plus en plus sur ses armées pour maintenir son assise. En réaction à ce phénomène, l'armée s'émancipe peu à peu du gouvernement à cause du rôle majeur qui lui est donné et établit des relations de confiance avec ses chefs, comme Bonaparte. C'est un de ses généraux — Augereau — qui est envoyé à Paris pour soutenir les directeurs dans leur coup d'Etat de 1797. L'ombre du césarisme guette de plus en

plus, tandis que les mythes de la guerre révolutionnaire s'effondrent : la République dépasse ses frontières « naturelles »<sup>274</sup> et multiplie les républiques-soeurs<sup>275</sup>.

Le titre de la partie indique l'inversion des rôles politiques habituels lors de l'émeute piscénoise de 1798 : les citoyens passifs s'emparent des élections et exercent un droit politique dont ils sont privés, tandis que les citoyens actifs sont relégués à l'observation. Cette pratique presque caricaturale rappelle les fêtes populaires comme le carnaval ou le charivari<sup>276</sup> : la communauté peut ainsi exprimer sa cohésion et se moquer des possédants en inversant les rôles sociaux et politiques, exprimant le discrédit populaire du régime directorial. Cette insurrection peut aussi s'expliquer par la volonté des citoyens passifs de s'impliquer au système existant en participant aux élections, ce qui révèle la forte politisation qui s'opère au cours de la Révolution. Les émeutiers mettent en relief une communauté du refus envers l'État centralisateur et la bourgeoisie possédante, exprimant toujours des revendications de démocratie directe.

Il s'agit de discerner dans cette partie les différents aspects de l'affrontement des partis, qui résulte « d'un faisceau de mécontentements, canalisés par une minorité d'activistes, favorisant une politisation des acteurs »<sup>277</sup>. Les événements à fortes charges émotives de la Révolution favorisent un engagement populaire, qui s'exprime dans le refus du pouvoir des notables et du pouvoir central.

Dans un premier temps, il convient d'étudier la guerre des factions à Pézenas : leurs membres, les actions menées et leurs objectifs. Puis il s'agit d'aborder les formes de résistances passives de l'anti-révolution à Pézenas ainsi que l'insurrection électorale de 1798 et ses enjeux politiques.

---

<sup>274</sup> Cf. Glossaire

<sup>275</sup> Ibid.

<sup>276</sup> Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte*, Op. Cit., 253 p.

<sup>277</sup> Rance Karine, *La Contre-Révolution à l'œuvre en Europe*, Op. Cit., pp. 181-192

## *La guerre des « factions »* <sup>278</sup>

Dès l'année 1794 les conflits citoyens se multiplient. En mars, c'est un officier municipal qui est publiquement menacé : des placards sont affichés en ville, disant

« Fraissinet, l'on sait que ta vie te pèse, on l'ignore, on te la laisse, afin d'avoir tous le plaisir à notre aise te voir souffrir, tu mourras sur la guillotine, sinon, traître, de la carabine, voilà le sort qu'on te prédit, les gens du moindre esprit »<sup>279</sup>.

Dans cette situation, on ne peut savoir les affinités politiques des protagonistes : on peut seulement supposer que les auteurs du placard s'opposent à la fonction publique de Fraissinet, sûrement jugé à son statut social ou à son opinion politique. En décembre de la même année, une rixe idéologique éclate dans le café de Fave : d'anciens membres du comité de surveillance récemment supprimé s'y retrouvent. Le citoyen Sales, lui aussi ex-membre, entre dans le café et déclare « vive la Convention »<sup>280</sup>. Ses anciens collègues se lèvent et réagissent en déclamant « vive la Montagne »<sup>281</sup>. Sales réplique qu'à Marseille les contre-révolutionnaires s'étaient servis de ce cri pour former un point de ralliement contre la Convention, et qu'il n'est pas raisonnable de s'en servir. Il est rejoint par des amis et s'ensuit un affrontement entre les deux groupes. Le groupe de Sales finit par quitter les lieux, sous les provocations des jacobins. Cela n'empêche pas ses anciens camarades, pour la plupart membres de compagnies révolutionnaires, de parader dans les rues en criant à la gloire de la montagne. Beaucoup sont dénoncés au comité du district par leurs anciens collègues George aîné et Sales.

Ce genre d'événements se multiplient à Pézenas, surtout après la chute de Robespierre. L'An II a exacerbé les idéaux des jacobins et les réactions citoyennes face à ceux-ci, prolongeant la division patriote. Ces rixes idéologiques révèlent la montée des tensions accumulées et les affinités politiques de chaque citoyen, qui s'intègre en conséquence dans un groupe politisé. Certains jacobins, comme George ou Sales s'avèrent modérés, jugeant leurs anciens collègues trop radicaux : ils préfèrent se ranger du côté du gouvernement et ne pas prendre de risques.

<sup>278</sup> L'emploi que je fais du terme faction se comprend dans un registre neutre, et non péjoratif : je ne fais que reprendre le terme employé par les rédacteurs des sources afin de faciliter la rédaction.

<sup>279</sup> L 5839, A.D.H., procès-verbal de l'officier municipal près le juge de paix

<sup>280</sup> L 5838, A.D.H., procès-verbal de la municipalité

<sup>281</sup> *Ibid.*

Beaucoup de citoyens agissent comme eux, par sécurité ou par opportunisme, et relèguent leurs idéaux politiques au second rang, tandis que d'autres les mettent en lumière et n'hésitent pas à s'en réclamer publiquement.

La situation se dégrade progressivement au cours de l'année 1796. En avril des « mouvements » se produisent à Pézenas :

« le nommé louis régis dit baptême père de régis dit marat l'un des partisans du système de terreur dans notre communauté pendant la dictature de robespierre et des comités révolutionnaires donna lieu à ce désordre »<sup>282</sup>.

L'individu susdit provoque un « citoyen paisible »<sup>283</sup> sur la place d'arme, ce qui amène la formation de nombreux groupes entraînant une rixe collective. On peut ici constater la solidarité politique des factions qui prennent la défense de leurs proches, enclenchant ainsi une escalade de violences entre les groupes formés. Sous l'effet de la politisation populaire, l'opinion politique devient progressivement un nouveau liant social : elle disloque parfois les familles, comme elle peut en renforcer les liens ou créer de nouvelles solidarités informelles. Ce bouleversement des groupes sociaux par la politique intensifie les dynamiques du conflit, amplifiant les antagonismes particuliers et l'émotion collective de la communauté. Le domaine politique dans son ensemble verse dans le public, devant en principe servir l'intérêt de tous. En se présentant à la portée de tous, le pouvoir politique mobilise ainsi les espoirs, et donc le militantisme de certains citoyens.

En septembre 1796, l'administration municipale de Pézenas alerte le département concernant « certains rassemblements qui ont lieu journellement chez des ex-membres des comités révolutionnaires amnistiés »<sup>284</sup>. Le citoyen Régis dit Marat accueille ces réunions « que très tard avant la nuit », composées de trente à quarante « individus connus pour leurs principes anarchiques ». On recense plusieurs abonnements à Pézenas au journal *Le Tribun du Peuple* dans lequel Babeuf s'exprimait au printemps, affirmant la présence d'un noyau néo jacobin en ville. Les factions continuent ainsi de se retrouver dans des réunions privées et illégales après la suppression des clubs. La municipalité se plaint de ne pas pouvoir

<sup>282</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas au département

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au département

agir légalement pour prévenir ces assemblées : depuis l'amnistie d'octobre 1795 « pour les faits purement relatifs à la Révolution » elle ne peut s'attaquer à eux. Cette inquiétude démontre la mentalité politique de la municipalité : légaliste, elle penche néanmoins vers le royalisme, ne prévenant le département que des troubles dûs aux jacobins, ou leur imputant systématiquement la responsabilité des désordres.

La municipalité prend graduellement des mesures pour faire respecter l'ordre public : après une nouvelle rixe collective en décembre 1796, elle défend « tout citoyen de se réunir pour chanter des chansons qui puissent rappeler l'esprit de parti »<sup>285</sup>. Elle impose également un couvre-feu aux cabarets et cafés et interdit le port d'armes dans l'espace public après six heures du soir.

Pourtant, l'affrontement des factions atteint son paroxysme au cours de l'année 1797. Le 2 janvier au soir, une rixe meurtrière sur la promenade du quai fait un mort — le citoyen Guéry — et plusieurs blessés graves. La municipalité fait appel au 4eme bataillon de l'Hérault qui stationne non loin, mais « l'énergie des officiers & volontaires n'a pas pu contribué à nous aider à dissiper ces rassemblemens, qui avaient un caractère vraiment effrayant »<sup>286</sup>. Dans sa lettre du lendemain au président du département, le président de l'administration municipale déclare « [que les] supports du régime de terreur [...] ont été toujours les agresseurs ».<sup>287</sup>

Le conflit des factions dans cette affaire se poursuit même jusqu'au tribunal de Béziers : le 22 février, des citoyens de Pézenas appelés au tribunal pour témoigner dans l'affaire Guéry se font attaquer en public devant la salle d'audience du tribunal correctionnel par environ cinquante individus armés de bâtons. La même situation se renouvelle en avril : les témoins se font attaquer aux portes de Béziers par près de cent-cinquante individus armés de bâtons et de pierres. Selon la municipalité, le meurtre ainsi que les agressions des témoins sont dûs aux frères Grespy « qui par leurs provocations semblaient vouloir renouveler à Béziers la scène de deuil qu'ils ammenèrent eux-mêmes dans notre commune le 13 nîvose dernier (2 janvier 1797)

---

<sup>285</sup> L 932, A.D.H., arrêté de la municipalité

<sup>286</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au département

<sup>287</sup> *Ibid.*

»<sup>288</sup>. En intimidant les citoyens à venir témoigner, les activistes jacobins espèrent ainsi figer la procédure judiciaire à leur encontre, ce qui semble fonctionner vu le déferlement de procédures que connaissent les tribunaux du département.

Ces actions violentes des jacobins animent la réaction royaliste : le 16 juillet 1797, le citoyen Rossignol meurt de ses blessures à la suite d'une rixe dans le café de Fave. On apprend dans le procès-verbal qu'une dizaine d'ex-membres du comité révolutionnaire se sont réunis au café — dont Rossignol — pour chercher à rallier des journaliers à leur cause :

« ils engageaient le dimanche au soir les manouvriers de ne point aller le lendemain à la journée, et le lendemain au matin à quatre heures ils renouvelerent les mêmes instances, ce qui prouve évidamment le complot forcené de faire couler le sang »<sup>289</sup>.

Un enfant de 12-13 ans se fait alors malmener par la troupe et sortir du café car il porte « un bouton de cuivre blanchi »<sup>290</sup> au chapeau, symbole de ralliement des royalistes. Quelques jeunes gens présents sur l'esplanade entrent dans l'établissement et demandent le nom de celui qui a arraché le bouton du chapeau de l'enfant. Ils en viennent aux mains, mais les jeunes gens étant moins nombreux, ils se font poursuivre sur l'esplanade à coups de bâtons. Dans la rixe, le citoyen Rossignol reçoit un coup de couteau à la cuisse : il en meurt trois heures après.

Le jour même de l'assassinat, la municipalité s'est présentée à la famille du défunt pour emporter le corps et l'enterrer immédiatement, voulant éviter des troubles plus amples. Les femmes présentes — la femme d'André, la fille de Clavel — s'opposent vivement à cette mesure et lancent aux agents municipaux « vous verrez ce qui vous arrivera ce soir, vous avez peur, voilà pourquoi vous ne voulez pas attendre que les travailleurs y soient »<sup>291</sup>. Le rassemblement grossit, le citoyen Fourgonier lance aux officiers municipaux « qu'il ne reconnaissait aucune loi ni aucune autorité, merde pour l'un et pour l'autre »<sup>292</sup> et ceux-ci se retirent sans avoir obtenu gain de cause. Le soir même, alors que les travailleurs sont revenus des champs, ils apprennent la

<sup>288</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

<sup>289</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au président du département

<sup>290</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

<sup>291</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal du commissaire de police

<sup>292</sup> *Ibid.*

nouvelle et assistent à la procession funèbre du défunt. Les femmes forment la majorité du cortège. Le juge de paix de la commune expose dans son procès-verbal que les parents ont choisi une heure tardive pour enterrer le corps « afin de promener dans toutes les rues le cadavre et exciter [...] à venger sa mort »<sup>293</sup>. Les parents du défunt exploitent sa mort pour mobiliser les travailleurs à leur cause, pour les engager à la grève et plus généralement à l'idéal politique pour lequel Rossignol, lui-même journalier, est mort. La procession se termine auprès de l'arbre de la Liberté.

Ainsi, le conflit citoyen se transforme en véritable guerre des factions dans laquelle le symbole signifie beaucoup : les sans-culottes affichent la cocarde rouge, tandis que les royalistes portent la cocarde blanche. Chaque parti tente de mobiliser une part plus large de la population pour obtenir une réelle légitimité, en n'hésitant pas à se servir de leurs querelles pour émouvoir leurs concitoyens. La municipalité fait appel aux colonnes mobiles qui stationnent pour quelques jours à Pézenas, tandis que des poursuites judiciaires timides s'engagent en août, sans réel aboutissement.

Depuis l'été 1797, les royalistes mènent des actions militantes à Pézenas, et encore plus à partir du coup d'État du 7 Fructidor en leur défaveur. Ce jour même, le commissaire du département pousse le tribunal criminel à engager des poursuites envers les factieux de Pézenas :

« depuis cinq à six jours, des jeunes gens dont le plus âgé n'a peut-être pas 18 ans se rassemblent vers les neuf à dix heures du soir et parcourent les rues et les places publiques armés de bâtons et de sabres, chantant parfois le réveil du peuple et se permettant d'injurier et même d'excéder les personnes qui ne sont pas de leur parti »<sup>294</sup>.

Les tribunaux de Béziers et de Montpellier sont débordés et peinent à poursuivre les affaires : les actions violentes demeurent pour beaucoup sans réponse judiciaire. Les muscadins de Pézenas protestent du coup d'Etat du gouvernement, cassant les élus royalistes localement et aux deux conseils législatifs. Le désordre public devient une des actions militantes majeures des factions, dans le but d'intimider leurs

---

<sup>293</sup> L 932, A.D.H., procès-verbal du juge de paix

<sup>294</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

adversaires et de submerger les autorités. En décembre 1797, un certain Louis Constans tanneur tire un coup de fusil dans le dos de Simon Armand cordonnier, sympathisant jacobin, en s'exprimant « Ah brigand tu m'as manqué ; aux armes, aux armes ! »<sup>295</sup>. La procédure judiciaire s'engage rapidement, et les témoignages indiquent que l'accusé était accompagné d'autres jeunes gens. Jugé coupable par le jury, on le transporte au tribunal criminel de Montpellier en janvier 1798, tandis que Constans nie toujours en bloc. Les sources se taisent après cet événement, et il est impossible de rendre compte de son jugement final. Néanmoins, cette procédure rapide — contrairement aux précédentes — peut souligner le changement des autorités départementales et judiciaires au début de l'automne 1797, plus sévères envers les partisans royalistes.

La guerre des factions bat ainsi son plein à Pézenas, progressive de 1794 jusqu'à la fin du régime directorial, connaissant un pic dans l'année 1797. D'abord à l'avantage des jacobins, la lutte se renverse au profit des royalistes, aboutissant ensuite à un désordre généralisé de la part des deux partis. Ces événements fournissent de nouveaux militants, qui se distinguent par des accessoires et des actions symboliques : cocardes de couleur et manière de s'habiller, chansons, actions autour de l'arbre de la Liberté. Les actions violentes sont en hausse, Pézenas connaissant régulièrement à cette période des rixes et des assassinats. Face à la désobéissance civile et aux désordres constants, la municipalité se trouve dépourvue de moyens et sollicitée sur tous les fronts. Un début de discorde s'amorce entre la municipalité et le département, les administrateurs ayant eux mêmes différentes affinités politiques et jugeant donc autrement des événements.

---

<sup>295</sup> L 7295, A.D.H., procès-verbal de la plainte déposée par la victime

## *La démocratie directe : une revendication populaire toujours d'actualité*

En 1797 la municipalité piscénoise se plaint de plus en plus auprès du département : dans une adresse du 12 juillet, elle signale des vols nocturnes et des provocations publiques constantes, sans avoir aucune force armée à disposition pour réprimer ces désordres. Elle alerte sur la désertion des citoyens de la Garde nationale : convoqués début juillet pour élire les officiers et sous-officiers, seuls quinze citoyens se rendent à la convocation, sur 1.500 citoyens en état de porter les armes. Sur les 24 citoyens commandés pour le service de nuit, seul le capitaine et un volontaire se présentent à la municipalité<sup>296</sup>. Les mesures municipales demeurent sans exécution face à l'inertie des citoyens, et c'est ainsi que se confie l'administration dans une lettre au département en septembre :

« tout a échoué, et l'administration est obligée d'être témoin des désordres sans pouvoir y porter remède [...] des citoyens contre lesquels il a été lancé des mandats d'arrêt dans l'affaire relative au meurtre d'Henry Rossignol promènent publiquement les rues : ils appartiennent à un parti et ne craignent point d'être arrêtés »<sup>297</sup>

La municipalité se retrouve livrée à elle même, sans soutien populaire ni soutien départemental : les fonctionnaires publics sont « regardés par les uns comme royalistes, par les autres comme terroristes »<sup>298</sup> et beaucoup expriment leur désir de quitter leur poste face à la vindicte populaire généralisée. En août, sur les dix mandats d'amener concernant l'affaire Rossignol, aucun prévenu ne se présente. L'administration fait appel aux citoyens honnêtes pour défendre les propriétés, qui sont attaquées journellement. L'appel reste pourtant sans résonance : par désobéissance assumée ou par peur de représailles des partis, les citoyens ne respectent plus les autorités locales.

---

<sup>296</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

<sup>297</sup> *Ibid.*

<sup>298</sup> *Ibid.*

Certaines autorités sont même suspectées de complaisance avec les factions, notamment les gendarmes : Etienne Constans est désigné comme l'auteur du meurtre de Rossignol, et il est emprisonné le jour même. La municipalité apprend le lendemain 17 juillet 1797 que Constans s'est évadé en « fracassant le mur de derrière »<sup>299</sup> et que le gendarme censé monter la garde n'était pas présent. Le 14 février 1798, Crespy aîné — l'assassin de Guéry — est remis dans les geôles de la maison d'arrêt de Pézenas, desquelles il s'était échappé lui aussi à la fin de l'année 1797. Il y retrouve son antagoniste Constans, également emprisonné : on ne peut malheureusement pas savoir s'il s'agit ici de Constans aîné ou cadet. Dans les deux cas, les deux frères sont des partisans royalistes, tandis que les frères Crespy sont des partisans jacobins. Vu que « leurs pretendus martyrs pouvaient occasionner des désordres même aux portes de la geôle »<sup>300</sup>, la municipalité ordonne le transfert de Constans à la maison d'arrêt de Montpellier. Le prisonnier se plaint d'avoir mal aux pieds, les autorités lui fournissent une monture.

« mais tout fut inutile, les gendarmes sous différents prétextes se dispensèrent d'obtempérer aux ordres de la municipalité. Ce n'est pas le seul grief que nous ayons contre cette brigade »<sup>301</sup>.

Constans est ainsi libéré par les gendarmes, directement cette fois-ci. Cette brigade semble être en affinité avec la faction royaliste et arrange ses sympathisants par leur inaction ou par leur aide directe, n'hésitant pas à se dresser à leur tour contre la municipalité. La lutte politique infiltre toutes les hiérarchies et tous les corps sociaux, causant des luttes intestines imbriquées.

La réorganisation de la Garde nationale et la création d'un corps d'élite au début 1798 restent sans effet à cause de la passivité citoyenne. La commune dispose d'une vingtaine d'hommes de ligne envoyés par le général Frégeville, mais cela s'avère insuffisant : le 26 février au soir, « le domicile de plusieurs citoyens a été assailli à coups de pierres, le corps de garde de la troupe de ligne établi sur la place d'armes a été cerné et menacé »<sup>302</sup> par une quinzaine de jacobins.

---

<sup>299</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au président du département

<sup>300</sup> *Ibid.*

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas à celui du département

« Le fameux Crespy était hier à la tête des individus [...] il fut acquitté de plein vol [au tribunal de Béziers] et ne fut même pas retenu comme réquisitionnaire ; à son arrivée de Béziers, il fut conduit dans les rues de notre commune à cheval et comme en triomphe [...] ainsi récompensé de ses hauts faits, il cherche journellement à acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de ses pareils. »<sup>303</sup>.

Certains individus, comme les frères Crespy ou leurs antagonistes les frères Constans s'érigent ainsi en chefs de bandes armées et inspirent la population, à l'image des généraux du Directoire. Aucune information sur le statut social des frères Crespy n'est apparue dans les sources, mais il est connu pour les frères Constans : l'aîné, négociant et âgé de 27 ans en 1797 est régisseur de la commanderie de Pézenas pour le compte du prince Camille de Rohan, alors en ambassade à Rome. Son frère cadet, 24 ans en 1798, est tanneur mais s'est apparemment imprégné des idéaux de son frère. Face à ces capitaines improvisés des deux factions, la municipalité demeure légaliste malgré ses affinités politiques changeantes, mais elle ne peut agir par manque de moyens et d'obéissance, ainsi que par sa soumission aux autorités supérieures. Un conflit latent émerge en 1797-1798 entre l'administration municipale et les autorités départementales : en janvier 1798, le commissaire du directoire exécutif de Pézenas s'adresse à son homologue du département.

« il paraît d'après les arrêtés qu'elle [l'administration départementale] a pris en dernier lieu que tous les désordres de notre commune ont été le résultat des manœuvres des royalistes et de leurs partisans ; j'ose vous assurer que les anarchistes y ont eu beaucoup plus de part »<sup>304</sup>.

Le conflit politique se prolonge également dans les hiérarchies des institutions locales, menant à un fonctionnement partial et ralenti de l'appareil institutionnel du Directoire. La suppression — ou le contrôle — des sociétés politiques favorisent aussi l'éparpillement des citoyens, ne permettant plus de canaliser leur énergie politique. Ils s'investissent plutôt dans des méthodes de désobéissance civile et de guérilla urbaine pour les activistes des factions : le pouvoir municipal, discrédité sur tous les fronts, s'en retrouve paralysé.

---

<sup>303</sup> *Ibid.*

<sup>304</sup> *Ibid.*

Le 21 mars 1798 se tient une assemblée primaire à Pézenas pour élire au premier niveau les électeurs des Assemblées et des autorités locales. Les partisans jacobins soutenus par de nombreux citoyens en profitent pour se donner en spectacle et réaliser un coup d'éclat : ils s'emparent des élections et excluent les citoyens actifs, tous des riches propriétaires, du processus. Les citoyens actifs des deux sections de Pézenas — section du salut public et section du temple — protestent et revendentiquent leurs droits politiques dans deux pétitions<sup>305</sup> adressées au département, réclamant de nouvelles élections. L'opération est apparemment organisée par les frères Crespy et leur bande : « dès le grand matin une foule très considérable des gens de la campagne avaient été attirés par les meneurs »<sup>306</sup>. Ils parviennent à rallier un nombre considérable de journaliers, mêlés à des femmes et des enfants. Lorsque les portes du local — probablement l'ancien couvent des Ursulines, transformé en théâtre — s'ouvrent en début d'après-midi, il est tout de suite envahi par la foule d'environ 200 personnes. L'avant-scène, les coulisses, le parterre, tout l'espace est envahi par les femmes, les enfants, et les hommes qui se rangent en phalanges. Les citoyens actifs entrés après eux sont hués et bousculés.

« ils lâchèrent dans l'assemblée 25 à 30 hommes à veste bleue, pouf rouge au chapeau, bâton à la main qui entraient et sortaient de la salle, la provocation sur les lèvres [...] ces hommes étaient réquisitionnaires, gens sous le bras de la loi et dont plusieurs (les frères Crespy) venaient tout récemment d'être dénoncés à l'accusateur public [...] pour violences exercées envers la garnison dont ils avaient voulu de nuit forcer le poste et dont ils avaient voulu emporter les armes »<sup>307</sup>.

Les agitateurs installent le citoyen Gautier à la présidence, « l'une de leurs créatures »<sup>308</sup> malgré qu'il ne soit pas le plus âgé de l'assemblée. La pétition des citoyens du temple s'offusque de la composition populaire du bureau de vote, comprenant des citoyens « qui ne réunissaient aucune des conditions prescrites par l'acte constitutionnel pour être citoyen. »<sup>309</sup> Sous l'impulsion des militants jacobins, tout habitant de Pézenas est encouragé à participer au processus électoral, même s'ils sont citoyens passifs ou même non-citoyens, comme les domestiques et les femmes. C'est pour cela que les deux pétitions insistent sur la présence des femmes et des enfants, qui ne possédant pas de droits politiques ne devraient pas être

<sup>305</sup> Cf. Annexe V

<sup>306</sup> L 932, A.D.H., pétition des citoyens actifs de la section du salut public

<sup>307</sup> *Ibid.*

<sup>308</sup> L 932, A.D.H., pétition des citoyens actifs de la section du temple

<sup>309</sup> *Ibid.*

acceptés. Les insurgés se disposent dans le local de manière à intimider les actifs, n'hésitant pas à occuper tout l'espace et à se mettre en scène.

« C'était dans ces entrefaites qu'un des [...] entre dans la salle et s'élance en criant aux armes. Ce mot est à peine prononcé que les hommes, les femmes, les enfants se précipitent, se mêlent, la bande au pouf rouge s'y confond, ce n'est plus qu'un flux et reflux qui crie aux armes, nous l'avions bien dit que les coquins voudraient nous avoir le dessus, aux armes, il faut les [...], les tuer, ce sont des royalistes, des chouans, il faut qu'il y en ait des morts »<sup>310</sup>.

Les insurgés se répandent dans la ville à la recherche d'armes : faute d'armes à feu, la plupart se saisissent de bâtons, de fourches et de pierres. Les « bons citoyens »<sup>311</sup> s'enfuient sous les provocations et se réfugient dans leurs demeures, dont certaines sont prises d'assaut. Les boutiques ferment leurs portes, fait significatif de la gravité de l'émeute pour la bourgeoisie piscénoise. Les agitateurs retournent finalement sur leur pas après s'être heurtés à la troupe de ligne et à la quinzaine de dragons stationnées depuis fin février.

En effet, après l'attaque du corps de garde, Pézenas est mis en état de siège : le pouvoir est transféré au corps militaire sous le commandement du général Petit-Guillaume, chargé de pacifier les nombreuses communes en état de siège dans le département<sup>312</sup>. Dès janvier un détachement de 200 volontaires s'est rendu en ville<sup>313</sup> : la force armée finalement envoyée à Pézenas fait échouer les velléités de démocratie directe des militants jacobins et de leurs soutiens populaires. Les élections du printemps 1798 sont en partie invalidées par le Directoire, renouvelant la situation électorale de 1797 et creusant davantage la stabilité du régime.

---

<sup>310</sup> L 932, A.D.H., pétition des citoyens actifs de la section du salut public

<sup>311</sup> *Ibid.*

<sup>312</sup> L 932, A.D.H., adresse du commissaire du directoire de Pézenas au général Petit-Guillaume

<sup>313</sup> L 932, A.D.H., adresse du président de l'administration municipale au président du département

## Conclusion

Nous pouvons établir un lien direct avec l'émeute piscénoise de mars 1792, bien que les raisons en soient différentes. Six ans après, et ce malgré tous les bouleversements de la Révolution depuis, les sans-culottes piscénois réclament toujours des armes et espèrent obtenir le gouvernement de la commune. Ces deux insurrections connaissent d'ailleurs un aboutissement semblable : l'émeute semble s'évanouir subitement face au déploiement de la force armée. Le processus de politisation s'est approfondi dans tous les corps sociaux, et l'espoir populaire d'une démocratie directe — ou du moins de l'autonomie communautaire — porté par les militants jacobins, persiste encore.

Ce n'est que par les armes et la violence que le peuple compte s'émanciper totalement, imprégné des soulèvements populaires qui ont contribué à faire basculer la Révolution, comme les journées du 14 juillet 1789 et du 10 août 1792. Les révolutionnaires usent de la même violence exercée par les différents régimes. De plus, et surtout pendant le Directoire, la plupart des jacobins et de leurs sympathisants — issus de la petite bourgeoisie et des couches populaires — se voient définitivement exclus de la sphère politique avec l'établissement d'un système électoral censitaire, tandis que les sociétés politiques sont réprimées voire supprimées. La société française subit une fracture idéologique et mentale généralisée, à la fois provoquée et impulsée par la Révolution.

L'incapacité de la municipalité associée à la pression royaliste locale — partisans et autorités — ont sûrement contribué à donner de l'élan à cette insurrection collective qui s'était tue pendant longtemps. A la différence des actions militantes des dernières années — actions citoyennes isolées — ce soulèvement implique aussi des militants occasionnels et des sympathisants jacobins comme le démontre le ralliement des journaliers de la campagne. La mobilisation des femmes et des enfants joue aussi un grand rôle dans le soulèvement, lui donnant de l'ampleur. Ce dernier sursaut collectif piscénois de la Révolution se conclut sur ces mots : aux armes ! ... *et caetera*.

**Partie II:**  
***« Le siècle des possibles »***  
***et l'avènement de l'opinion populaire***  
***(1799-1852)***

Au petit matin du 18 juin 1850, les habitants de la commune de Castries découvrent l'arbre de la Liberté scié à un mètre du sol. Dans le procès-verbal adressé au préfet du capitaine de gendarmerie Chantavoine, il est dit que « les partis s'accusent réciproquement. Les uns disent que ce sont les Blancs qui ont renversé l'arbre de la liberté, les autres disent que ce sont les Rouges en raison du drapeau qui y était arboré et dont le temps avait entièrement fait disparaître la couleur. »<sup>1</sup>.

L'utilisation de ce vocabulaire coloré pour désigner les différents partis communautaires indique une certaine maturation politique des habitants de l'Hérault à cette période : leur opinion politique est un critère de division, entre Bleus, Blancs et Rouges. Les symboles révolutionnaires cristallisent l'opposition des partis qui s'exprime par des actions rituelles ou des affrontements violents ; la mémoire de la Révolution marque profondément les esprits du XIXe siècle. La politisation des français ne s'arrête pas à la fin de la Révolution : étouffée un instant par l'autoritarisme du Ier Empire, elle vivifie de nouveau le quotidien des français jusqu'à devenir un des principaux sujets des sociabilités quotidiennes au milieu du siècle<sup>2</sup>.

Ce volume se compose de deux parties : il s'agit d'abord d'approfondir la question de la politisation populaire comme un double processus d'adhésion et d'opposition au politique, entre démonstrations rituelles et actions militantes. La seconde partie s'intéresse à cette même thématique sous l'angle sensible des émotions et des sentiments à partir d'une focale sur la Ile République (1848-1851) et l'insurrection républicaine de 1851.

---

<sup>1</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie

<sup>2</sup> François Étienne & Reichardt Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (T. 34, N°3), Paris, Belin, 1987, pp. 453-472

# Chapitre I

## *La politisation populaire*

### *entre volonté d'adhésion et d'opposition*

### *(1799-1852)*

Cette première partie se consacre à éclairer le processus de politisation sous l'angle des sociabilités politiques du premier XIXe siècle dans les plaines de l'Hérault. L'engagement militant peut se traduire par des mouvements d'adhésion et d'opposition à l'événement, représentés au sein de rituels idéologiques figés dans leurs normes. Cette « théâtralisation » des rites politiques est en partie déclenchée par une sentimentalisation accrue de la société française qui n'échappe pas à la sphère politique : ces scènes d'engagement public visent donc à mobiliser les émotions des spectateurs et à s'attacher leur sympathie, voire leur soutien<sup>3</sup>. En parallèle, ces démonstrations militantes visent la provocation des partis adverses et dégénèrent souvent en affrontement des différentes couleurs politiques, tandis que le conflit avec l'autorité gouvernementale est partagé par tous les partis à divers degrés. Cette émotionnalité politique s'attache essentiellement à l'individualité, mais elle s'affiche publiquement dans le collectif : il s'agit également de réfléchir à l'articulation de la politisation individuelle et collective. La question de la violence est centrale dans l'étude des conflits politiques : est-elle une solution de dernier recours en cas de légitime défense, un cri de désespoir pour faire entendre ses revendications, ou une action politique de la force assumée ?

Les pages suivantes s'attardent ainsi sur la permanence des rituels protestataires révolutionnaires au XIXe siècle et sur leur évolution. Il s'agit ensuite de concevoir la formation de ces rituels idéologiques par rapport aux sociabilités politiques associées, avant d'étudier les contestations communautaires individuelles et collectives de l'autorité publique, par la résistance passive ou le conflit ouvert et violent.

---

<sup>3</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions*, Op. Cit., pp. 277-318

*Permanence et renouveau :  
rituels politiques des pratiques d'adhésion et de contestation  
(1799-1848)*

Les conflits idéologiques issus de la Révolution perdurent au XIXe siècle naissant et s'enrichissent de nouveaux débats. La question religieuse notamment continue de diviser les français et le clergé catholique, toujours clivé entre constitutionnels et réfractaires<sup>4</sup>. Le Directoire (1795-1799) mène une politique religieuse hésitante, oscillant entre tolérance et répression des insermentés, tout en abandonnant de fait l'Église constitutionnelle en votant la première séparation de l'Eglise et de l'Etat le 21 février 1795. Les prêtres jureurs se retrouvent dans le dénuement, privés de traitement ; certains retirent leur serment. Le développement d'un culte civique et républicain — la théophilanthropie<sup>5</sup>, en alternative du culte de l'Être Suprême trop associé aux jacobins — demeure sans grand effet sur les classes populaires et disparaît peu à peu, seulement porté par une minorité de l'élite politique.

Une relative pacification religieuse est apportée sous le Consulat (1799-1804) par le Concordat de 1801 entre Bonaparte et le pape Pie VII. Ce régime concordataire rétablit le traitement du clergé par le gouvernement et maintient sa nomination par le pouvoir politique dans la tradition gallicane. Les édifices de culte sont mis à la disposition du clergé, qui doit néanmoins prêter serment de fidélité au gouvernement. Des articles organiques ajoutés en 1802 — non reconnus par le pape — étendent l'application du Concordat aux cultes minoritaires, c'est-à-dire aux protestants et aux juifs. Le gouvernement ne se réclame pas ainsi d'une obédience particulière, tout en précisant que la religion catholique est la « religion de la majorité des français ».

Malgré une approbation majoritaire des français de ce nouveau régime religieux, une fraction minoritaire du clergé et de la paysannerie contre-révolutionnaire persistent dans leur refus de la modernité révolutionnaire. On désigne ces réfractaires sous le terme de « Petite Eglise ». Estimés à près de 100.000 au début

---

<sup>4</sup> Chaline Jean-Pierre, Barjot Dominique & Encrevé André, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., pp. 235-287

<sup>5</sup> Cf. Glossaire

du XIXe siècle<sup>6</sup>, ils perpétuent les rites catholiques d'Ancien Régime. Ces communautés s'étiolent et diminuent progressivement en nombre dès la première moitié du XIXe siècle dû au non-renouvellement des prêtres et évêques réfractaires.

Les principaux centres de refus se retrouvent dans les pays majoritairement réfractaires dès la Révolution : ils concernent les régions périphériques du territoire national comme la Vendée et la Bretagne à l'Ouest. Un centre traditionnellement réfractaire se distingue aussi dans le Massif Central, et notamment en Aveyron : l'évêque de Rodez, Seignelay Colbert de Castlehill, est réfractaire de longue date. Il refuse la constitution civile du clergé de 1790 ainsi que la majorité de son clergé ; émigré à Londres dès 1792, il s'oppose également au Concordat de 1801 et se refuse à rentrer de son exil. Ce schisme assumé influence le clergé et les paroisses de l'Aveyron qui se dirigent pour certaines vers la Petite Église ; ces communautés sont surnommées les « Enfarinés »<sup>7</sup> car leurs membres se poudrent le visage et les cheveux à la mode de l'Ancien Régime. Cette proximité géographique du schisme catholique interroge sur de potentielles ramifications de la Petite Église dans l'Hérault.

Cette supposition tient au fait que le 4 mai 1804, le maire Pierre Sales de Pézenas reçoit un arrêté du sous-préfet de l'arrondissement de Béziers<sup>8</sup> : il lui est demandé de se transporter au village voisin de Saint-Thibéry en qualité de commissaire pour recueillir des renseignements sur les motifs des troubles de cette localité, et si besoin arbitrer le conflit. Le 27 mai, le maire se met donc en route accompagné de son secrétaire-greffier et d'une escorte de gendarmes montés commandée par le maréchal des logis Vorgue.

S'étant rendus à la maison commune de St. Thibéry, l'équipée interroge plusieurs individus sur les « troubles & divisions qui existent parmi les citoyens »<sup>9</sup> : le prêtre Brignet est le premier interrogé. Il déclare qu'une poignée d'hommes constitués en patrouilles ont conduit en prison plusieurs femmes qui n'ont apparemment pas

<sup>6</sup> *Wikipédia* : article « Petite Église », [en ligne] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Petite\\_%C3%89glise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Petite_%C3%89glise)

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> 21 5, Archives Municipales de Pézenas (A.M.P.), police politique (1804-1814)

<sup>9</sup> *Ibid.*

troublé l'ordre public selon son opinion. Le notaire Hugues rejette la responsabilité des troubles sur le maire de St. Thibéry :

« les troubles qui ont existé, avaient été provoqués par l'intolérance du maire qui aurait voulu que tous les habitans fussent entendre la messe du nouveau curé Peüs ; que lui même avait éprouvé la mauvaise humeur du maire qui lui avait oté la place de secrétaire de la commune parce qu'il n'entendait pas la messe dudit curé ; »<sup>10</sup>.

L'interpellation du curé Peüs nous apprend qu'il se dit injurié et harcelé par une centaine d'habitants, que même les enfants l'insultent ; protégé par les autorités de la commune et particulièrement par le maire, il pense néanmoins à quitter sa cure dont il vient de prendre possession depuis peu. L'adjoint du maire Baldy accuse l'ex-curé de la commune, Brignet, de ne pas être étranger aux intrigues qui secouent la commune. Tous ces témoignages nous renseignent sur la lutte interne à la communauté : c'est une lutte au motif religieux, qui oppose deux partis rassemblés autour des prêtres Peüs d'un côté et Brignet de l'autre. Dans le procès-verbal, le maire de Pézenas résume ainsi la situation de St. Thibéry :

« la lutte qui existe entre les plus forts contribuables et le reste des citoyens peut avoir des suites funestes. cette lutte est alimentée par les intrigues du citoyen Brignet ex-curé de la dite commune. dès le commencement de la Révolution ce prêtre s'est montré le partisan très zélé & se fit un parti considérable dans la commune qu'il a conservé jusqu'à aujourd'hui [...] les personnes qui aujourd'hui composent le parti contraire à Brignet sont au nombre de quarante seulement, elles n'assistent point aux offices célébrés par les prêtres constitutionnels [...] il a existé pendant la Révolution deux partis à St. Tibéry, ce sont les mêmes qui se retrouvent aujourd'hui opposés. en voulant détruire l'influence de Brignet on a fait la faute d'attaquer son parti. »<sup>11</sup>.

Nous pouvons supposer à partir de ces divers éléments une hypothèse des conflits religieux de St. Thibéry : le prêtre Brignet — en fonction pendant la Révolution — est un religieux assermenté qui s'est attiré les sympathies des classes populaires de St. Thibéry. Les sources semblent entendre qu'il est un partisan zélé de la Révolution ; il peut être qualifié de « curé rouge »<sup>12</sup>, c'est-à-dire un ecclésiastique libéral et proche du mouvement sans-culotte. La notification de

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Delouvrier Alphonse, *Histoire de Pézenas et de ses environs (Hérault)*, 1976, pp. 391-398

femmes dans son parti appuie cette hypothèse : il a pu être influencé par les discours portés par Jacques Roux en 1793, prêtre constitutionnel proche des sans-culottes et des intérêts populaires notamment féminins, qui ont su trouver leur écho parmi certains ecclésiastiques de l'Hérault.

Le curé Peÿs prend le relais de sa cure en 1803 ou 1804 ; il est qualifié « d'homme très religieux [...] très avancé en age »<sup>13</sup>. Il a le soutien du maire et de la plupart des notables de la commune, c'est-à-dire des personnes les plus aisées, qui cumulent charges politiques et propriétés rentières. Ceux-ci, en minorité face au parti adverse, constituent alors probablement des patrouilles bourgeoises pour protéger Peÿs et prévenir les troubles : c'est ainsi que des femmes se sont retrouvées emprisonnées, sûrement suite à des agressions — verbales ou physiques — envers le prêtre réfractaire ou le parti municipal.

Le conflit politique s'additionne ainsi au conflit religieux : les classes populaires, proches d'un jacobinisme rural, s'identifient aux discours du prêtre assermenté Brignet, tandis que les notables — caractérisés par leur refus de l'office constitutionnel — se rallient autour du curé Peÿs, ouvertement réfractaire, bien que les sources ne l'explicitent pas. Les questions religieuses et politiques s'amalgament dans le conflit communautaire, jusqu'à séparer deux classes sociales aux sensibilités politiques et religieuses diamétralement opposées<sup>14</sup>.

Après son étude de terrain, le maire Sales recommande dans son procès-verbal adressé au sous-préfet de « placer Brignet hors de cette commune, de remplacer le citoyen Peÿs par un prêtre [...] qui sçut [sut] s'attirer la confiance de ses concitoyens et porter dans cette commune des paroles de paix et de conciliation. »<sup>15</sup>. Il conseille également au maire de se montrer plus tolérant envers les opinions religieuses et d'adopter une position de médiateur pour tous ses administrés, sans en exclure et en privilégier certains. Les sources n'indiquent pas si ses recommandations sont par la suite appliquées par la sous-préfecture, mais la tranquillité publique semble avoir reconquis St. Thibéry.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Duport Anne-Marie (dir.), *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi*, Op. Cit., pp. 45-69

<sup>15</sup> *Ibid.*

Cet événement illustre la continuité des conflits issus de la Révolution au XIXe siècle, et à quel point ces débats politico-religieux imprègnent et divisent les communautés rurales. Il rend compte également de l'association intrinsèque des différents conflits : la classe sociale semble déterminer une certaine sensibilité religieuse et politique, bien que ce ne soit pas une lecture à généraliser à tous les conflits communautaires.

Ce type de conflit révèle ainsi une évolution des sensibilités politiques des différentes classes sociales, qui entrent progressivement en opposition au fil du processus de radicalisation politique. La constitution de partis informels est accélérée par des sociabilités politiques de plus en plus structurées de chaque côté de l'échiquier politique. Ce processus se voit certainement intensifié sous l'effet des crises économiques et sociales successives, plongeant une part importante des classes populaires — paysannerie, artisans, ouvriers — dans la précarité et la dépendance économique à travers le développement du salariat<sup>16</sup>. Cette lecture s'applique également aux petits paysans et artisans propriétaires, un peu plus aisés, mais qui subissent aussi les effets de ces crises.

Malgré la pacification religieuse du Concordat de 1801 qui établit un clergé concordataire héritier du clergé constitutionnel, le refus du serment au gouvernement d'une minorité d'ecclésiastiques continue d'alimenter les tensions communautaires. Dans l'Hérault, une minorité de prêtres persiste dans son opposition à la politique religieuse de l'État révolutionnaire : après 1801, ils ont pu être influencés par le courant réfractaire de la Petite Église, inspirés par leurs supérieurs hiérarchiques également réfractaires. Si ce courant prend une assise communautaire et populaire en Aveyron, cela ne semble pas être le cas dans le département voisin de l'Hérault, où le clergé réfractaire s'appuie sur une élite locale aux affinités conservatrices comme à St. Thibéry. Les classes populaires des plaines de l'Hérault se rapprochent plus d'un jacobinisme rural aux aspirations libérales, bien qu'elles se scindent aussi entre opinions conservatrices et libérales<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, Op. Cit., pp. 157-189

<sup>17</sup> Sagnes Jean, *Le Midi rouge*, Op. Cit., pp. 248-267

Ce mouvement réfractaire au sein du clergé et de la notabilité locales se poursuit dans les décennies suivantes — bien qu'en diminution après la mort de ses principaux acteurs — et trouve sa plus grande visibilité lors de la Terreur Blanche de 1814-1815, dix ans après l'événement de St. Thibéry : la déchirure catholique, et plus largement interconfessionnelle, s'installe en toile de fond des conflits politiques du XIXe siècle<sup>18</sup>.

Ces conflits politico-religieux marquent donc les mémoires et perdurent dans le temps, notamment pendant la Restauration (1814-1830)<sup>19</sup>. Plusieurs affaires judiciaires attestent de ces attitudes politiques dans l'Hérault : en janvier 1821, ce sont trois jeunes gens qui sont poursuivis à Lodève pour avoir importuné d'autres jeunes gens pendant leurs prières sur le lieu d'une croix de mission<sup>20</sup>. Ils leur ont craché la fumée de leurs cigares à la figure, tout en les invectivant pour leur comportement religieux. En juin 1823, un individu de Béziers est poursuivi en justice pour avoir refusé d'ôter son chapeau lors de la procession du Saint-Sacrement<sup>21</sup>. Ces poursuites qui peuvent sembler excessives s'expliquent dans le climat politique de la Restauration, marqué par une politique de restauration catholique. Le règne de Charles X (1825-1830) accentue cette politique pro-catholique : une loi d'avril 1825 réintroduit la peine de mort pour le sacrilège d'objets sacrés, même si cette loi n'est jamais appliquée ; il est également le dernier roi à se faire sacrer.

La vigueur de ces conflits religieux sur fonds politique pendant la Restauration s'expliquent par une mémoire catholique meurtrie et divisée par les événements révolutionnaires, qui essaie ainsi de reconquérir le terrain cédé pendant la Révolution. En réaction, les révolutionnaires anticléricaux se confrontent aux symboles de la mémoire catholique revigorée, comme l'établissement de croix de missions et les processions urbaines : certains usent seulement de résistance passive, tandis que d'autres s'opposent directement à ses représentants.

---

<sup>18</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche : 1814-1815*, Toulouse, Privat, 2017, pp. 65-86

<sup>19</sup> Luis Jean-Philippe (dir.), *Rien appris, rien oublié ?*, Op. Cit., pp. 345-377

<sup>20</sup> 4 M 1057, A.D.H., police politique départementale (1814-1844)

<sup>21</sup> *Ibid.*

Ce même processus caractérise également les conflits purement politiques, alimentés par les sociabilités idéologiques de chaque parti et les rituels qui les accompagnent. Ces rituels peuvent être rattachés à des espaces physiques : l'espace urbain évolue en parallèle des sensibilités politiques. Ainsi, l'ancienne chapelle des pénitents noirs de Pézenas est transformée en salle de réunion politique pendant la Révolution. En 1803-1804, la sociabilité de clubs s'étant éteinte sous la répression du pouvoir, l'espace est de nouveau transformé pour devenir un théâtre. Cet exemple illustre bien le phénomène de « théâtralisation » des rituels politiques au XIXe siècle : le théâtre devient un lieu de l'expression politique, où il n'est pas rare que les spectateurs s'affrontent dans la salle. L'espace reconquiert ainsi ses sociabilités politiques qu'il avait peu à peu perdues à la fin de la Révolution.

Par théâtralisation des rites idéologiques<sup>22</sup>, nous entendons la mise en scène par un parti d'actions répétées dans l'espace public, visant à la cohésion et à la démonstration du parti face à ses adversaires. Le duel entre deux individus apparaît comme un de ces rites, bien qu'il comporte une dimension personnelle prépondérante ; néanmoins, le duel est parfois la résolution par le combat d'un différend politique.

Le 16 août 1816, deux piscénois s'affrontent en duel à l'épée près de la rivière de Peyne suite à une rixe de nature politique au théâtre de Pézenas<sup>23</sup> : le sujet de la discorde n'est pas abordé dans les sources judiciaires, mais nous pouvons avancer une hypothèse. Le vainqueur du duel, Augustin Benezech, est déclaré propriétaire et ancien officier. Il est âgé de 31 ans : c'est peut être un ancien militaire de l'Empire, partisan bonapartiste. Son adversaire, tué lors du duel — malgré l'exhortation des spectateurs à abandonner le combat — se nomme Ferdinand Pouget ; il est dit marchand-épicier. Bien qu'on ne puisse pas définir le sujet de la rixe, on peut supposer qu'il ne partageait pas l'opinion politique de son adversaire. Benezech est finalement acquitté en mars 1817 pour cas de légitime défense, malgré l'interdiction des duels particuliers.

---

<sup>22</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions*, Op. Cit., pp. 352-366

<sup>23</sup> 2 U2 420, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

Ces affrontements ritualisés violents et interpersonnels demeurent l'exception, car la plupart des rituels politiques relèvent plus de la violence symbolique que physique. De plus, ces rites sont collectifs : c'est le cas des charivaris politiques, particulièrement prisés par une partie de la population piscénoise durant la Restauration. Un charivari est un rituel occidental similaire au carnaval, jouant ainsi une fonction parodique et cathartique, mais qui s'en distingue car il n'est pas lié au calendrier<sup>24</sup>. Ses participants forment un cortège bruyant, accompagné de chants et de musiques aux colorations politiques ; ils visent à sanctionner des individus ayant enfreint les codes moraux et politiques de la communauté. Les charivaris se déroulent ainsi principalement de nuit, à la fenêtre de l'individu visé pour le perturber dans son sommeil ; c'est une démonstration populaire de violence morale.

Bien que sa forme remonte au Moyen Age, ce rituel se fige dans une norme politique au XIXe siècle : la radicalisation politique croissante au fil du siècle en fait un rite privilégié de la contestation populaire. Le soir du 7 juillet 1820, Pierre Jehard fils et Jehard père, qualifiés de « solidaires journaliers de la même ville »<sup>25</sup> par le commissaire de police, se rendent à la tête d'un petit groupe d'individus devant la maison de Victor Jaubert pour chanter des airs séditieux et lancer des provocations à l'individu visé. Le charivari est fréquemment utilisé par les journaliers et ouvriers pour signifier un désaccord avec leur employeur et ainsi le rendre public, visant à s'attirer la solidarité de la communauté.

Le charivari prend également la forme d'un jeu de chat et de la souris avec les autorités municipales : les contestataires se moquent par là de l'incapacité des autorités constituées à faire régner l'ordre du pouvoir auxquels ils ne reconnaissent souvent que peu de légitimité. Le soir du 9 janvier 1819, la garde nationale de patrouille assistée du commissaire de police et d'un agent — Charles Audrin — font face à deux groupes distincts de chanteurs et tapageurs qui ne cessent de les semer dans les rues de la ville. Le premier groupe, composé d'artisans — tonnelier, bourreliers, tailleur — se rend devant la maison d'Henri Sauvagnac. Le second groupe essentiellement composé de journaliers s'amuse à distancer la patrouille tout

<sup>24</sup> Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte ; des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1994, pp. 89-115

<sup>25</sup> 4 U 28/59, A.D.H., justice de paix de Pézenas

en l'invectivant ; les deux groupes semblent néanmoins agir de pair pour perdre les autorités, provoquant des troubles simultanés à des endroits opposés. La patrouille finit par se lasser et termine son poste, sans avoir pu arrêter un des participants du charivari. Le 11 avril 1821, un groupe de chanteurs semblable à ceux précédemment décrits provoque les gardes de nuit qui ne peuvent agir, étant en minorité numérique : quand ils menacent les tapageurs de rapporter leur identité au commissaire, un des participants répond « qu'on le noye ! »<sup>26</sup>.

De nombreuses poursuites judiciaires pour « cris et chants séditieux » ponctuent également la Restauration. Le chant est devenu une arme de contestation et de revendication politique héritée de la Révolution, tout en solidifiant le parti dans ses positions et ses relations internes : c'est une façon de protester ludique et populaire, accessible à tous. Le chant se retrouve dans les charivaris, mais aussi au sein des cafés et cabarets, où se développent des sociabilités politiques structurées ou impromptues. Le soir du 6 novembre 1819, le commissaire et l'agent Audrin de Pézenas effectuent une patrouille pour procéder à la fermeture des cabarets. Alors qu'ils entrent dans l'auberge de Joseph Roques, ils surprennent Pierre Singla, journalier, en train de chanter « Vive les soldats de France, vive l'Empereur ! »<sup>27</sup>. Il est poursuivi pour « offenses envers le roi » et condamné à six mois de prison ainsi qu'à une amende de 100 francs en février 1820. Lors des interrogatoires, nous apprenons qu'il chantait seul, entouré d'individus apparemment indifférents. Singla déclare quant à lui : « j'étais tellement pris de vin que je ne savais ce que je faisais »<sup>28</sup>. Malgré l'acte isolé de cet individu probablement impulsé par son état d'ivresse, il demeure qu'il exprime son opinion politique au sein d'un espace public.

Le soir du 28 juin 1837, un attroupement d'une trentaine d'individus se forme sur l'esplanade près du café de Riquet. Au centre de cette réunion improvisée, un orateur critique vivement le gouvernement et encense la république : disant qu'à l'approche des journées de Juillet il faut faire du bruit, il ajoute « Vive la République, à bas la charte et merde pour Philippe »<sup>29</sup>. L'individu est arrêté par deux gendarmes et le rassemblement est dispersé ; il aurait de plus tenu « des propos contre les

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> 2 U2 / 453, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> 2 U2 / 587, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

catholiques et la religion chrétienne »<sup>30</sup>. Le procès-verbal du juge de paix, François Mazel, indique qu'il se nomme Pierre Parizet et qu'il est étranger à la commune, étant natif de Besançon. Plusieurs témoignages attestent également de violences physiques envers son jeune fils qui l'accompagne. S'adonnant de plus au vagabondage et à l'oisiveté, il est condamné à treize mois de prison en août.

La jeunesse étudiante participe activement à l'élaboration de ces rituels protestataires, notamment à ceux qui contestent l'autorité des représentants de l'ordre<sup>31</sup>. Le 21 avril 1825, sept étudiants en médecine troubent la représentation d'un spectacle à Montpellier ; le procès-verbal ne précise pas le sujet du spectacle. Un étudiant est arrêté et emmené à l'hôtel de mairie par la police : ses six camarades poursuivent les agents dans la rue, leur lacent des caillasses en criant « à bas le commissaire de police, à bas les gendarmes, les valets de bourreau »<sup>32</sup>, tout en ralliant d'autres étudiants à la rixe contre les agents de l'ordre.

Les 5, 6 et 7 juin 1827 une partie de la jeunesse étudiante montpelliéraise s'affronte mutuellement à l'occasion de défis. Plusieurs dizaines d'étudiants se rassemblent de nuit sur la promenade du Peyrou : les étudiants en médecine s'opposent à d'autres jeunes gens lors de rixes collectives ou individuelles. Le soir du 7 juin, les différents groupes sont venus accompagner leurs champions respectifs qui s'affrontent dans un duel. La police venue les évacuer du parc se fait malmenner et injurier ; on les traite de machine, de canaille. La police ne semble pas s'inquiéter de ces troubles : « Ce n'est point la première fois que l'on voit dans ce pays de petits garçons se provoquer mutuellement. »<sup>33</sup>.

Bien qu'on ne sache pas si l'objet de ces rixes relève du politique ou de querelles personnelles, l'esprit de parti se développe néanmoins dans les corps étudiants et s'exprime en public. L'affrontement avec les agents de l'autorité paraît recherché par les étudiants, comme pour signifier leur manque de légitimité à régler la vie communautaire<sup>34</sup>. Le vocabulaire utilisé est d'ailleurs révélateur : en les insultant de

---

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Caron Jean-Claude, « Révoltes populaires et révoltes étudiantes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Op. Cit.*, pp. 85-99 [en ligne]

<sup>32</sup> 4 M 1057, A.D.H., police politique départementale (1814-1844)

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Zauberman Renée, « Jean-Noël Luc (dir.) : Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle », *Op. Cit.*, pp. 107-116 [en ligne]

machine, on cherche à les déshumaniser et à les faire paraître comme des pièces interchangeables de l'autorité étatique, toutes semblables entre elles avec leur uniforme.

Ces rituels politiques collectifs s'expriment toujours dans un espace public ; une subtilité réside néanmoins dans le fait que ces pratiques peuvent s'exercer dans un espace commun et ouvert — les rues, les places, les parcs — offrant ainsi un maximum de visibilité, ou dans un espace commun et fermé, comme les auberges et les cafés. Ces espaces ont une caractéristique semi-publique, car ils sont voués à accueillir du public, mais ils demeurent dans la plupart des cas un domicile privé — la maison du tenancier — qui s'ouvre au public dans des horaires définis.

Ces espaces offrent ainsi un cadre plus intime que l'espace urbain, et permettent les sociabilités militantes en interne, sans démonstration rituelle en public : les cafés sont souvent des lieux de réunion pour les partis. Ces rituels idéologiques, pour beaucoup hérités du XVIII<sup>e</sup> siècle, se figent progressivement dans leur forme au début du XIX<sup>e</sup> siècle sous l'effet des radicalisations politiques, mais aussi sous l'effet de la répression du pouvoir politique. Les poids de la censure, de l'interdiction des réunions politiques, des condamnations pour avoir exprimé une opinion politique séditieuse en public etc. influent grandement sur la politisation populaire, qui se structure entre démonstrations publiques et réunions clandestines<sup>35</sup>.

Que ce soit dans les cafés ou sur les rues et les places, les individus affirment leur opinion politique en public et usent de leurs émotions pour convaincre : les chants collectifs créent une ambiance de solidarité et de joie, tout en portant un message revendicatif. Les discours publics jouent sur les émotions de frustration et de colère, par la provocation du gouvernement et l'indignation : un orateur convaincu peut rapidement rassembler plusieurs dizaines de personnes, comme à Pézenas, et les porter à l'émeute si la conjoncture y est favorable.

---

<sup>35</sup> Hincker Louis, « La politisation des milieux populaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle : constructions d'historiens. Esquisse d'un bilan (1948-1997) » In *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* (Cinquante ans de recherches sur 1848 ; T. 14), Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 1997, pp. 89-105 [en ligne]

La contestation politique du premier XIXe siècle s'associe ainsi dans sa forme la plus répandue au bruit : les charivaris, les cris et les provocations cherchent à faire entendre les revendications populaires ; les discours et les chants s'efforcent à rassembler par l'émotion, créant un sentiment d'adhésion et de force collective. C'est pourquoi ces rituels contestataires prennent leur forme dans l'espace public, du théâtre au café en passant par les rues : c'est pour faire entendre les voix du peuple et ses aspirations, bâillonnées par les gouvernements successifs qui combattent leurs expressions et refusent même d'admettre leur conscience politique depuis la fin de la Révolution.

En parallèle du développement de l'activité militante publique, la municipalité de Pézenas renforce ses moyens de contrôle tout au long de la période. Un arrêté municipal du 7 avril 1815 inaugure une répression croissante des expressions politiques locales :

« tout attrouement séditieux sera repoussé par la force armée : sera réputé attrouement séditieux un groupe composé de six individus qui troublerait l'ordre public [...] les lieux publics seront fermé a dix heures du soir ; l'inexécution de cet ordre serait punie par la fermeture du caffé, ou du cabaret, indépendamment des peines que le propriétaire aurait encourue [...] le maire invite les militaires en retraite [...] de concourir avec lui, au maintien de la tranquillité publique. »<sup>36</sup>.

La surveillance des cafés et cabarets devient généralisée et une politique restrictive s'abat sur leurs activités : ces lieux sont connus de l'autorité pour être des lieux de réunions politiques informelles. Le 13 avril 1816, le café de Jean-Jacques Laniel, perruquier et cafetier, est fermé sur arrêté du maire. Il est décrit comme un lieu de rassemblement de « gens mal intentionnés et suspects, que dans les crises désastreuses où l'usurpateur nous avait plongé manifestaient avec audace leurs coupables opinions en sa faveur. »<sup>37</sup>. Ce café semble donc réunir des partisans bonapartistes ; dans le climat légitimiste de la Restauration, ces réunions apparaissent comme une menace à l'ordre public.

---

<sup>36</sup> 2D 1, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824)

<sup>37</sup> *Ibid.*

Le soir du 5 juillet 1818, une patrouille de police fait évacuer les cafés de Vidal et de Peys car l'heure du couvre-feu est dépassée : le commissaire de police identifie « plusieurs personnes toutes de la classe des ouvriers ou journaliers, & que nous connaissons leurs crimes à jouer aux jeux de hazard. »<sup>38</sup>. Si l'occasion de ces réunions ne semble pas politique, nous pouvons néanmoins remarquer que les piscénois se retrouvent dans des cafés spécifiques selon leur classe sociale et leurs affinités politiques : chaque établissement diffère de clientèle selon le statut social et politique du propriétaire<sup>39</sup>. Cela facilite par la suite la constitution de clubs politisés partageant les mêmes critères socio-économiques, et portant ainsi sensiblement les mêmes revendications<sup>40</sup>.

L'arrêté de 1815 concernant la fermeture des cafés et théâtres à dix heures du soir est constamment renouvelé sous les différents régimes, car la municipalité considère « que ceux qui fréquentent les cabarets et cafés à des heures indues sont presque tous des citoyens peu fortunés ou des jeunes gens sans expérience, susceptibles de recevoir des mauvaises impressions. »<sup>41</sup>. Le discours paternaliste des autorités déresponsabilise ainsi toute action politique portée par des personnes des classes populaires ; selon leurs discours, leurs actions sont spontanément guidées par l'émotion et l'envie, et non par une conscience politique.

La vague de répression politique et sociale atteint son apogée dans la décennie 1830, sous la Monarchie de Juillet, qui fait face à la vigueur du mouvement républicain : toute activité susceptible de rassembler des militants est visée. L'arrêté sur la fermeture nocturne des cafés est renouvelé en 1831 et 1834<sup>42</sup>. La même année, la municipalité interdit les chants sur les promenades publiques, ferme temporairement les cafés, et défend les piscénois de se réunir pour jouer au mail, sous prétexte d'abîmer les jardins. En novembre, un arrêté interdit même de lancer des boules de neige, les membres du conseil devant se sentir particulièrement visés.

---

<sup>38</sup> 4 U 28/59, A.D.H., justice de paix de Pézenas

<sup>39</sup> Agulhon Maurice, « Les Chambrées en Basse-Provence : histoire et ethnologie » *In Revue Historique* (T. 245, Fasc. 2), Paris, PUF,, 1971, pp. 337-368 [en ligne]

<sup>40</sup> Christian Michel & Kott Sandrine, « Sphère publique et sphère privée dans les sociétés socialistes. La mise à l'épreuve d'une dichotomie », *Op. Cit.*, 30 p. [en ligne]

<sup>41</sup> 2D 1, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824)

<sup>42</sup> 2D 2, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1824-1855)

La même politique concerne le théâtre : la salle des bals et spectacles est temporairement fermée en 1835 car des jeunes gens — après avoir insulté les musiciens — provoquent une rixe avec les spectateurs, dégradant ainsi les bancs<sup>43</sup>. Plusieurs arrêtés successifs défendent les spectateurs de troubler l'ordre lors de la représentation, comme en 1837 et 1842, sans grand effet apparent, malgré la présence systématique du commissaire de police aux représentations. Lorsque les troubles deviennent trop importants, la municipalité préfère fermer le théâtre, comme en 1835. Ces arrêtés ambitionnent d'empêcher les chants et les altercations séditieuses, mais aussi les réunions illégales : le 6 février 1837, des jeunes gens sont expulsés de la salle de bal car ils ne possèdent pas d'autorisation pour s'y réunir<sup>44</sup>. Le théâtre sert donc aussi de salle de réunion informelle, poursuivant la tradition révolutionnaire du lieu.

La municipalité semble avant tout redouter les périodes de carnaval, qui sont particulièrement mouvementées à Pézenas. Un premier arrêté du 7 janvier 1816 interdit de porter un masque<sup>45</sup>, car cet événement traditionnellement masqué occasionne toujours des rixes et des vengeances entre les particuliers. Il faut croire que les danseurs et musiciens sont régulièrement bousculés dans l'euphorie du moment, car un article de l'arrêté précise qu'il est interdit de les pousser. L'arrêté datant de début 1817 rétablit les travestissements et les masques — cette mesure ne devait pas être applicable au vu de l'ampleur des divertissements — mais interdit le port d'armes : bâtons, armes blanches et armes à feu ; ce rajout absent de l'arrêté de 1816 peut laisser penser que des incidents armés, potentiellement politiques, ont eu lieu.

A chaque changement de régime, la municipalité organise des festivités exceptionnelles afin de rendre compte de son adhésion politique : le 19 avril 1814, le conseil célèbre la charte constitutionnelle de la Restauration. A cette occasion, le général Muller parade en tête du cortège, suivi des notables de la ville et des militaires « les moins estropiés »<sup>46</sup>, chacun arborant une cocarde blanche à son uniforme. Le procès-verbal dressé à cette occasion atteste de la joie des citoyens qui

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> 2D 1, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824)

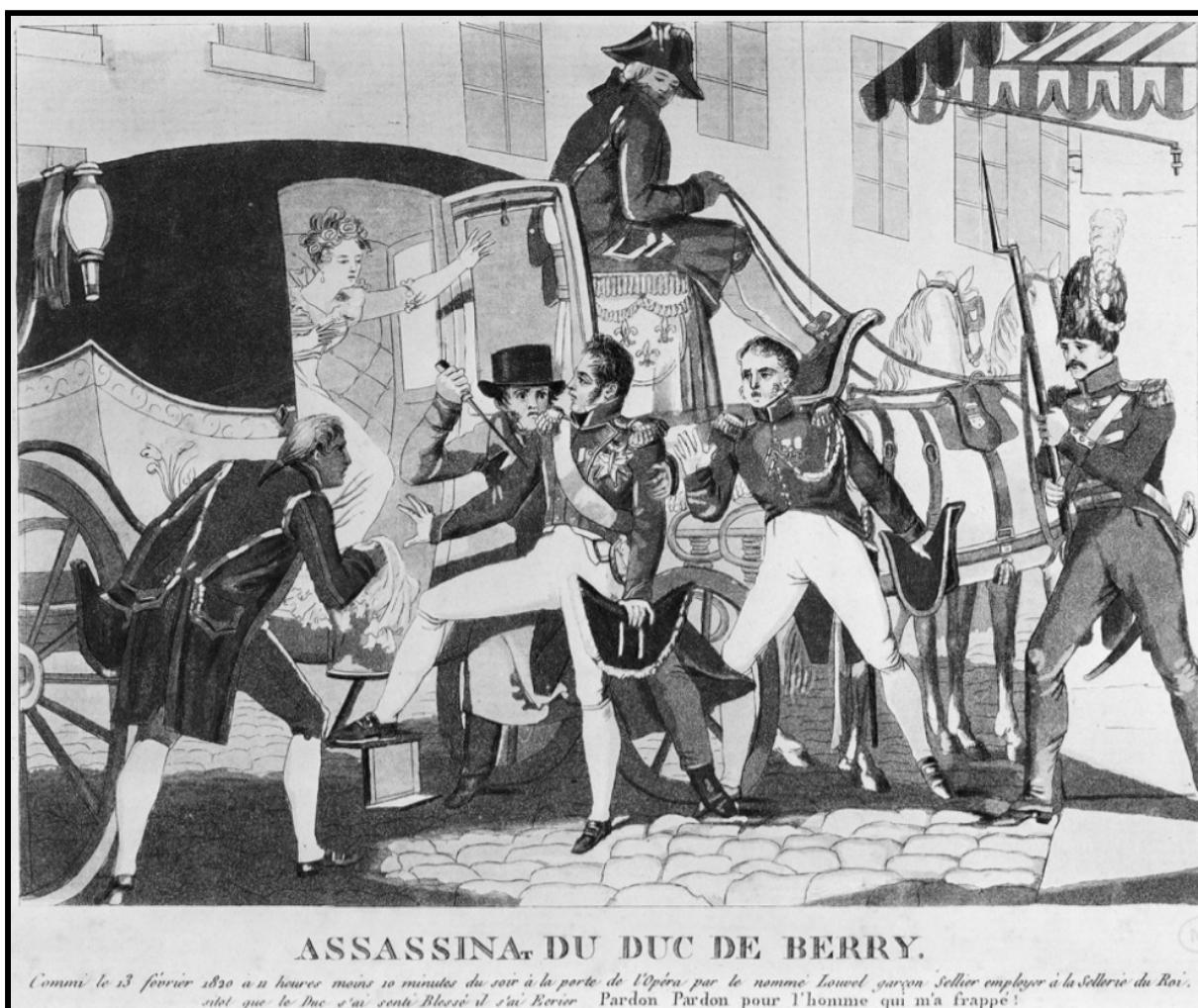
<sup>46</sup> 2I 5, A.M.P., police politique de Pézenas (1804-1814)

participent aux festivités, aux cris de « Vive le roi »<sup>47</sup>. Le 30 juillet 1815, les mêmes célébrations politiques se déroulent pour fêter le retour de Louis XVIII après les Cents-Jours de Napoléon Bonaparte.

Le 16 mars 1820, le ministre de l'Intérieur déclare au préfet de l'Hérault qu'il s'est « empressé de mettre sous les yeux du Roi les diverses adresses [...] de votre département, au sujet de l'horrible attentat du 13 février. »<sup>48</sup>. Il est ici fait référence à l'assassinat du duc de Berry à Paris, futur héritier du trône, par un ouvrier bonapartiste nommé Pierre Louvel.

*Fig. 4*

Estampe de l'assassinat du duc de Berry (1820)<sup>49</sup>



#### ASSASSINAT DU DUC DE BERRY.

*Comme le 13 février 1820 à un heurez moins 10 minutes du soir à la porte de l'Opéra par le nommé Louvel garçon sellier employé à la Sellerie du Roi. salut que le Due s'au sente Blessé il s'ai Renvier Pardon Pardon pour l'homme qui m'a frappé !*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> 4 M 1057, A.D.H., police politique départementale (1814-1844)

<sup>49</sup> Illustration : lithographie d'Antoine-François Gelée, 1820 [en ligne]  
<https://histoire-image.org/fr/etudes/assassinat-duc-berry-0>

Les attentats politiques sont nombreux au XIXe siècle : Louis-Philippe est victime de cinq attentats au cours de son règne, entre 1832 et 1846. Le plus célèbre demeure l'attentat de Fieschi en 1835 qui marque le tournant répressif de la Monarchie de Juillet : les arrêtés de la municipalité de Pézenas en 1835 démontrent bien ce virage autoritaire du régime au niveau local.

La fréquence des attentats contre les hommes du gouvernement au XIXe siècle confirme cette prise de position croissante contre l'Etat et ses représentants, et par là même la politisation des différents partis ; la plupart des attentats demeurent néanmoins des actes isolés et ne s'inscrivent que rarement dans un complot structuré. Ces attentats contre le pouvoir sont systématiquement instrumentalisés par le gouvernement : l'héroïsation des victimes permet au gouvernement de s'assurer un soutien renouvelé des institutions locales et de la population. La propagande émotionnelle autour de ces événements participe à la sentimentalisation de l'opinion publique, poussée à prendre parti et à adhérer au deuil national. Les périodes d'attentats marquent souvent une période d'accalmie politique profitant au pouvoir, qui justifie ainsi ses mesures répressives, comme en 1820 et 1835<sup>50</sup>.

Les pouvoirs locaux perpétuent leur adhésion aux gouvernements par des commémorations publiques : le 16 octobre 1822, les sous-préfets de l'Hérault ont ordre de cesser les divertissements pour procéder à la commémoration de la mort de la reine Marie-Antoinette, guillotinée le 16 octobre 1793. La Restauration entretient ainsi la mémoire contre-révolutionnaire et mesure le poul de l'adhésion publique au régime. Le 26 juillet 1831 et 1832, ce sont les Trois Glorieuses qui sont célébrées en grande pompe à Pézenas. La garde nationale tout juste réorganisée parade, et l'animal totémique de Pézenas est à cette occasion promené par les habitants : « La machine du poulain sera mise en mouvement au son des fifres et tambour pendant toute la journée jusqu'à la nuit. »<sup>51</sup>. Le 5 novembre 1834, un nouvel arbre de la Liberté est planté sur la promenade du quai : celui planté en 1830 s'est fait déraciné par un ouragan le mois précédent.

---

<sup>50</sup> Fureix Emmanuel, *Le siècle des possibles*, Op. Cit., pp. 24-68

<sup>51</sup> 2 D2, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1824-1855)

Toutes ces cérémonies publiques d'adhésion politique permettent aux autorités et aux élites locales d'exprimer leur affiliation au pouvoir central et ainsi de se maintenir à leurs positions : les membres de la municipalité sont nommés par l'Etat pendant la Restauration. Ces commémorations correspondent bien à des rituels idéologiques démonstratifs, mais il n'est pas certain que les classes populaires y adhèrent politiquement. Elles profitent certes des festivités car en plus d'être payées par la municipalité, elles constituent des sociabilités communautaires majeures. Ces rituels politiques n'émanent pas des citoyens, mais bien de la municipalité : c'est une démonstration de l'ordre public, en contrepoids des démonstrations populaires<sup>52</sup>.

Le début du XIXe siècle assiste donc à une théâtralisation et sentimentalisation de la vie politique qui se remarque jusque dans les plaines de l'Hérault. Les rituels politiques évoluent avec la mémoire révolutionnaire conjointement avec la nouvelle sensibilité du siècle. Ces rituels se figent dans leurs formes d'expression et se déroulent dans l'espace public, alimentés par des sociabilités militantes publiques et informelles, souvent liées à des espaces de divertissement : théâtres, cafés, promenades, etc.

Ces mêmes thématiques sont abordées dans la sous-partie suivante concernant la période de la IIe République (1848-1851) dans les plaines de l'Hérault, une période particulièrement dense vis-à-vis de la politisation populaire et de ses expressions publiques.

---

<sup>52</sup> *La politisation des campagnes au XIXe siècle : France, Italie, Espagne et Portugal*, Rome, Actes du colloque international de l'Ecole Française de Rome (20, 21 & 22 février 1997), EFR, 2000, pp. 47-55

## *Sociabilités politiques et rites idéologiques durant la IIe République (1848-1852)*

Les sociabilités et rituels politiques populaires trouvent leur apogée au moment de la révolution de février 1848 et de la IIe République. Les élections législatives du printemps 1848 consacrent les républicains modérés qui obtiennent la majorité des sièges, avec à leur tête le général Cavaignac, chef du gouvernement provisoire de juin jusqu'à l'élection du président en décembre 1848.

La politique sociale initiée par la commission exécutive — notamment l'établissement d'ateliers nationaux censés pallier au chômage généralisé des ouvriers — est rapidement mise à bas par l'Assemblée conservatrice : le 21 juin, la commission exécutive composée de républicains modérés cède face aux pressions de l'Assemblée et décrète la fermeture des ateliers nationaux. Les milliers d'ouvriers provinciaux venus à Paris pour travailler se trouvent alors démunis et l'insurrection gagne la capitale entre le 22 et le 26 juin. Les républicains socialistes sont poursuivis — comme Louis Blanc, soutien de l'insurrection ouvrière et membre de la commission du Luxembourg consacrée à la politique sociale — et des lois restrictives concernant l'activité des clubs et de la presse sont votées dans l'été 1848. La vague répressive initiée par l'Assemblée constituante et le gouvernement provisoire poursuit son action liberticide en 1849 avec la nouvelle Assemblée législative et le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte. Initialement proche du parti de l'Ordre réunissant les conservateurs de tous bords — bonapartistes, monarchistes, républicains — et dorénavant majoritaire à l'Assemblée, il est élu président de la République en décembre 1848<sup>53</sup>.

La révolution de février 1848 permet donc — dans les premiers mois — cette libération du politique et son expression variée à travers la création de nombreux journaux et clubs : la vie politique populaire, étouffée et réprimée sous les précédents régimes, trouve enfin une occasion de s'organiser légalement. Ces dernières

---

<sup>53</sup> Chaline Jean-Pierre, Barjot Dominique & Encrevé André, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., 656 p.

décennies ont profité à la politisation des classes populaires par l'évolution des sociabilités politiques et la démonstration de rituels publics ; malgré l'interdiction répétée et les risques encourus, ce développement d'une conscience politique parmi les classes populaires rurales et urbaines est indéniable. A partir des mois de juin - juillet 1848, cette légalité politique inédite s'estompe et les pratiques politiques populaires sont de nouveau comprimées : le droit de vote universel rétabli pour la première fois depuis 1792 se restreint en 1850 et adopte de nouveau un caractère censitaire. Les sociétés politiques, d'abord strictement surveillées, sont interdites en juin 1849 ; la presse subit le même muselage en juillet 1849.

Les activités militantes se cantonnent à la sphère clandestine, autour de sociabilités et de rites informels, comme dans les dernières décennies. L'effervescence de l'engagement populaire activée par les libertés promises de la révolution de février ne s'éteint pas : la politisation populaire structurée dans l'expérience de l'illégalité continue son action dans cette voie, renforcée de nouveaux effectifs.

Le 25 avril 1848, alors que les élections législatives sont encore en cours, Jean-Pierre Lagarde — journaliste et militant socialiste piscénois — envoie une adresse de protestation au président de l'assemblée du canton de Pézenas : « Je vous dénonce plusieurs faits qui me paraissent assez graves pour invalider l'élection de Pézenas. »<sup>54</sup>. Il y dénonce en priorité l'intercession de notables piscénois — des propriétaires-rentiers employeurs — auprès de leurs ouvriers : ne sachant pas écrire, les patrons ont rédigé pour eux les billets de vote, « à qui on a fait de ces billets une condition de travail. »<sup>55</sup>. La pratique électorale populaire est soumise au chantage à l'emploi des notables, perturbant de fait le vote ouvrier libre, ceux-ci dépendant de leurs revenus. Il accuse également la propagande électorale des notables — maires, curés, conseillers municipaux — alors que leur fonction publique leur impose une certaine neutralité. Un conseiller municipal aurait distribué des bulletins déjà signés dans les rues de Pézenas à des citoyens ignorants et analphabètes, alors que sa place était dans l'assemblée électorale<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Reboul Fanny, « Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879 », *Op. Cit.*, pp. 93-110

Les opérations électorales du canton de Pézenas semblent ainsi se dérouler dans la confusion : le 23 avril, l'élection est interrompue et plusieurs votes ouvriers sont refusés. Inscrits pour voter le 24 avril, ils décident de voter le 23 par empêchement professionnel le lendemain. Leur vote est néanmoins refusé. L'auteur conclut en disant : « il n'y aura rien à reprendre de cette société des riches [...] qui dès le 23, a scandaleusement transformé la plupart de ses membres en autant de courtiers d'élection, semant la calomnie [...] Vive donc les électeurs de l'hôpital ! »<sup>57</sup>.

Bien que l'on imagine que la mobilisation des esprits soit aussi vive dans le camp démocrate, les notables conservateurs possèdent une force de pression supplémentaire. Ils exercent en premier lieu une pression morale sur leurs administrés, de par l'exemplarité qu'ils sont censés incarner pour leurs concitoyens. Lagarde évoque ici en désignant les électeurs de l'hôpital le quartier ouest de Pézenas, où se concentrent les notables locaux et les bâtiments de pouvoir ; on peut l'opposer au quartier est, le quartier médiéval et historique, à tendance populaire. Une séparation géographique divise les classes socio-économiques de la ville, aux tendances politiques antagonistes<sup>58</sup>.

Les notables locaux influencent également le vote populaire par leur pression financière : employant de nombreux ouvriers agricoles pour entretenir leurs propriétés, ils les astreignent à voter pour leur candidat, sans quoi ils peuvent les licencier ou baisser leur salaire. Les opérations électorales, peu souples, contraignent les travailleurs à choisir entre leur salaire ou leur droit civique, malgré une réelle volonté de participer aux élections : il faut voter au chef-lieu de canton, et certains paysans et ouvriers ne peuvent se permettre une journée chômée pour faire le trajet et voter. Malgré une forte participation populaire<sup>59</sup>, l'élection est en partie corrompue par manque d'encadrements légaux.

---

<sup>57</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>58</sup> Alberge Claude, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Op. Cit., 623 p.

<sup>59</sup> Entre 70% et 85% de participation sur tous les bénéficiaires pour les élections de 1848-1849

Ces constats s'expliquent par une relative nouveauté de la pratique électorale pour les classes populaires. Si certaines franges sont déjà politisées, voire radicalisées pour certaines, acquises à l'héritage social et politique révolutionnaire — les républicains réclament depuis des années le droit de vote universel — tout un pan des classes populaires demeure étranger aux pratiques politiques officielles et légales. Une guerre de l'opinion éclate lors des périodes électorales, chaque tendance politique voulant s'affirmer dans l'espace public et auprès des électeurs : les rituels idéologiques — informels ou officiels — s'intensifient, et les conflits d'influence qui en découlent aussi.

De plus, cette pratique électorale directe et éphémère n'est pas élargie aux élections du maire et des adjoints des communes de plus de 6.000 habitants, comme Pézenas<sup>60</sup> : seuls les membres du conseil municipal sont élus au suffrage direct. Cette pratique limitée n'est donc pas encore très encadrée institutionnellement, ni enracinée dans toute la population, ce qui entraîne de nombreuses corruptions et manipulations. Il faut néanmoins reconnaître une exceptionnelle participation électorale, révélant un désir d'intégration politique à la représentation nationale de plus en plus marqué, dû au processus de politisation continu depuis la Révolution française. Dans la foulée des élections législatives, un club populaire et ouvrier ouvre ses portes à Pézenas le 26 avril : sa déclaration de principes est inscrite sur le journal de Lagarde, *Lou Tarribarri*, dans le numéro du 14 mai.

---

<sup>60</sup> Ponteil Félix, *Histoire des institutions*, Op. Cit., 489 p.

## Fig. 5

### Extrait de Lou Tarribarri de Pézenas (p. 2 / n°7) <sup>61</sup>

pétres doivent demeurer à la charge de la commune; parce que s'il en était différemment, il y aurait à craindre que la grande propriété fût surveillée avec plus de soins que la petite propriété. Il vaudrait mieux, selon lui, remplacer tout bonnement les gardes champêtres actuels, puisqu'on s'est plaint d'eux, puisque les cultivateurs du dehors ont exigé cette mesure par leurs réclamations réitérées; que de songer à les supprimer d'après le mode proposé par le maire.

M. Lagarde soutient sa proposition; il insiste d'autant plus à la voir adopter, qu'il ne peut partager la crainte manifestée par le prépétant. En effet, dit-il, le terrain de Pézenas est ainsi fait, que si vous donnez à chaque garde une bonne circonscription, il lui devient presque impossible de garder une terre sans les surveiller toutes en même temps. D'ailleurs, si je ne tiens aucun compte des exigences du dehors, je suis heureux pourtant qu'en cette occasion, elles m'aient fait découvrir une idée juste à mettre en pratique; et une économie de deux mille francs à introduire dans les dépenses de la commune. Ajoutez à cette économie celle des deux mille francs opérée sur les crieurs de nuit déjà supprimés, et je vois que l'avenir promet de réparer le passé.

Après quelques autres observations sans importance, le Conseil adopte en principe la proposition de M. Lagarde, et déclare que dans le délai d'un mois y relâché, il s'occupera des détails d'application.

Depuis, le citoyen Lagarde a donné sa démission de maire provisoire; nous devons d'autant plus demander au Conseil compte de cette proposition, que les dernières élections municipales ont nommé conseiller, précisément l'auteur de la lettre *anonyme*, qui réclamait avec tant de force le renvoi des gardes-champêtres. Qu'en pense le Conseil? Qu'en pensera le réclamant *anonyme*? c'est ce que nous vous dirons dans le prochain numéro.

Le même jour les bureaux de la commune ont soumis à la signature du citoyen maire provisoire, des feuilles expédiées par M. le sous-commissaire Masson, avec ordre de les remplir par les noms des trente contribuables les plus impôts, de Pézenas. Elles étaient relatives à la répartition des centimes additionnels. Mais avant de lever la séance, le citoyen Lagarde a déclaré au conseil qu'il ne signeraient point ces feuilles, sans avoir consulté l'autorité supérieure; car, a-t-il dit, je ne puis supposer que sous la République on veuille suivre les errements de la monarchie. Et quand il nous est recommandé par le citoyen ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin, d'interdire à la police d'agir contre ces feuillets

Belgique et la Suède, contre l'émancipation des peuples. D'un pareil complot Louis-Philippe, dans le temps, s'était fait le prétexte de police. Que pense faire le citoyen Lamartine?.... Mais nous oubliions que l'Assemblée nationale va le remplacer.

### ÉLECTIONS DITES MUNICIPALES.

(2<sup>me</sup> édition.)

On nous envoie copie de trois bulletins trouvés dans l'urne des élections dites municipales provisoires (2<sup>me</sup> édition). Des raisons de convenance que tout le monde comprendra nous font renoncer en faveur des oreilles chastes, à la reproduction de deux de ces billets. Nous nous bornerons à donner au lecteur le distique suivant:

Anous, soyez heureux; remerciez le ciel:  
Aujourd'hui, vous aurez des baudets au conseil.

Liberté, Égalité, Fraternité, Solidarité.

### CLUB DES TRAVAILLEURS UNIS.

#### DÉCLARATION DE PRINCIPES.

La victoire glorieuse remportée par le peuple le 24 février 1848 commande, plus que jamais aux travailleurs de se former en faisceau, de soutenir de tous leurs efforts, d'aimer de toute leur âme, la sublime révolution qui a dévancé leurs espérances; enfin de tout souffrir, la mort même! pour la défendre.

Sous le titre de CLUB DES TRAVAILLEURS UNIS, une réunion de citoyens, solidaires les uns des autres parce qu'ils sont franchement républicains, a fondé le 26 avril une société dont le but est de convier à la vie politique le pauvre; d'affranchir l'ouvrier paria, de la position précaire que lui avaient faite les gouvernements déchus; et qu'une méchante poignée de réactionnaires insolens, voudraient

6. — Abolition de l'esclavage;
7. — Répartition équitable de l'impôt;
8. — Liberté absolue de l'association;
9. — Liberté de la presse et de tous les modes de manifestations de la pensée, sauf répression légitime par un jury populaire;
10. — Incorporation de tous les citoyens dans la Garde Nationale, désormais chargée, à l'exclusion de l'armée, du maintien de la paix dans la cité;
11. — La justice gratuite.
12. — Le principe électif introduit partout où il pourra être appliqué.

Le CLUB DES TRAVAILLEURS UNIS appelle sous son drapeau les démocrates du département de l'Hérault; il encourage, il appuie de tous ses efforts, dans les cantons et les communes de ce département, l'organisation de sociétés démocratiques adoptant les principes qu'il s'engage lui-même à soutenir et poursuivant le même but.

Le CLUB DES TRAVAILLEURS UNIS correspondra fraternellement avec toutes ces sociétés; et avec la SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE CENTRALE de Paris, par son délégué J. P. Lagarde, de Pézenas; il appelle leurs délégués dans son sein, prendra leurs avis et s'aidera de leurs lumières; il unira, dans toutes les luttes électorales, ses efforts aux leurs, pour obtenir le triomphe des candidats de la démocratie.

### ESPRIT DE CHARITÉ.

De tous les établissements de bienfaisance que Paris possède, l'hospice de l'*Enfant Jésus*, rue de Sèvres, est, sans contredit, l'un des plus utiles. Là sont reçus et admirablement bien traités, des *jeunes enfants* malades, appartenant pour la plupart à des ouvriers trop occupés, souvent trop pauvres, pour les soigner comme leur cœur le voudrait; quelquefois même à des familles aisées, mais pourtant pas assez pour dépenser les médicaments d'une longue maladie, et surtout les visites si chères des grands médecins qu'elles trouvent *gratis* dans cet établissement.

Le public, comme les parents, est admis dans

Lagarde en est le président et affilié le club des travailleurs unis à la société démocratique centrale de Paris. Il invite également ses concitoyens à créer des clubs de travailleurs à tendance démocratique semblables dans le département, tout en encourageant les correspondances et la solidarité de ces institutions populaires. Une société similaire se crée à Béziers<sup>62</sup>, portant le même nom de club des travailleurs unis : tout un réseau de sociétés des travailleurs unis se développe dans l'Hérault, à tendance républicaine radicale.

<sup>61</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier, CdA

<sup>62</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

« Sous le titre de CLUB DES TRAVAILLEURS UNIS, une réunion de citoyens, solidaires les uns des autres parce qu'ils sont franchement républicains, a fondé le 26 avril une société dont le but est de convier à la vie politique le *pauvre*; d'affranchir l'ouvrier *paria*, de la position précaire qui lui avaient faite les gouvernements déchus; »<sup>63</sup>.

Avec cette déclaration et ses grands principes — souveraineté du peuple, suffrage direct et universel, organisation du travail, etc. — ce club s'affiche ouvertement à gauche du spectre politique, aspirant à terme à une république démocratique et sociale. Ce club veut s'attirer des membres de la classe ouvrière et paysanne, précaires et sans pratique politique officielle : il propose d'offrir une éducation politique aux « pauvres » et aux « parias » de la société. L'article dédié à la présentation de ce club piscénois remercie également les premiers sectionnaires d'avoir participé aux séances et de s'être impliqués, alors qu'ils n'avaient aucune expérience pratique. La société désigne vingt-trois personnes de confiance pour les prochaines élections municipales : le parti radical fait aussi de la publicité pour ses candidats à l'échelle locale<sup>64</sup>.

Plusieurs pratiques associatives et politiques antérieures à 1848 forment un noyau de militants dès les années 1820 et 1830 : l'expérience des sociétés secrètes en fait partie, ainsi que celle des comités électoraux à partir de la réforme municipale de 1831. Bien que l'élection demeure censitaire et profite aux plus riches, c'est une pratique qui a pu atteindre les classes intermédiaires de Pézenas, les habituant ainsi peu à peu à la pratique électorale. Les premières années de liberté d'expression politique, associative et journalistique, sous la Monarchie de Juillet (1830-1834) peuvent avoir contribué à la politisation populaire, qui en garde la mémoire et la cultive. La pratique du compagnonnage dans le monde ouvrier se transforme progressivement dans les années 1830 et 1840 sous l'influence des idées socialistes, dans l'idée de défense des associations ouvrières qui se constituent pour protéger leurs intérêts et revendiquer de meilleures conditions de travail. Ces regroupements par classe professionnelle gagnent de l'ampleur et s'imprègnent d'idéaux politiques, souvent radicaux.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Huard Raymond, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage entre mai 1849 et décembre 1851 : le témoignage des élections partielles à l'Assemblée législative », In *Revue d'histoire du XIXe siècle*, Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 2001, pp. 15-30 [en ligne]

Ces différentes pratiques du début du XIXe siècle se rapprochent par leur organisation et leur sujet aux clubs de 1848, mais qui apparaissent comme plus structurés et plus impactants auprès des classes populaires, la conjoncture politique y étant favorable. En parallèle de ces pratiques officielles, les rites idéologiques continuent de se développer et d'agir dans l'espace public : c'est le cas des réunions de café, des banquets fraternels et des processions funèbres.

Une lettre du maréchal des logis de Pézenas au juge d'instruction de Béziers datée du 23 juillet 1848 révèle que Lagarde entretient des liens politiques avec certains gendarmes de la localité : « ils se réunissent chez un certain Soulouriol dont la demeure est attenante à la caserne »<sup>65</sup>. Le maréchal des logis accuse deux de ses gendarmes d'avoir participé à ces réunions politiques et séditieuses, jusqu'à déclarer qu' « il est devenu impossible [...] de pouvoir conter sur des militaires qui, par leur conduite, sont devenus dangereux. »<sup>66</sup>. L'auteur de ces lignes profite de cette adresse pour accuser Lagarde de propos séditieux en public, suite à une dénonciation : il aurait déclaré au café de la paix de Pézenas que « s'il avait été à Paris le 24 juin dernier il aurait été à la tête des insurgés pendant l'insurrection. »<sup>67</sup>.

Une adresse du 22 juillet de Virgini, membre du tribunal de commerce de Pézenas, au juge d'instruction de Béziers, met également en accusation Lagarde pour actes séditieux. Virgini est à l'origine d'une pétition « ayant pour objet le maintien du remplacement militaire, remplacement qu'on propose de supprimer dans le projet de constitution »<sup>68</sup>. Alors que la pétition publique enregistre une vingtaine de signatures — tous des notables piscénois — Lagarde y ajoute la sienne par ironie, ainsi que celles de Louis-Philippe, Duchâtel et Guizot, anciens ministres sous la Monarchie de Juillet. Il y ajoute une phrase en occitan en travers de la pétition : « Bran d'ase monto pas al cel »<sup>69</sup>, ce qui pourrait se traduire par « crottin d'âne ne monte pas au ciel ». La pétition demeure une pratique politique commune : Lagarde se moque ici de l'anti-patriotisme des notables, qui s'achètent des remplaçants pour

---

<sup>65</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

ne pas effectuer leur service militaire obligatoire. Cette pratique est largement appliquée dans l'Hérault par les classes privilégiées.

On apprend le lieu de réunion du club des travailleurs unis de Pézenas à l'occasion d'une lettre de l'inspecteur général adressée au préfet de l'Hérault, en juillet 1852. Il dénonce ce club comme ayant participé ou influencé l'insurrection de décembre 1851, et recommande sa dissolution ainsi que la fermeture du café de Oullier qui héberge ces réunions, perçu comme « un foyer de désordres et de tendances anti-gouvernementales »<sup>70</sup>. Ces dernières années, le maire de Pézenas a plusieurs fois réclamé sa dissolution au préfet, qui n'a pas agit ; il semble donc que la société des travailleurs unis de Pézenas ait échappé à la fermeture sur cette période, interdiction autorisée depuis la loi de juin 1849 sur les associations politiques.

Les sociétés de la ville voisine, Béziers, ne connaissent pas le même sort : « l'autorité municipale de cette époque autorisa une société dite des arts, qui avait son siège au premier étage de la maison occupée par le S. Serin, cafetier »<sup>71</sup>. Dissoute en juillet 1849, une nouvelle société des ouvriers unis voit le jour à l'automne 1849 : elle tient ses réunions « dans le local de la dame veuve Massot, cafetière, rue de l'ancienne comédie »<sup>72</sup>. La plupart des clubs tiennent donc leurs réunions dans des cafés chez des particuliers, souvent dans une salle isolée du reste de la clientèle<sup>73</sup>.

Un autre témoignage atteste de ces pratiques informelles récurrentes, concernant particulièrement la jeunesse : le 25 mai 1850, on apprend par une lettre du commissaire de police Aram de Mèze au préfet que

« quarante jeunes gens se disant la jeune montagne, se réunissaient dans un cabaret, où ils ont loué une salle, je m'y rendis hier vers dix heures du soir, pour leur demander l'exhibition de l'autorisation de M. le maire de se constituer en cercle ; ne pouvant pas me le représenter, j'ai fait vider la salle. »<sup>74</sup>.

<sup>70</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> François Étienne & Reichardt Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle », *Op. Cit.*, pp. 453-472 [en ligne]

<sup>74</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

Le commissaire de Mèze surveille scrupuleusement toutes les réunions à caractère politique de la ville, particulièrement les sociétés socialistes, perçues comme la principale menace au gouvernement. Il apprend au préfet un mois plus tard que « dans le cabaret tenu par Bourdiol, à une chambre du 1er étage, se réunissent habituellement une trentaine d'individus de ce qu'il y a de plus rouge & de plus mauvais dans Mèze. »<sup>75</sup>. Dans un courrier de décembre 1850, il déclare avoir repéré « deux bals à Mèze, l'un tenu par Raunier conseiller municipal, fréquenté exclusivement par le parti socialiste ; l'autre tenu par Campagnac fréquenté par la partie de la population qui se respecte. »<sup>76</sup>.

La surveillance politique étroite des associations citoyennes démontre que les pratiques de réunions informelles dans des lieux publics perdurent en parallèle des activités légales. A partir de 1849-1850, années marquées par le tournant répressif de la IIe République, ces pratiques occupent seules le devant de la scène et reviennent en puissance. Les clubs dissous continuent leurs réunions politiques dans les salles des cafés et des bals, en trouvant un accord avec le propriétaire, ou en s'y imposant. Les républicains radicaux sont considérablement visibles dans les sources, car les agents de l'autorité — les auteurs des procès-verbaux — se rangent dans leur majorité du côté de l'ordre et du gouvernement, et perçoivent ainsi la menace rouge en priorité. L'autorité s'inquiète néanmoins de la présence des idées socialistes dans les rangs des militaires.

Ces lieux de réunions ne semblent pas uniquement concerner le camp radical : « la partie de la population qui se respecte » fréquente aussi des lieux publics à des fins de réunions politiques, bien que la réunion privée chez des particuliers prédomine. Le 18 juillet 1850 s'est tenue à Sète une réunion privée dans la maison de Brousson d'une société dite de bienfaisance : le chef d'escadron de la gendarmerie écrit au préfet que « chaque sociétaire avait dit-on à la boutonnière de son habit une rose blanche. »<sup>77</sup>. Les sociétés politiques royalistes usent donc des

---

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1820-1850)

mêmes pratiques politiques, mais sont rendues moins visibles par les autorités, préférant de plus les réunions privées<sup>78</sup>.

Certains groupes militants tentent de (re)créer leur association dans un cadre légal, avec les sociétés de bienfaisance ou les sociétés de secours mutuel : le soir du 13 décembre 1850 à Mèze, la société de secours mutuel locale organise sa première réunion dans la salle de bal louée par Raunier, adjoint du maire. Cette société s'est créée le 7 décembre et réunit près de 300 membres, semblant partager des affinités socialistes. Même « s'il n'a été nullement question dans cette séance de politique »<sup>79</sup> selon le commissaire de police, le constat d'une persistance de la solidarité ouvrière et socialiste s'impose, malgré la répression des institutions de sociabilités politiques : il est question dans cette réunion de constituer une caisse d'épargne solidaire pour venir en aide aux membres en difficulté financière. Ces liens interpersonnels qui se créent à travers l'opinion politique partagée perdurent en dehors des institutions populaires et politiques, jusqu'à constituer une véritable solidarité humaine entre les membres d'une même tendance.

Ces associations politiques correspondent aux liens de sociabilités méridionaux décrits par Maurice Agulhon<sup>80</sup>. Ces liens sociaux sont de nature horizontale, les villageois se rassemblant par classe d'âge ou par classe socio-économique, stimulant de fait la solidarité communautaire. De nature informelle, ces réunions politiques se structurent peu à peu et se mêlent aux festivités — banquets, réunions de buveurs, etc. — jusqu'à pénétrer les coutumes locales.

---

<sup>78</sup> Triomphe Pierre, « S'insurger ou convaincre : la contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) » *In Parlement[s], Revue d'histoire politique* (n°7), Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 15-28 [en ligne]

<sup>79</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>80</sup> Agulhon Maurice, « Les Chambrées en Basse-Provence », *Op. Cit.*, pp. 337-368 [en ligne]

Agulhon développe ce lien entre des sociabilités méridionales spécifiques — les chambrées villageoises comme un espace de diffusion idéologique — et une bipolarisation politique particulièrement ancrée dans l'espace rural méditerranéen, entre rouges et blancs<sup>81</sup>. Bien que son étude porte sur la Basse-Provence, les structures géographiques et urbaines sont similaires dans le Bas-Languedoc<sup>82</sup> : les structures sociales diffèrent donc peu. Au XIXe siècle, les chambrées tendent peu à peu à disparaître, tandis que les cafés se développent. Un transfert des sociabilités politiques s'effectue progressivement des chambrées aux cafés, conservant le même caractère intime — les sociétaires se retrouvent dans des salles isolées — tout en intégrant un espace public pour toucher plus de personnes : l'émotionnalité et la radicalité politique du siècle poussent à un engagement public.

La réunion de café semble cependant différer de composition sociale : elle concerne plus des ouvriers et des artisans, ce qui est vérifié dans mes sources, que des paysans comme c'était le cas pour les chambrées. C'est aussi un espace essentiellement masculin : malgré l'ouverture de quelques clubs féminins en 1848, son interdiction rapide prive les femmes d'un espace de politisation quotidien. Leur participation politique s'exprime à d'autres niveaux, lors des soulèvements et des festivités. De plus, la démonstration pacifique — charivari, chants et cortèges publics — devient un rituel supplémentaire effectué par les militants à la sortie des réunions nocturnes des cafés.

Ces sociabilités politiques quotidiennes débouchent sur l'organisation de rituels civiques, comme le phénomène des banquets. C'est un rite festif principalement républicain — qui se rattache ainsi à la tradition révolutionnaire des fêtes civiques en extérieur, comme la fête de la Fédération de 1790 — employé lors des campagnes électorales. En 1829-1830 et 1847-1848, des campagnes des banquets sont aménagées par les républicains pour demander l'élargissement du corps électoral et s'opposer ouvertement au gouvernement. Le banquet devient une arme de revendication et de publicité politique pour les partis.

---

<sup>81</sup> Christol Michel (dir.), *Etudes sur l'Hérault : Images du Sud* (fasc. 1, N°4), Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1985, 48 p.

<sup>82</sup> Fournier Georges, « Structures sociales et révolution dans quelques villes languedociennes », *Op. Cit.*, pp. 401-432 [en ligne]

Le club des travailleurs unis de Pézenas annonce la tenue d'un banquet républicain dans le journal de Lagarde : « Le Club des Travailleurs Unis fera un banquet le 28 mai [1848]. Les sectionnaires de plusieurs succursales s'y rendront ; il aura lieu à deux heures après-midi, au Lion d'Or, chez Bènes. »<sup>83</sup>. Cette déclaration nous apprend que la société des travailleurs unis paraît avoir une forte implantation dans l'Ouest de l'Hérault, en plus d'afficher la pratique des banquets par les clubs socialistes locaux dans des cafés. Le club des travailleurs unis de Béziers tient un banquet le 25 décembre 1849, réunissant jusqu'à 70 membres. Le sous-préfet s'empresse de renseigner son supérieur, craignant les « tendances évidemment politiques »<sup>84</sup> du club et de ces réunions.

Le rapport d'un agent de la police politique au préfet nous renseigne que le 6 août 1850, environ 50 montagnards de Mèze et de Villeveyrac se réunissent à Loupian à l'occasion d'un banquet républicain en extérieur, chantant à cette occasion des « chansons démagogiques »<sup>85</sup>. Les banquets s'accompagnent systématiquement de chants et de discours politiques, stimulant les émotions et la solidarité de l'assemblée qui s'affichent en public. Bien que la pratique des banquets soit moins appliquée par les autres tendances politiques, c'est parfois le cas comme l'indique la tenue de plusieurs banquets légitimistes à Montpellier au printemps 1849 par la société de l'Etoile de France, rassemblant jusqu'à 150 personnes<sup>86</sup>. Le banquet s'assimile à une démonstration civique et idéologique issue des sociabilités politiques informelles, qui expriment ainsi leur besoin de s'affirmer dans l'espace public à travers des rituels politiques populaires<sup>87</sup>.

Le banquet politique, événement festif, trouve son pendant dans les processions funèbres, marquées par le recueillement et la mémoire politique. Le 25 mai 1850, le commissaire Aram de Mèze écrit au préfet :

---

<sup>83</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>84</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions*, Op. Cit., 470 p.

« Le président de la société des artistes a été inhumé hier. Environ 600 individus de tout sang & de toute condition assistaient à son convoi [...] le défunt avait fait don de son caveau à ses co-sociétaires, à la condition qu'ils le videraient le jour même de son enterrement, & qu'ils boiraient à sa santé. [...] nombre de libations on été faites, les cerveaux étaient chauds, mais tout s'est bien passé. »<sup>88</sup>.

Ce rituel est naturellement plus sobre que les banquets, mais on constate la solidarité politique des membres d'une même société, jusque dans la mort : le défunt fait don de son caveau à la société, et il est honoré par la boisson, à la source de nombreux liens sociaux et politiques.

Ces sociabilités et rituels idéologiques, qu'elles soient légales ou informelles, participent grandement à la politisation puis à la radicalisation de certaines franges des classes intermédiaires et précaires, comme le milieu ouvrier et artisan du compagnonnage. Ces pratiques publiques provoquent régulièrement des rixes partisanes ou contre l'autorité ; elles deviennent d'autant plus violentes et affirmées, dû à la constitution idéologique d'une conscience politique et au contexte révolutionnaire de 1848.

Le soir du 13 mai 1849 à Montpellier, une rixe éclate au café Pierre près de la préfecture entre deux groupes de jeunes gens aux opinions politiques opposées : un groupe crie « à bas la montagne »<sup>89</sup> et l'autre répond « à bas l'urne »<sup>90</sup>. Le rassemblement est finalement dispersé par la police sans autre altercation. Si le groupe qui s'oppose à la montagne apparaît de tendance conservatrice, le second est plus difficile à analyser : il s'oppose clairement au principe électoral, ou du moins aux résultats des élections législatives en cours, remportées par les conservateurs du parti de l'Ordre. Soit ils contestent le résultat des élections, soit ils remettent en question le principe électoral de la représentation nationale, promouvant une démocratie directe et décentralisée : dans tous les cas, ce groupe s'assimile à des militants républicains radicaux. Les rixes de café, nouveaux lieux publics de débats et de diffusion idéologique, sont fréquentes au XIXe siècle : les esprits sont de plus échauffés par la boisson et l'ambiance festive<sup>91</sup>.

<sup>88</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>89</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1820-1850)

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Caron Jean-Claude, « Révoltes populaires et révoltes étudiantes au XIXe siècle », *Op. Cit.*, pp. 85-99 [en ligne]

En mars 1850, deux gendarmes de Sète en patrouille nocturne interpellent quatre jeunes gens qui chantent ; « ils répondirent qu'étant en république, ils avaient le droit de chanter et continuèrent à le faire »<sup>92</sup>. Dans les esprits de cette époque, le régime républicain est associé aux libertés publiques et aux fêtes civiques, renvoyant à la Première République des années révolutionnaires. Mis sous arrestation et menés à la mairie, ils sont libérés sur le chemin par des dizaines d'individus qui viennent à leur rescousse : les gendarmes lâchent prise et dégainent leur sabre pour se dégager de la foule. Les démonstrations pacifiques nocturnes sont très régulières pendant la IIe République et se mêlent aux charivaris : les débordements contre l'autorité augmentent, selon la réaction des agents. En infériorité numérique, les gendarmes préfèrent abandonner les interpellés.

Les gendarmes ne sont pas les seuls à être pris pour cible par des militants : une adresse du maréchal des logis de Montpellier à son chef d'escadron du 8 juillet 1850 relate l'agression d'officiers du 3e régiment de ligne en stationnement à Sète.

« L'officier [sous-lieutenant Ressier] alors rentra au café de la bourse, où vont les officiers ; bientôt une douzaine d'individus méconnus le suivirent dans le café, où [...] le fils aîné Hérail, dont le père est boulanger dans la grande rue, a viollement donné un soufflet à l'officier [...] celui-ci dégaina son sabre, on lui retint et ne fit aucun mal à personne [...] étant de nouveau devant le café, un fort groupe d'individus se sont mis à crier à bas le 3e de ligne, ils font les gendarmes [...] le corps des officiers de ce régiment en sont indignés [...] il pourrait s'en suivre quelque duel. »<sup>93</sup>.

Les altercations envers des militaires sont de plus en plus répandues : accusés de « faire les gendarmes », la population ne reconnaît pas leur légitimité à assurer l'ordre public, tandis que l'action des gendarmes s'avère un peu plus respectée. Ce procès-verbal nous apprend également que les militaires — et notamment les officiers — se rassemblent dans des cafés particuliers, alors que les soldats côtoient pour beaucoup des cafés de tendance socialiste. La radicalisation politique entraîne une résistance ouverte envers l'autorité publique<sup>94</sup>, gendarmes ou militaires, tout en consacrant des espaces publics à une idéologie particulière.

<sup>92</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1820-1850)

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> Lignereux Aurélien, « La violence d'une force de l'ordre : la gendarmerie et la répression des rébellions (1800-1859) », *Op. Cit.*, pp. 47-59 [en ligne]

Le mois de juillet 1850 à Mèze est mouvementé : le commissaire Aram et le brigadier Berthomieu sont blessés par des jets de pierres et des coups de poings alors qu'ils tentaient de saisir un chanteur socialiste provoquant les habitués du café Cambon, apparemment fréquenté par des opposants politiques. La scène se reproduit quelques jours plus tard alors qu'ils interrompent un banquet montagnard chez Bourdiol. Quant au sujet des deux salles de bal rivales, le commissaire propose d'interdire la tenue des bals car les rixes sont systématiques : de jeunes gens socialistes viennent provoquer et se battre avec leurs adversaires, empêchant la tenue des festivités.

Certains républicains radicaux n'hésitent pas à s'imposer dans l'espace du café sans l'accord du propriétaire : le cafetier Bref de Villeneuve-lès-Maguelones se fait agresser par une douzaine de républicains rouges le soir du 27 décembre 1850. Venus une première fois réclamer à boire, le cafetier refuse de les recevoir et se fait insulter. Vers minuit, les militants reviennent et pénètrent sa maison ; intimidé par leurs menaces, le cafetier leur sert finalement à boire sous la contrainte. Le lendemain, il informe le commissaire qui rédige un procès-verbal :

« [trois individus] décorés d'une écharpe rouge la portant en bandoulière [deux autres individus] coiffés chacun d'une écharpe rouge en forme de bonnet phrygien [...] ils commencèrent à chanter une chanson de Robespierre et ensuite la marseillaise, lui disant qu'il n'était pas maître chez lui. Ensuite il se sont dirigés sur la place en chantant des chansons Républicaines Rouges et avaient fait la farandole à l'entour de l'arbre de la liberté, puis parcourant les rues en criant à l'urne. »<sup>95</sup>.

Cet exemple reprend tous les rituels idéologiques du XIXe siècle imprégnés de la mémoire révolutionnaire<sup>96</sup> : l'attention portée aux ornements vestimentaires n'est pas insignifiante, car les sociétés secrètes usent de signes de reconnaissance pour se reconnaître. Ces républicains s'approprient les symboles de la Révolution française, en chantant des chansons révolutionnaires, en dansant autour de l'arbre de la Liberté ; en bref, en investissant l'espace public d'une signification politique. Cette période est également marquée par une recrudescence des attaques contre les propriétés privées, visant principalement les vignes et les vergers des notables.

<sup>95</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1820-1870)

<sup>96</sup> Vovelle Michel, *La mentalité révolutionnaire*, Op. Cit., 290 p.

Ces rituels idéologiques et informels, exacerbés par le contexte politique, s'implantent de plus en plus parmi les classes populaires, et coexistent avec des pratiques politiques légales et officielles. L'espace public se divise graduellement entre différents lieux, appropriés par des franges militantes rivales. Les querelles contre l'autorité publique et entre les partis résultent d'une certaine radicalisation et du climat de fébrilité, s'inscrivant dans une période de rupture où tout scénario politique reste possible. La solidarité militante se fond dans une solidarité communautaire méridionale plus ample aux rapports horizontaux, et contribue à bipolariser la société rurale méditerranéenne au niveau de l'opinion politique. L'activisme des militants de chaque bord participe à intensifier la résistance populaire au gouvernement, tout en développant peu à peu une citoyenneté combattante héritée de la conception révolutionnaire.

## *La solidarité communautaire face à l'autorité publique (1799-1848)*

Bien que la période impériale (1804-1814) soit caractérisée par une atonie politique populaire, des actes isolés de résistance rendent compte de l'essoufflement du régime autoritaire et de la solidarité communautaire. Les phénomènes de résistance passive sont en augmentation, comme le prouve le nombre croissant des réfractaires au service militaire et des déserteurs. Le refus de servir et d'obéir se répand dans les campagnes, profilant une politisation et une résistance active des communautés rurales, qui s'expriment contre les agents de l'Etat, policiers et gendarmes au premier plan.

Dès le 30 juillet 1805, une lettre du préfet au lieutenant de la gendarmerie de Béziers indique que les gendarmes peuvent saisir les maires des communes pour leur fournir « des rafraîchissements en nature tant pour les hommes que pour les chevaux [...] pour la poursuite des déserteurs et conscrits réfractaires »<sup>97</sup>. On peut imaginer qu'après les troubles révolutionnaires qui ont vu les communes se diviser, la communauté accepte difficilement d'accueillir et d'approvisionner des militaires venus pour arrêter des membres de la collectivité. Les communautés s'organisent pour venir en aide à leurs membres arrêtés par l'autorité publique. Un imprimé de la cour de justice criminelle spéciale de l'Hérault en date du 11 avril 1810 condamne

« A LA PEINE DE DOUZE ANNÉES DE FER [huit individus de Florensac] comme convaincus du crime d'enlèvement et de délivrance d'un certain nombre de conscrits, et notamment du nommé Bertuel, conscrit déserteur de Florensac, qui étaient légalement détenus, ladite délivrance effectuée par force et violence, le premier septembre dernier sur la grande route de Mèze à Montpellier et près Bouzigues, par un rassemblement composé de huit individus au moins portant d'armes meurtrières, des mains des gendarmes impériaux de la résidence dudit Mèze, qui les conduisaient et pendant qu'ils agissaient légalement dans l'ordre de leur fonction. »<sup>98</sup>.

<sup>97</sup> 1 I1, A.M.P., police de Pézenas (1799-1815)

<sup>98</sup> 7 U3 69, A.D.H., cour de justice criminelle spéciale (1804-1812)

Huit conscrits prisonniers originaires de Florensac sont libérés des mains des gendarmes par dix ou douze individus armés de fusils à deux coups au visage noirci. Huit sont apparemment reconnus et condamnés à une peine exemplaire : l'imprimé informant de l'issu du procès renforce cette hypothèse. La condamnation est probablement rendue publique et placardée pour intimider les populations, car les libérations de prisonniers réfractaires sont nombreuses dans l'Hérault à partir de 1809-1810 : le 10 avril 1810, le maréchal des logis de Pézenas assisté d'un gendarme transporte vers Mèze un convoi de vingt prisonniers enchaînés, tous des réfractaires et déserteurs de l'Hérault. Un prisonnier parvient à se saisir des clés des chaînes et libère dix membres du convoi ; les deux gendarmes, impuissants, sont renversés de leur monture. Ils arrivent finalement à rattraper un prisonnier, mais dix s'échappent dans la nature<sup>99</sup>. L'état général des arrestations du mois de mai 1813 dans l'Hérault<sup>100</sup> révèle que sur vingt-cinq arrestations opérées ce mois-ci, onze sont dues pour motif de désertion, soit presque la moitié des prévenus<sup>101</sup>.

Les violences exercées contre les gendarmes, principalement chargés sous l'Empire de poursuivre les déserteurs locaux, deviennent régulières : en septembre 1810, trois gendarmes interpellent trois chasseurs dans les vignes près de Fontès. Après une scène de tension — les chasseurs mettent en joue les gendarmes — les chasseurs, qui s'avèrent être aussi des conscrits réfractaires, sont arrêtés. Jugés par la cour criminelle spéciale pour offense à la loi et violences avec armes contre des gendarmes en fonction, ils sont condamnés à un an d'emprisonnement et à de lourdes amendes ; leurs fusils sont également confisqués<sup>102</sup>. Les campagnes de désarmement menées par les gendarmes se multiplient dans les dernières années de l'Empire, en parallèle de la poursuite des réfractaires et des peines exemplaires : le régime impérial, en perte de légitimité après des années de guerres européennes, durcit son emprise autoritaire pour soumettre les populations rurales.

---

<sup>99</sup> 7 U3 67, A.D.H., cour de justice criminelle spéciale (1804-1812)

<sup>100</sup> 4 M 313, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1811-1820)

<sup>101</sup> Vandeplas Bernard, « Le problème de la conscription dans la première moitié du XIXe siècle », *Op. Cit.*, pp. 17-40

<sup>102</sup> 7 U3 67, A.D.H., cour de justice criminelle spéciale (1804-1812)

La communauté villageoise n'hésite pas à s'interposer face aux agents de la force publique, auxquels elle ne reconnaît que peu de légitimité, pour empêcher l'arrestation d'un des leurs. Le 11 septembre 1814, un déserteur de Quarante est protégé par des concitoyens armés<sup>103</sup> : face à la virulence des habitants — charge et coup de feu — les trois gendarmes venus l'arrêter se réfugient chez le maire et abandonnent l'opération. Dans la foulée, une opération de désarmement est menée à Quarante le 23 du même mois : vingt-cinq fusils sont saisis par les autorités, mais le déserteur n'est pas retrouvé. Le 21 avril 1831, le déserteur Pierre Franc est saisi par la police à Béziers : une dizaine d'individus, dont son père, s'opposent à son arrestation et chargent la police. L'arrestation est finalement menée à bien après que la garde nationale soit venue prêter main forte aux agents de police<sup>104</sup>.

Cette logique répressive de l'autonomie et de l'intégrité des communautés rurales se poursuit sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Les peines exemplaires se poursuivent à travers la pratique de l'exposition au carcan : le code pénal de 1810 prévoit l'humiliation publique de tous les condamnés à perpétuité. Du 11 au 13 février 1820, trois individus condamnés aux travaux forcés à perpétuité sont escortés de leur prison de Montpellier jusqu'à Marseillan « pour y être exposés au carcan et flétrir »<sup>105</sup>. Le lieutenant de Béziers fait remarquer « qu'il y avait beaucoup moins de peuple spectateur qu'à la précédente exécution »<sup>106</sup> ; si les facteurs pouvant l'expliquer sont nombreux, cela peut être dû au fait que les habitants n'approuvent pas ces mesures autoritaires et infamantes.

Le 7 mai 1824, c'est un individu de Florensac qui est mené à cette ville par les gendarmes pour y être exposé au carcan plusieurs heures<sup>107</sup>. Les actes isolés de rébellion se multiplient sur cette période : le 3 mars 1824, un cultivateur de Nizas, Bauzier fils, se rend au marché des eaux-de-vie de Pézenas pour ses affaires. Une altercation éclate suite à un contrôle des gendarmes : Bauzier se débat et lance plusieurs outils sur les agents, dont deux sont atteints et apparemment blessés.

---

<sup>103</sup> 4 M 1057, A.D.H., police politique (1814-1844)

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1820-1850)

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> *Ibid.*

L'animosité grandissante des communautés rurales envers les agents de l'autorité<sup>108</sup>, souvent étrangers à la localité, pousse les pouvoirs locaux à renforcer l'appareil répressif à leur disposition. Plusieurs témoignages attestent de demandes de moyens supplémentaires pour la gendarmerie locale au ministre de l'Intérieur : en juin 1819, le préfet de l'Hérault demande des effectifs supplémentaires au ministre suite aux échecs répétés d'arrestations de déserteurs, défendus par leur village<sup>109</sup>. Le ministre refuse la demande et conseille au préfet de faire appel à la troupe de ligne lors de trop fortes résistances. Il déclare également de ne pas rechercher les causes de démoralisation des gendarmes, mais d'empêcher cette faiblesse morale par une répression sévère : l'autorité du pouvoir s'impose par la force et l'exemplarité des peines, même dans les rangs des agents de l'autorité.

Les municipalités s'organisent alors pour assurer l'ordre public. En 1815 à Pézenas, il n'y a qu'un commissaire de police ; il est rapidement secondé d'un auxiliaire dans la même année<sup>110</sup>. La garde nationale, constamment désorganisée et mal équipée, n'est d'aucune aide à la municipalité, bien que ses membres soient majoritairement des bourgeois<sup>111</sup>. Elle cesse pratiquement son service à partir de 1819, peu à peu remplacée par des gardes de nuit : quatre gardes sont recrutés par la municipalité pour assurer le service conjointement avec les agents de police<sup>112</sup>. Leurs fonctions sont prolongées sous tous les régimes.

La municipalité de Pézenas peine à se faire respecter, même vis-à-vis de ses agents : le 5 janvier 1834, un incendie se déclare dans la maison de Haguenot, un notable piscénois. Le maire par intérim, Victor Puech, fait appel à la gendarmerie pour maîtriser l'incendie, qui arrive sur les lieux une fois le feu éteint. Lorsque le maire questionne le maréchal des logis Duronzier sur l'absence de sa brigade,

---

<sup>108</sup> Lignereux Aurélien, « 1800-1859. Comment naissent les rébellions », *Op. Cit.*, 90 p. [en ligne]

<sup>109</sup> 4 M 1057, A.D.H., police politique (1814-1844)

<sup>110</sup> 2 D1, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824)

<sup>111</sup> Dupuy Roger & Bianchi Serge, *La Garde nationale entre nation et peuple en armes*, *Op. Cit.*, 561p.

<sup>112</sup> 2 D1, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824)

« il m'a répondu brutalement qu'il venait quand il pouvait, et m'a demandé à son tour de quel droit je lui adressais ces reproches, lui ayant dit que j'étais le maire, il m'a répondu qu'il s'en f..... [foutait] et qu'après tout ce qui pouvait lui arriver de pire serait de changer de résidence [...] il a démontré qu'il n'y a plus d'administration possible lorsque les principaux agens de la force publique donnent eux-mêmes et publiquement l'exemple du scandale et de l'insubordination. »<sup>113</sup>.

Le préfet transmet le procès-verbal du maire au ministre de la guerre, qui condamne Duronzier à faire des excuses publiques et à être emprisonné quelque temps à la citadelle de Montpellier. Le préfet insiste dans son adresse sur

« l'état exceptionnel de cette ville presque abandonnée à elle-même régulièrement pendant deux années, sans administration et sans police, et où il est indispensable que des hommes chargés de l'administration provisoire conservent une autorité morale pour contenir dans l'ordre une population travaillée par des passions politiques. »<sup>114</sup>.

Effectivement, Pézenas alterne constamment de conseil municipal depuis la révolution de 1830, affaiblissant de fait l'autorité municipale. La police compte seulement un commissaire et un agent, assistés des gardes de nuit. La population politisée intensifie sur cette période les réunions informelles et les rituels publics à caractère politique, ce qui perturbe la « tranquillité publique ».

Dans l'ensemble, les deux phénomènes de répression menée par les pouvoirs gouvernementaux et de résistances communautaires évoluent en parallèle : une citoyenneté combattante héritée de la conception révolutionnaire se développe fortement dans ce premier XIXe siècle. La politisation citoyenne et l'expérience de la clandestinité quasi-permanente s'expriment progressivement en public ; les regroupements de citoyens par affinités socio-économiques et politiques développent leur esprit de corps, leur solidarité, et par extension la cohésion de la communauté toute entière. Cet ensemble de pratiques politiques se mêle aux festivités locales, et intègrent donc le folklore du pays : cela permet aux communautés d'approfondir leur système de valeurs culturelles, politiques et économiques.

Leur intuition du juste et de l'injuste s'aiguisse, tandis qu'elles acquièrent un sentiment de légitimité à se soulever contre un gouvernement qui trahit ses

---

<sup>113</sup> 5 R4, A.D.H., personnel de gendarmerie (1810-1843)

<sup>114</sup> *Ibid.*

promesses. Cette solidarité nouvelle, renforcée par les liens politiques, consolide la communauté dans sa défense mutuelle et la résistance commune : c'est ce qui est appelé l'économie morale de la foule, concept construit par l'historien E.P. Thompson<sup>115</sup>. Certes, la politique divise également les villages en différents groupes, mais ce nouvel équilibre social est vite accepté : l'opposition politique se ritualise et se concentre dans un combat symbolique, tandis que l'opposition au pouvoir rassemble la collectivité, plus propice à la violence.

Plusieurs adresses du ministre de la guerre au préfet dans les décennies 1830 et 1840 accordent des gratifications aux gendarmes de l'Hérault ayant fait preuve de zèle<sup>116</sup>, notamment en arrêtant les nombreux réfractaires et déserteurs locaux. Une constatation émerge, évoquée par le ministre lui-même : ce phénomène de zèle est encore plus observable dans le nord du département, dans le Haut-Languedoc, que dans le sud correspondant à notre espace d'étude. Nous pouvons dresser une hypothèse à partir de ce constat : les espaces urbains et ruraux dans l'espace montagneux du nord de l'Hérault sont moins interconnectés que dans l'espace littoral de plaine. Les liens de sociabilités politiques peuvent être moins développés, constituant une résistance communautaire moins solidaire : l'action des gendarmes serait ainsi plus efficace, rencontrant des résistances moins vives que dans les plaines littorales, et donc plus visible aux yeux des autorités.

La gendarmerie est maintenue dans sa forme autoritaire dans les premières décennies du XIXe siècle pour faire face aux nombreuses résistances populaires. Si les gendarmes sont étrangers à la localité, c'est un facteur supplémentaire d'opposition et de violence populaire. Dans la première moitié du siècle, les gendarmes ont peu de moyens et d'effectifs : ils sont majoritairement mis en déroute et risquent peu de fois l'escalade des armes. La tendance s'inverse à partir de 1850 : l'efficacité progressive de la gendarmerie accompagne la fortification de l'appareil répressif, tandis que l'autodéfense communautaire dépérit peu à peu<sup>117</sup>.

---

<sup>115</sup> Thompson Edward, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Op. Cit.*, pp. 76 - 136 [en ligne]

<sup>116</sup> 5 R4, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1810-1843)

<sup>117</sup> Corbin Alain, « La violence rurale dans la France du XIXe siècle et son déperissement : l'évolution de l'interprétation politique » In *Cultures & Conflits* (n°9-10), Paris, Centre d'Etudes des Conflits - Liberté et Sécurité (CECLS) & L'Harmattan, 1993, 10 p. [En ligne]

L'Etat monopolise peu à peu l'usage de la violence et des armes, rendant la perspective rébellionnaire des collectivités moins attrayante : ce phénomène influe sur la transformation des pratiques contestataires dans la seconde moitié du siècle, préférant dorénavant la manifestation pacifique. La constitution de la gendarmerie comme force publique de plus en plus acceptée par les populations résulte de la pacification des mœurs qu'elle exerce depuis le début du siècle. La police et la gendarmerie agissent comme des instances de régulation sociale et de normalisation des mœurs, ce qui se vérifie par la baisse des conflits avec la population après 1851<sup>118</sup>.

La mémoire et la commémoration d'événements politiques contribue également à la formation d'un esprit de corps solidifié des différents partis et de la communauté : le numéro du 11 juin 1848 de *Lou Tarribarri*<sup>119</sup> évoque le service funèbre de l'église St. Merry à Paris pour commémorer les insurgés tombés lors des journées des 5 et 6 juin 1832. Ces journées insurrectionnelles sont provoquées par un vif climat de tension politique depuis la révolution de 1830, qui voit s'opposer partisans républicains et légitimistes : elles éclatent à l'occasion du convoi funèbre du général Lamarque, député de l'opposition. Le carnet de Charles-Jeanne<sup>120</sup>, chef improvisé de la barricade St. Merry, nous renseigne au cœur de l'événement sur la conception d'une citoyenneté combattante.

La charge meurtrière des dragons détermine l'insurrection : en plein rituel politique et symbolique, la foule se vexe de l'offense des forces publiques et prend les armes pour défendre ses conceptions morales et politiques. Des insurgés sont néanmoins préparés à l'événement, la révolte étant en partie provoquée par l'action des sociétés secrètes républicaines. Spontanément, des dizaines de barricades sont érigées en travers des rues : la solidarité et la cohésion du groupe se rendent particulièrement visibles lors de ces événements insurrectionnels. L'insurrection est réprimée par le pouvoir, laissant des centaines de morts sur les pavés parisiens<sup>121</sup>. Cette mémoire

<sup>118</sup> Zauberman Renée, « Jean-Noël Luc (dir.) : Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle », *Op. Cit.*, pp. 107-116 [en ligne]

<sup>119</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>120</sup> Bouchet Thomas, *A cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832*, présentation des cahiers de Charles-Jeanne, Paris, Vendémiaire, Généalogies, 2011, 160 p. [en ligne]

<sup>121</sup> Bouchet Thomas, *Le roi et les barricades : Une histoire des 5 et 6 juin 1832*, Paris, Seli Arslan, 2000, 221 p.

du combat juste et de la violence des forces de l'ordre renforce la légitimité des acteurs politisés, les incitant à la résistance active lorsque le besoin s'en fait ressentir.

Le rédacteur du carnet, Charles-Jeanne, entre ensuite dans un processus d'héroïsation lors de son procès en 1832 : décoré de Juillet et membre d'une société secrète, l'individu se sent impulsé par les événements révolutionnaires et son adhésion politique ; la force des émotions collectives et sa personnalité le poussent à prendre le devant de la scène, prenant le commandement de la barricade de St. Merry, la dernière à être tombée. Il y décrit l'intensité des émotions vécues, mais aussi les méthodes de construction d'une barricade moderne et les combats. Son expérience rapproche son engagement du concept de protagonisme d'Haïm Burstin<sup>122</sup> : élancé par les émotions individuelles et collectives de l'événement, l'individu s'engage et entre dans un processus d'héroïsation, s'inscrivant dans l'Histoire.

Ce phénomène s'affirme au XIXe siècle, augmenté par le souvenir des luttes révolutionnaires et l'expérience des armes à travers ces événements ou à travers la période impériale. L'institution de la garde nationale, bien que souvent inactive, fait perdurer cette tradition de la citoyenneté combattante, et donc ce lien entre politisation citoyenne et violence de l'idéal politique<sup>123</sup>.

La violence est perçue comme un moyen de la politisation, impulsée par le protagonisme ou l'économie morale de la foule, ces processus étant eux-mêmes forgés par l'expérience de la politisation à travers les rites idéologiques, les sociétés informelles, le vote etc.. La violence dépend donc beaucoup de la conjoncture et des sensibilités de l'individu et du collectif, qui s'entre-influencent : l'état émotionnel est un facteur déterminant du passage à l'acte, déterminé par les émotions collectives et les circonstances de l'événement<sup>124</sup>.

En février 1841, le ministre des finances, George Humann, lance un programme de recensement général des propriétés afin d'améliorer le rendement de l'impôt. Un

---

<sup>122</sup> Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur », *Op. Cit.*, pp. 7-24 [en ligne]

<sup>123</sup> Jarrige François, « De la sauvagerie à la violence créatrice : regards sur les bris de machines dans la France du XIXe siècle » In *European Review of History* (n°20/6), Londres, Routledge, 2013, pp. 1031-1046 [en ligne]

<sup>124</sup> Sofsky Wolfgang, *Traité de la violence*, *Op. Cit.*, 215 p.

mouvement de contestation anti-fiscale émerge dans le Midi, faisant apparaître les logiques de résistances communautaires. On y constate la permanence des formes d'actions révolutionnaires — assemblées protestataires, désignation de chefs, violences contre les biens et les personnes — qualifiées d'archaïsme par le pouvoir central<sup>125</sup>. Ce mouvement rébellionnaire renvoie aux émeutes anti-fiscales de l'Ancien Régime, et le pouvoir analyse cet événement comme un décalage de la culture politique des classes populaires attachées à des formes traditionnelles de la contestation.

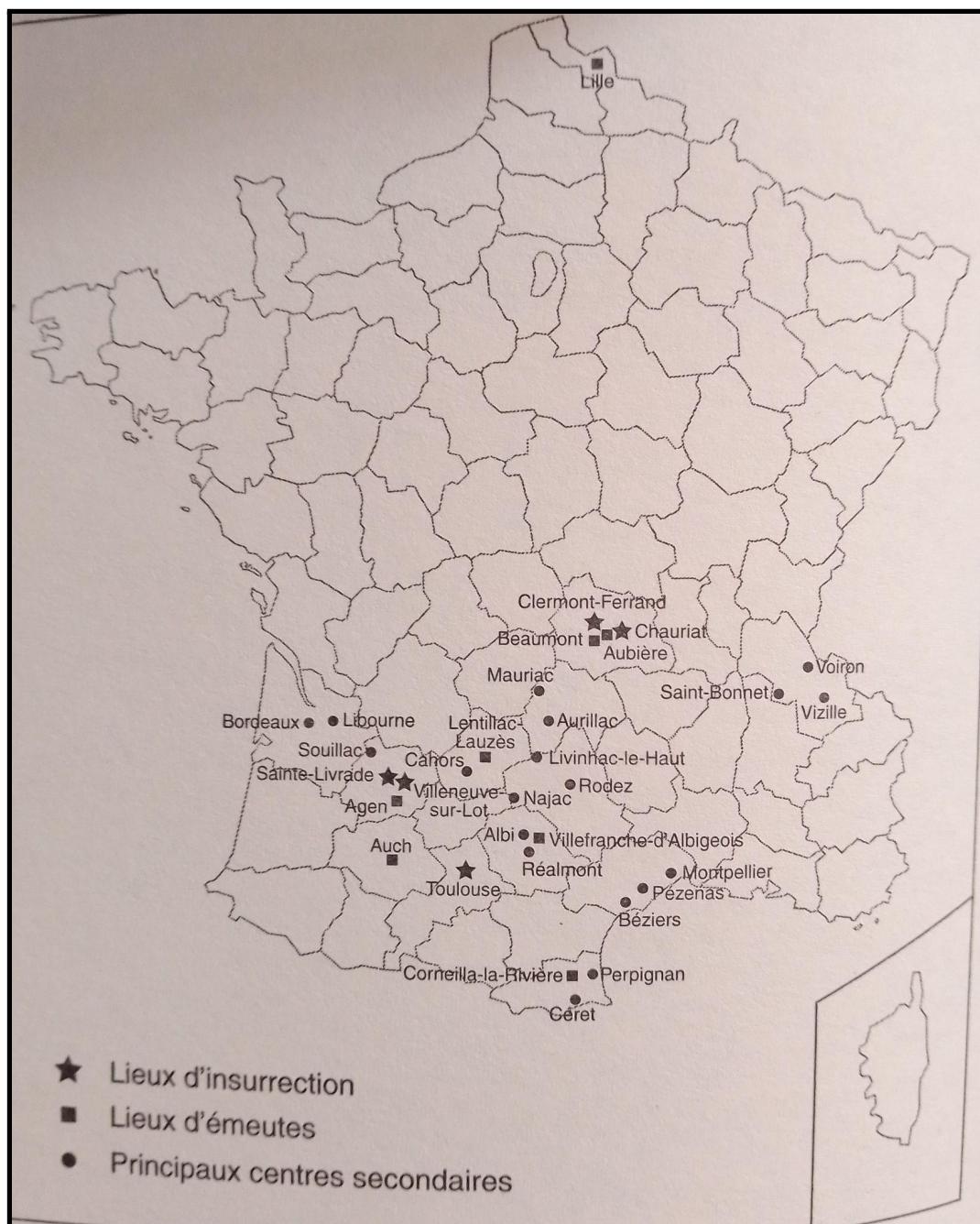
Le Midi perçoit cette réforme comme une intrusion de l'Etat, plus que le nord du pays où la contestation est vite apaisée. Le Midi présente des équilibres socio-économiques plus fragiles que les provinces du nord, en plus d'afficher une fracture politique entre rouges et blancs plus vive. Des insurrections violentes réprimées par la troupe se déroulent à Toulouse et Clermont-Ferrand ; bien que l'Hérault ne connaît pas d'émeute de grande envergure, le département s'inscrit dans la résistance passive du Midi à la réforme fiscale.

---

<sup>125</sup> Root L. Hilton, « Politiques frumentaires et violence collective en Europe au XVIIIe siècle » In *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations* (n°45/1), Paris, Armand Colin, 1990, pp. 167-189 [en ligne]

*Fig. 6*

Les centres de résistance au projet de réforme fiscale Humann (1841)<sup>126</sup>



<sup>126</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, Op. Cit., p. 37

Le procureur de Montpellier indique qu'à Béziers une maison sur cinq ouvre ses portes aux agents du fisc : la résistance passive prend de l'ampleur dans le département, les placards et les bulletins anonymes incitant à la résistance sont en nette augmentation. Le 19 septembre 1841 — soit le lendemain de l'insurrection de Clermont-Ferrand — huit placards menaçant le pouvoir sont affichés dans les rues de Pézenas :

« Qu'ils se rappellent que nous sommes les fils des Montagnards, imitons nos frères de Paris, de Clermont et de Toulouse, que la nouvelle aristocratie tombe sous nos coups. Ce n'est que dans le sang que nous pouvons laver de telles injures. [...] Aux armes ! Vive la République ! »<sup>127</sup>.

Un décalage se produit entre l'agitation parisienne, plus liée à l'émeute ouvrière et à la tentative d'assassinat du duc d'Aumale, et l'agitation du Midi directement provoquée par la réforme fiscale. Le pouvoir lie ces deux centres de contestation à travers le prisme du républicanisme radical et l'avènement progressif des thématiques communistes, bien que l'angle politique n'explique pas tout. Les conseils municipaux se rallient pour beaucoup du côté des contestataires : le conseil municipal de Montpellier déclare illégal le recensement ; il en résulte que les agents du gouvernement ne profitent pas du soutien des pouvoirs locaux, rendant d'autant plus difficile le recensement. 90% des maisons de Montpellier demeurent fermées aux agents : les contrôleurs doivent se réfugier au collège royal, par crainte du lynchage populaire<sup>128</sup>.

La thèse de la révolte spontanée avancée par le pouvoir exécutif dépolitise l'événement : paysans et ouvriers se voient refuser une conscience politique pouvant guider leurs engagements et leurs actions<sup>129</sup>. Les insurgés légitiment l'action politique illégale car leur politisation progressive ne peut s'exprimer dans le cadre légal : le droit de suffrage demeure inaccessible et ne recouvre qu'une infime partie de l'action politique. Il ne leur reste que des moyens d'actions illégaux pour faire entendre leurs revendications, de la résistance passive et de la délinquance individuelle à la révolte collective.

---

<sup>127</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, Op. Cit., 348 p.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> Dupuy Roger, « Les paysans et la politique, 1750-1850 », Op. Cit., pp. 139-142 [en ligne]

La question fiscale fédère les communautés dans le refus, passant outre des rivalités traditionnelles et politiques : elles en ressortent plus solidaires. L'impôt est aussi révélateur des différentes cultures politiques, le pouvoir la concevant à travers ses institutions, tandis que les exclus du jeu politique la perçoivent dans les actions informelles quotidiennes et dans un rapport de force permanent. Les protestations anti-fiscales du Midi se réactivent en 1848-1849 lors de l'impôt des 45 centimes vivement décrié : une coïncidence partielle se distingue entre les régions insurgées de 1841 et celles de 1851<sup>130</sup>.

---

<sup>130</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, Op. Cit., 348 p.

## *Politisation et violence : résistances isolées et collectives (1799-1852)*

Plusieurs événements traumatisques créent une forte mémoire émotionnelle, contribuant à la politisation populaire et à la bipolarisation politique du Midi. La « Terreur Blanche » de 1815, particulièrement violente dans le Midi, fait partie de ces épisodes marquants.

Cette expression anachronique — datant du XXe siècle — est employée pour dénoncer les actions contre-révolutionnaires des « blancs », partisans royalistes dont la couleur emblématique est le blanc. La France connaît sur cette période deux épisodes de Terreur Blanche, l'une en 1795 et l'autre en 1815. En 1795, elle est provoquée par la chute récente de Robespierre et de la Convention montagnarde, qui inaugure la Convention thermidorienne. Les royalistes, persécutés pendant la Terreur (rouge) et encouragés par la nouvelle Assemblée anti-jacobine, sortent de l'ombre et entament une logique de vengeance contre les républicains et patriotes de l'An II : cette réaction royaliste mène à une vague d'attentats et de massacres dans tout le pays.

La Terreur Blanche de 1815 est essentiellement déclenchée par le retour au pouvoir de Napoléon Bonaparte lors des Cents-Jours, de mars à juin 1815. Cette période est la plus intense sous l'angle de la violence et assiste à une tentative de soulèvement militaire royaliste, mais les rixes meurtrières animées par les passions politiques des blancs débordent de cette période, et s'étalent de 1814 à 1816.

Dès les dernières années de l'Empire, des sociétés secrètes royalistes<sup>131</sup> voient le jour et organisent des émeutes ou des soulèvements militaires : les Chevaliers de la Foi, association secrète créée en 1810, a pour objectif de soulever les populations et de restaurer la monarchie légitime et le catholicisme d'Ancien Régime<sup>132</sup>. Malgré l'échec de leurs tentatives, ils accueillent les troupes anglaises à Bordeaux en mars 1814 et se constituent en parti ultra-royaliste à l'Assemblée lors de la Seconde Restauration, composant une part notable de la « chambre introuvable » dominée

---

<sup>131</sup> Triomphe Pierre, « S'insurger ou convaincre », *Op. Cit.*, pp. 15-28 [en ligne]

<sup>132</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, *Op. Cit.*, p. 61

par les ultras. Les membres des Chevaliers de la Foi participent aux traques et aux meurtres des bonapartistes et républicains lors de la Terreur Blanche : ils sont soupçonnés d'avoir assassiné l'ancien procureur impérial de Rodez, Fualdès, en mars 1817.

La Première Restauration (printemps 1814 - printemps 1815) assiste à une première vague de réaction royaliste, s'exprimant surtout à travers des rituels symboliques : manifestations et placards légitimistes sont particulièrement prisés. Les conflits politiques s'intensifient entre partisans bonapartistes et royalistes : un imprimé clandestin — *Lettre d'un homme qui n'est rien à ceux qui ne sont rien* — se diffuse dans l'Hérault à partir de Montpellier et s'oppose ouvertement à la Restauration<sup>133</sup>. Lors du retour de Napoléon début mars 1815, les passions se déchaînent et la réaction royaliste, jusque-là majoritairement symbolique et querelleuse, passe au niveau supérieur d'action. Les autorités constituées appellent les citoyens à la défense du pays contre le tyran, comme l'adresse de l'Hérault qui recourt à un style révolutionnaire, évoquant la *Marseillaise*, afin de galvaniser les locaux : elle accuse le « brigand qui veut allumer en France la guerre civile »<sup>134</sup>. L'appellation de brigand est courante à cette période pour désigner péjorativement ses adversaires politiques, dénuant leur action d'un sens politique pour les réduire à de simples criminels de droit commun<sup>135</sup>.

Dès la nouvelle du débarquement de Napoléon, le gouvernement royal mobilise les communes pour lever des volontaires royaux, surnommés « miquelets » dans le Midi. L'Hérault fournit près de 1.200 volontaires qui prennent les armes<sup>136</sup> ; le Midi en aligne près de 10.000 face aux troupes de ligne, pour la majorité ralliées à l'Empereur. Sous le commandement du duc d'Angoulême, fils du futur Charles X, les troupes royales sont vaincues à la bataille du Pont-St-Esprit le 8 avril 1815 ; le duc d'Angoulême prend la fuite à partir du port de Sète. La résistance armée est brève dans le Midi, mais les conflits isolés flambent sur tout le territoire<sup>137</sup>.

---

<sup>133</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., p. 62

<sup>134</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., p. 70

<sup>135</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées*, Op. Cit., pp.173-188

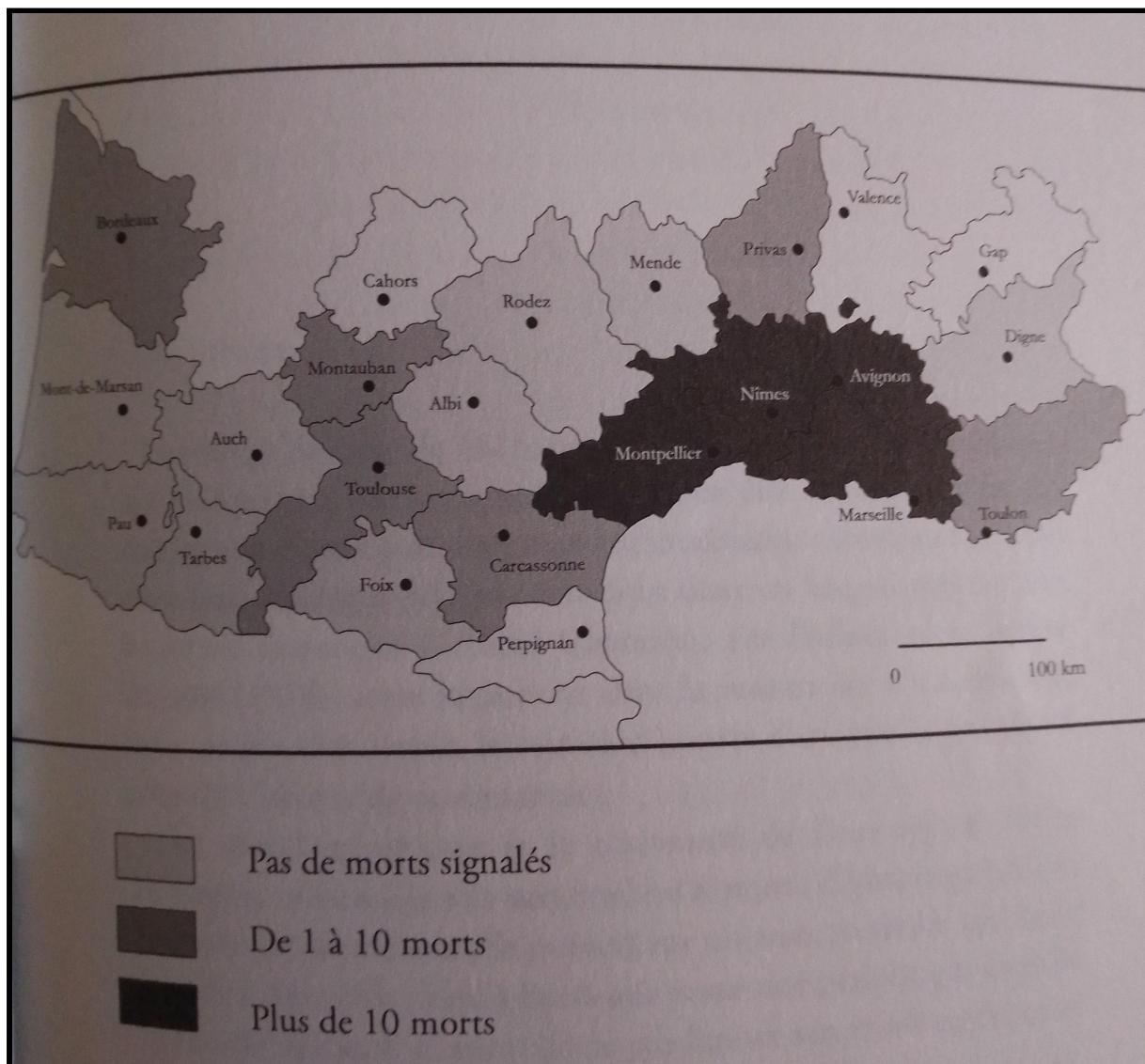
<sup>136</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., p. 72

<sup>137</sup> *Ibid.*

La Terreur Blanche est particulièrement expressive dans le Midi et dans l'Ouest du pays, et s'exprime avec le plus de violence dans les départements méridionaux de l'Hérault, du Gard et des Bouches-du-Rhône :

**Fig. 7**

Bilan des violences royalistes dans le Midi de la France (1814-1816) <sup>138</sup>



<sup>138</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., p. 8

Le département de l'Hérault est donc considérablement affecté par les conflits partisans, et notamment par la réaction royaliste. Lors des Cents-Jours, une guerre de l'occupation des espaces publics et des symboles s'engage entre les différents partis. La frontière entre sollicitation et exigence de prendre parti se brouille tant les actions militantes menées sont vindicatives. Les manifestations d'adhésion et d'opposition politique explosent sur cette période, entraînant de violentes altercations.

Le 5 avril 1815, plusieurs dizaines d'individus manifestent devant la mairie de Sète durant plusieurs heures ; les manifestants crient « à bas le pavillon tricolore »<sup>139</sup>, qui vient d'être hissé en remplacement du pavillon blanc de la Restauration. Le procès-verbal du maire précise que le rassemblement était majoritairement composé de femmes et d'enfants, afin de décrédibiliser l'événement : ces personnes ne possèdent pas de droits politiques, et donc de conscience politique selon la perception des autorités.

L'extrême instabilité politique décuple l'anxiété des populations, à la recherche permanente de nouvelles sur la situation locale et nationale ; les rumeurs se répandent ainsi d'autant plus dans l'espace et le temps. Les militants royalistes, et les militants bonapartistes et républicains par réaction, privilégièrent alors l'action à court terme et spontanée : l'imprévisibilité des crises du pouvoir ne leur permet pas de se figurer dans le temps long, ce qui peut expliquer le nombre important d'agressions et d'assassinats. La violence augmente et le seuil de tolérance à celle-ci se décale, comme pour la période révolutionnaire<sup>140</sup>.

La défaite de Waterloo contre les forces européennes coalisées le 18 juin 1815 tourne définitivement la page de l'épopée napoléonienne : Louis XVIII revient au pouvoir et instaure la Seconde Restauration. Les royalistes, portés par leur victoire et leur sentiment de légitimité, s'exhibent d'autant plus dans l'espace public et multiplient les provocations envers les individus reconnus comme bonapartistes ou républicains. Cette seconde vague de la Terreur Blanche, dite « Terreur légale » car soutenue par le gouvernement légitimiste, succède à la première Terreur, spontanée

---

<sup>139</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., p. 84

<sup>140</sup> *Ibid.*

et populaire. Certaines communes se libèrent d'elles-même de l'emprise impériale dans le Midi : une vague de révoltes communales royalistes suit la nouvelle de la défaite de Napoléon.

Le 26 juin 1815, la ville de Béziers est reconquise sans heurts par les forces royalistes : une milice populaire blanche parvient à désarmer les fédérés patriotes et arbore rapidement le drapeau blanc à l'hôtel de ville. Une municipalité provisoire est constituée par le marquis de Montcalm-Gozon, avec qui les insurgés ont pris contact<sup>141</sup>. Dans d'autres villes, la situation est plus explosive, du fait du stationnement de troupes de ligne fidèles à l'Empire. Le 27 juin, des centaines de personnes entament des danses et farandoles publiques à Montpellier suite à l'annonce de la chute de Napoléon ; suite à quelques provocations, la troupe de ligne et la garde nationale ouvrent le feu sur la foule, faisant au moins quatre morts et plusieurs dizaines de blessés<sup>142</sup>. Dans la plupart des grandes villes, les insurrections royalistes sont brisées par les soldats en garnison, comme à Montpellier, Marseille ou Toulouse. Les violences blanches s'en voient excitées : à Marseille, plusieurs Mamelouks de la garde impériale sont pendus par la population royaliste.

La débâcle royaliste suivant ces affrontements urbains disperse dans les campagnes des centaines de blancs, mal équipés et mal coordonnés ; furieux de la tournure des événements, ils commettent de nombreuses exactions contre les populations. Un climat de panique s'instaure : à Vias, plus de vingt personnes sont assassinées publiquement par des miquelets d'Agde. La municipalité de Pézenas proclame en août 1815 l'état de siège de la commune, craignant les « hordes de brigands »<sup>143</sup> qui parcourent les campagnes : volonté de discréditer l'action royaliste, ou véritable confusion ? Les mouvements de troupes, miquelets sans uniforme d'un côté et troupe de ligne de l'autre, peuvent apparaître comme du banditisme au yeux des autorités mal informées.

Le conflit politique ravive les dissensions confessionnelles, aboutissant à un climat de guerre civile : les protestants du Midi sont traqués et massacrés par les blancs,

---

<sup>141</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., p. 90

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> 2 D1, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824)

catholiques dans leur majorité. Comme durant la Révolution française, les protestants, globalement plus libéraux, sont tous assimilés à des révolutionnaires : des femmes protestantes sont publiquement flagellées à Nîmes<sup>144</sup>. Le culte protestant se voit paralysé plusieurs mois, voire plusieurs années, par ce climat de terreur et de représailles religieuses : le pasteur de Sète, David Cazelles, se rend régulièrement à Villeveyrac pour y célébrer l'office durant les mois de novembre et décembre 1816. Le 10 novembre, son office est interrompu par le maire accompagné de la garde nationale en armes, car le culte trouble la tranquillité publique : « des vociférations et des menaces contre les protestants, se faisoient entendre dans un cabaret voisin du temple et sur la place »<sup>145</sup>. Le 15 décembre, il officie de nouveau le culte à Villeveyrac, et de nouveaux troubles, violents cette fois, éclatent :

« les gens qui étoient dans le cabaret, parcoururent le village au cri de vive le roi, en dansant au son du tambour, et en proférant contre les protestants [...] des menaces terribles : a bas les brigands, a bas les huguenots ; il faut que le temple soit détruit, nous voulons le tuer [le pasteur] [...] M. le maire ne prit aucune disposition pour nous protéger. La garde nationale n'étoit point en armes : bien plus ceux qui nous insultoient, étoient en partie de ce corps [...] deux protestants furent malmenés, et tous les autres étoient dans les plus grandes alarmes. »<sup>146</sup>.

Les rivalités religieuses se poursuivent plusieurs années après la Terreur Blanche, tant elle a marqué les esprits. Le terme de brigand se généralise pour dénoncer ses opposants, politiques ou religieux, et ce dès la Révolution<sup>147</sup> ; les autorités constituées prennent parti, s'affichant clairement en faveur des catholiques, malgré leur devoir d'appliquer la loi.

Les royalistes, finalement en position de force dans le Midi après leurs premiers déboires du printemps 1815, diminuent leurs exactions après la proclamation sur les « excès du Midi » de Louis XVIII en septembre 1815. Des troupes françaises et étrangères occupent le territoire et calment les velléités de vengeance, bien que la véhémence de part et d'autre ne s'apaise pas. La Terreur Blanche de 1815 aurait fait

---

<sup>144</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., pp. 109-157

<sup>145</sup> Delormeau Charles, « La Terreur Blanche et ses suites à Villeveyrac » In *Etudes sur Pézenas et l'Hérault* (fasc. IX, N°4), Pézenas, Association Les Amis de Pézenas, 1978, pp. 33-38

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées*, Op. Cit., pp.173-188

près de 500 victimes dans le Midi<sup>148</sup> : ce chiffre doit être probablement plus élevé si l'on considère les assassinats ultérieurs à ces mois de l'été 1815.

Les fortes émotions ressenties par les populations, militantes ou non, contribuent à ancrer la mémoire de l'événement et à faire perdurer les conflits interpersonnels : en 1849, un prisonnier républicain escorté dans les rues de Montpellier déclame aux badauds que « M. Dufour premier président étant chargé de votre affaire, vous lui direz que vous n'êtes jugés que par un homme qui n'a fait que piller en 1815 ; oui, M. Dufour est un pillard ! »<sup>149</sup>. Cet événement traumatique participe donc à la bipolarisation politique du Midi en entretenant une mémoire conflictuelle : cette mémoire blanche trouve son pendant dans l'insurrection républicaine de 1851, instituant une forte mémoire rouge dans l'Hérault, renforçant la vision d'un Midi tout à la fois blanc et rouge dans les décennies suivantes<sup>150</sup>.

Ces violences politiques peuvent également s'exercer individuellement, à l'échelle de la commune : le 7 décembre 1829, le commissaire de police Rouyer de Pézenas se fait agresser par Pierre Imbert. Celui-ci est accusé de vol de charbon et de houille : Rouyer le sermonne mais décide de ne pas poursuivre la plainte. Imbert, furieux d'avoir été accusé, attend le commissaire sur son palier. Il l'attaque à coups de broche, et Rouyer tombe à terre, évanoui et gravement blessé à la tête. Mis en accusation par le parquet de Béziers pour tentative de meurtre avec prémeditation, il est conduit à la cour d'assises de Montpellier.

L'affaire fait remonter les anciens délits de l'inculpé : le 25 avril 1818, il est condamné à un an d'emprisonnement « pour avoir tenu des propos et proféré des cris séditieux dans la ville de Pézenas »<sup>151</sup>. L'individu, apparemment politisé de longue date — il est âgé de 65 ans — est finalement acquitté pour cause de démence : il est enfermé dans une maison de santé à Montpellier. Bien qu'on ne puisse pas déterminer l'appartenance politique d'Imbert, cet individu a connu la succession des régimes et les événements révolutionnaires : ces expériences ont forgé sa personnalité, elles l'ont peut-être traumatisé. Cependant, il refuse

<sup>148</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., pp. 109-157

<sup>149</sup> 4 M 314, A.D.H., procès-verbaux de gendarmerie (1820-1850)

<sup>150</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, Op. Cit., pp. 157-189

<sup>151</sup> 2 U2 536, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

l'ingérence du commissaire de police dans les affaires interpersonnelles de la communauté, malgré son apparente figure de conciliateur, jusqu'à déchaîner sa violence contre sa personne.

Si le commissaire et les agents de police entretiennent des relations difficiles avec la population, ils intègrent néanmoins la vie communautaire et optent pour une position de médiateur pour se faire accepter. Les relations avec les militaires, troupes de ligne ou gendarmes, extérieurs à la vie quotidienne des villages, sont beaucoup plus conflictuelles.

Les premiers jours de mars 1832, les piscénois fêtent les derniers jours de carnaval. L'ambiance festive, mêlée au climat politique libéral, contribue à la libération temporaire des expressions politiques populaires et à la solidarité communautaire. Le maire Puech, craignant « quelques chansons diffamatoires qu'on se proposait de chanter publiquement »<sup>152</sup>, appelle un détachement du régiment de dragons en garnison à Béziers pour assurer l'ordre public dans la ville. Le maire justifie ainsi son action dans le procès-verbal du juge de paix Mazel :

« sollicité par Mr. le sous-préfet d'aviser aux moyens de prévenir le retour des scènes facheuses qu'eurent lieu dans notre ville l'année dernière à pareille époque et par suite desquelles Mr. Rouyer notre ancien commissaire de police fut grièvement excedé [...] soixante dragons étaient arrivés dimanche [4 mars] à Pézenas et que des mals intentionnés avaient profité de cette occasion pour persuader au peuple que ces militaires [...] étaient venus uniquement pour le sabrer. »<sup>153</sup>.

Plusieurs éléments nous sont renseignés : le carnaval, toujours redouté par les autorités piscénoises, semble avoir été particulièrement mouvementé en 1831, probablement dû au climat politique. La ville, en plus d'avoir un conseil municipal instable depuis 1830, ne détient plus de commissaire de police : Rouyer paraît avoir démissionné ou changé de résidence suite à ses multiples blessures en service. Des militaires sont donc appelés pour maintenir l'ordre, et empêcher les nombreux charivaris et chants séditieux qui doivent se dérouler à cette période festive. Les citoyens, provoqués par ce déploiement de force lors d'un événement de réjouissance civile et politique, s'en prennent aux militaires de diverses manières : ils

<sup>152</sup> 2 U2 562, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>153</sup> Cf. Annexe VI

sont insultés publiquement et parfois physiquement malmenés. Le sous-lieutenant Marchant est insulté et poursuivi à coups de pierre jusqu'à son logement le 6 mars.

« dans le courant de la nuit dernière, des perturbateurs se sont portés à diverses reprises au devant de la maison d'habitation et que non contents d'hurler des chansons, ils auraient proféré plusieurs fois le cri à bas le maire ; que les dragons provoqués et insultés hier par des malveillants attroupés paraissent disposés à ne pas se laisser baffouer plus longtemps et à se défendre ; »<sup>154</sup>.

La tension monte entre les différents partis : une partie de la communauté refuse la présence des militaires, venus régler la vie quotidienne en pleines festivités. Elle multiplie les rituels symboliques contestataires, comme les charivaris devant la maison du maire, accusé d'avoir appelé les militaires. La seule présence de la force publique atteint moralement la collectivité, se sentant agressée voire vexée par la réaction de la municipalité, engageant un inévitable rapport de force dégénérant en violences. Le maire Puech, démunie et conspué par la population, préfère donner sa démission. Le matin du 7 mars, le conseil municipal se réunit à cet effet, et le maire ordonne aux militaires de rentrer à Béziers. Alors que les dragons se préparent, deux sous-officiers sont insultés et frappés de coups de pieds ; le conseil apprend en pleine séance la survenue de l'émeute, réunissant de 300 à 400 personnes :

« on voyait dans cet attrouement des individus armés de fourches, de bâtons et même de fusils ; [...] j'ai appris toutefois qu'on avait embarrassé avec des poutres, des charrettes et des tonneaux la route que les dragons devaient suivre [...] que le détachement ayant franchi ces obstacles et s'étant éloigné tous ces embarras avaient disparus avec la même promptitude qu'ils avaient été rassemblés ; [...] Mr. Puech a été obligé de s'évader furtivement croyant sa vie en danger, et cette croyance n'était point sans fondement tant l'exaspération de la populace contre lui était portée à son comble. »<sup>155</sup>.

Plus de vingt habitants sont poursuivis au tribunal de Béziers pour tentative de meurtre et rébellion envers des agents de la force publique : le principal accusé, Serriès, est garde-champêtre de la commune, ancien militaire décoré. Les interrogatoires des dragons nous en apprennent plus sur l'événement : les dragons sur le départ sont poursuivis par la foule, criant « à bas les dragons ». Les militaires

<sup>154</sup> 2 U2 562, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>155</sup> 2 U2 562, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

font volte-face et chargent les piscénois sur la promenade du quai afin de disperser le rassemblement. Alors qu'ils font demi-tour, les émeutiers érigent en hâte des barricades et se postent aux fenêtres des maisons :

« sa marche [dragon Jean Guillem] fut embarrassé par des entraves, en forme de barricades, qu'on avait placé sur la route, lesquelles entraves grenaient le chemin au point que les hommes ne pouvaient passer qu'un à un et en longeant le mur des maisons voisines [...] des individus qui s'étaient réfugiés dans les maisons voisines auraient lancé [...] des pierres et des tuiles dont plusieurs hommes du détachement furent atteints et blessés [...] en allant joindre ses camarades dont il était un peu éloigné, il fut atteint d'un coup d'arme à feu, chargé avec du plomb, lequel coup lui a occasionné plusieurs blessures qui auraient été bien plus graves si le coup n'eut été en grande partie amorti par son casque. »<sup>156</sup>.

Les officiers parviennent finalement à calmer les soldats, et décident de poursuivre leur route jusqu'à Béziers sans répliquer et risquer un affrontement sanglant. Les piscénois s'inspirent des révoltes parisiennes (1827, 1830) et érigent des barricades, rendant compte de la propagation des pratiques contestataires et de leurs formes. Certes, les barricades sont construites de manière spontanée, sans réel savoir-faire technique<sup>157</sup>, mais leur érection relève d'une certaine stratégie : envisagées comme des entraves et non comme un mur défensif, elles obligent les militaires à longer les murs des habitations, d'où les insurgés peuvent lancer des projectiles.

Cette approche relève-t-elle d'une organisation populaire spontanée par imitation des émeutiers parisiens, ou bien d'une transmission de la pratique contestataire combative ? Certains piscénois peuvent avoir ramené ce savoir-faire de la capitale, comme Jean-Pierre Lagarde, alors âgé de 22 ans en 1832 et décoré des journées de Juillet en 1830, ou le garde-champêtre Serriès, également décoré de Juillet. La thèse de l'organisation spontanée n'est pas non plus à écarter, les individus se sentant portés par la foule et ses sentiments de colère et de légitimité collectives : la réponse réside dans le syncrétisme de ces deux éléments<sup>158</sup>.

---

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> Bouchet Thomas, *A cinq heures nous serons tous morts !*, Op. Cit., 160 p. [en ligne]

<sup>158</sup> Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions*, Op. Cit., pp. 352-366

Les actes de violences populaires s'entraînent réciproquement par escalade : les militaires sont lapidés à partir de l'auberge de Maux et de la maison de Combescure, un dragon est même contraint de se réfugier dans l'habitation de Beaumes, manquant de se faire lyncher après être tombé de sa monture. Un coup de feu atteignant sa cible est dirigé contre un dragon : Serriès en est l'auteur. Ancien militaire et garde-champêtre, il est armé et possède l'expérience du combat. Indigné par la charge des dragons, il engage le combat et prend ainsi la défense des émeutiers qu'il côtoie au quotidien.

Il ne semble pas être désigné comme le meneur, mais son expérience militaire et l'usage d'armes à feu font qu'un degré supplémentaire de violence est franchi, ce qui est moins accepté par la population. La charge des dragons conforte les émeutiers dans leur vision répressive et violente des militaires : des blessés piscénois s'ensuivent probablement, ce qui n'est pas dit par les sources. Ces événements permettent de repérer une gradation de la violence et des pratiques contestataires : les violences symboliques et morales sont d'abord privilégiées, par les insultes et les charivaris, favorisant la provocation ou la destruction de biens matériels emblématiques. Un degré est franchi lorsque la violence devient physique, sans usage d'armes : projectiles, coups de poings et de pieds, etc. Si les forces de l'ordre répliquent violemment, en chargeant ou en ouvrant le feu, un palier supplémentaire est dépassé : l'émeute peut rapidement tourner à l'insurrection, et les révoltés réagissent par la violence physique armée<sup>159</sup>.

L'usage d'armes à feu semble être majoritairement désapprouvé par la collectivité : si le dragon avait été abattu, la répression aurait vraisemblablement été meurtrière. La déflagration provoque un élan de panique parmi les émeutiers, qui ne pensaient peut-être pas en arriver à provoquer potentiellement la mort d'autrui. Cette émeute révèle la vigueur des revendications populaires, affirmant leurs droits traditionnels à la fête et leurs valeurs morales ; elle fait aussi apparaître les rituels contestataires et les différents degrés de la violence qui la composent. Cette conscience politique collective est toujours reniée et discréditée par les autorités, reliant l'émeute à des formes archaïques — l'usage de fourches — et insistant sur la présence de femmes

---

<sup>159</sup> Sofsky Wolfgang, *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, NRF essais, 1998, 215 p.

et d'enfants. Les procès-verbaux justifient la tournure des événements par la manipulation de « mals intentionnés », probablement des militants locaux qui savent inspirer la foule, et par la persistance de rumeurs infondées<sup>160</sup>.

L'imaginaire de la rumeur imprègne la société française du XIXe siècle : elle est à la fois le produit de l'imaginaire d'un groupe social, mais en se diffusant dans le temps et l'espace, elle contribue également à façonner l'imaginaire dont elle émane<sup>161</sup>. Malgré l'évolution des conditions d'accès à l'information — presse à grand tirage, télégraphe électrique, train à vapeur — le système informationnel demeure majoritairement archaïque, privilégiant le bouche à oreille. Il se crée donc un décalage entre la rareté de l'information et le désir d'être informé des populations, surtout lors des périodes de crise : les rumeurs circulent intensivement lors des épisodes de guerre ou d'épidémie. En 1816-1817, après les événements de la Terreur Blanche, la rumeur court que Napoléon s'apprête à revenir en France comme en 1815<sup>162</sup>. En 1832, la grande instabilité politique découlant de la révolution de 1830 mêlée à l'épidémie de choléra génère de nombreuses rumeurs.

La rumeur vient ainsi combler un vide, et les populations accordent une extrême attention au moindre détail qui pourrait signifier quelque chose d'inhabituel, comme la venue à Pézenas de soixante dragons en plein carnaval. Les expériences révolutionnaires de 1789 et de 1830 attestent de la montée des rumeurs et des tensions lors de l'arrivée de troupes en ville, les citoyens pressentant et provoquant simultanément la répression par leurs réflexes défensifs. Cette mémoire conflictuelle de l'insurrection et de la répression incline les populations à la défiance et à la provocation<sup>163</sup>.

L'analyse de ces rumeurs permet par exemple de comprendre l'adhésion populaire aux Bonaparte, représentés en souverains paternalistes, le système impérial reposant sur le lien direct entre le souverain et son peuple. On comprend ainsi l'élection présidentielle de Louis-Napoléon en 1848, usant de discours et de plébiscites pour s'assurer du soutien populaire au régime. La thématique de la

<sup>160</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, Op. Cit., pp. 157-189

<sup>161</sup> Ploux François, « «Bruit alarmants» et «fausses nouvelles» dans la France du XIXe siècle (1814-1870) » In *Hypothèses* (Vol.1/n°4), Paris, Editions de la Sorbonne, 2001, p. 303-314 [en ligne]

<sup>162</sup> Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche*, Op. Cit., pp. 109-157

<sup>163</sup> Lignereux Aurélien, « La violence d'une force de l'ordre », Op. Cit., pp. 47-59 [en ligne]

rumeur comporte ainsi des éléments de continuité — vivacité de la mémoire révolutionnaire — et des éléments de rupture apportés par la conjoncture historique<sup>164</sup>.

Les actes de résistances collectives se multiplient lors des périodes de crise, comme en 1848. Jean-Pierre Lagarde, hissé au rang de maire provisoire de Pézenas par la révolution de février, donne sa démission le 16 avril, refusant de composer avec un conseil qui lui est majoritairement hostile. Le même jour, il est remplacé par l'ancien maire, de Juvenel, nommé par le pouvoir exécutif. Une lettre du maréchal des logis de Pézenas au juge d'instruction de Béziers<sup>165</sup> dénonce Lagarde comme l'instigateur d'un rassemblement populaire visant à s'emparer de la mairie : un rassemblement de 500 personnes se forme sur la place St. Jean, à proximité de l'auberge de Bénès, connue pour être un lieu de réunion socialiste. Lagarde est acclamé : il donne un discours dénonçant la « société des riches », avant d'entonner « A ça ira... les aristocrates à la lanterne, a ça ira... les aristocrates on les pendra »<sup>166</sup>, mais l'attroupement n'évolue pas en émeute.

« Vous avez à Pézenas deux partis : celui de la République, et c'est le mien ; et celui des Philippistes, qui vous a si bien renseigné. Ce dernier est juste celui que M. Bertrand [commissaire du département] vient d'installer ; »<sup>167</sup>.

Le lendemain, la nouvelle administration parade avec la garde nationale en armes ; Lagarde dénonce dans son journal « cette garde de sbires [...] ne feraient-ils pas mieux, les riches, d'augmenter de 25 centimes de plus, la journée des ouvriers qu'ils emploient pour leur propre compte ? »<sup>168</sup>. Le 21 juin, Lagarde préside la réunion du Club des Travailleurs Unis pour se concerter sur les conditions de travail des membres. A la sortie de la salle, les ouvriers lui font « une ovation publique ; ils voulaient le porter à l'Hôtel de ville et l'y réinstaller maire provisoire, pour la deuxième fois »<sup>169</sup>. Le conseil municipal prend peur et déploie la garde nationale, qui provoque une collusion avec les ouvriers. En février 1850, le commissaire de police Diomard se fait blesser par de multiples projectiles alors qu'il tentait de s'interposer

<sup>164</sup> Ploux François, «Bruit alarmants» et «fausses nouvelles», *Op. Cit.*, p. 303-314 [en ligne]

<sup>165</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>169</sup> *Ibid.*

lors d'un charivari nocturne, réunissant plusieurs dizaines de jeunes gens<sup>170</sup>. Le conseil municipal vote une indemnité de 300 francs à lui accorder ; suite à cette décision controversée, plusieurs conseillers municipaux démissionnent, n'approuvant pas la mesure jugée excessive.

Les rituels populaires ainsi que la potentielle violence qui en découle s'expriment avec une vigueur renouvelée lors des périodes de crise politique, comme au début de la Monarchie de Juillet entre 1830 et 1834, ou pendant la IIe République de 1848 à 1851. Ces périodes correspondent également aux phases libérales de ces deux régimes, la population militante s'exposant d'autant plus que la répression est moins sévère.

Ainsi, cette partie dédiée aux pratiques rituelles et contestataires atteste de l'évolution de la politisation populaire et de ses formes dans les premières décennies du XIXe siècle. Les sociabilités politiques informelles, omniprésentes quel que soit le contexte, sont à la base de cette politisation. L'apprentissage militant vient ensuite à travers les rituels d'adhésion ou d'opposition politique, investissant l'espace public, et provoquant de nombreux affrontements symboliques entre les partis. Ces affrontements peuvent dégénérer en conflits persistants et s'affirmer avec violence, violence elle aussi graduelle et ritualisée.

La mémoire des événements révolutionnaires — Révolution de 1789, Terreur Blanche de 1815, révoltes de 1830 et 1848 — fait perdurer des conflits interpersonnels au sein des communautés, de nature politique ou religieuse, ce qui contribue à une bipolarisation et radicalisation politiques particulièrement intenses dans le Midi et dans l'Hérault. Les violences populaires qui en proviennent s'unissent dans l'opposition d'un adversaire commun : l'Etat et ses agents locaux, notamment envers les forces répressives. Cette étude interroge donc la question de l'intégration des populations rurales à l'espace national, mais aussi le temps long des mentalités et des comportements politiques.

---

<sup>170</sup> 1 D9, A.M.P., délibérations du conseil municipal de Pézenas (1842-1852)

## Chapitre II

### *La politisation par le sentiment : sensibilités républicaines*

#### **1848-1852**

Il s'agit dans cette partie d'étudier ce phénomène de sentimentalisation de la vie politique au XIXe siècle, et précisément sur la période républicaine de 1848 à 1852 : ces quatre années sont décisives vis-à-vis des moeurs politiques et marquent une nouvelle étape de la politisation populaire et de ses expressions d'adhésion ou de contestation. L'émotion, spontanée et sans objet défini, est de plus en plus sollicitée par la société ; les sentiments naissent de ces émotions individuelles et collectives, désignant un élément précis, et participant de fait à la constitution de l'opinion publique, intéressant donc la politisation.

Nous usons des concepts précédemment illustrés appliqués à la IIe République : cette partie s'intéresse ainsi à la sentimentalisation de l'opinion publique, modelée par les émotions, par la presse locale. Nous étudions ensuite l'articulation politique de l'action secrète et de l'action publique par le collectif, à travers le cas des sociétés secrètes républicaines de l'Hérault. La relation Paris - Provinces est également envisagée, afin de rendre compte de la communication entretenue des acteurs et des émotions entre la capitale et les plaines littorales de l'Hérault.

La politisation populaire ainsi stimulée, nous approfondissons ces concepts à partir d'une étude de cas sur l'insurrection républicaine de décembre 1851 s'opposant au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, se manifestant principalement dans le Midi et avec violence dans l'Hérault. Nous terminons cette recherche par la répression du mouvement populaire dans les années 1852-1853, la politisation modifiant ainsi sa nature, changeant durablement les pratiques contestataires pour les décennies à venir.

## *La presse et l'opinion publique* (1848-1850)

Le « siècle de la presse » assiste à l'émergence de l'opinion publique : la naissance de feuilles politiques contribue à une politisation élargie des classes populaires, du niveau local à l'échelle nationale. Cette opinion publique, sensible à l'émotion et façonnée en partie par la presse, se prononce ensuite dans les espaces de sociabilités informelles ou dans l'espace public, impulsant de fait l'engagement militant. Le développement de la presse accompagne donc le mouvement de politisation populaire.

Le système médiatique est soumis à de lourdes restrictions tout au long de ce début de siècle : censuré dès 1815, il alterne entre un affranchissement relatif et une répression vigoureuse. En 1830, l'abolition de la liberté de la presse provoque en partie la révolution de Juillet. La presse française connaît son premier âge d'or entre 1830 et 1835, avant que les lois de septembre rétablissent une surveillance généralisée et le cautionnement des journaux politiques.

En 1833-1834, la *Revue Hebdomadaire* d'Henri Reboul de Pézenas adopte un caractère politique assumé : « La vérité jaillit du choc des opinions [...] à chacun sa liberté d'être absolutiste, légitimiste, doctrinaire, républicain, romantique ou classique »<sup>171</sup>. Républicain modéré, Reboul est une personnalité locale : rédacteur du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pézenas en 1789, il est ensuite élu député à la Législative. Exilé volontaire en Italie pendant la Terreur de 1793-1794, il revient à Pézenas sous le Ier Empire pour y poursuivre sa carrière scientifique de géologue et d'agronome. Il défend par exemple dans sa feuille une pédagogie expérimentale privilégiant l'enseignement mutuel et bilingue, les deux-tiers des locaux parlant encore presque uniquement l'occitan.

---

<sup>171</sup> Alberge Claude, « La "Revue hebdomadaire" ou le testament d'un homme des Lumières (1833-1834) » In *L'Ami de Pézenas* (n°28), Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 11-20

Avec la révolution de février 1848, les lois de septembre 1835 sont abolies : la presse reconquiert sa liberté, les droits de timbre sont supprimés. En quelques semaines, des centaines de journaux se créent dans toute la France<sup>172</sup> : bien que Paris centralise près de la moitié des créations, la province n'a rien à envier à la capitale et connaît également un formidable élan médiatique. Bien que cette liberté soit de courte durée — des lois répressives revenant au statut de 1835 sont votées par l'Assemblée conservatrice en 1849-1850 — l'effervescence médiatique impulsée par la révolution de 1848 ne retombe pas, comme dans l'Hérault.

Plusieurs journaux socialistes naissent dans le département, notamment à Montpellier : *Le Mécontent*, « créé spécialement pour défendre les intérêts des travailleurs, ainsi que des petits industriels, petits entrepreneurs, petits propriétaires »<sup>173</sup> se veut défendre le faible contre le fort. Son rédacteur, Vitou, est un artisan serrurier ; la feuille se vend à seulement 5 centimes le numéro. Le journal relaie les offres d'emploi pour les ouvriers, ainsi que des chansons socialistes locales, comme *l'hymne des trabailhayrès* (l'hymne des travailleurs) en occitan, dédié aux ouvriers de l'Hérault. En avril 1848, le journal se renomme *Le Tribun du Peuple*, étant satisfait de la politique sociale du gouvernement provisoire : les feuilles locales relaient directement les informations parisiennes, préservant un lien fort entre politique nationale et politique locale.

*Le Montagnard*, journal républicain de Montpellier créé en juin 1848, revendique clairement son héritage de la Révolution de 1789, et notamment de la période montagnarde de 1793-1794 : au premier numéro, il publie la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 et souhaite réhabiliter Robespierre<sup>174</sup>. Le journal est publié par le président de la société des Montagnards de Montpellier, Auriol : c'est donc un organe de presse rattaché à un club politique. Cette alliance presse - club est fréquente à cette période, la feuille servant de relais publicitaire au club et à l'idéologie défendue. Le club s'apparente à une société secrète de par sa structure :

<sup>172</sup> Ambroise-Rendu Anne-Claude, « Les journaux du printemps 1848 : une révolution médiatique en trompe-l'œil » *In Revue d'Histoire du XIXe siècle* (n°19), Paris, Société d'Histoire de la révolution de 1848, 1999, pp. 35-64 [en ligne]

<sup>173</sup> Mémonum, Bibliothèque Numérique Patrimoniale de Montpellier (BNP) : *Le Mécontent*, 26 mars 1848 [en ligne]

<sup>174</sup> Mémonum, BNP : *Le Montagnard*, 20 juin 1848 [en ligne]

« La société a désigné cent membres auxquels elle a donné le titre de *dixainiers*, chacun d'eux a le commandement de dix hommes, tous dévoués à la même cause. Les dixainiers sont sous la direction immédiate d'un chef de cohorte qui ne reçoit les ordres que du Président de la société. »<sup>175</sup>.

Peut-être que ce club est habitué à l'organisation clandestine des sociétés politiques, préexistant à la libération politique de 1848 : il ferait ainsi perdurer ce modèle alors même que les réunions politiques sont légales. Ce rapprochement est fait d'après le modèle militaire généralement adopté par les sociétés secrètes, que nous analysons par la suite.

Le journal transmet autant des informations nationales que locales : l'organe prend la défense de jeunes républicains montpelliérains, condamnés par la justice pour avoir chanté des hymnes séditieux. Il communique aussi les événements insurrectionnels ouvriers de Marseille et Paris, mais sans donner d'indications précises, dû au manque d'informations et aux rumeurs<sup>176</sup>. Ainsi, *Le Montagnard* commente les journées de Juin, sans trop connaître la nature des événements : la presse permet une meilleure circulation de l'information nationale, mais accentue en contrepartie le désir d'informations des populations, alimentant de fait le phénomène des rumeurs. Le développement d'une culture de masse à travers la presse amplifie le processus d'intégration nationale des populations provinciales. Le dernier numéro du 9 juillet indique que les locaux du journal sont perquisitionnés par le gouvernement, profilant le début de la répression médiatique.

*L'Hérault Socialiste*<sup>177</sup> s'inscrit dans la même lignée de journaux militants locaux : créé en mai 1850, il ne survit pas plus d'un mois, condamné dès juin pour délit de presse. Son rédacteur, Marcel Atger, entretient des liens politiques avec les socialistes du département et les sociétés secrètes, notamment celles de Mèze. Le journal sert aussi d'outil de revendication et de cohésion sociale : il soutient Relin, horloger de Béziers et membre d'une société locale, suite à sa condamnation par le tribunal correctionnel. Il transmet aussi une lettre des travailleurs de Mèze :

---

<sup>175</sup> Mémonum, BNP : *Le Montagnard*, 25 juin 1848 [en ligne]

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Mémonum, BNP : *L'Hérault Socialiste*, 8 mai 1850 [en ligne]

« Dimanche dernier, deux cents de nos travailleurs se sont rendus, en chantant le refrain du Bon Vigneron, sur divers points de notre territoire. Il s'agissait de travailler les terres d'un condamné politique [Jean Depaul]. [...] pendant qu'il souffrait pour la démocratie, ses frères ont travaillé pour lui. »<sup>178</sup>.

La presse apparaît ainsi comme un prolongement de l'activité militante, qui s'affiche publiquement pour s'attirer des soutiens et faire connaître ses revendications. La solidarité politique envers les républicains condamnés perdure et s'exprime sous différentes formes : ici, un prisonnier républicain se fait entretenir ses terres, laissées à l'abandon durant son absence, par des camarades de club. Le journal mène également des enquêtes, comme le feuilleton sur le travail des femmes : « nous avons cherché la moyenne du salaire dans les professions féminines, nous avons évalué cette moyenne à 40 ou 50 centimes. »<sup>179</sup>. Le rédacteur dénonce ainsi l'écart de salaire flagrant entre les hommes et les femmes, et encourage les associations ouvrières féminines pour défendre leurs droits.

La ville de Pézenas participe à ce mouvement d'effervescence médiatique : *Le Tintamarre de l'Hérault*<sup>180</sup>, créé en mai 1848 par les frères Bénézech — des libraires-typographes — reprend la tradition caricaturale inaugurée par Daumier avec ses journaux renommés comme *La Caricature* ou le *Charivari* durant la Monarchie de Juillet. Le journal se revendique politico-comique et propose aux piscénois de nombreuses lithographies caricaturales :

---

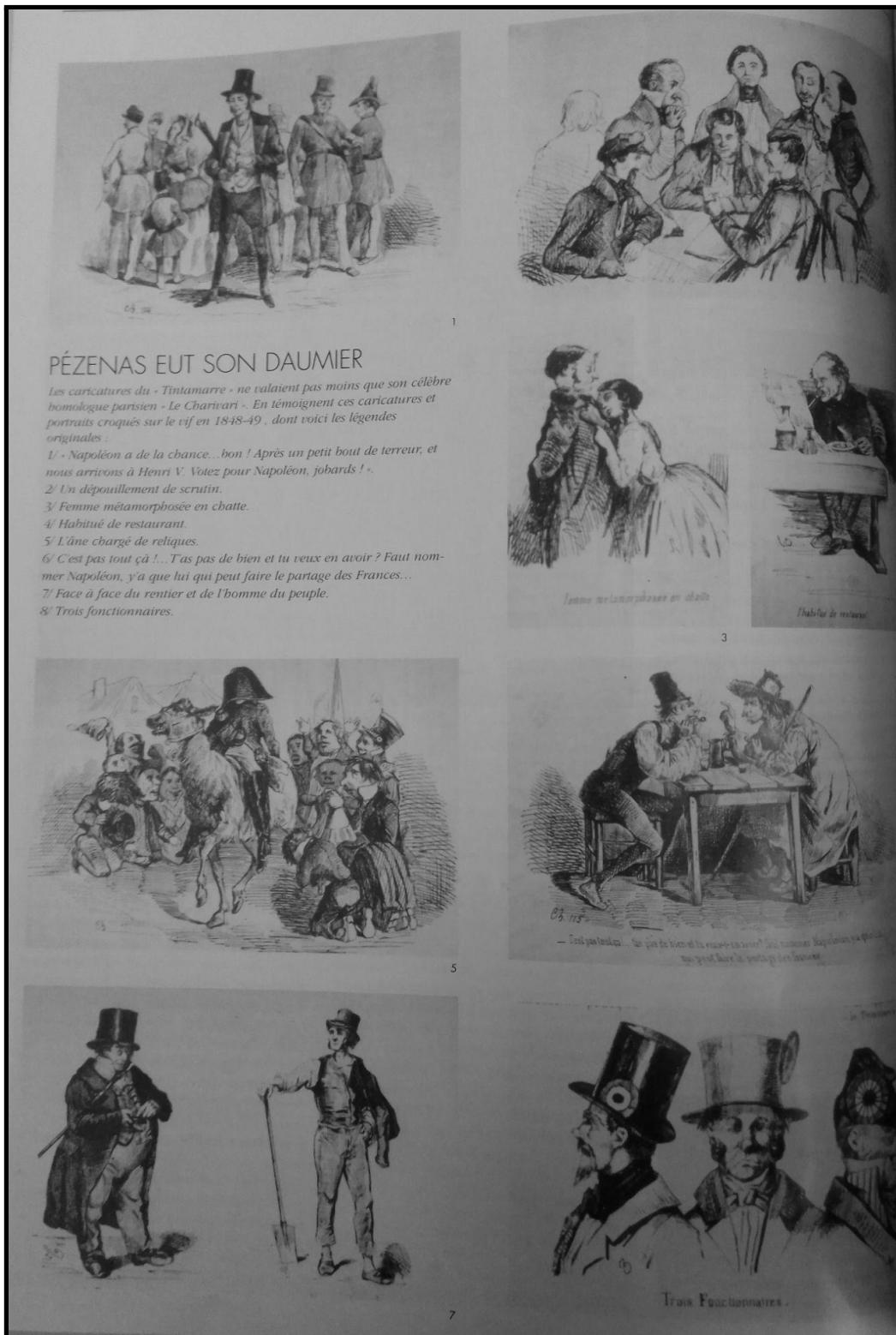
<sup>178</sup> Mémonum, BNP : *L'Hérault Socialiste*, 10 mai 1850 [en ligne]

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> Alberge Claude, « Le Tintamarre de l'Hérault », *Op. Cit.*, pp. 6-17

## Fig. 8

### Diverses caricatures du Tintamarre de l'Hérault<sup>181</sup>



<sup>181</sup> Alberge Claude, « Le Tintamarre de l'Hérault », *Op. Cit.*, pp. 6-17

Sentant le vent tourner après les journées de juin 1848, le journal s'engage à ne plus parler de politique et à seulement poursuivre la voie caricaturale. Malheureusement, la caricature sans fonds politique perd de son essence : ainsi, *Le Tintamarre* participe à la campagne électorale présidentielle du côté des démocrates, comme l'attestent plusieurs caricatures ci-dessus, se moquant de Louis-Napoléon et des bonapartistes. La feuille témoigne également des banquets républicains de l'automne 1848, à Montpellier le 15 octobre, à Pézenas le 26 novembre, etc.. Plusieurs personnalités socialistes locales participent à ces banquets, comme Relin de Béziers ou Lagarde de Pézenas.

En février 1849, *Le Tintamarre* est condamné par le tribunal de Béziers pour ne pas avoir respecté le cautionnement obligatoire des journaux traitant de sujets politiques : après cette date et jusqu'à son dernier numéro en mai 1849, le journal change radicalement de sujet. Des articles moralisateurs sur la famille et la morale remplacent les portraits de Barbès ou de Ledru-Rollin, ou les chansons socialistes en occitan. Le journal ne donne aucun écho aux élections législatives du printemps 1849, et abandonne totalement le sujet politique<sup>182</sup>.

Les journaux de gauche se retrouvent vite rattrapés par la répression judiciaire : la plupart ne respectent pas le cautionnement faute de moyens financiers, et traitent de sujets politiques controversés ; ainsi, les lourdes amendes infligées par les tribunaux les obligent à mettre la clé sous la porte. *Le Tintamarre de l'Hérault* est par exemple condamné à payer 200 francs d'amende.

Les journaux conservateurs possèdent généralement une espérance de vie plus élevée, prenant le parti de l'ordre et du gouvernement : c'en est ainsi du journal intitulé *Le Languedocien*<sup>183</sup>, créé dès 1845 par Eugène Richard, un imprimeur-libraire de Pézenas. Initialement journal commercial et industriel, née de la querelle des tracés du chemin de fer, son rédacteur s'implique dans la vie politique à partir de la crise de 1848. *Le Languedocien* prend le parti de l'ordre et dénonce les insurrections ouvrières, ouvrant ses colonnes aux prêches de l'abbé Paulinier, un prêtre itinérant piscénois rendant hommage aux victimes des révolutionnaires.

---

<sup>182</sup> Alberge Claude, « *Le Tintamarre de l'Hérault* », *Op. Cit.*, pp. 6-17

<sup>183</sup> Alberge Claude, « *Le Languedocien : 1845-1917* », *Op. Cit.*, pp. 9-16

Adoptant un positionnement politique radicalement opposé aux tendances républicaines du journal *Lou Tarribarri*<sup>184</sup> de Lagarde, une querelle médiatique s'engage entre les deux journaux : ils se récusent réciproquement, la bataille des idées se prolongeant jusque dans la presse<sup>185</sup>. Le journal fait campagne pour Louis-Napoléon et approuve son coup d'Etat ; également condamné en décembre 1848 pour avoir manqué au cautionnement, Richard bénéficie d'un allégement de peine — 50 francs d'amende au lieu de 100 —, révélant les faveurs du pouvoir envers la presse qui lui est convenable. *Le Languedocien* s'oppose fermement au idées socialistes :

« Le socialisme, prêche le contraire du christianisme. Son Dieu, c'est l'humanité, c'est-à-dire soi-même ; sa doctrine, c'est la satisfaction de tous les appétits, c'est l'égalité de tous les hommes, égalité impossible dans ce monde. »<sup>186</sup>

Le rédacteur reprend les attaques classiques adressées au camp démocrate : déni des valeurs morales de la famille, mauvaises fréquentations et habitudes au sein des cafés, anarchie des mœurs, etc. Le journal de Richard abandonne toute position politique à partir de 1860, et continue d'exister jusqu'en 1917. Les journaux conservateurs bénéficient ainsi d'une tolérance accrue des autorités, contrairement aux journaux révolutionnaires engagés, comme *Lou Tarribarri de Pézenas*<sup>187</sup> de Jean-Pierre Lagarde, créé en avril 1848 et censuré dès juillet.

*Lou Tarribarri* se proclame journal révolutionnaire et reprend effectivement la mémoire et un vocabulaire de la Révolution française : il défend une République une et indivisible et cite parfois des extraits du *Père Duchesne*, assumant ainsi un engagement populaire. En parlant du drapeau rouge, Lagarde déclare que « c'est le drapeau de l'avenir, le drapeau de l'égalité, de la fraternité, de l'unité absolue de la nation »<sup>188</sup>.

---

<sup>184</sup> Alberge Claude, « *Lou Tarribarri de Pézenas* », *Op. Cit.*, pp. 21-30

<sup>185</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> Cf. Annexe VIII

<sup>188</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

L'activisme de Lagarde et de son journal inspire la création de journaux rouges à Pézenas, comme *Le Jésuite Rouge* : ce titre peut sembler paradoxal, mais la tradition chrétienne est encore fortement revendiquée par le mouvement démocrate et socialiste du premier XIXe siècle, qui s'affirme alors seulement anticlérical. La déchristianisation se développe ensuite dans la seconde moitié du siècle avec la construction progressive de l'idéologie communiste.

*Lou Tarribari* entretient des liens resserrés avec la presse démocrate au niveau national : le journal relaie des articles de *La Commune de Paris*, journal parisien, mais aussi du *Censeur de Lyon*. Le journal assume son engagement républicain et radical, s'adressant ainsi aux conservateurs :

« Votre ordre public c'est le calme dans la rue, les équipages sur la chaussée, les mendiants dans leurs greniers, le pauvre à l'hôpital... C'est le commerce dans son activité, l'ouvrier travaillant pour mourir, le petit marchand écrasé par le gros, les gros qui s'enrichissent par le vol à l'amiable ou à la banqueroute, c'est le silence imposé à qui gémit, c'est la voix accordée à qui prospère, en un mot, c'est la société telle qu'elle est, telle qu'on veut qu'elle soit, toujours. »<sup>189</sup>.

En plus de défendre les principes socialistes de l'organisation du travail, Lagarde retransmet les événements insurrectionnels de la capitale, comme l'émeute du 15 mai 1848 à l'Assemblée Nationale, disculpant les députés républicains emprisonnés comme Barbès. Le journal adopte un caractère internationaliste, soutenant la Pologne insurgée et retranscrivant l'adresse du comité de Cracovie : la sentimentalisation de la société et l'évolution du courant communiste entraînent une solidarité des luttes à l'échelle internationale. Le journal s'assure le soutien d'un public populaire en affichant régulièrement des chansons caricaturales — sur le nouvel impôt des 45 centimes par exemple — et des articles en langue occitane<sup>190</sup>.

---

<sup>189</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>190</sup> Alberge Claude, « *Lou Tarribari de Pézenas* », *Op. Cit.*, pp. 21-30

Affirmant ne pas reconnaître les lois sur la presse des dernières décennies, Lagarde assure ainsi paraître sans cautionnement. Pour ces multiples raisons, le rédacteur et gérant est poursuivi en justice en juillet 1848, pour « excitation à la haine et au mépris des citoyens »<sup>191</sup>. Lagarde est condamné en mars 1849 à trois mois de prison et à payer 600 francs d'amende : cette peine sévère se veut exemplaire, et s'avère excessive comparé aux journaux de tendance conservatrice poursuivis en justice.

Lagarde s'affirme ainsi sur tous les fronts, se présentant comme un militant radical et motivé : en plus de son activité de journaliste, il préside deux clubs populaires — le club des travailleurs unis de Pézenas et le club des délégués du Luxembourg de Paris — s'engageant dans sa province natale comme à la capitale.

« Le journalisme est le berceau des révolutions à faire »<sup>192</sup> : en déclarant cela, Jean-Pierre Lagarde est conscient du pouvoir d'influence de la presse sur l'opinion publique. La presse mobilise les émotions des lecteurs, jouant sur la peur, l'indignation, l'espoir ou le comique, favorisant ainsi la constitution d'une opinion, et par extension, entretenant l'engagement politique des classes populaires. Deux-tiers de la population locale est analphabète et parle uniquement le patois, ce qui peut constituer un frein à l'usage de la presse. Les lieux de sociabilités informels, cafés et locaux des clubs politiques parent cet obstacle par la stimulation commune et l'échange des idées : les lectures publiques et collectives ne sont pas rares, afin d'informer et de politiser le citoyen illettré.

La révolution de 1848 change la représentation de la presse dans la société française : l'ampleur soudaine du système médiatique inscrit la presse dans une culture de masse, intensifiant les échanges culturels et politiques entre les territoires français, mais aussi à l'échelle européenne. Un nouveau public populaire est conquis : la presse se démocratisant au sein des espaces de sociabilités, les journaux rentrent dans le quotidien des usagers non-militants et influent leur prise de position. Les énergies réveillées par la révolution de 1848 inaugurent la modification en

---

<sup>191</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

<sup>192</sup> *Ibid.*

profondeur de la vie culturelle et politique du pays<sup>193</sup>, malgré la nouvelle vague de restrictions frappant la presse à partir de juillet 1849.

La plupart des rédacteurs des journaux démocrates présentés précédemment constituent un noyau dur de militants républicains locaux, entretenant des sociabilités politiques et s'assurant de soutiens réciproques. La presse est mobilisée par les différents partisans pour faire entendre leur voix à une grande échelle, et ainsi convaincre de nouveaux citoyens à rejoindre leur idéologie. Ces personnalités militantes s'investissent également dans les clubs et les rituels politiques publics, et beaucoup se font remarquer lors de l'insurrection armée de 1851 : une grande partie appartiennent aux réseaux de sociétés secrètes républicaines de l'Hérault.

Lors de la perquisition des locaux de *Lou Tarribarri*, la police trouve dans les papiers de Lagarde un billet d'invitation à une « réunion des artistes »<sup>194</sup> à Sète ; l'appellation de la société et les gravures représentés — un compas et une règle sur fonds de verdure — correspondent au modèle des sociétés secrètes républicaines.

---

<sup>193</sup> Ambroise-Rendu Anne-Claude, « Les journaux du printemps 1848 », *Op. Cit.*, pp. 35-64 [en ligne]

<sup>194</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

## *Une politisation souterraine : le cas des sociétés secrètes (1848-1851)*

Un puissant imaginaire s'est construit autour des sociétés secrètes, l'incertitude des informations et la répression des sociabilités politiques menant au fantasme du complot de tous bords. L'héritage politique révolutionnaire, construit dans le conflit entre la droite et la gauche, façonne en partie cette culture politique qui se veut visible dans l'espace public au XIXe siècle. En contrepartie, la poursuite systématique des opposants politiques et la répression étatique poussent les militants à se constituer en sociétés secrètes et à se politiser en leur sein. Les signes de reconnaissance deviennent indispensables pour distinguer les membres d'un même cercle : une entité cachée coexiste avec une entité visible, qui s'affirme dans l'espace public par les symboles de ralliements et les rituels idéologiques<sup>195</sup>. La société secrète est donc indissociable des actions militantes publiques : le collectif militant s'exprime autant dans le secret que dans la sphère publique.

La plupart des sociétés secrètes de la IIe République s'inspirent du carbonarisme — aussi appelé charbonnerie — de Buonarroti et de Briot, mouvement lui-même inspiré par le mysticisme de la franc-maçonnerie. Proches de Babeuf pendant la Révolution française, ils inspirent l'idéal républicain à partir d'une tradition jacobine et babouviste au début du XIXe siècle. Durant la Restauration, les sociétés secrètes ne sont pas homogènes politiquement : elles regroupent des mécontents du gouvernement royal, des républicains aux bonapartistes. Le mouvement Romantique des premières décennies du XIXe siècle favorise ce culte mystique du secret ; les échecs des conspirations des années 1820 et la révolution de 1830 changent le climat politique, et par extension l'organisation des réseaux militants secrets<sup>196</sup>.

---

<sup>195</sup> Tardy Jean-Noël, « Des catacombes à l'insurrection. », *Op. Cit.*, pp. 45-54 [en ligne]

<sup>196</sup> Caron Jean-Claude, *L'été rouge*, *Op. Cit.*, pp. 11-41

La floraison de sociétés républicaines légales durant les premières années de la Monarchie de Juillet et leurs tentatives d'insurrection — comme la Société des Droits de l'Homme fondé par Blanqui, dissoute après l'insurrection parisienne de 1832 — amènent le pouvoir politique à limiter la marge de manœuvre des sociétés politiques en 1834, avant de les interdire en 1835. Après cette date, l'opposition républicaine est décapitée par le gouvernement, en emprisonnant ses principaux chefs de file : Barbès et Blanqui sont arrêtés en 1839 après l'échec du soulèvement de la société des Saisons. Les revendications sociales et politiques portées par ces sociétés républicaines veulent s'affirmer par l'insurrection armée, adoptant ainsi un modèle militaire. Elles s'appuient également sur le mouvement ouvrier, empruntant leurs rites à la pratique du compagnonnage<sup>197</sup>.

Après 1830, le climat libéral impulse les sociétés secrètes à se rendre visible et à s'affirmer dans l'espace public afin de s'assurer le soutien populaire en cas de soulèvement. Leur composition sociale se modifie sensiblement, ne comptant plus uniquement des petits bourgeois comme sous la Restauration mais de plus en plus d'ouvriers et d'artisans. Les sociétés secrètes s'implante dans les milieux populaires et s'exportent en province : elles rencontrent un certain succès dans le Midi. La logique du secret est de moins en moins prégnante, tandis que la logique de l'insurrection ouverte prend de l'ampleur.

Les clubs politiques fondés à partir de la révolution de février 1848 constituent la base des futurs sociétés secrètes locales, contraintes à la clandestinité : dès août 1848, « les emblèmes séditieux »<sup>198</sup> — comme les symboles de ralliement : écharpe rouge, bonnet phrygien, etc. — sont prohibés et les clubs politiques sont fermés aux femmes. En juin 1849, toute société peut être fermée pour des motifs d'ordre public : les sociétés politiques républicaines sont particulièrement visées et commencent à subir une intensification de la répression, notamment dans l'Ouest de l'Hérault où elles sont étroitement surveillées par la police politique.

---

<sup>197</sup> Chaline Jean-Pierre, Barjot Dominique & Encrevé André, *La France au XIXe siècle*, Op. Cit., pp. 169-213

<sup>198</sup> Tardy Jean-Noël, « Des catacombes à l'insurrection. », Op. Cit., pp. 45-54 [en ligne]

Le réseau héraultais des clubs des travailleurs unis est fortement connecté dans l'arrondissement de Béziers : ces sociétés sont implantées à Pézenas et Béziers et dans les villes du littoral (Mèze, Sète). Le réseau des sociétés dites des arts a une implantation géographique similaire, étendant son activité des plaines de l'Ouest de l'Hérault au littoral : ces clubs se concentrent dans les mêmes villes (Béziers, Sète). Ces deux réseaux sont animés par le même noyau militant républicain, jusqu'à se confondre ; un décret du préfet en date du 31 décembre 1849 prononce la dissolution de la société des travailleurs unis de Béziers, qui succède elle-même à la société des arts de la même ville :

« Vu notre arrêté en date du 2 juillet dernier qui a prononcé l'interdiction d'une association dite des arts à Béziers [...] considérant qu'il résulte des renseignements qui nous sont parvenus que l'association des Travailleurs Unis [autorisé en octobre 1849] n'est autre que la société dite des arts déjà défaite par notre arrêté [...] qu'elle se compose des mêmes individus, et qu'elle s'est constituée de nouveau sous un autre nom et dans un autre local [...] Art. n°1 : la société dite des travailleurs ou des ouvriers unis de Béziers est dissoute. »<sup>199</sup>.

La première et unique réunion du club des travailleurs de Béziers s'est tenue le 25 décembre, réunissant près de 70 membres ; elle est surveillée de près par le commissaire Peyres qui déclare dans son procès-verbal du 29 décembre adressé au sous-préfet que « cette société n'est autre chose qu'une société politique de montagnards, déguisés sous le nom de philanthropes, attendu que tous ces individus sans exception faisaient partie de l'ancienne société dissoute. »<sup>200</sup>. La qualification de société secrète de ces sociétés clandestines par l'autorité démontre l'esprit de paranoïa dominant l'époque : la menace d'une conspiration républicaine et socialiste imprègne la vision des autorités, redoublant ainsi d'efforts pour dissoudre toute association à caractère politique de gauche. La simple constatation d'une société non autorisée ou présentant des affinités socialistes suffit pour qu'elle soit qualifiée de société secrète.

---

<sup>199</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>200</sup> *Ibid.*

Ces sociétés politiques figurent comme des sociétés clandestines et non comme des sociétés secrètes dans leur structure : la poursuite de l'activité militante, malgré l'enclenchement répressif de l'année 1849, démontre une forte politisation des sphères populaires qui continuent de s'associer politiquement. Le réseau de ces clubs est peut-être partagé entre une sphère associative informelle, engendrée par la répression, et une sphère plus secrète, réunissant seulement les cadres — soit les militants les plus actifs, qu'ils soient ouvriers ou plus aisés — dans une fin insurrectionnelle.

Le 6 janvier 1850, le commissaire Peyres se rend aux locaux de la société des ouvriers unis de Béziers — situés dans la maison de Rouquier, menuisier — pour leur apprendre le décret de dissolution. Il y trouve environ 60 sociétaires, dont Relin (horloger) le président et Guilhem (travailleur de terre) administrateur. Relin proteste contre l'acte de dissolution, déclarant : « nous protestons tous contre l'acte arbitraire [...] et déclarons que nous ne sortirons d'ici que par la force ! »<sup>201</sup>. La résistance des sociétaires entraîne des troubles violents ; Relin est malmené par le commissaire de police, et ses camarades prennent sa défense : « Guilhem [...] s'était permis de nous porter le poing à la figure, en nous traitant de canaille et de brigand »<sup>202</sup>. La maison est finalement évacuée à grand renfort de gendarmes et de magistrats — le maire, le sous-préfet et le procureur sont présents — et trois membres sont arrêtés : Relin, Guilhem et Pech, pour avoir agressé les forces de l'ordre.

Après la loi de juin 1849 visant directement les associations politiques républicaines radicales, les sociétés rouges s'amalgament avec les sociétés philanthropiques de bienfaisance, autorisées dans l'été 1848. La répression en marche et l'intolérance progressive des associations ouvrières amènent les militants républicains à se regrouper dans de nouvelles sociétés philanthropiques aux structures légales. La surveillance constante des autorités empêche souvent cette liaison entre les deux types de sociétés comme à Béziers, alimentant de fait le sentiment d'un complot républicain généralisé chez les représentants de l'autorité.

---

<sup>201</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>202</sup> *Ibid.*

Dans sa lettre du 6 janvier 1850, le sous-préfet propose au préfet de motiver la dissolution de la société de Béziers en invoquant le principe de fausse déclaration inscrit dans la loi de juillet 1849 : « à défaut de déclaration, ou en cas de fausse déclaration, la réunion sera fermée immédiatement et ses membres pourront être poursuivis comme ayant fait parti d'une société secrète »<sup>203</sup>. Fantasme du complot rouge ou volonté de disloquer les sociabilités républicaines radicales ? Les acteurs de l'Etat s'inscrivent dans ces deux conceptions, selon leurs valeurs politiques.

La police secrète, en plus de surveiller les sociétés politiques du département, suivent de près les déplacements et les fréquentations du noyau militant républicain local à partir de l'été 1849. Ces individus entretiennent des sociabilités politiques étroites, nouant le lien entre les associations ouvrières, la presse socialiste et les sociétés secrètes. Dans le cas de poursuites judiciaires, l'individu inculpé fait appel à la solidarité politique de son réseau. Le compte-rendu d'un agent au préfet daté du 28 juillet 1850<sup>204</sup> nous apprend que Marcel Atger, rédacteur de *l'Hérault Socialiste*, entreprend une tournée à Mèze pour rendre les membres du jury favorables à sa cause, car son procès pour délit de presse se tient sous peu.

Tout lien avec la cause républicaine radicale remet en question les responsabilités professionnelles des individus concernés : le même agent dénonce en juillet 1850 « l'instituteur Causse [de Villeveyrac] comme socialiste, et sous ce rapport il devrait être révoqué »<sup>205</sup>. Lagarde est également étroitement surveillé par les services secrets : il participe au banquet de la société des ouvriers unis de Béziers le 25 décembre 1849. Arrêté le 29 décembre et constitué prisonnier à Béziers, il est remis en liberté provisoire par le procureur, par manque de motifs légaux pour instituer une poursuite judiciaire à son encontre. L'agent de la police secrète assure qu'il faut « reconnaître que l'association que nous avons en face de nous, n'est autre chose qu'une société politique secrète dont nous devons poursuivre la dissolution »<sup>206</sup>. Son souhait est exaucé quelques jours plus tard, le 6 janvier 1850.

---

<sup>203</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>204</sup> *Ibid.*

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> *Ibid.*

Les rédacteurs de la presse socialiste locale semblent donc porter les réseaux militants clandestins de l'Hérault, même si certains n'exercent plus leur activité de journaliste. A l'automne 1850, le commissaire Pujol de Mèze note les allées et venues des républicains dans sa ville :

« Le sieur Benezech, libraire à Pézenas, vint à Mèze accompagné d'un voyageur de Paris, ils furent chez le sieur Beaumadier ex-adjoint, chef du parti socialiste. Cette visite avait pour but de charger le dit Beaumadier de lui placer des abonnemens au journal la voix du peuple »<sup>207</sup>.

Les militants et la presse de l'Hérault correspondent activement avec leurs homologues de la capitale : il doit s'agir ici du journal *Le Peuple de 1850* — qui succède à *La Voix du Peuple*, interdit de publication au printemps 1850<sup>208</sup> — principalement animé par Proudhon, une des figures de proue du socialisme radical français. S'inspirant du modèle et des événements parisiens, les républicains locaux suivent leur exemple et élaborent leur propre réseau militant. Le même mois, le commissaire de Mèze donne des informations supplémentaires sur les liens sociaux unissant le réseau socialiste :

« Le sieur Cavaillé vannier de Pézenas, un des chefs du parti socialiste, a passé la journée à Mèze, je crois qu'il était venu pour voir si Marcel Atger y était, ils ne se sont point quittés avec Beaumadier Numa, un des chefs du parti rouge de Mèze. [...] Le sieur César Azéma de Paulhan, Albert fils Castelneau de Montpellier et un nommé Marat étudiant en médecine à Montpellier arrivèrent à Mèze à l'hôtel du grand galion chez Eustache [...] le but du voyage est le placement d'un abonnement d'un journal qu'ils doivent créer [...] ils sont descendus ensuite [à Villeveyrac] chez M. Cauvy étudiant en médecine, et ensuite chez Causse instituteur. »<sup>209</sup>.

Les républicains locaux possèdent une grande mobilité dans le département, leur permettant de faire des rencontres et d'accroître le réseau d'influence. Finalement, ils en viennent à tous se connaître et à constituer un centre militant d'individus, chacun possédant sa zone d'action principale, mais à l'action globale étendue sur près de la moitié du département. La jeunesse étudiante de Montpellier s'implique activement dans ces réseaux. Les membres, une fois intégrés à l'organisation,

---

<sup>207</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

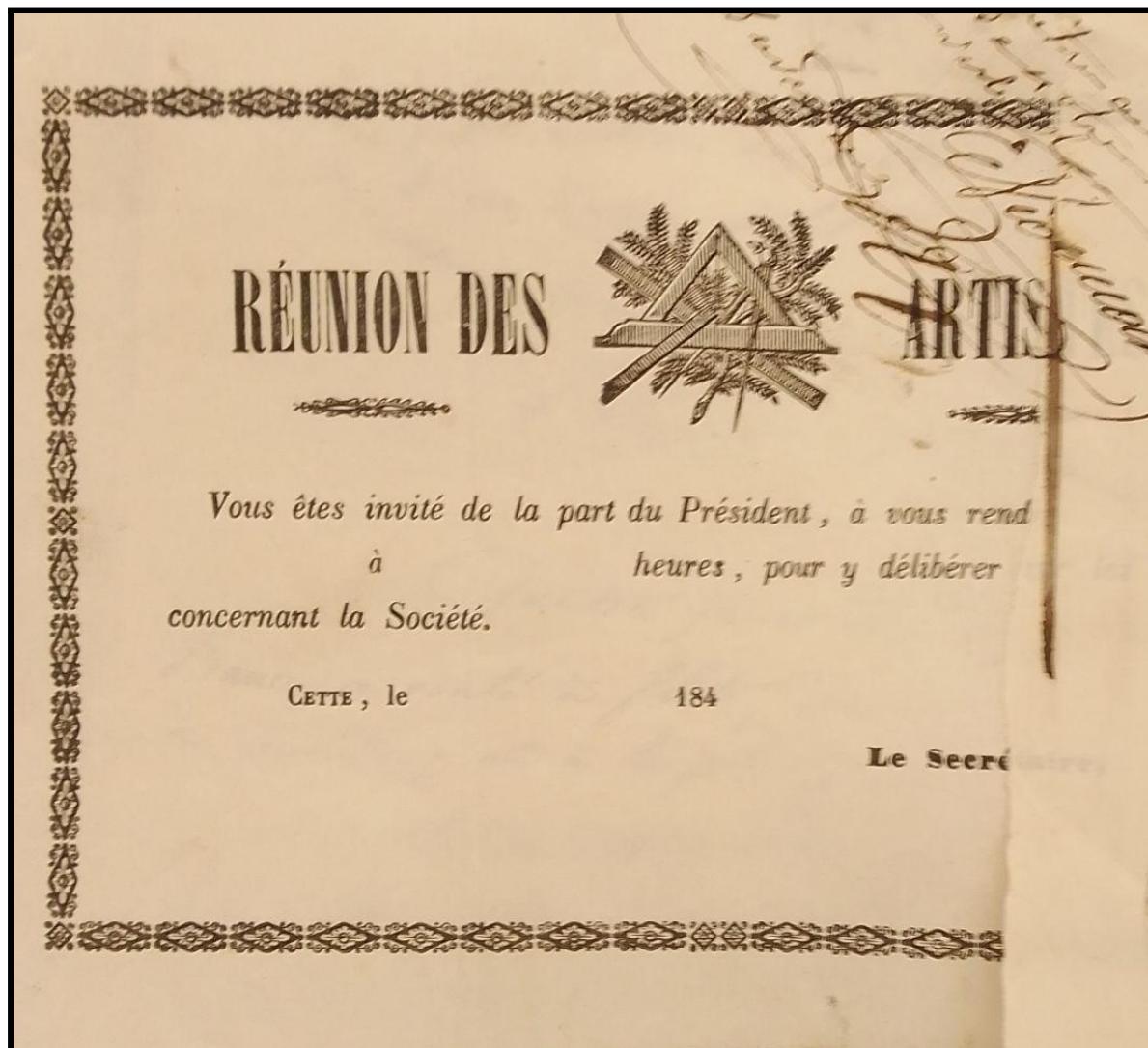
<sup>208</sup> *Ibid.*

<sup>209</sup> *Ibid.*

participent aux réunions et aux banquets politiques : ils reçoivent généralement un billet d'invitation, comme celui qui suit.

*Fig. 9*

*Billet d'invitation vierge de Lagarde à la société des arts de Sète*<sup>210</sup>



<sup>210</sup> 2 U2 648, A.D.H., cour d'assises de Montpellier

La recherche d'armes et de poudre devient une obsession pour les autorités, qui multiplient les perquisitions chez les particuliers rouges pour en trouver : le 23 mai 1850, le commissaire Aram de Mèze écrit au préfet qu' « un rouge exalté, le nommé Rouvier dit l'apôtre, tonnelier, saurait fabriquer la poudre. »<sup>211</sup>. Une perquisition est également menée au domicile de Causse, l'instituteur de Villeveyrac : persuadées qu'il cache des armes et des munitions, les forces de l'ordre repartent bredouille.

Le 30 juin 1850, le commissaire de police Aram prévient le préfet que des réunions politiques persistent malgré la dissolution de la société des arts à Mèze : « Je sais que quelques vieux qui fesaient partie de la société des artistes que vous avez dissoute, sont allés dernièrement dans cet établissement [local d'un certain Merle à Fabrègues] pour y boire & qu'il y a toujours un concierge [...] cette réunion prend le nom de cercle démocratique »<sup>212</sup>. Les réunions informelles continuent malgré les multiples dissolutions des sociétés politiques : soit celles-ci se recréent sous une autre forme, soit les sociabilités politiques continuent à l'échelle clandestine. La répression n'arrête pas la politisation populaire et ses expressions : elle contribue même à l'accentuer, en provoquant des sentiments d'indignité et de colère chez les militants républicains.

Ces sociétés touchent autant la jeunesse que la population plus âgée, qui a connu les bouleversements politiques et les révolutions des décennies passées. Ces lieux apparaissent ainsi comme des espaces d'échanges culturels et sociaux, contribuant à la constitution d'une idéologie commune et répandue. Le commissaire donne les noms des dignitaires de la société<sup>213</sup> : on retrouve un tailleur, un épicer, un serrurier et un menuisier. Les petits bourgeois, artisans, commerçants et journalistes, apparaissent comme les cadres du réseau militant : ils possèdent un réseau de sociabilités étendues qui leur permettent d'agir et d'influencer à une grande échelle. Les simples membres de ces sociétés politiques sont en majorité des ouvriers et des travailleurs de terre, sensibles aux discours républicains des responsables, mais adoptant généralement une vision moins légaliste et plus insurrectionnelle du programme socialiste<sup>214</sup>.

---

<sup>211</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> Agulhon Maurice, « Les Chambrées en Basse-Provence », *Op. Cit.*, pp. 337-368 [en ligne]

Le commissaire de police fait aussi remarquer qu'il se trouve dans le local des portraits de Robespierre et de Barbès<sup>215</sup>. La présence de ces représentations atteste de la permanence de la mémoire révolutionnaire dans le milieu républicain, et la relie même aux figures militantes contemporaines comme Barbès, qui intègrent à leur tour la culture et l'héritage révolutionnaires. Ce temps long des mentalités et de la mémoire forge progressivement un mythe politique, contribuant à la politisation et à l'adhésion des classes populaires<sup>216</sup>.

De plus, suite à la libéralisation du système politique après 1830, les sociétés secrètes changent de public et de structure. Le côté ésotérique et mystique est simplifié, amoindri, tandis que les symboles révolutionnaires — bonnet phrygien, portraits de Montagnards, couleur rouge, etc. — sont mis en avant, plus susceptibles de s'attirer ainsi le soutien des classes populaires, sensibles à cette mémoire visuelle<sup>217</sup>.

Les pratiques se popularisent également, empruntant les rites du compagnonnage, atteignant ainsi le milieu artisan. La logique du secret se brise donc progressivement : les symboles révolutionnaires entraînent une logique de l'insurrection et un besoin de visibilité. Ces représentations révolutionnaires sont notifiées par les autorités comme une preuve de leur volonté séditieuse, ce qui prouve l'efficacité de cette nouvelle culture politique introduit par la Révolution française, ainsi que son apprentissage par toutes les sphères sociales en à peine cinquante ans<sup>218</sup>.

Les sociétés secrètes adoptent des signes de reconnaissance particuliers afin de se distinguer dans l'espace public. Après 1830, le culte du secret s'affaisse et les signes de reconnaissance s'affichent de plus en plus comme une valorisation sociale : les membres des sociétés secrètes, dorénavant plus populaires et sensibles à l'héritage révolutionnaire, revendiquent leur dissidence. L'espace public est envisagé comme un théâtre, où les conflits politiques s'expriment et se montrent : certains sociétaires de structures secrètes affichent fièrement le poignard à la ceinture, ce qui les rend facilement identifiables.

---

<sup>215</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>216</sup> Vovelle Michel, *Idéologies et mentalités*, Op. Cit., 358 p.

<sup>217</sup> Tardy Jean-Noël, « Des catacombes à l'insurrection. », Op. Cit., pp. 45-54 [en ligne]

<sup>218</sup> Vovelle Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence », Op. Cit., pp. 185-204

Le 19 mai 1851, une adresse du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Hérault transmet des informations recueillies sur une société secrète de Villeneuve-lès-Béziers suite à une dénonciation de Tabouriech, cultivateur et sabotier de Villeneuve :

« Il venait, suivant l'expression du pays, de faire son tour de France [...] il fut chaleureusement accueilli par ses compatriotes démagogues qui, le croyant initié, lui prirent les mains et firent des signes particuliers auxquels se reconnaissent les frères »<sup>219</sup>.

Tabouriech vient probablement d'accomplir le tour de France des compagnons sabotiers afin de perfectionner son métier. De retour au pays, ses camarades compagnons, également républicains, le considèrent comme initié : cet événement prouve la forte corrélation entre pratiques du compagnonnage et rituels des sociétés secrètes durant la IIe République. Voyant qu'il n'est pas affilié, trois de ses compagnons l'invitent à une cérémonie initiatique quelques jours plus tard. Ils lui déclarent un des principes de l'association secrète : « le partage égal des biens ou leur possession universelle en commune »<sup>220</sup>. Ce principe illustre l'idéologie communiste prédominante au sein des sociétés secrètes républicaines de l'Ouest de l'Hérault.

Lors de la cérémonie d'initiation, Tabouriech jure fidélité à la République et aux sociétés secrètes. On lui bande les yeux, et alors qu'il pose un genou à terre et prête serment, un frère lui appose trois légers coups de poignard sur le crâne, à la manière de l'adoubement. On lui annonce ses devoirs en tant que membre :

« Parmi ces devoirs il en est un qui consiste à signaler tout individu désigné comme ennemi politique [...] il doit donner la mort à son père ou sa mère et à son oncle ; car son père, sa mère son oncle sont reconnus comme ennemis [...] [Tabouriech] déclare à ses initiateurs qu'ils sont des misérables, et, comme ils font mine de le menacer d'armes dont ils se sont saisis, il tire lui-même deux pistolets de sa poche, les leur présente, les contient sur cette exhibition, recule vers la porte et s'enfuit sans accident »<sup>221</sup>.

---

<sup>219</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

Après cette fuite, Tabouriech reçoit des menaces de deux membres de la société — Souleyrol et Bézard — et persiste dans son refus d'intégrer la société secrète. Pris de peur, il dénonce cette société secrète aux autorités locales. Le fonctionnement des sociétés secrètes favorise donc la prééminence des sociabilités politiques, au-dessus de toutes les autres formes de sociabilités, comme les liens familiaux. Dans le Midi, la densité et l'horizontalité des formes de sociabilités entretiennent une hégémonie des sociabilités politiques, qu'elles soient légales, informelles ou secrètes<sup>222</sup>. La radicalité politique s'incarne en partie au sein des sociétés secrètes, encourageant la conflictualité politique, par les symboles ou la violence.

La répression des sociétés secrètes de l'Hérault s'intensifie après l'insurrection de décembre 1851 à laquelle elles ont pris part. En mai 1852, un inspecteur général signale au préfet l'existence d'au moins huit sociétés secrètes rien qu'à Sète : « C'est encore dans leur sein que se forment ces coalitions d'ouvriers contre patrons. [...] [Il faut] sauvegarder les classes ouvrières de leurs influences politiques »<sup>223</sup>. Il recommande au préfet de faire appliquer le décret de mars 1852, limitant les associations publiques à moins de vingt personnes. Les sociabilités politiques associatives persistent malgré le fort climat répressif et l'échec de l'insurrection, démontrant une politisation acquise des sphères populaires.

Ces sources relatives aux sociétés secrètes sont néanmoins questionnables : émanant des autorités, leur fiabilité est à vérifier. La reconstruction policière des événements alimente parfois la légende noire du républicain complotiste dans une atmosphère de peur, craignant la subversion des classes populaires, aux revendications sociales et politiques. L'amalgame entre société clandestine et société secrète est souvent fait par les autorités, bien que le réseau de sociétés secrètes républicaines dans l'Hérault est attesté : leur ampleur est peut-être exagérée<sup>224</sup>.

---

<sup>222</sup> Agulhon Maurice, « Les Chambrées en Basse-Provence », *Op. Cit.*, pp. 337-368 [en ligne]

<sup>223</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>224</sup> Tardy Jean-Noël, « Des catacombes à l'insurrection. », *Op. Cit.*, pp. 45-54 [en ligne]

Cet amalgame provient en partie de la mobilité et des sociabilités étendues des militants républicains locaux, le cœur des activistes fréquentant souvent les deux réseaux des sociétés clandestines et des sociétés secrètes. Ces deux types présentent la même cohérence sociale, mélangeant la petite bourgeoisie et le milieu ouvrier. Tandis que la petite bourgeoisie occupe majoritairement les postes de responsables au sein des sociétés clandestines, la mixité sociale est plus affirmée dans les sociétés secrètes : artisans, ouvriers et notables se confondent dans l'idéal égalitaire. Les membres de ces sociétés sont généralement plus radicaux que les membres des sociétés informelles.

Une distinction géographique se démarque néanmoins : à l'Est du département, une tendance légaliste portée par les républicains de longue date se distingue, à la composition sociale plus aisée qu'à l'Ouest. Dans l'arrondissement de Béziers, les artisans et ouvriers forment le gros des militants républicains — pour la plupart des nouveaux convertis — prônant plutôt l'insurrection armée, sur le modèle des révolutions passées<sup>225</sup>. La dimension du secret et du public se confondent au sein des sociabilités et des actions militantes, toujours construites dans le collectif. L'individualisation de l'idéologie politique est ainsi forgée à partir du collectif et de la solidarité politique, créant un groupe aux revendications cohérentes, à la portée nationale voire internationale.

Cette conjoncture favorise ainsi la radicalisation politique des populations du Midi :

« Tout au long de ces années, « Blancs » et « Rouges » se structurent de façon comparable, construisent ensemble une vision manichéenne du champ politique, rendant suspecte toute position intermédiaire, et facilitant ainsi paradoxalement le passage d'un extrême à l'autre du champ politique. L'impuissance des « Bleus » dans le Midi résulte en bonne partie de la capacité des deux extrêmes à s'organiser, à diffuser des mots d'ordre, et à organiser des manifestations, le plus souvent symboliques, qui permettent de garder leur camp sous pression. »<sup>226</sup>.

---

<sup>225</sup> Sagnes Jean, *Le Midi rouge*, Op. Cit., 310 p.

<sup>226</sup> Triomphe Pierre, « S'insurger ou convaincre », Op. Cit., pp. 15-28 [en ligne]

Ce processus de radicalisation et la conflictualité populaire qui en découle chauffent les esprits, qui s'associent et s'organisent dans un climat fébrile de révolution : ces éléments motivent l'insurrection du Midi du 3 au 10 décembre 1851, à laquelle le département de l'Hérault prend activement part.

## *La crise de légitimité populaire : l'insurrection républicaine de l'Hérault (décembre 1851)*

Le 2 décembre 1851, le président Louis-Napoléon Bonaparte commet un coup d'Etat pour prolonger son mandat présidentiel alors que la constitution lui interdit de se représenter aux prochaines élections. Les bonapartistes remportent ainsi une victoire autoritaire : divers décrets proclament la dissolution de l'Assemblée — où domine le parti de l'Ordre, avec lequel le président est en conflit latent — et convoquent le peuple à se préparer pour de nouvelles élections législatives au suffrage universel masculin, afin de préparer une nouvelle constitution. Cet événement achève la République et prépare le terrain au rétablissement de l'Empire, qui se réalise un an plus tard — le 2 décembre 1852 — par plébiscite, Louis-Napoléon jouant sur la corde sensible du populisme.

Les républicains se soulèvent alors pour défendre la légalité constitutionnelle : les députés républicains et montagnards — environ 60, dont Victor Hugo, Carnot, etc. — appellent à la résistance populaire et organisent l'insurrection à Paris, tout en incitant la province à rejoindre le mouvement. Si la révolte réussit, c'est aussi l'occasion de profiter de cette période d'instabilité politique pour instaurer une République sociale et démocratique. La mobilisation est faible à Paris, où les députés d'extrême gauche ne parviennent pas à solliciter l'action populaire : alors qu'en 1848 Paris voit des centaines de barricades se dresser, il ne s'en érige que quelques dizaines lors du soulèvement de 1851. La perspective de défendre une Assemblée autoritaire et conservatrice, où le parti de l'Ordre est le principal visé, face à un président certes autocratique mais charismatique, ne l'emporte pas.

Le soulèvement parisien est donc rapidement écrasé par la troupe et prend fin dès le 5 décembre : plusieurs centaines de parisiens — entre 400 et 500 — perdent la vie lors des combats contre la troupe ou à cause des excès de celle-ci. L'insurrection républicaine de décembre 1851 est surtout un phénomène méridional, l'insurrection y prenant de l'ampleur et y perdurant quelques semaines, jusqu'à la mi-décembre. Du Toulousain à la Provence, en passant par l'Hérault, les républicains du grand Midi prennent les armes et s'opposent au prince-président.

La nouvelle du coup d'Etat ne parvient dans l'Hérault que le 3 décembre. Les sociétés secrètes et clandestines locales organisent alors rapidement un soulèvement populaire, impulsant l'action insurrectionnelle : leur objectif est de se rendre maître des chefs-lieux de cantons, comme Pézenas, puis des chefs-lieux d'arrondissements, comme Béziers et Montpellier.

Le matin du 4 décembre, plusieurs milliers de villageois des alentours — entre 3.000 et 4.000 selon les estimations — convergent vers Pézenas : ce sont dans leur majorité des hommes du peuple, des paysans, des ouvriers et des artisans ; peu de femmes et d'enfants sont présents, présageant ainsi de violents combats. Certains portent fièrement leurs symboles de reconnaissance de couleur rouge, interdit par la municipalité. La troupe est armée sommairement : certains s'équipent de fusils de chasse ou de faux inversées, d'autres accrochent simplement un couteau au bout d'un bâton<sup>227</sup>.

Le maire Sauclière fait battre la caisse et appelle les « bons citoyens » à la défense de la ville : environ 80 citoyens en armes répondent à l'appel, ainsi qu'un détachement du 12e de ligne (environ 100 hommes) commandé par le capitaine de Chabert, en garnison à Pézenas : ils se réfugient tous à l'hôtel de ville. Les émeutiers piétinent dans la ville, attendant des renforts des villages alentours, et surtout des nouvelles des événements de Béziers. Plusieurs milliers d'insurgés tentent au matin de s'emparer de la sous-préfecture ; face au refus du sous-préfet Collet-Meygret de se livrer, les révoltés tentent de rallier la troupe de ligne, criant « Vive la ligne ! Vive nos frères ! Vive la République ! »<sup>228</sup> mais cela ne suffit pas. La ligne finit par ouvrir le feu sur la foule, faisant au moins huit morts et plusieurs dizaines de blessés. Les manifestants restants sont dispersés par les hussards du colonel de Montfort : les insurgés n'ont pas le temps de dresser des barricades, et dès neuf heures du matin l'ordre est rétabli à Béziers.

---

<sup>227</sup> Alberge Claude, *Pézenas et le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, décembre 1851*, Pézenas, Domens, Connaissance de Pézenas, 1960, pp. 11-34

<sup>228</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit. pp. 7-25

Apprenant ces mauvaises nouvelles, les insurgés en route pour Béziers font demi-tour : certains rentrent chez eux, d'autres rejoignent leurs camarades de Pézenas ou d'un autre chef-lieu de canton. Sans aucune information des événements parisiens, où l'insurrection est déjà presque matée, les républicains locaux temporisent et négocient avec la municipalité barricadée. Une délégation d'insurgés est finalement nommée, comprenant notamment le meunier Mathieu Lignères, un des chefs des sociétés secrètes locales. La municipalité comprenant que le temps n'est pas en faveur des insurgés, le maire temporise et se dit prêt à négocier, tandis que le capitaine de ligne est partisan de la force.

Les insurgés occupant la ville ne sont plus que quelques centaines, environ 500, sur les 3.000 en début de matinée : les événements en leur défaveur à Béziers et la stagnation de la situation piscénoise interrogent leur engagement, et certains font le choix de rentrer chez eux, sous l'effet de la peur. Un seul incident perturbe l'apparente tranquillité du soulèvement piscénois : Joseph Billière, partisan de l'ordre armé d'un fusil et âgé de 60 ans, veut rejoindre la cour de l'hôtel de ville qui a fermé ses portes face aux insurgés. Se retrouvant au milieu de ceux-ci et suite à quelque provocation, il est désarmé et frappé à terre par la foule : Félix Savy lui casse la crosse de son propre fusil sur le crâne. Billière s'en sort, gravement blessé mais sauf, grâce à l'intervention de femmes, Calmette et Cazilhac, qui prennent sa défense<sup>229</sup>.

Suite à cet événement, le capitaine de Chabert veut faire feu sur les agitateurs, mais le maire persiste dans la voie de la négociation en attendant des renforts : il accepte d'intégrer six insurgés, républicains-montagnards, au sein du conseil municipal, s'emparant ainsi une voix politique qu'ils n'ont pu acquérir par le vote. Les hommes d'ordre évacuent finalement l'hôtel de ville, quelques rixes particulières éclatent mais ne dégénèrent pas en scène de violence physique. Ce schéma de l'émeute est prédominant dans les villages alentour : sous la pression ou par complaisance, la municipalité accepte de renouveler les conseils municipaux en y intégrant des éléments populaires et républicains. C'en est ainsi à St. Thibéry ou à Nézignan-l'Evêque, ou à Marseillan et Mèze où les maires et leurs adjoints, tous démocrates, portent l'émeute<sup>230</sup>.

---

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> *Ibid.*

A l'opposé, les chefs-lieux de cantons voisins assistent à des scènes de violences : les maires sont destitués à Roujan et Servian puis remplacés par une municipalité insurrectionnelle ; les gardes bourgeoises sont désarmées et malmenées. Ce degré de violence franchi dans les villages alentour n'est pas dépassé à Pézenas, car la présence d'un détachement militaire contient les émeutiers, surtout après qu'ils aient pris connaissance des événements de Béziers. Dans l'ensemble, la coordination et la communication des insurgés font défaut : beaucoup de villageois demeurent dans leur chef-lieu de canton ou restent inactifs, dans l'attente d'éventuels renforts. Chaque localité agit finalement à sa guise, selon leur conjoncture respective. Le soir du 4 décembre, le maire Sauclière écrit au préfet :

« Les communes environnantes s'étant portées aujourd'hui sur cette ville en masse et en armes, nous en attendons même des nouvelles à tout instant [...] l'administration et le juge de paix ont usé de toute leur influence pour calmer l'irritation. Nous avons réussi momentanément, mais nous sommes persuadés que nous allons être débordés [...] nous vous supplions de faire tous vos efforts pour obtenir de Monsieur le général un renfort considérable »<sup>231</sup>.

Au soir du 4 décembre, bien que la tension du combat demeure présente, la situation s'apaise à Pézenas et dans plusieurs villages. Certaines localités du département assistent à des scènes de guerre, comme à Capestang, ou à Bédarieux dans le nord du département : la colère populaire à l'encontre des gendarmes accumulée au fil des décennies se déchaîne dans un esprit de revanche.

Tandis que les émeutiers de Capestang se mettent en marche vers la mairie au matin du 4, la brigade de gendarmerie locale — à peine quatre cavaliers — charge la foule, espérant ainsi la disperser, mais « une décharge générale les atteint tous les quatre, les cible de projectiles et brise la jambe du malheureux Castan, qui a depuis subi l'amputation »<sup>232</sup>. Le maire Saisset, sympathisant républicain, laisse alors les montagnards s'organiser dans le village : on y fabrique de la poudre, les affiliations à la société secrète de Chambert se font en public au café de Rey. Les habitants, plutôt que de marcher sur Béziers, préfèrent occuper le village et développer leurs défenses.

---

<sup>231</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>232</sup> *Ibid.*

Fig. 10

Gravure de l'assaut de la gendarmerie de Bédarieux, Taxile Delord, 1851<sup>233</sup>



*A Bédarieux, les gendarmes tirent sur les passants inoffensifs ; bientôt quelques centaines de personnes se précipitent devant la gendarmerie, veulent en faire l'assaut et, ne pouvant y parvenir, mettent le feu au bâtiment*

<sup>233</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit. p. 19

A Bédarieux, les gendarmes soutiennent un siège dans leur caserne : se sentant menacés, ils ouvrent le feu sur les passants et tuent un vieillard. La caserne est incendiée, et trois des quatre gendarmes sont sauvagement abattus alors qu'ils se cachaient.

A Montpellier, chef-lieu du département, le mouvement républicain est décapité avant même une potentielle insurrection. Eugène Guiter, rédacteur en chef du journal montpelliérain *Le Suffrage Universel*, se rend à son procès de délit de presse le 3 décembre alors que la nouvelle du coup d'Etat se répand. Il en sort acquitté, fortement soutenu par la population et le jury, et même des présidents : ceux-ci sont remplacés à deux reprises, refusant de siéger suite à la nouvelle du coup d'Etat<sup>234</sup>.

Un rassemblement se forme dans la salle du Manège suite au procès : l'appel à l'insurrection est lancé. Alors que les manifestants — environ 500, majoritairement des républicains de la veille, au statut confortable : avocats, journalistes, négociants, etc. — rédigent une protestation écrite, ils sont arrêtés avec leurs soutiens par le général Rostolan et ses troupes, en stationnement à Montpellier : ils sont par la suite emprisonnés. Parmi eux, l'ensemble des démocrates du club du Jeu de Paume, à la tête du mouvement républicain de Montpellier, sont arrêtés (dont Guiter). Ainsi, l'insurrection populaire du 4 décembre ne suit pas à Montpellier : la crainte de la troupe, puissante au chef-lieu départemental, mêlée à l'arrestation des principaux chefs de file républicains empêchent une action populaire. Dès le 5 décembre, le préfet informe les maires d'arrondissements et le ministre de l'Intérieur des nouvelles de l'insurrection :

« Le général [Rostolan] vient de déclarer le département en état de siège. Pézenas a été envahi hier soir par les rouges. Le maire a été faible. Une colonne mobile part l'instant pour Pézenas. Montpellier est calme. [...] [au ministre de l'Intérieur] Très urgent. Demande la mise en état de siège immédiat du département de l'Hérault. Les paysans rouges ont attaqué Béziers hier matin. Ils tuent les propriétaires. Je manque de détails sur le nombre de morts. La répression sera énergique partout. »<sup>235</sup>.

---

<sup>234</sup> Bonet Gérard, « Document pour servir à l'histoire du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à Montpellier » In *Etudes sur Pézenas et sa région* (Fasc. 2, N°3), Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1986, pp. 89-99

<sup>235</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

En parlant de propriétaires tués, le préfet fait référence au greffier Vernhes et à son gendre Maury, tous deux propriétaires et agressés par les manifestants à Béziers : Maury meurt sous les balles, tandis que Vernhes est gravement blessé, sauvé *in extremis* par les hussards. Les villes de Clermont-L'Hérault et Lodève, particulièrement agitées par les coalitions et les grèves ouvrières ces dernières années, restent calmes comme Montpellier face au déploiement de la force armée dès le 3 décembre.

Cette insurrection armée est particulièrement intense dans l'arrondissement de Béziers, car les sociétés secrètes locales la préparent depuis plusieurs mois : le coup d'Etat ne fait que précipiter l'action militante, manquant ainsi d'organisation et d'initiative. Le réseau de la Nouvelle Montagne se développe dans l'Ouest du département à partir du printemps 1850, animé par Eugène Relin et Casimir Péret de Béziers, qui tissent ensemble le réseau de sociétés secrètes des plaines de l'Hérault<sup>236</sup>.

Le matin du 5 décembre, le conseil municipal de Pézenas se réunit, comprenant désormais six conseillers élus et six conseillers insurgés. La délégation populaire demande l'établissement d'une garde citoyenne démocratique, soit d'une garde nationale populaire, et le départ des deux brigades de gendarmerie arrivées dans la nuit. Le maire Sauclière, sachant la colonne mobile en approche, refuse et met fin aux négociations. Avant que la situation ne s'envenime, la colonne mobile suivie d'un détachement d'artillerie arrive en fin de matinée à Pézenas : les deux canons sont placés en position de combat sur la place St. Jean.

Face à ce déploiement de force, les chefs de l'insurrection (Lignères, Combescure) fuient Pézenas et entrent en cavale. Les insurgés, peu nombreux comparé à la veille, abandonnent toute volonté de combat et retournent à leurs occupations quotidiennes, niant pour la plupart avoir pris part au soulèvement. Les conseillers municipaux introduits la veille par les émeutiers sont destitués<sup>237</sup>.

Seuls Capestang et Bédarieux résistent quelques jours supplémentaires, jusqu'au 10 décembre : l'arrivée de la troupe signe l'abandon des armes, et par extension

---

<sup>236</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit., pp. 95-111

<sup>237</sup> Alberge Claude, *Pézenas et le coup d'Etat*, Op. Cit., pp. 42-65

l'abandon des espoirs d'une République sociale et démocratique. Le 12 décembre, le nouveau préfet Durand de St. Amand menace du conseil de guerre tout insurgé pris les armes à la main : la répression s'enclenche, et de nombreux révoltés se réfugient dans les forêts du département, traqués par les forces de l'ordre.

Cette insurrection révèle les multiples tendances du mouvement républicain héraultais. A Montpellier et à l'Est du département dans son ensemble, les républicains partagent une aspiration légaliste héritée des révolutionnaires de 1789. Leur action le montre à Montpellier : ils se réunissent dans la salle du Manège et rédigent un acte de protestation, à la manière des députés du Tiers-Etat qui s'assemblent dans la salle du Jeu de Paume en juin 1789. A l'Ouest du département, une tendance insurrectionnelle à l'assise populaire prédomine le mouvement républicain, principalement portée par l'action des sociétés secrètes : les moyens des deux mouvements diffèrent ainsi géographiquement, bien qu'ils défendent tous les deux la même vision d'une République sociale. Cette contradiction au sein du mouvement républicain impacte la communication et l'action des militants, affectant la cohérence et l'efficacité de la révolte<sup>238</sup>.

Même l'action violente et révolutionnaire des militants de l'Ouest de l'Hérault porte une certaine teinte de légalisme : le projet des sociétés secrètes prévoit de s'emparer des institutions locales — mairies, sous-préfectures — afin de légitimer leur action et de greffer leur idéologie à ces institutions. Plusieurs municipalités se rallient d'ailleurs aux insurgés, accentuant ce sentiment de légitimité d'une démocratie locale. A l'Est, la protestation pacifique est préférée au soulèvement armé, révélant également une composition sociale sensiblement différente, ainsi qu'une progressive pacification des mœurs de la population.

Cette insurrection n'a pas su élancer un mouvement collectif autonome et transcendant, car l'incertitude générale — des événements nationaux comme des événements locaux — et la crainte d'une répression sanglante créent un état d'attente, faisant retomber la ferveur collective du soulèvement. Si bien que la révolte ne perdure pas dans le temps, ne rassemblant qu'à la fin les éléments les plus

---

<sup>238</sup> Agulhon Maurice, *La République au village*, Op. Cit. pp.189-225

déterminés : le manque de communication, d'armes et de moyens d'action coupent les républicains d'une possible entraide. Chaque communauté se replie sur ses positions et sa propre solidarité villageoise, n'élargissant pas leur champ d'action en dehors des frontières communautaires.

Dans les cas où les insurgés s'opposent à leur municipalité, l'affrontement dégénère rarement en violences déchaînées : celle-ci se mesure, comme à Pézenas, et se cantonne globalement dans une démonstration rituelle des conflits interpersonnels (insultes, provocations). Cette retenue apparaît comme une preuve de la solidarité communautaire, malgré les différences d'opinions politiques ; certes, la scène peut s'aggraver selon la conjoncture, mais la tension ne dépasse pas ce seuil lors de l'insurrection de 1851 dans la majorité des communes.

## *La répression du Midi rouge*

(1851-1852)

A partir de la mi-décembre, une campagne de désarmement des communes et d'identification des insurgés est menée par les pouvoirs locaux. Certains républicains continuent leur action militante malgré le climat répressif, essayant d'influencer le plébiscite des 20 et 21 décembre. Le 17 décembre 1851, Dominique Leprince, un des principaux chefs socialistes de Sète, et l'imprimeur Bonnet — qui s'occupait également d'imprimer *Lou Tarribarri* — sont arrêtés pour tentative de corruption des élections<sup>239</sup>. Leprince aurait demandé à Bonnet de lui imprimer 5.000 bulletins de vote falsifiés. Le 19 décembre, les interrogatoires des suspects de Mèze nous en apprennent plus sur les événements locaux ; le citoyen Ruan déclare :

« J'ai su par mes camarades qu'il y avait une réunion chez Raunier [...] Beaumadier qui disait que ceux qui ont des armes aillent les chercher immédiatement pour former un poste à la mairie [...] je me suis rendu au poste nous étions environ trente le nommé Cros Jean nous apprenait l'exercice [...] un étranger à la localité nous a dit qu'il fallait prendre les armes pour aller sur Montpellier [...] c'est le maire qui nous a donné les fusils »<sup>240</sup>.

Nous retrouvons ici les personnalités et les réseaux socialistes de Mèze, comme Raunier ou Beaumadier qui semblent animer l'insurrection. Cros est arrêté le 16 décembre, mais Beaumadier et Raunier se sont enfuis, comme la plupart des individus les plus impliqués. Les procès-verbaux attestent des désarmements des communes de Villeneuve, Pézenas, Villeveyrac — l'instituteur Causse s'est enfui — Sète, etc. dans les semaines qui suivent<sup>241</sup>.

<sup>239</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>240</sup> 7 U5 2, A.D.H., commission militaire (1852)

<sup>241</sup> *Ibid.*

A St. Thibéry, les autorités retrouvent une charrette fraîchement peinte en rouge : on la voit comme le tombereau des contre-révolutionnaires, rendant compte une fois de plus de l'imprégnation des symboles révolutionnaires par les militants républicains et la population dans sa globalité. Sur les 32 départements mis en état de siège, on compte plus de 27.000 individus constitués prisonniers<sup>242</sup> ; l'Hérault est le troisième département par ordre d'importance à enregistrer le plus de détenus (après le Var et la Seine), procédant à plus de 2.600 arrestations en quelques semaines<sup>243</sup>.

Les arrestations ne se passent pas tout le temps sans accroche : certains fugitifs sont blessés ou tués par les autorités, comme le propriétaire Cambon de Servian qui est abattu à sa fenêtre alors qu'il tentait de fuir. A St. Thibéry, plusieurs insurgés en fuite sont exécutés sur la rivière de l'Hérault, voulant échapper aux gendarmes à la nage. Les gendarmes assurent la répression de pair avec la troupe : particulièrement visés lors de l'insurrection, plusieurs gendarmes de l'Hérault meurent lors de la révolte populaire, comme à Bédarieux. La répression qui s'ensuit est meurtrière, les gendarmes étant animés de désirs de vengeance.

Les prisonniers s'entassent dans les villes : le collège des Oratoriens de Pézenas, devenu l'hôtel de ville au début du XIXe siècle, est transformé en prison provisoire et abrite près de 350 détenus en mars 1852. Plus de 300 captifs sont également détenus à Béziers et au fort Bescou, une prison d'Etat au large d'Agde. Les convois de prisonniers sont exemplaires : enchaînés, les détenus sont en proie aux mauvais traitements et aux insultes de l'escorte<sup>244</sup>.

Un grand mouvement d'épuration municipale est également enclenché : près de 20% des maires élus de l'Hérault sont démis de leur fonction (soit 65 maires) pour complicité avec l'action insurrectionnelle ou pour modérantisme, comme à Pézenas. Ceux-ci sont remplacés provisoirement par des commissaires spéciaux à la fonction de maire, chargés prioritairement d'assurer la répression et l'ordre public.

---

<sup>242</sup> Cf. Annexe X

<sup>243</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit. pp. 111-127

<sup>244</sup> 7 U5 2/1, A.D.H., commission militaire (1852)

Dans ce climat de terreur et de peur sociale, il n'est pas étonnant que le plébiscite du 21 et 22 décembre — censé faire approuver le coup d'Etat de Louis-Napoléon par les français — l'emporte dans l'Hérault et dans l'ensemble de la France. A Pézenas, 1.360 voix s'exprime pour, et seulement 160 contre ; notifions également une abstention de 32% des électeurs. Même dans les communes réputées républicaines le pour l'emporte ; certaines communes, réputées légitimistes — comme Montpellier ou Montagnac — votent majoritairement contre<sup>245</sup>.

A partir du 2 février 1852, une commission mixte est mise en place dans l'Hérault pour juger les rebelles. Le juge de paix de chaque canton interroge et défère les suspects devant cette commission, qui se transforme rapidement en commission militaire présidée par le général de Rostolan. Elle siège de février à avril ; elle juge sans appel et sans défense pour les prévenus.

112 prévenus de Pézenas passent devant cette commission : parmi eux, 9 femmes. La plupart sont des hommes célibataires entre 30 et 40 ans. Ils présentent, par ordre d'importance, une profession agricole (cultivateurs, jardiniers, journaliers) puis une profession artisanale et commerçante (plâtriers, tonneliers, cordonniers, tailleurs, etc.). Une minorité se présente comme des intellectuels, comme les libraires Bénézech, ou comme propriétaires. Le tableau socio-économique ainsi dressé des prévenus de Pézenas est représentatif de la population piscénoise<sup>246</sup>.

Joseph Serriés fait partie des prévenus : condamné à mort par contumace en 1832 suite à une émeute piscénoise, il est désigné comme propriétaire et chef d'une des sociétés secrètes locales. Le jury de la commission militaire cherche à connaître le réseau des sociétés secrètes et leur organisation : Casimir Péret, ancien maire de Béziers (1848) et un des principaux instigateurs des sociétés secrètes de l'Hérault, est condamné à la déportation à Cayenne. Il meurt en 1855 lors d'une tentative d'évasion.

---

<sup>245</sup> Huard Raymond, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage », *Op. Cit.* pp. 15-30

<sup>246</sup> 7 U5 2, A.D.H., commission militaire (1852)

Quinze prévenus piscénois sont libérés, s'étant rendus coupables de fautes légères, comme le port d'une étoffe rouge ou la simple participation non violente à l'insurrection. 97 sont conduits devant le conseil de guerre : l'affaire de Pézenas se tient le 20 avril et défère six accusés pour l'attentat perpétré contre le propriétaire Billière. Parmi eux, trois plâtriers, deux tonneliers et un portefaix. Celui-ci, Savy, reconnaît appartenir au club des travailleurs unis de Pézenas : il se défend en déclarant avoir reçu sept francs des cotisations alors qu'il était en incapacité de travailler, et nie le lien du club avec le réseau des sociétés secrètes. Les six sont condamnés à la déportation en Algérie ; tous les autres piscénois sont condamnés à des peines variables, de l'amende à la détention provisoire et aux travaux forcés<sup>247</sup>.

Au total, sur les 2.663 prévenus de rébellion dans l'Hérault<sup>248</sup>, environ 1.500 sont déportés en Algérie ou à Cayenne. A Bédarieux, 17 inculpés sont condamnés à mort, et 4 le sont à Béziers ; la plupart sont jugés par contumace, étant encore en cavale. Deux traitements sont réservés aux déportés en Algérie : l'Algérie plus et l'Algérie moins. Le premier consiste à la déportation et aux travaux forcés, tandis que le second correspond à une assignation à résidence en exil<sup>249</sup>.

La vigueur de la répression, assassinant sommairement plusieurs insurgés en fuite et déportant loin du pays plusieurs centaines de locaux pour plusieurs années, crée une forte mémoire communautaire de cet événement. La plupart des déportés sont des hommes, et les villages perdent de nombreux visages familiers, ainsi que de la main-d'œuvre. La persistance des associations de travailleurs fait perdurer la solidarité communautaire et politique des républicains héraultais. Ceux-ci s'engagent à travailler les terres des déportés politiques pour subvenir à leurs familles, plongées dans le dénuement suite au départ du père, du frère, du fils ou du mari, qui apportait l'essentiel du revenu économique du foyer<sup>250</sup>.

---

<sup>247</sup> 7 U5 2/1, A.D.H., commission militaire (1852)

<sup>248</sup> Cf. Annexe IX

<sup>249</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit. pp. 127-145

<sup>250</sup> Toreilles Claire & Huard Raymond, *Un quarante-huitard occitan : Encontre*, Toulouse, Privat, Résurgences, 1982, pp. 34-53

Les femmes restées au pays usent de leurs sociabilités pour négocier des remises de peine ou des grâces auprès de Louis-Napoléon. Dans les mois qui suivent les déportations du printemps 1852, des lettres type de grâce commencent à circuler auprès des condamnés. Savy de Pézenas adresse au préfet de l'Hérault l'une de ces lettres, à l'écriture soignée, alors qu'il est reconnu illettré par la commission militaire. Plusieurs témoignages attestent des sujets identiques de ces lettres : elles louent la personnalité de Napoléon III et son régime, tout en s'affichant anti-républicaine.

De nombreux déportés de l'Hérault rédigent de telles adresses, quelquefois artificielles : certains renient leur passé de militant républicain, par résignation ou par peur sincère de mourir loin des leurs, et d'autres restent fidèles à leurs convictions politiques. Les conditions de vie en déportation sont connues par les écrits des condamnés, comme le carnet de Jean Pech de Capestang, qui ne revient qu'en 1859 de Cayenne après huit ans de détention, grâce à la loi d'amnistie générale des crimes politiques.

Louis-Napoléon fait une tournée du Midi, du 15 septembre au 16 octobre 1852, jouant de sa popularité pour calmer les passions suite à l'insurrection républicaine de 1851. Il prépare ainsi le terrain au rétablissement de l'Empire et s'attire de nombreuses adhésions : il passe par Pézenas le 1er octobre. Les arrêtés du maire Bouillot organisent de longues festivités, du 1er au 3 octobre, pour célébrer sa venue. Des bons alimentaires sont distribués gratuitement aux démunis et les jeunes gens luttent pour grimper le mât de cocagne ; les autorités paradent avec la machine du poulain et plusieurs bals et feux de joie publics sont prévus.

La venue du chef de l'Etat est perçue comme une occasion de lui adresser des recommandations de grâce pour les héraultais déportés ; plusieurs centaines de déportés républicains ont déjà été graciés. On crie « Vive l'amnistie ! »<sup>251</sup> sur son passage ; à Boujan, il se fait arrêter par un groupe de femmes et d'enfants lui offrant des bouquets et des pétitions d'élargissement pour leurs proches. Louis-Napoléon peut ainsi s'attirer des sympathies populaires grandissantes.

---

<sup>251</sup> Alberge Claude, *Les fous de République*, Op. Cit. pp. 145-173

Dès la fin décembre 1851, le maire Sauclière de Pézenas est destitué et remplacé par le commissaire spécial Bouillot : il occupe à la fois la fonction de maire et de commissaire de police. Sa juridiction est étendue par décret préfectoral à toutes les communes des cantons de Pézenas et de Roujan<sup>252</sup>. A l'automne 1852, les élections municipales de Pézenas sont remportées par les républicains : quelques conservateurs sont également élus, mais ils préfèrent démissionner, étant en minorité. La répression, au lieu de soumettre les populations, les incite à la radicalisation républicaine. Voilà ce que dit le commissaire Bouillot au préfet sur la situation piscénoise à l'automne 1852 :

« La ville de Pézenas présente le spectacle d'une cité où la division est poussée au suprême degré. [...] les listes de conciliation municipale sont impossibles. Ceux que l'on appelle les blancs ne veulent pas voir leur nom côté à côté avec les noms de ceux qu'on appelle les bleus. Ceux-ci font de la réciprocité. Les hommes toujours rouges essaient de confectionner une liste dans laquelle ils tentent de faire figurer quelques bleus, lesquels protestent également contre cette tendance à les faire recevoir en minorité. Pardon, Monsieur le Préfet, si je me sers de ces expressions : bleus, blancs, rouges, ce sont les mots frappés ici au coin de l'usage. »<sup>253</sup>.

Le phénomène de politisation et de radicalisation se poursuit dans les plaines de l'Hérault, et s'investit de plus en plus dans la pratique légale et non violente, même dans ses rituels publics. Dans la décennie 1850, plusieurs municipalités à majorité rouge sont dissoutes par le préfet, comme en 1855 à Marsillargues : même la pratique légale, qui voit parfois la victoire des socialistes, est réprimée par les autorités.

Le 29 juillet 1853, le commissaire Stéphane Bouillot dresse un tableau de renseignements sur « la situation politique morale et économique »<sup>254</sup> des douze cantons de l'arrondissement de Béziers, dont Pézenas. En parlant de ce canton, il déclare « [qu'] il présente des nuances d'opinion légitimiste, orléaniste et socialiste au chef-lieu [...] profondément divisé entre ces 3 opinions »<sup>255</sup>. Il parle du délabrement de l'esprit et de l'ordre public, ainsi que de la faiblesse et de l'égoïsme de l'administration. Les divisions politiques demeurent donc après l'insurrection,

<sup>252</sup> 4 M 13, A.D.H., police de Pézenas (1809-1938)

<sup>253</sup> 4 M 1058, A.D.H., police politique (1849-1870)

<sup>254</sup> 2 D2, A.M.P., arrêtés du maire de Pézenas (1824-1855)

<sup>255</sup> *Ibid.*

renforçant au contraire les rivalités interpersonnelles par l'entretien de cette mémoire traumatique et conflictuelle. Le souvenir de l'échec des armes influe sur leurs moyens d'expression politique qui se modifient sensiblement au cours des décennies suivantes.

L'histoire des mouvements politiques se construit sur de multiples traumatismes émotionnels, encourageant la mémoire de l'événement et la radicalisation des positions politiques sur le temps long. Dès la Révolution française, la décapitation de Louis XVI en janvier 1793 marque profondément les esprits et crée un traumatisme qui perdure chez les royalistes jusqu'à nos jours : cette mémoire est ensuite instrumentalisée pour fonder un mythe politique. De l'autre bord de l'échiquier politique, la radicalisation se construit de la même manière. La gauche socialiste n'a jamais su établir durablement une République sociale, et le souvenir de 1793-1794, ou plus récemment des premiers mois de la IIe République, où cet espoir ressurgit, ne s'efface pas. La mémoire, victorieuse ou répressive, de cette histoire politique contribue ainsi à la politisation des classes populaires et à leur engagement communautaire, dans la résistance ou l'action revendicative.

## Conclusion

Au terme de cette enquête sur la politisation populaire méridionale et ses formes de la Révolution française à 1852, nous pouvons dresser quelques constatations et répondre aux questionnements soulevés dans l'introduction.

Les sociabilités politiques constituent un des fils rouges de ce mémoire, à la base de la politisation populaire. Le département de l'Hérault s'intègre au modèle des sociabilités méridionales horizontales développé par Maurice Agulhon : les communautés villageoises du littoral entretiennent des liens politiques étroits, renforçant la cohésion collective de la population. Les sociabilités informelles perdurent dans le temps, dans les cafés, théâtres et salles de bal. Elles s'expriment de plus en plus en public et en collectif, à travers l'action des sociétés politiques et de la construction progressive de la solidarité ouvrière, créant un fort sentiment d'appartenance à une même classe socio-économique, et par extension politique.

Ce sentiment d'adhésion se prolonge par l'action militante à travers les rituels populaires et politiques. Ces rituels s'implantent dans l'espace public et se théâtralisent, exprimant l'adhésion ou l'opposition politique. En face de ces rituels populaires qui gagnent en visibilité, le pouvoir met en scène ses propres rituels d'adhésion politique. La conquête de l'espace public par les diverses actions politiques entraîne des affrontements entre les partis : la violence y est alors majoritairement symbolique, mais peut se décliner en violence physique lors d'une émeute, qui est elle-même ritualisée et limitée. Le modèle et l'expérience d'une citoyenneté combattante, héritée de la Révolution française et maintenue par la garde nationale dans une certaine mesure, accompagne le mouvement de construction politique des communautés villageoises. La politisation par les armes détient ainsi sa part d'influence, essentiellement à travers la défiance de l'Etat : la solidarité communautaire s'oppose virullemment à la centralisation croissante de l'Etat et à l'intercession de ses agents dans la vie villageoise.

Les questions de la mémoire et de la radicalisation politiques sont également transversales aux deux volumes de ce mémoire : le XIXe siècle assiste à une effervescence idéologique qui voit les mouvements politiques se diviser, comme les républicains ou les royalistes. Cette complexification de la sphère politique interroge le temps long des mentalités, des comportements politiques et des idéologies.

Le deuxième volume étudie le développement de l'opinion publique à travers la presse, qui participe activement à ce processus. La presse favorise l'émergence d'un espace national, multipliant les liens sociaux et les communications entre les provinces et la capitale. Elle contribue également aux sociabilités publiques des villages, en s'intégrant dans les espaces des cafés ; elle est un vecteur d'émotions conditionnant les prises de position populaires. La presse se popularise et conquiert progressivement un nouveau public en proposant des chansons politiques et des tracts en occitan. Les personnalités politiques animant cette presse locale participent ainsi à la politisation des héraultais en s'immisçant dans leur quotidien et en agissant sur tous les fronts.

Les sociabilités politiques secrètes, en contrepoids des sociabilités publiques, ont aussi leur part dans le processus de politisation. La dimension collective fait le lien entre ces deux types d'association. L'héritage guerrier républicain inspire leur conception insurrectionnelle, ainsi que la tradition de la franc-maçonnerie qui détermine leurs rites initiatiques, sensiblement modifiés pour se rendre accessible aux classes populaires. L'insurrection républicaine de 1851 est représentative de tous ces processus entremêlés, apparaissant comme une période charnière de la politisation populaire et de ses actions. Elle ancre définitivement la politisation au sein des classes populaires, tout en signant la métamorphose des pratiques contestataires : la vigueur de la mémoire événementielle et des émotions alors suscitées impulsent une politisation de masse des habitants de l'Hérault pour les décennies à venir.

La Révolution française s'impose au XIXe siècle avec ses symboles et ses conceptions politiques, modifiant toute la représentation de l'espace politique et social français. Son héritage demeure controversé, et les classes populaires s'emparent de son patrimoine : bonnet phrygien, charivaris politiques et vocabulaire révolutionnaire imprègnent toute la première moitié du XIX siècle. Après 1851, le modèle révolutionnaire perd de son attraction pour les classes populaires : peu à peu instrumentalisé par la IIIe République, il perd son caractère séditieux.

Pour ce qui est de la bipolarisation politique spécifique à un espace géographique méridional, la réponse est plus mitigée. Il est vrai que les zones insurgées en 1851 correspondent aux espaces d'implantation des sociétés secrètes — essentiellement les plaines littorales de l'Hérault — mais le nord-ouest du département aux alentours de Bédarieux, espagne montagneux, se montre aussi actif dans l'insurrection et les sociétés secrètes que le sud du département. L'urbanisme du Bas-Languedoc, avec ses bourgs urbains, renforce l'interdépendance du milieu rural et du milieu urbain, facilitant ainsi les communications et l'ouverture du territoire, pouvant influencer les sociabilités et la politisation populaires.

Cependant, l'espace montagneux et l'espace littoral de l'arrondissement de Béziers semblent connectés, offrant une vision similaire de l'insurrection ; cela pourrait se vérifier en étudiant les pratiques politiques populaires dans le nord du département. Le critère géographique n'est donc pas décisif pour différencier l'enracinement de la politisation populaire dans l'Hérault : d'autres facteurs peuvent expliquer cette constatation. La bipolarisation politique du Midi ne peut donc pas être expliquée par cet élément. L'Hérault s'insère néanmoins dans la tradition protestataire et républicaine du Midi rouge, évoluant à son propre rythme, mais aussi au rythme de l'histoire nationale.

Les émotions et les sentiments apparaissent comme la fondation sensible et abstraite du processus de politisation, avant même les sociabilités, car ils concernent avant tout l'individu qui ensuite s'inscrit dans des pratiques collectives, décuplant la force émotive. Le protagonisme détient ainsi une réelle emprise sur la politisation populaire : l'extériorisation des émotions au XIXe siècle, se mettant en scène publiquement, peut décider de l'action individuelle ou collective. La peur et

l'incertitude, ou au contraire le sentiment de puissance collective impulsent l'action d'adhésion et de protestation. La joie partagée des émotions ritualisées, lors des banquets et des rassemblements de citoyens, par l'ivresse et le chant, insuffle l'engagement individuel à partir de souvenirs heureux : la sphère politique populaire et quotidienne se sentimentalise.

Ces premières décennies du XIXe siècle engendrent une légitimation de la violence dans certains milieux, bien que ce constat soit modéré. D'une part, la violence physique est employée en dernier recours par les émeutiers, comme un réflexe de défense face à la violence étatique. On remarque ici l'héritage de la citoyenneté combattante et des barricades, marquées par la sentimentalisation populaire : la force du collectif et des idéologies impulsent l'héroïsation individuelle qui gagne les esprits. De ce côté, effectivement cette période assiste à une légitimation de la violence populaire défensive et mesurée. D'un autre côté, ces décennies sont orientées vers une pacification progressive des mœurs : l'action militante et révolutionnaire se modifie après 1851 sous l'effet de la normalisation de la société et des moyens répressifs augmentés du pouvoir. Les pratiques protestataires s'inscrivent encore plus dans l'action démonstrative et symbolique, et de moins en moins dans l'insurrection armée.

Dans la seconde partie du siècle, la violence est légitimée dans les milieux militants radicaux comme les anarchistes, mais est sensiblement moins acceptée par l'ensemble de la population. Ce n'est qu'en 1871, ou 1907 pour le Midi — révolte des vignerons — qu'une tentative d'insurrection populaire armée est menée, les dernières du XIXe siècle, mais provoquées sous l'effet de conjonctures exceptionnelles. Tous ces processus contribuent à la modulation de certaines sensibilités collectives méridionales, attentives à la mémoire communautaire, affermissant une politisation populaire précoce et radicale sur le littoral de l'Hérault, de la Révolution française à la IIIe République.

## ***Table des figures***

**Fig. 1 :** Carte du département de l'Hérault / 1852  
**p. 35**

**Fig. 2 :** Carte touristique de l'Hérault (zone d'études) / 2004  
**p. 36**

**Fig. 3 :** Frise chronologique : politisation et émeutes à Pézenas / 1789-1852  
**p. 54**

**Fig. 4 :** Estampe de l'assassinat du duc de Berry / 1820  
**p. 149**

**Fig. 5 :** Extrait de *Lou Tarribarri* de Pézenas / 14 mai 1848  
**p. 156**

**Fig. 6 :** Centres de résistance au projet de réforme fiscale Humann / 1841  
**p. 177**

**Fig. 7 :** Bilan des violences royalistes dans le Midi de la France / 1814-1816  
**p. 182**

**Fig. 8 :** Diverses caricatures du *Tintamarre de l'Hérault* / 1848-1849  
**p. 199**

**Fig. 9 :** Billet d'invitation de Lagarde à la société des arts de Sète / 1848  
**p. 211**

**Fig. 10 :** Gravure de l'assaut de la gendarmerie de Bédarieux / 1851  
**p. 222**

# Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	<i>p. 4</i>
<i>Table des abréviations</i> .....	<i>p. 5</i>
<i>Les institutions</i> .....	<i>pp. 6-30</i>
<i>La Révolution française (1789-1799)</i> .....	<i>pp. 6-16</i>
<i>Le XIXe siècle (1799-1852)</i> .....	<i>pp. 17-30</i>
<i>Introduction</i> .....	<i>pp. 31-61</i>
<i>Historiographie</i> .....	<i>pp. 62-77</i>
<b><u>Partie I :</u></b>	
<i>Le processus d'engagement citoyen ou les insurrections populaires piscénoises de la Révolution (1789-1799)</i> .....	<i>pp. 78-132</i>
I. <i>La démonstration de la souveraineté populaire : une émeute patriotique (1792)</i> .....	<i>pp. 80-89</i>
A. <i>Des prêtres réfractaires à la source d'un quiproquo entre municipalité et citoyens</i> .....	<i>pp. 81-84</i>
B. <i>Les germes de la fracture sociale : une tradition catholique encore bien implantée</i> .....	<i>pp. 85-89</i>

<b>II. <i>Le comité de surveillance : une micro-institution populaire face au fédéralisme.....</i></b>	<b><i>pp. 90-107</i></b>
<b><i>(1793-1794)</i></b>	
<b>A. <i>L'inscription de Pézenas dans le « péril fédéraliste ».....</i></b>	<b><i>pp. 93-95</i></b>
<b>B. <i>L'Hérault et les villes insurgées du Midi.....</i></b>	<b><i>pp. 96-101</i></b>
<b>C. <i>La « radicalisation » révolutionnaire face au « modérantisme ».....</i></b>	<b><i>pp. 102-107</i></b>
<b>III. <i>Le refus de la conscription : une anti-révolution ?.....</i></b>	<b><i>pp. 108-117</i></b>
<b><i>(1795)</i></b>	
<b>A. <i>Brigandage et militantisme.....</i></b>	<b><i>pp. 111-113</i></b>
<b>B. <i>L'exigence d'égalité devant la réquisition.....</i></b>	<b><i>pp. 114-117</i></b>
<b>IV. <i>Une subversion électorale : quand le passif devient actif.....</i></b>	<b><i>pp. 118-131</i></b>
<b><i>(1796-1798)</i></b>	
<b>A. <i>La guerre des « factions ».....</i></b>	<b><i>pp. 121-126</i></b>
<b>B. <i>La démocratie directe : une revendication populaire toujours d'actualité.....</i></b>	<b><i>pp. 127-131</i></b>
<b>Conclusion.....</b>	<b><i>p. 132</i></b>

**Partie II :**

« *Le siècle des possibles* »  
et l'avènement de l'opinion populaire..... pp. 133-233  
(1799-1852)

I. *La politisation populaire :*  
entre volonté d'adhésion et d'opposition..... pp. 134-193  
(1799-1852)

A. *Permanence et renouveau :*  
rituels politiques des pratiques d'adhésion et de contestation... pp. 135-151  
(1799-1852)

B. *Sociabilités politiques et rites idéologiques*  
durant la IIe République..... pp. 152-167  
(1848-1852)

C. *La solidarité communautaire face à l'autorité publique*..... pp. 168-179  
(1799-1852)

D. *Politisation et violence : résistances isolées et collectives*..... pp. 180-193  
(1799-1852)

II. *La politisation par le sentiment :*  
sensibilités républicaines..... pp. 194-233  
(1848-1852)

A. *La presse et l'opinion publique*..... pp. 195-204  
(1848-1850)

B. *Une politisation souterraine : le cas des sociétés secrètes*..... pp. 205-217  
(1848-1851)

C. *La crise de légitimité populaire :*  
l'insurrection républicaine de l'Hérault..... pp. 218-226  
(décembre 1851)

D. *La répression du Midi rouge..... pp. 227-233*  
(1851-1852)

**Conclusion..... pp. 234-237**

**Table des figures..... p. 238**

**Table des matières..... pp. 239-242**